This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

REPUBLIQUE DES LETTRES

EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL

D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Éloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME QUINZIEME.

Bachaumont

. . . . *huc propius me,*
. . . . *vos ordine adite.*
Hor. L. II, Sat. 3. vs. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXXI.

AVERTISSEMENT

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK.

DU

LIBRAIRE.

LORSQUE *cet ouvrage parut pour la premiere fois, la crainte qu'il ne fût trop volumineux m'avoit fait supprimer beaucoup d'articles, croyant qu'ils ne causeroient point un vuide & que le surplus n'en paroîtroit que mieux rempli; mais plusieurs de mes Lecteurs se sont apperçus de cette soustraction & s'en sont plaints. Ils ont trouvé que le principal mérite, le mérite caractéristique de cette collection, consistant dans une chronique exacte & non interrompue, il en résultoit un défaut qu'ils m'ont invité à corriger; ce que je ne crois pouvoir mieux exécuter qu'en ré-*

tabliſſant les notices retranchées ; leur tranſpoſition, au moyen de la méthode des auteurs de dater tous les faits, n'eſt que déſagréable au coup-d'œil, & j'ai cru plus honnête de completter ainſi l'ancienne édition, en épargnant au public les frais de l'acquiſition d'une nouvelle.

Ce qui m'a rendu plus ſcrupuleux dans le rétabliſſement, c'eſt l'obſervation auſſi que tel article nul, ce ſemble, ſoit par ſa briéveté, ſoit par ſon annonce, devenoit néceſſaire pour l'intelligence ou l'éclairciſſement d'autres plus intéreſſans, qui ſe trouvoient plus loin ; chaîne que tout le monde ne remarque pas & qui n'en eſt pas moins réelle & ſenſible à ceux qui liſent avec attention & ſuivent la ſérie des événemens.

Les Lecteurs ne ſeront pas fâchés, ſans doute, de rencontrer d'autres articles omis

par une raison contraire; comme trop forts, ou trop piquans. Les ménagemens qui devoient alors avoir lieu, ayant cessé, rien ne m'empêche de communiquer ces anecdotes curieuses aux amateurs.

Du reste, les continuateurs me chargent d'avertir ici, tous ceux qui auroient à se plaindre justement, de réclamer par la voie publique des Journaux & Feuilles Hebdomadaires. On a dû s'appercevoir qu'ils se retractoient d'eux-mêmes, dès qu'ils remarquoient leurs erreurs, & ils auront le même empressement lorsqu'on les leur fera découvrir. S'ils n'ont pas le goût sûr & exercé de feu M. de Bachaumont, ils font profession d'avoir autant de desintéressement & d'impartialité: leur devise est, comme la sienne:

Nullius addictus jurare in verba Magistri.

Ce feroit ici le cas de ma part de me plaindre des Contrefacteurs, de ces Corsaires de Geneve, qui exercent leur brigandage avec une audace incroyable; mais c'eſt un mal ſi enraciné, ſurtout depuis qu'il vient d'être autoriſé, encouragé publiquement en France par les réglemens de la Librairie, qu'il devient ſuperflu d'en parler. J'avertirai ſeulement que les Additions (*) *ſont faites pour l'Edition originale* de Londres, chez John Adamſon, 1777 *& années ſuivantes, & n'embraſſent encore que les deux premiers volumes: le tems n'a pas permis d'aller plus loin cette année.*

(*) Les Volumes IX, X, XIII & XIV viennent d'être réimprimés avec des Augmentations très conſidérables & intéreſſantes, leſquelles ne peuvent pas trouver leur place dans l'édition de Geneve; ce qui, joint aux autres Augmentations à ajouter encore au reſte des volumes de mon Edition, rend cette miſérable Contrefaction entiérement defectueuſe & tout-à-fait indigne de l'attention du Public.

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'A NOS JOURS.

Premier Janvier 1780. M. Barthe eſt un auteur paîtri d'amour-propre & très-ignorant de tout ce qui n'a pas rapport au théâtre ou à la poéſie. C'eſt un ſecond Poinſinet, qui prête ſingulierement aux miſtifications. Un de ces jours derniers Mlle. Arnoux a voulu s'en amuſer. Elle a formé un grand ſouper, dont il étoit; elle avoit donné le mot à Jeannot, qui ſe fait annoncer ſous le titre du *Chevalier de Médicis*, qu'on a fait entendre à M. Barthe être un bâtard de la maiſon de ce nom. Ce Seigneur a paru le diſtinguer entre tous les convives, l'a pris à l'écart, lui a parlé de ſes ouvrages avec admiration; ce qui a excité celle du poëte, auquel il a propoſé de faire un poëme épique en l'honneur de ſa maiſon. Cette farce a duré pendant tout le repas: enfin au moment où M. Barthe étoit le plus enchanté de l'Italien, la maîtreſſe de la maiſon a demandé un verre & regardant le prétendu Chevalier, ... *à ta ſanté, Jeannot* ... On peut juger combien M. Barthe en a été décontenancé; il eſt devenu le plaſtron de tous les

quolibets & Jeannot n'a pas été des derniers à le turlupiner. C'eſt l'hiſtoire du jour, aux cercles des courtiſannes, aux foyers, dans les couliſſes & dans les ſociétés des amateurs.

2 *Janvier* 1780. M. d'Orvigny, l'auteur des *les battus paient l'amende*, a fait jouer à la Comédie une petite piece intitulée *les Etrennes*: elle eſt en un acte & en vers. Elle a été exécutée hier avec cette indulgence qu'on a pour les à propos, quand ils ne ſont pas trop déteſtables. L'auteur a fait intervenir dans ſon ouvrage la *nature*, l'*amour*, & l'*amitié*. Un enfant qui vient, conduit par ſon précepteur, complimenter ſes parens, a ſurtout été bien accueilli.

3 *Janvier*. Les ennemis de la Société Royale ne ceſſent de la déſoler par des pamphlets; il en paroît deux fraîchement éclos. Le premier a pour titre *Nouveau Dialogue des morts*, ou *Critique de la Comédie intitulée* Laſſonne, *ou* la ſéance de la Société royale de Médecine.

Il eſt daté des champs Elyſées le 21 Décembre 1779. Le ſecond eſt: *Lettre de M. Andry, à M. le Vacher de la Feutrie, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris*, datée de Paris le 1er Décembre.

3 *Janvier*. Un nouveau Mémoire de Me. *Prévôt de Saint Lucien*, Avocat, ſervant de ſuite à celui ſupprimé par arrêt du Conſeil, dont on a parlé, ſe répand & fait grand bruit. Celui-ci

lui-ci est pour le *Sr. Bruer*, *marchand mercier*, *prisonnier ès prisons du grand Châtelet*, *contre M. le Procureur Général.* Il est suivi d'une Consultation du 22 Novembre 1779 & il mérite qu'on le développe dans toute son étendue. C'est un écrit patriotique, où respire l'amour des loix, de l'ordre & de l'humanité : il ne peut que faire infiniment d'honneur à l'Ecrivain, auquel il ne manquera pas d'attirer de vives persécutions.

4 *Janvier* 1780. M. Andry, dans sa *Lettre au Doyen de la Faculté*, lettre fictive où l'on le fait parler, lassé de se voir honni, semble vouloir venir à resipiscence ; il avoue sa coulpe & par cette tournure révele beaucoup de turpitudes de ses confreres. On lui fait justifier les *Ecrits Clandestins* nécessaires, puisqu'on ôte à la Faculté le moyen de se défendre autrement.

On le turlupine sur son goût pour la Chymie & l'on lui fait mettre au creuset la Société entiere. Cette allégorie soutenue est assez méchante. Le premier produit est *Ambition*, *Intérêt*, *Intrigue*, *Calomnie*.

Le second est l'*esprit de la Société.* Il se décompose en trois parties, indiquant les trois especes de gens qui forment la Société : 1°. *Adresse*, *Fausseté*, *Malhonnêteté* : 2°. *Honnêteté*, *mélangée de Foiblesse* : 3°. *Fermeté*, *Honnêteté*, *mélangées d'entêtement*, *d'aveuglement.*

Le troisieme eſt une *flamme brillante* & *pure eſſence* du gros in-4°., premier volume des Mémoires de la Société; mais elle ſort d'un peſant amas de cendres.

Le quatrieme eſt la *Gloriole*, produit le plus frivole, le plus difficile à fixer & le plus abondant.

Enfin il analyſe les divers membres: ce qui donne lieu à une foule d'anecdotes nouvelles, concernant les Sociétaires. Le Docteur Laſſonne ouvre la marche & eſt repréſenté comme un gros ſcarabée, dont on parcourt les diverſes métamorphoſes. On ne ſait dans quelle claſſe ranger le Docteur Geoffroy; le Docteur Vicq eſt comparé par l'auteur à Cromwel, comme lui, génie vaſte & déteſtable. On parle des ſoupers grecs du Docteur Lorry, c'eſt-à-dire de certaines fêtes ſcientifiques, où il ſe vantoit que ſes convives & lui ne parloient que grec. Tous les autres ſont ainſi caractériſés ſucceſſivement & cette plaiſanterie n'eſt point ſans ſel.

Elle eſt terminée par un prétendu *Procès verbal & interrogation de Pierre Cruchot, Appariteur de la Faculté*: Parodie vraiſemblablement de quelque incurſion de la police, faite chez cet officier, pour en tirer des renſeignemens ſur la compoſition, impreſſion & diſtribution des pamphlets, dont on inonde Paris contre la Société.

4 *Janvier* 1780. Les Comédiens Italiens ne ſont point chiches de nouveautés; ils ont don-

né hier encore la premiere repréſentation d'*Aucaſſin* & *Nicolette*, ou *les mœurs du bon vieux tems*, comédie en quatre actes & en vers, mêlée d'ariettes. Les auteurs ſont M. M. Sédaine & Gretry. Ces grands noms en opéra-comique en ont impoſé à la troupe, qui a fait beaucoup de dépenſes pour les décorations, habillemens & ſpectacle; mais il eſt à craindre que leurs frais ne ſoient en pure perte. En général, l'ouvrage eſt froid & triſte; il y a des choſes charmantes dans la muſique: il faut avant d'en parler plus au long, voir quel effet produira la ſeconde repréſentation.

5 *Janvier*. La liberté des maîtriſes favoriſée par M. Turgot n'ayant ſervi, comme on l'avoit prévu, qu'à introduire un plus grand deſpotiſme par l'Edit de rétabliſſement d'Août 1776, tout a été ſoumis à payer des droits ſuivant différentes claſſes & l'on prétend que les nouvelles maîtriſes ont rendu trois millions. Quoi qu'il en ſoit, la moindre étoit celle de ceux qui n'étant pas en état d'avoir une boutique, veulent tenir une échoppe ou étalage couvert, dans les rues, places, marchés, &c.

Quelques-uns étaloient l'été dernier ſur les boulevards. Le Sieur Dubois, commandant du guet, s'aviſa un jour de les chaſſer de ſa propre autorité. Après beaucoup de retards & de vexations, une ordonnance du bureau de la ville les rétablit le 3 Septembre.

Depuis l'hiver il leur a cherché une autre chi-

cane, il ne veut pas qu'ils étalent dans la nuit & aient de la lumiere ; c'est sous ce prétexte qu'a été arrêté le Sieur Bruer le 16 Novembre & conduit chez le Commissaire Saint-Pere, qui l'a envoyé en prison.

D'après l'exposé du fait, M. Prevôt de Saint-Lucien estime.

1°. Que la distinction du Sr. Dubois, qui se fonde sur ce que l'édit ne spécifie pas la permission d'étaler dans la nuit, est chimérique.

2°. Qu'il excede ses fonctions, en chassant les marchands.

3°. Que le Commissaire Saint-Pere a excédé ses pouvoirs, en envoyant le Sr. Bruer en prison.

4°. Que son expulsion & son emprisonnement sont des actes de violence publique.

5°. Que c'est au Parlement que le Sr. Bruer doit porter sa demande, à fin d'élargissement & de réintégrande.

Ce procès, qui intéresse l'existence & la liberté de trois ou quatre mille étaleurs, devient très grave par cette raison & produit une grande sensation. L'Avocat connoissant la nécessité d'instruire tous les citoyens, a fait répandre en profusion son Mémoire; il y en a eu à toutes les portes.

Il y rend en outre un compte particulier des obstacles qu'a essuyés cette affaire & des persécutions qu'on lui a suscitées personnellement. Le Sieur Dubois avoit porté des plaintes à M. d'Outremont, Bâtonnier de l'ordre des Avo-

cats, & demandoit une réparation d'honneur. Il trouva l'Ordre inflexible.

On a vu la suppression de son premier Mémoire, ordonnée par un arrêt du Conseil. On le fit annoncer dans le *Journal de Paris*, qui ne parle jamais de ces contestations particulieres; il en donna un extrait avec la note de la disposition, portant injonction à M. Prévôt de St. Lucien d'être plus circonspect; il se plaint & demande qu'on insere l'arrêt dans tout son contenu, pour instruire le public du motif de la suppression: on lui répond que la note a été insérée telle *par ordre*.

Enfin le Lieutenant général de police prévenu contre cet Avocat des opprimés, s'exprime indécemment sur son compte. Ce qu'on voit dans deux Lettres de M. Prévôt de Saint Lucien, adressées à ce Magistrat, en date des 5 & 17 Décembre dernier, qu'il a fait imprimer à la suite de son Mémoire. Elles sont du ton le plus ferme, quoique honnêtes & même respectueuses pour le Magistrat abusé.

6 *Janvier* 1780. Le nouveau *Dialogue des morts* se passe entre *Moliere* & *Michel*. Ce dernier est un jeune Docteur péri à la fleur de l'âge depuis peu, au moment où il venoit d'être reçu Docteur régent. On profite de cet événement pour lui mettre sur le corps la comédie intitulée *Lassonne*, &c. Elle est la matiere du Dialogue. Moliere lui montre comment il auroit pu tirer meilleur parti de son sujet & l'autre s'excuse

en assurant qu'il a voulu peindre le vice dans toute sa difformité & non rire des ridicules des humains. Il part de-là pour révéler plusieurs anecdotes plaisantes, qui auroient fort égayé sa piece : quelques-unes concernent le Docteur Lorry & la maniere dont l'auteur charge, prouve qu'il auroit pu marcher avec quelque succès sur les traces du grand maître avec lequel il cause : son Dialogue court, vif & saillant, vaut infiniment mieux que toute la comédie critiquée & l'on ne peut se persuader qu'elle soit de la même main.

6 *Janvier* 1780. Par une ingratitude affreuse, malheureusement trop commune chez les femmes, Mlle. Raucoux, si accueillie depuis son retour, si fêtée, si prônée par Mlle. Arnoux, a fini par lui enlever le Prince d'Hénin & pour le mettre dans ses fers. Celle-ci a été furieuse : pour se soustraire à son courroux, le Seigneur, ainsi que son amante, se sont réfugiés à Bagatelle chez M. le Comte d'Artois. On ne doute pas même que son Altesse Royale n'ait voulu tâter de ce morceau, dont le Prince aura été bientôt rassasié, car il n'est rien moins que friand aujourd'hui.

7 *Janvier*. On a déjà commencé quelques répétions d'*Atys*, opéra de Quinault, mis en musique par M. Piccini ; on en dit beaucoup de bien.

8 *Janvier*. Le projet de la translation des Quinze-vingts à l'hôtel des Mousquetaires noirs

va s'exécuter enfin. Les lettres patentes du Roi données à cet effet ont été enrégistrées au Parlement le 31 Décembre. Les droits, privileges, franchises, immunités & exemptions, tant ecclésiastiques que laïques, attachés à cet hôpital, le suivent au lieu où il va.

Le Roi vend à cet hôpital l'hôtel des Mousquetaires noirs la somme de 450,000 livres. Le terrein de l'ancien doit être vendu à ceux qui voudront l'acheter, en s'asservissant à un plan fixe pour la commodité du quartier & l'embellissement de la ville.

8 *Janvier* 1780. Par un concours de circonstances unique, le jour des Rois on a été obligé de psalmodier à Notre Dame les louanges du Seigneur, tous les chantres gagés pour les chanter étant enrhumés; le vendredi on devoit reprendre à l'Opéra l'*Amadis de Gaule* de M. Bach & il n'y a point eu de spectacle à ce théâtre, attendu la grande quantité de sujets malades, tant dans le chant que dans la danse. Les amateurs ne se rappellent pas y avoir vu jamais pour pareille cause une cessation de service. C'est la suite d'une espece de *grippe* épidémique, comme il en court de tems en tems, & celle-ci, moins violente que la précédente de 1775, se nomme *la coquette*.

9 *Janvier*. La fermentation élevée dans l'Ordre des Franc-maçons s'augmente & l'on est encore à la veille de voir publier un *Factum* qui, répandu chez les profanes, ne peut que

fcandalifer les zélés. On a vu que la loge des neuf fœurs déchargée de l'accufation intentée contre elle, & réintégrée dans toutes fes fonctions, avoit voulu pourfuivre fon accufateur, un Sieur Bacon de la Chevalerie, orateur du grand orient: elle a recriminé avec tant de fuccès, que ce calomniateur a reçu injonction de venir faire des excufes à la loge. C'eft un perfonnage fort vain, fort altier; il a été furieux d'avoir fuccombé; il ne veut pas reconnoître ce jugement & fe difpofe à en appeller à toutes les loges par un mémoire en forme de manifefte. Cette affaire caufe beaucoup de rumeur & divife Paris, où l'ordre a pullulé merveilleufement.

9 *Janvier* 1780. On a déja parlé du *Carmen fæculare* d'Horace, ou le poëme féculaire, un des chefs-d'œuvres de l'antiquité, que le Sieur Philidor a hafardé de mettre en mufique. Il a obtenu la permiffion de faire exécuter cet ouvrage par voie d'abonnement, dans la falle du concert fpirituel au château des Tuilleries. En conféquence il invite les favans, les gens de goût, les amateurs des productions nouvelles à venir, pour leur argent, juger ce nouveau genre de mufique. Comme il compte beaucoup fur les régens & les écoliers, il a choifi un mercredi, jour de vacance pour toutes les perfonnes qui tiennent à l'Univerfité. Les billets feront de fix livres. Dans l'incertitude d'avoir un auditoire, il a pris la tournure de la foufcription, afin d'eftimer avant s'il fera affez nombreux pour

satisfaire aux frais. C'est au 19 de ce mois que le jour est indiqué.

10 *Janvier*. Un confiseur de la rue des Lombards, ayant pour enseigne le *Grand Monarque*, a imaginé de faire exécuter en sucrerie la conquête & le combat naval de la Grenade. Cette machine immense, où tout est représenté dans le plus grand détail, ne peut satisfaire les connoisseurs, qui n'y trouvent ni proportions, ni dessin, ni vérité; mais elle en impose à ceux qui n'ont jamais vu ni la mer, ni des vaisseaux, ni des combats, ni des ports, ni des sieges. On doit d'ailleurs admirer la patience du compositeur. Le concours est si grand, qu'il a fallu mettre des gardes pour faire circuler la foule.

10 *Janvier*. La présentation ministérielle du Comte d'Estaing, qui devoit avoir lieu le jour des Rois, a manqué, quoique ce Général ait été vu à Versailles dans l'œil de bœuf & y ait attendu longtems. On ne sait pourquoi, & cela donne occasion de conjecturer à perte de vue.

11 *Janvier*. Voici les circonstances singulieres de l'apparition du Comte d'Estaing à Versailles le jour des Rois, pour sa présentation de cérémonie, qui n'a cependant eu lieu que le dimanche.

A onze heures trois quarts ce Vice-Amiral est venu dans l'œil de bœuf, où il s'est assis & a été bientôt entouré de tous les badauds qui y étoient; mais chacun est resté dans un silence d'admiration. Le Comte d'Aranda, le Prince

de Soubise & le Duc de Nivernois sont les seuls courtisans qui lui parlassent. A midi & demi environ, M. le Duc de Fleury, gentilhomme de la chambre, faisant le service pour le Maréchal Duc de Richelieu, d'année & malade, est venu prendre le Comte d'Estaing & l'a introduit dans la chambre à coucher du Roi, où il est demeuré debout, à cause du lit: après un quart-d'heure d'attente, il a déclaré être trop fatigué, que sa blessure ne lui permettoit pas de rester plus long-tems dans cette attitude; alors le Duc de Fleury l'a fait passer dans le cabinet du Roi, où il a pu s'asseoir. A une heure M. de Sartine a paru enfin; il est venu à eux, a dit quelques mots au Comte & l'on a remarqué qu'un rouge de colere lui montoit au visage. Ils sont sortis tous trois pour aller chez le Comte de Maurepas: M. d'Estaing a disparu absolument; le Duc de Fleury est revenu seul, qui a déclaré que la présentation n'auroit pas lieu; que M. de Sartine l'avoit oublié. On a présumé de-là qu'il faisoit des excuses sur cet oubli au Vice-Amiral, lorsqu'il lui a parlé d'une façon qui sembloit l'indiquer.

11 *Janvier* 1780. Il est venu ici depuis quelque tems un médecin nommé *Mesmer*, qui se dit de la faculté de Vienne. Ce pays est le théâtre de tous les charlatans: celui-ci prétend avoir le magnétisme animal, c'est-à-dire, une faculté de la communication d'un principe analogue, dont les corps animés sont susceptibles. En

conséquence de ce galimathias, il promene son doigt sur un individu, qui veut connoître le siege de son mal, & lorsqu'il approche de la partie affectée, le sujet y reçoit une commotion semblable à celle que cause l'électricité. Il a été en vogue pendant quelque tems & a gagné beaucoup d'argent; mais cette mode n'a pas duré; il en est réduit aujourd'hui à écrire & à publier un *ouvrage sur la découverte du magnétisme animal.*

12 *Janvier* 1780. Une montre, vu son utilité, est moins une chose de luxe que de besoin; mais on la rend telle par les accessoires magnifiques, dont on enrichit souvent un très mauvais mouvement. On a poussé cette folie plus loin; les agréables aujourd'hui portent deux montres, & ceux qui ne peuvent les avoir réellement, les font soupçonner en laissant passer un cordon à chaque gousset. Le Maréchal Duc de Richelieu, un de ces vétérans de la fatuïté, si bien dépeints par Gresset, malgré son âge plus qu'octogénaire, est trop petit-maître, trop frivole pour n'avoir pas adopté cette élégance: un de ces jours, comme il s'habilloit & que ses deux montres étoient étalées sur sa cheminée, quelqu'adulateur le félicite sur ces jolis bijoux, lui demande la permission de les voir de plus près, de les examiner, de les comparer: comme il les tenoit, il craint qu'une ne lui échappe, & sans la pouvoir retenir, laisse tomber l'autre: les voilà toutes deux à terre. Honteux de sa gaucherie, il

demande mille pardons au maître, qui le rassure: „ pourquoi vous désespérer," lui dit le Maréchal, „ je ne les ai jamais vu aller si bien ensemble."

13 *Janvier.* Depuis la déroute des Jésuites en France, un Pere Chapellain, prédicateur du Roi, s'étoit refugié dans les Pays-bas, où il avoit acquis le titre de Prédicateur de leurs Majestés Impériales & Royale: le 26 Décembre, comme il entroit dans l'Eglise Métropolitaine de Malines pour y dire la messe, il a été frappé d'une apoplexie foudroyante, à l'âge de 70 ans. En 1767 on avoit publié six volumes de ses sermons, précieux pour les bibliotheques des amateurs de ces sortes d'ouvrages.

14 *Janvier.* Les Montmorenci ne laissent pas oublier un bon mot du Duc de Laval en donnant sa démission. *Monsieur* lui répondant séchement: „ vous ne prenez pas le meilleur „ chemin. — Non, *Monsieur*, mais c'est celui „ de l'honneur."

14 *Janvier* 1780. On parle encore d'un descendant de la famille du Grand Corneille, qui est dans le besoin. Celui-ci, différent de l'autre, n'est point indigne de sa naissance par son esprit. On assure que M. d'Alembert a vu ses titres & les a jugés authentiques; qu'en conséquence il a fait bien des démarches en faveur de cet infortuné, auquel il voudroit procurer une place, mais sans succès jusqu'à présent. On publie qu'il a des talens, auxquels il ne faut qu'un loisir

honnête pour se développer. On ne conçoit pas comment les comédiens ne se piquent point d'honneur & négligent de donner quelque représentation en sa faveur.

15 *Janvier.* C'est au jeudi 20 qu'est fixée la cérémonie de la réception de M. de Chabanon à l'Académie Françoise.

15 *Janvier.* C'est samedi 15 de ce mois, c'est-à-dire, aujourd'hui, que doivent commencer au Parlement de Rouen les plaidoieries qu'on a annoncées, dans l'affaire de la réhabilitation de la mémoire du Comte de Lally. M. d'Epremesnil s'y est rendu & doit plaider le premier.

16 *Janvier* 1780. On se plaint depuis quelques années de la malpropreté des rues de Paris, qui semble augmenter. M. le Lieutenant de police, touché de ces reproches, invite toutes les personnes qui voudront s'occuper de projets relatifs à cet objet, à les lui communiquer. Il destine un prix de 600 livres pour le mémoire qui renfermera de meilleures vues. Il faut que les projets soient adressés avant la fin du mois de Mars prochain au Sr. Puissant, chef des bureaux de M. le Noir. On prévient les spéculateurs de ne pas se donner trop de carriere pour la dépense, qui est déjà très forte & qu'on ne peut augmenter beaucoup. Les concurrens ne doivent avoir pour objet que la forme des tombereaux, la maniere de les charger, les moyens de resserrer les tas de boues, soit en les mettant dans des sceaux, des auges, &c. au moment du balayage.

16 *Janvier* 1780. *Aucassin* & *Nicolette*, est un ouvrage que le Sr. Sédaine convient avoir tiré d'un fabliau, qui a pour le moins 500 ans d'antiquité, dont M. de la Curne de Ste. Palaye a fait part au public en 1756 par la voie de l'impression. L'opéra-comique, dans lequel le poëte l'a fondu, a été exécuté d'abord à la cour le 31 Décembre avec peu de succès & a été suspendu ici après la seconde représentation, sous prétexte d'indisposition de quelque acteur, mais vraisemblablement pour se donner le tems d'y faire des corrections considérables. Quant aux mœurs du bon vieux tems, qu'il prétend avoir peintes, on peut assurer que c'est tout le contraire; que du moins dans son tableau il en a omis les nuances intéressantes, pour ne les présenter que sous le point de vue le plus défavorable. Il faut voir s'il aura l'art de le changer & d'y restituer ce charme de bonhommie, de naïveté, de simplesse, de loyauté & d'héroïsme gaulois, qui fait le mérite du conte original.

17 *Janvier*. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 8 Janvier.... Des enthousiastes du Comte d'Estaing ont fait une association d'environ 200 personnes, à deux louis par souscription, & ont donné jeudi, jour des Rois, une fête en son honneur. Le matin 115 ou 118 matelots, dont quelques-uns revenus sur le *Languedoc*, ont été conduits à la messe, au bruit d'une décharge d'une petite artillerie placée dans le jardin public. Sortis de la messe dans le même ordre &

accompagnés d'instrumens de musique, ils se sont rendus sous un péristile du jardin public qu'on avoit clos avec des planches & où étoit dressée une table, sur laquelle on leur a servi un dîner; après lequel ils ont passé sur une terrasse, & ont dansé au bruit d'une nombreuse symphonie & le public s'est joint à eux; ensuite on leur a offert un spectacle de marionettes, terminé par un feu d'artifice à la chûte du jour.

A six heures du soir a commencé le bal des deux cens associés, où il y avoit 400 femmes priées. Le goût & la magnificence, ainsi que le bon ordre, en ont été admirés; mais le curieux c'étoit un tableau allégorique, placé dans la salle où l'on dansoit: on y avoit représenté le Vice-Amiral commandant sur son vaisseau, Minerve à son côté & la Renommée venant lui poser une couronne. L'Envie & la Calomnie s'efforcent de l'empêcher; mais Neptune indigné contre eux sort du fond des eaux & les terrasse de son trident. Un jeune officier, auteur des couplets, qu'on a trouvés fort jolis, monte sur l'échaffaudage dressé pour la musique, les chante & hommes & femmes les répetent en chorus. On a dansé ensuite.

Il n'y a pas eu de jeu: ce qui a déplu en cette ville, dont c'est la passion dominante.

17 *Janvier* 1780. Cette année le quart des pauvres des spectacles forains s'est monté à 200,000 livres; ce qui donne d'abord un produit général de 800,000 livres & au moins d'un

million, si l'on évalue la recette cachée & dont on ne compte pas avec eux. *Les variétés amusantes*, ont rendu à elles seules plus de la moitié de ce bénéfice.

17 *Janvier* 1780. Il court une facétie nouvelle, intitulée *les Petites Affiches*; c'est une parodie de cette feuille, où sous les divers titres qu'elle embrasse, on parle de toutes les actrices célebres de l'opéra, des comédies & des courtisannes du haut style. On assure que dans ce cadre, qui n'est pas neuf, on trouve une galerie de portraits très étendue, d'une grande vérité, curieuse & piquante, par une méchanceté rare & des anecdotes uniques : comme c'est long & manuscrit, cela perce difficilement.

18 *Janvier*. M. Bastard vient de mourir & quoiqu'il se soit alité, qu'il ait été visité même des gens de l'art & qu'on attribue cet événement à une fluxion de poitrine provenant d'un rhume négligé, on présume assez généralement qu'il a avancé ses jours. La crise où il étoit, les efforts incroyables qu'il a faits inutilement pour se soustraire au Parlement, soit afin d'être jugé par ses Pairs, les Conseillers d'Etat, ce qui auroit été sans exemple & contre toutes les regles dans une affaire criminelle, soit pour que le Roi évoquant l'affaire à son conseil privé, suivît les erremens de son ayeul dans le procès de M. de la Chalotais & enveloppant même le Bel dans sa clémence, déclarât qu'il ne trouvoit point & ne vouloit pas trouver de coupable ; le secret gardé sur

sa

sa mort pendant plus de 24 heures, ainsi que plusieurs autres circonstances, concourent à le faire croire: dans presque toutes les sociétés on fait son oraison funebre, courte & énergique, & l'on dit *que c'est un grand frippon de moins*.

19 *Janvier* 1780. M. Philidor excite de son mieux le public, par lui, ou par des amis, à souscrire pour le spectacle qu'il se propose de donner aujourd'hui; il s'est fait écrire une lettre par un de ses partisans, insérée au *Journal de Paris*, No. 17, où l'on renouvelle l'annonce du succès prodigieux qu'a eu dans la Capitale d'Angleterre son *Carmen Sæculare*, il a réuni les suffrages des trois cabales, qui divisent les amateurs.

La premiere est celle des *Antiquaires*, qui revient à la cabale des Lullistes à Paris: ils ne connoissent d'autre musique que celle de Handel, regardé chez eux comme le fondateur de cet art. Auditeurs constans de ses Oratorio & du Concert antique, à peine se sont-ils permis quelques battemens à l'*Artaxerce* du Docteur Arne.

La seconde est la secte *Auzonieme*: son cri est: *Italiam! Italiam!* Pour réussir auprès d'elle, il faut à toute force être né au sein de l'Italie. Madame Todi, qui est Portugaise, l'a éprouvé malgré son talent supérieur: ce sont les Bouffonistes de chez nous.

La troisieme, est celle des Allemands, qui équivaut aux Glukistes ici.

Malgré la difficulté de plaire à des goûts si oppofés, les *Antiquaires* en leur qualité de favans, ont applaudi M. Philidor, d'avoir bien rendu le fens du poëme latin; les Italiens ont fouri gracieufement à fon chant & à l'efprit qui regne dans les détails. Les Allemands ont frappé des pieds, des mains & ont crié *bravo* à fon harmonie; les Anglois même ont oublié qu'il étoit François.

20 *Janvier* 1780. Le *Carmen Sæculare*, ou le *Poëme Séculaire*, eft une hymne qu'on chantoit à Rome au renouvellement du fiecle, en actions de graces pour les faveurs qu'on avoit obtenues des Dieux tutélaires & en prieres pour leur en demander la continuation.

Horace compofa celui-ci l'an 736 de la fondation de Rome, à la follicitation d'Augufte. Tout fut folemnel dans cette cérémonie centénaire; & l'antiquité ne nous a rien tranfmis de plus varié, de plus noble & de plus achevé, que le poëme d'Horace.

Les jeux féculaires duroient trois jours & trois nuits, qui s'employoient à des danfes, des chants, des fpectacles & des facrifices. Ce fut le dernier des trois que 27 jeunes filles & autant de jeunes garçons chanterent le poëme d'Horace dans le temple d'Apollon, fur le mont palatin.

C'eft le Pere Sanadon, qui le premier a raffemblé les parties diverfes de ce beau poëme, où la barbarie avoit introduit le défordre: il en a retrouvé le prologue, les trois divifions & l'épi-

logue; on ne fait pourquoi on a déterminé M. Philidor à intervertir de nouveau cet arrangement & à réunir le prologue & l'épilogue, c'eſt-à-dire la tête & la queue: quoi qu'il en ſoit, ce muſicien a eu le plus grand ſuccès hier, & cette nouveauté doit faire époque dans notre muſique.

21 *Janvier* 1780. M. le Comte d'Eſtaing a eu l'honneur de ſouper un de ces jours derniers avec leurs Majeſtés: on raconte qu'il avoit la jambe ſur un tabouret & que la Reine a daigné lui approcher elle-même de ſes auguſtes mains cet appui. Cela fait croire aux courtiſans que le Vice Amiral eſt dans la plus haute faveur & l'on s'attend que d'après ſes inſinuations il pourroit ſurvenir bien des changemens dans l'ordre des choſes.

21 *Janvier*. M. Linguet a fait diſtribuer enfin à ſes ſouſcripteurs le cadeau qu'il leur avoit promis; il a pour titre: *Appel à la Poſtérité*. C'eſt tout ce qu'il a de neuf. Du reſte, ce n'eſt qu'un recueil de ſes mémoires & plaidoyers contre *la Communauté* (c'eſt ſon expreſſion) des Avocats du Parlement de Paris; il l'a augmenté ſeulement d'une Epitre à la Comteſſe de Bethune, ſa cliente. L'auteur l'a datée de ſon château de Waerbeck le 20 Octobre 1779; il y compare avec ſon emphaſe ſouvent très ridicule cette cliente à Clorinde, parce qu'elle s'eſt opiniâtrée longtems à ne point prendre d'autres défenſeurs. Un *Dialogue entre un François & un Anglois*,

où il quinteſſencie toutes les injures répandues dans ſes volumineux ouvrages contre ſes confreres, lui ſert de préface.

L'objet de ce préſent ſeroit d'engager les ſouſcripteurs du Journal à le devenir du recueil de ſes œuvres, dont ce volume fait le premier; mais on doute qu'il ſéduiſe beaucoup de gens par ces libelles du palais, que la fermentation du moment faiſoit lire & dont on eſt aujourd'hui raſſaſié jufqu'au dégoût, depuis trois ans qu'il les délaye ſans ceſſe dans ſes prétendues Annales du 18eme. ſiecle, qui ne ſont au fond que celles de ſes aventures.

On ne ſait pourquoi ſon portrait, qu'il avoit promis, n'eſt pas joint à cette collection, dont il devoit orner le frontiſpice.

22 *Janvier* 1780. Le Sr. de Sauvigny, auteur d'une tragédie intitulée *Hirza*, ou *les Illinois*, qui eut un ſuccès médiocre dans ſon tems, a jugé à propos d'y ajouter des morceaux relatifs aux circonſtances. La ſcene, qui ſe paſſe chez une des nations ſauvages de l'Amérique Septentrionale, lui a permis ces interpolations, où il a auſſi amené l'anecdote du Chevalier d'Aſſas. Elle doit être remiſe aujourd'hui & il s'en promet le plus brillant ſuccès.

23 *Janvier*. Le poëme ſéculaire, ou piece ſaturnienne ſur les Jeux Séculaires, dans la compoſition formée pour l'arrangement & la muſique du Sr. Philidor, eſt diviſé en un prologue, ſuivi de quatre parties.

Dans le prologue Horace faifit l'attention de fes auditeurs par la grandeur du fujet qu'il entreprend de traiter.

Dans la premiere partie, qui étoit autrefois l'épilogue & qui n'eft à proprement parler ici qu'une fuite du prologue, ou un fecond prologue, le poëte exhorte les jeunes garçons & les jeunes filles à bien chanter les hymnes fuivantes.

La feconde partie eft une hymne à Apollon; où les deux chœurs, après un long éloge du Dieu, le fupplient d'accorder fes faveurs aux vers qu'ils vont chanter: on pourroit appeller cette partie un troifieme prologue.

C'eft dans la troifieme partie que la jeuneffe entre véritablement en matiere. Diftribuée en deux chœurs, elle s'anime à chanter les louanges d'Apollon & de Diane, elle célebre à l'envi ces deux Divinités.

La quatrieme eft une priere pour la confervation de l'Empire & de l'Empereur.

Quoique cette compofition muficale, renfermant 35 ftrophes du poëte latin, parût à tout le monde devoir être monotone & ennuyeufe, on s'eft fait un honneur d'affifter à un pareil fpectacle: il eft rare de voir une affemblée auffi nombreufe & auffi bien compofée; une foule de cordons bleus, rouges & autres la décoroient; les loges étoient remplies des femmes les plus qualifiées, & pour la premiere fois peut-être les filles en ont été exclues.

On a été trompé agréablement, en remarquant

que cet ouvrage, dont l'exécution a duré plus d'une heure & demie, même deux heures, à quelques endroits près un peu froids, a été accueilli avec une attention soutenue & souvent avec des accès d'enthousiasme. L'invocation au soleil, dans le genre sublime, & celle pour la prospérité des biens de la terre, dans le genre champêtre, gai & même dansant, ont surtout transporté l'auditoire, au point qu'on a crié *bis* & qu'il a fallu le satisfaire en le recommençant.

23 *Janvier* 1780. Il y avoit un monde prodigieux à la derniere audience de M. de Marbœuf: quelqu'un étonné de ce concours en a demandé la raison au Secrétaire, qui lui a répondu qu'il y avoit pour près de deux millions de bénéfices à donner; il lui a montré de ces porcs engraissés de la dixme de Sion, n'étant pas encore rassasiés, & sollicitant comme des curés à portion congrue.

23 *Janvier*. Me. Duvaudier, ancien Avocat qui avoit acquis une certaine réputation, plus par ses intrigues que par un mérite supérieur, & s'étoit poussé à différentes places qui l'avoient tiré de la foule & rendu fort insolent, vient de mourir. Il étoit à la tête des conseils de plusieurs grandes maisons & laisse une défroque considérable, après laquelle courent ses confreres.

23 *Janvier*. Le petit nombre des partisans de M. Bastard assurent qu'il a fait une très belle fin, qu'il a protesté de son intégrité & de son innocence & qu'il a chargé sa famille de pour-

ſuivre la réparation de ſon honneur avec un zele infatigable.

Du reſte, on rapporte un bon mot de Bouvard, qui l'a conduit dans ſa maladie, qui ne l'aimoit & ne l'eſtimoit pas; ce que ne pouvoit ignorer le malade, & dit à cette occaſion: *il ne ſe ſeroit jamais douté que ce ſeroit moi qui l'auroit tiré d'affaire.*

24 *Janvier* 1780. La ſéance publique de l'Académie Françoiſe du jeudi 20, pour la réception de M. de Chabannon, n'a pas été courue avec la fureur ordinaire. Il étoit même à craindre qu'elle ne fût très peu garnie & M. d'Alembert s'y attendoit tellement qu'il n'avoit rien préparé & n'a rien lu. Cependant une circonſtance unique & ſans exemple y a rendu l'affluence & trompé le Secrétaire. Une Princeſſe du ſang, Madame la Ducheſſe de Bourbon, a honoré ce ſpectacle de ſa préſence. On ne peut gueres attribuer la démarche de cette Alteſſe qu'à ſon amour des lettres & ſurtout de la muſique. Le récipiendaire, plus renommé dans cette carriere que dans celle de l'éloquence, aura obtenu cette faveur de la Princeſſe. C'eſt le Maréchal Duc de Duras qui a répondu comme Directeur. Le premier a très bien lu ſon diſcours, dont il a relevé la médiocrité par ſon élocution; le ſecond a très mal lu ſa réponſe, qui l'a rendu ainſi plus mauvaiſe & qui gagnera peut-être à la lecture.

Le reſte de la ſéance a été rempli par un Dialogue de M. de Chabannon ſur ces hommes aſ-

mables qu'on appelle des *Roués*; il a difcuté s'il falloit les admettre, ou les exclure de la fociété, & il a fini par prêcher la tolérance. Ce petit ouvrage en vers, qu'on croiroit affez être tiré de quelque comédie entreprife par l'auteur, eft une forte de tribut qu'il a voulu payer à la Philofophie pour fon initiation à la fecte encyclopédique, qui ne le voyoit pas de bon œil.

M. de la Harpe a terminé & lu des extraits d'un ouvrage qu'il a fur le métier. Après avoir fait un premier éloge de Voltaire fur la fcene, après en avoir fait un fecond en vers dans fon dithyrambe, il a entrepris ce troifieme en profe, mais où il doit tenir plus févérement la balance & où il annonce par fon épigraphe, qu'il faut éviter de donner également dans l'excès du dénigrement & de l'adulation. Pour fe faire applaudir plus fûrement, il y avoit adapté un morceau pofliche, relatif à l'hiftoire du jour, aux réformes de M. Necker, & l'Orateur s'eft trouvé ainfi enveloppé adroitement dans les battemens de mains interminables, accordés au Directeur Général des finances.

24 *Janvier* 1780. La piece de *Mirza* ou *les Illinois*, n'a pas eu le fuccès que s'en promettoit M. de Sauvigny: les morceaux qu'il a adaptés ont paru poftiches & l'on a trouvé furtout très mauvais que dénaturant le trait de l'héroifme du Chevalier d'Affas, qui appartient à notre hiftoire, il l'attribuât à un fauvage. Ainfi la reprife de cette tragédie, qui n'avoit pas attiré

ex-

excessivement de monde, ne la fera pas sortir de la classe des ouvrages médiocres, où elle étoit rangée dès son origine.

24 *Janvier* 1780. Le Sieur de Beaumarchais, foudroyé dans la carriere de la politique par la lettre du Duc de Choiseul & surtout par celle du Duc de Praslin, en date du 17 Décembre, cherche actuellement à faire bruit d'une autre maniere; il est venu trouver les comédiens & leur a annoncé qu'il alloit reprendre le travail commencé par le Bureau de législation dramatique. Ceux-ci, qui le redoutent toujours, ont promis de faire assembler les Avocats de leur conseil & de les autoriser à s'arranger à l'amiable, pour terminer ce différend entr'eux & les auteurs.

25 *Janvier*. Il paroît que le supplice de Desrues, bien loin d'effrayer ses semblables, a produit une école d'empoisonneurs d'une espece nouvelle, qui ont cherché seulement à raffiner sur sa scélératesse, en la rendant moins atroce, plus facile & aussi utile. Ces éleves dans l'art des poisons, sortis pour la plupart de l'épicerie ou de la pharmacie, ont imaginé d'employer une plante peu connue, appellée *Stramonium*, qui mêlangée, ou avec du tabac, ou avec les alimens solides, ou liquides, a la vertu de produire presque subitement un sommeil profond, pendant lequel aucun bruit, aucun mouvement, aucune agitation ne peut procurer le réveil. Depuis plusieurs mois on racontoit des effets merveilleux de ces *endormeurs*, ressemblant assez à

des contes de vieille; mais enfin divers arrêts rendus à leur sujet ne permettent plus d'en douter: on sent en effet à combien de tours de filouterie ingénieux peut donner lieu un tel secret possédé par des esprits actifs & exercés à toute espece de ruses.

Jusqu'à présent le plus plaisant est celui d'un prétendu Chevalier de St. Louis, qui voyant dans la rue un porteur d'argent courbé sous le faix, n'en convoite que plus ardemment ce fardeau précieux. Il l'accoste, sous prétexte qu'il le croit frere de son laquais, avec lequel il lui trouve une grande ressemblance; tout en causant il prend pitié de lui, qui n'a pas la main libre pour prendre du tabac. Il lui en offre: le sommeil commence à venir, il l'invite à entrer dans un petit caffé, il le conduit sous le bras, l'introduit & demande un verre d'excellente liqueur pour reconforter son porteur d'argent qui se trouve mal; il glisse adroitement une nouvelle dose de stramonium dans le verre & voilà mon homme comme mort. Le Chevalier de St. Louis est effrayé & prie qu'on donne un lit à ce malheureux pour le faire coucher, qu'on appelle un chirurgien pour le saigner; il laisse un écu de six francs & poussé d'aller faire son payement, il prend un autre savoyard pour porter le sac: il va revenir. On voit la suite de l'histoire, qui se termine par reconnoître la supercherie & par le désespoir du malheureux porteur.

25 Janvier 1780. Entre plusieurs concurrens

pour la place de Chancelier de M. le Comte d'Artois, on est surpris de voir M. de Monthion, celui dont ce Prince fit sauter la perruque, il y a quelques années; il paroît cependant que c'est lui qui l'emporte.

25 *Janvier* 1780. Les comédiens Italiens, toujours féconds en nouveautés, annoncent pour demain *Mina*, comédie nouvelle en trois actes mêlés d'ariettes. L'auteur des paroles & celui de la musique sont également inconnus.

26 *Janvier*. Le fameux Levret vient de mourir. Il étoit né en 1703. Samuel Bernard se l'étoit attaché en qualité de chirurgien & à sa mort lui donna 100,000 livres de la main à la main en billets des fermes, avec 300 livres de rentes, le seul avantage que la loi lui permettoit de faire par testament, reversibles jusques au dernier de ses descendans & hypothéquées sur tous les biens du donateur.

Cette fortune mit M. Levret en état de se livrer sans distraction à son état; il choisit la partie des accouchemens. Il est auteur d'ouvrages sur son art, traduits dans toutes les langues. C'est lui qui a substitué la méthode de lier les polypes à leur arrachement. Il n'y a peut-être pas d'accoucheur célebre en Europe qui ne soit venu prendre de ses leçons. Il étoit accoucheur de la cour & fut vivement affecté de voir la Reine lui préférer le Sieur Vermont. On le dit dignement remplacé par M. Destremeau, son éleve.

27 *Janvier* 1780. Madame Denis, niece de M. de Voltaire, vient de faire une sottise dans son genre, à peu près aussi forte que celle de la veuve de Jean Jacques Rousseau: elle s'est remariée à un certain M. Duvivier, qui a commencé par être soldat, a été occupé ensuite en qualité de copiste à la Secrétairerie du Comte de Maillebois, a plû à ce Seigneur qui se l'est attaché, en a fait son Secrétaire en titre & lui a fait avoir une charge de Commissaire des guerres des Maréchaux de France.

Madame Denis a 68 ans; elle est laide, grosse comme un muid & d'une mauvaise santé. Malgré la considération de son oncle, qui se refléchissoit sur elle, elle désiroit depuis longtems d'en être débarrassée, pour devenir maîtresse de sa fortune & de ses actions. A peine jouit-elle de ces deux biens & la voilà qui se remet sous la tutelle d'un maître impérieux, dur, sans complaisance & qui ne peut guere même lui procurer les plaisirs qui excitent ordinairement les veuves à se remarier. Il a 58 ans & est estropié d'un bras, qui lui a été mal remis après une chûte; on dit qu'il est aimable quand il veut, mais qu'il ne le veut déja plus vis-à-vis de sa femme; qu'à peine le mariage a-t-il été déclaré, il s'est rendu le maître; qu'il a forcé Madame Denis, accoutumée à dîner, à n'avoir personne le soir & à se coucher de bonne heure, à changer de train de vie; qu'il lui procure beaucoup de monde à souper, la fait veiller & jouer

& femble vouloir s'en débarraffer promptement, à force d'excès.

Du refte, fottife des deux parts : ceux qui connoiffent M. Duvivier affurent qu'il avoit quinze ou vingt mille livres de rentes & qu'il pouvoit fort bien refter garçon avec cette fortune, fans s'expofer à devenir le fléau d'une femme & l'horreur de fa famille. Madame Denis protefte qu'elle ne lui a donné que part d'enfant ; mais on fe doute bien que la cupidité feule ayant pu être le motif de l'époux, il va la dépouiller de fon mieux. Toute fa famille eft furieufe ; l'abbé Mignot, que fa fœur avoit engagé à venir demeurer chez elle, l'a quittée dès le matin, où il a appris cette nouvelle ; il n'a pas même voulu dîner. M. d'Hornoy n'eft pas moins outré & en général le public fe moque d'elle, fans la plaindre. Elle faifoit un fi mauvais ufage de fa fortune, même envers les gens de lettres, qu'on eft peu touché du malheureux fort qu'elle fe prépare.

27 *Janvier* 1780. La piece de *Mina* n'a point eu de fuccès hier & l'auteur des paroles en conféquence refte dans l'incognito. La mufique, d'un M. Champein, jeune débutant dans la carriere, a trouvé plus d'indulgence. On y a remarqué du chant, des traits de fenfibilité, des morceaux d'accompagnement bien traités ; fi elle n'a pas frappé par de grands effets, elle donne du moins des efpérances du compofiteur novice.

28 *Janvier*. M. le Chevalier d'Elbée répand un long profpectus d'un projet de fon in-

vention, concernant un *Ordre de chevalerie pour les Dames, qui mettroit à même de venir au secours des pauvres meres, femmes ou veuves d'officiers, sans être à charge à l'Etat.*

Après une épitre dédicatoire aux Dames, l'auteur fait un parallele des Ordres de chevalerie qui existent, avec celui qu'il propose; il en regarde & démontre comme nécessaire l'établissement: il en trace le plan, en assigne les revenus; il résout les objections & les réponses, & conclut par assurer que son idée, qui ne semble qu'une plaisanterie au premier coup-d'œil, est très susceptible d'exécution, qu'elle n'a point déplu à la cour, & que *Madame* l'a entre ses mains & n'est point éloignée de l'honorer de sa protection.

28 *Janvier* 1780. On regarde comme décidé que M. de Monthion succede en effet à M. Bastard.

29 *Janvier*. Le Ministre qui avoit arrêté l'an passé l'impression de l'*Etat des officiers de la marine du Roi*, après plusieurs délais a permis enfin de le publier cette année & on le répand depuis quelques jours. L'ennemi doit être effrayé de cette multitude de défenseurs, plus que doublée depuis la derniere guerre, & triplée depuis Louis XIV. On y voit, sans compter les officiers retirés & pensionnés, 3 Vice-Amiraux, 14 Lieutenant-Généraux, 29 Chefs d'Escadre, 184 Capitaines de vaisseau, 61 Capitaines de vaisseau & de port, 395 Lieutenans de

vaisseau, 17 Lieutenans de vaisseau & de port, 25 Capitaines de brûlot, 235 Enseignes de vaisseau, 25 Enseignes de vaisseau & de port, 58 Lieutenans de Frégate, 8 Capitaines de Flutte, & 279 Gardes du pavillon & de la marine.

29 *Janvier* 1780. Entre les bons mots du Maréchal de Richelieu qui ont amusé la cour, on en cite un comme plus fin & plus remarquable que les autres. Le Roi, depuis son dernier accident, le félicitoit sur le rétablissement de sa santé; „ car vous n'êtes pas jeune, " lui disoit S. M., „ vous avez vu trois siecles. Pas tout-à-fait, „ Sire, " répondit-il, „ mais trois regnes. — „ Soit: eh bien! qu'en pensez-vous? — Sire, „ sous Louis XIV on n'osoit dire mot: sous „ Louis XV on parloit tout bas: sous votre „ Majesté on parle tout haut. "

29 *Janvier*. Me. Duvaudier étoit si vain qu'il est mort bardé de son cordon rouge; il le portoit toujours au lit, il le portoit à la chasse & même dans le bain: il en avoit fait peindre un de fer blanc pour cet usage. Par une suite de cette même vanité, il a ordonné que son corps, comme celui des grands Seigneurs, fût transféré à Grosley, terre qui ne lui appartenoit pas: mais dont le fermier général Dangé lui avoit laissé l'usufruit en mourant. — Au reste, ce ridicule étoit racheté par une bienfaisance rare envers ses vassaux. — Le Vicaire de St. Meri, chargé d'escorter le cadavre & de le présenter au Curé du lieu, a rapporté que tous les paysans y

étoient en pleurs & que ce Pasteur lui avoit dit que ce n'étoit pas sans raison; que quelque grand Seigneur que ce fût qui vint dans cette terre, il ne pourroit y faire le bien qu'y opéroit cet Avocat, & de ses conseils & de sa plume & de sa bourse.

29 *Janvier* 1780. On ne sauroit rendre l'indignation publique du mariage de Madame Denis avec Nicolas Toupet, sobriquet resté au Sr. Duvivier, depuis qu'il est parvenu, parce qu'il étoit Frater de son métier & que c'est lui qui accommodoit, étant soldat, ceux de la chambrée. Comme il est fort insolent, on n'a pas oublié cette dénomination. Il avoit été envoyé à St. Domingue, Commissaire des guerres, du tems que M. de Clugny y étoit Intendant; il s'étoit lié avec lui & il passe pour avoir porté souvent le caducée; ce qui l'a fait parvenir & lui a valu les bienfaits de ce Ministre pendant le peu de tems qu'il a été Contrôleur Général. Tel est l'homme dont Madame Denis s'est engouée!

30 *Janvier*. Le Sr. Dumont, autrement *Val-de-choux* du nom de son pays, appellé le *rebouteux*, vient de mourir. C'est un homme qui, par un instinct naturel & une grande routine, étoit parvenu à remettre les dislocations: il n'avoit aucun principe de l'art & étoit le fléau des chirurgiens, accusés d'avoir voulu plusieurs fois attenter à ses jours, mais qui du moins ont fait l'impossible pour l'empêcher de rendre à l'humanité les services qu'il lui rendoit.

31 *Janvier* 1780. M. d'Epremesnil n'a dû commencer à plaider pour son oncle, M. de Leyrit, que le mardi 25 au Parlement de Rouen. C'est M. Mouchard, Conseiller de Grand' Chambre, juge lumineux & integre, qui est chargé du rapport du grand procès, où est intervenu ce membre du Parlement de Paris. Il avoit déja commencé & tenu plusieurs audiences, lorsqu'il a été interrompu au milieu de son rapport par l'incident qu'a élevé M. d'Epremesnil.

Quant à M. de Tollendal, bâtard de M. de Lally & de Madame de Maulde, mais qui, encouragé par la faveur que les Dillons lui ont valu à la cour, a trouvé un acte de célébration de mariage de son pere & un extrait baptistaire prouvant sa légitimité, il se propose aussi de riposter lui-même. A peine s'est-il connu, qu'enflammé de la noble ardeur de justifier son pere, il s'est enfermé pour étudier tous les codes criminels de l'Europe, il a travaillé lui-même ses Mémoires & il en résulte aujourd'hui trois gros volumes in-4°. qu'il a déjà distribués à Rouen.

M. de Tollendal, outre un mérite personnel & une grande facilité à s'énoncer, a pour lui la protection éclatante de la Reine, qui l'appelle *son petit martyr*, qui l'a reconnu Comte de Lally & fait reconnoître pour tel par le Roi & la famille Royale, qui lui a obtenu le brevet de Colonel & procuré 40,000 livres, afin de le mettre en état de poursuivre le procès à Rouen, à compte des 200,000 livres qu'il recouvrera, s'il le gagne.

31 *Janvier* 1780. Le Docteur Bucquet vient de mourir, victime de *l'alkali volatil fluor*, dont il faisoit un continuel usage. Ce jeune disciple d'Esculape s'étoit déjà fait une réputation: il étoit de l'Académie des Sciences & Professeur d'histoire naturelle & de chymie. Malheureusement il avoit terni sa gloire en voulant en jouir trop tôt. Sa désertion de la faculté de médecine pour passer dans la société royale est une tache à sa mémoire. C'est à un souper chez lui qu'un M. le Long, Maître des comptes, se mêlant de médecine & d'accouchement, avoit dit qu'il voudroit connoître l'auteur des pasquinades contre la société; qu'il prétexteroit une maladie, le feroit appeller, se tiendroit caché & lui donneroit des coups de bâton. Ce propos n'a fait qu'encourager le plaisant à tourner en ridicule M. le Long, qui y prête beaucoup & par sa figure & par sa qualité & par son esprit.

31 *Janvier*. Les comédiens françois ont donné hier la premiere représentation des *Nôces houzardes*. On juge aisément au jour & au titre que c'est une farce de carnaval.

1 *Février* 1780. Les *Nôces houzardes* sont si mauvaises qu'on n'a osé les hasarder une seconde fois; c'est du galimathias double, que le spectateur & le poëte n'entendent pas davantage & d'autant plus insupportable que cela dure pendant quatre actes. Il faut que l'auteur, M. d'Orvigny, retourne aux boulevards avec ses pieces: c'est le seul champ de bataille qui lui convienne.

On est fâché, au contraire, de voir M. Capperonnier, le fils, se produire en pareil lieu; son coup d'essai intitulé *le naufrage de l'Amour*, petite piece remplie de gentillesse & de délicatesse, seroit digne d'un meilleur théâtre que celui des *Eleves de l'Opéra*.

2 *Février* 1780. Le gouvernement attentif & éclairé sur les besoins de l'Etat, a accueilli & encouragé la préparation du charbon de terre, comme un moyen d'arrêter la dégradation sensible des forêts du royaume, occasionnée par les coupes forcées qu'exige l'excessive consommation de bois dans les feux domestiques & des arts.

Le Sieur Ling a imaginé un nouveau combustible, qui est un charbon épuré, pouvant suppléer à tous les autres, avec de très grands avantages: suivant l'auteur du secret, les consommateurs ne seront point incommodés par la fumée, ni exposés aux incendies & aux accidens de l'asphixie, parce que ce charbon épuré a singuliérement la propriété de ne point causer de fumée, par conséquent de ne pas produire de suie, de ne jamais éclater ni pétiller, comme le bois, en brûlant, de s'éteindre lorsqu'il est isolé, de n'exhaler aucune vapeur délétaire, enfin de ne répandre aucune mauvaise odeur.

Du reste, il est calculé que ce combustible doit revenir aux trois quarts moins que le charbon ordinaire.

On en fera des essais en différens lieux, pour

mettre le public à portée d'en juger, entr'autres à l'hôtel de ville.

3 *Février* 1780. Ces jours derniers on a donné sur le théâtre *des Variétés* la premiere représentation du *Gage Touché*. Dès le commencement, le public a montré des dispositions peu favorables, les murmures & les huées ont suivi, enfin on en est venu à demander l'auteur par dérision. L'auteur, qui étoit dans la coulisse, prend son parti sur le champ, s'élance sur la scene: „ Messieurs, " dit-il aux spectateurs, „ vous demandez l'auteur; le voilà. J'ai eu le „ bonheur de vous amuser par des *Proverbes*. „ Mettez que ceci en soit un autre: *qui compte* „ *sans son hôte, compte deux fois.* " Il a tiré sa révérence: le public a applaudi l'auteur, & la piece a eu grand succès.

4 *Février*. Toutes les femmes de la cour & celles de militaires applaudissent au projet du Chevalier d'Elbée, en ce qu'indépendamment de la décoration dont elles seroient susceptibles, il se formeroit une caisse à leur profit, où les plus pauvres d'entre elles pourroient puiser sans honte. Cet ordre de Chevalerie qu'il est question d'établir en leur faveur, tiendroit lieu de cordon bleu aux Dames de qualité & de croix de St. Louis aux femmes de Chevaliers de St. Louis: pour assurer des revenus à cet Ordre, on imposeroit une petite taxe sur le rouge & même sur le blanc, dont le sexe fait quelquefois usage & l'auteur calcule qu'en supposant un excédent de

dépense sur ces matieres de cinq livres par femme, il en résulteroit un million de bénéfice.

Outre cet avantage pécuniaire & de décharge pour l'Etat, le Chevalier d'Elbée en trouve un autre, dont les heureux effets ne peuvent se déterminer; comme celui de faire faire de meilleurs mariages aux officiers par la vanité des filles riches, qui aspireroient à cette distinction flatteuse, comme d'empêcher les militaires de quitter avant d'avoir la croix, excités par leurs femmes, qui ne voudroient pas y renoncer pour leur compte.

Pour augmenter les revenus de l'Ordre, l'auteur propose d'établir la ferme du Rouge & du Blanc à leur profit, ainsi que celle des Croix & des Rubans. Cette idée, dont on s'occupe à la cour, cause une grande fermentation dans la capitale, où d'autres femmes seroient très fâchées que le projet eût lieu.

5 *Février* 1780. Ce n'est point à l'auteur qu'il faut s'en prendre, si les François ont donné sur leur théâtre *les Nôces houzardes*: c'est aux comédiens eux-mêmes qui, suivant leur privilege de passer toutes les nouveautés dramatiques des boulevards en revue, ont jugé celle-ci susceptible d'être jouée chez eux & ont vaincu la modestie du poëte, auquel ils ont valu le désagrément d'être sifflé. Ils ne veulent pas en démordre, ils continuent à la jouer & ce sont les meilleurs acteurs qui y figurent.

6 *Février*. M. Necker favorise beaucoup le

charbon épuré qu'on a annoncé, parce qu'il sent l'utilité dont il peut être. En conséquence il y aura peu de droits sur cette matiere.

Par les épreuves, on trouve qu'il chauffe plus qu'aucun autre combustible. Il est beau, ardent, durable ; il suffit de le ranimer deux fois par jour, ou trois au plus fort de l'hiver. Mais pour qu'il puisse produire tous ses effets, il faut qu'il soit employé dans des foyers d'une construction particuliere & qui lui soit propre. Au reste, le prix de la construction de ces nouvelles cheminées n'excéde pas 36 livres: elles peuvent s'adapter aux autres, même être placées dans des chambres ou cabinets, où il n'y en a pas.

Les expériences doivent se multiplier dans des maisons, où les magistrats, les curés de Paris & autres personnes sont invités de se rendre. On en doit faire aussi en présence des administrateurs d'hôpitaux, principaux de college, maîtres & gardes de tous les corps & communautés de Paris, n'y ayant pas un seul feu d'artiste & d'artisan, où le charbon épuré ne procure une économie considérable.

7 *Février* 1780. Un grand procès occupe la Noblesse de France. Le Marquis de Crequy, chef du nom & des armes de Crequy, conteste cet illustre nom au Comte de Crequy & veut qu'il ne soit que M. *le Jeune de la Farjonniere*. Il a répandu en profusion un mémoire, où il établit deux propositions. La premiere, que M. M. le Jeune, très bons & très anciens gen-

tilshommes, ne prouvent pas leur descendance de la maison en question: la seconde, qu'il leur prouve qu'ils n'en descendent pas.

Suit une consultation du 9 Janvier, très favorable & peremptoire.

Le Comte de Crequy a répondu à ce mémoire, mais on trouve sa défense foible: cette affaire ne tardera pas à se juger.

8 *Février* 1780. Il paroît à la lecture du Programme de *Medée & Jason*, ballet remis à l'Opéra le dimanche 30 Janvier, que M. Noverre le regardant comme son ouvrage le plus sublime, a été jaloux de le remettre lui-même; voici ce qu'il dit: „ de tous les maîtres de ballet qui „ ont copié ma *Medée*, M. Vestris est, sans „ contredit, celui qui en a saisi le plus parfai„ tement les grands traits & qui en a dessiné les „ caracteres avec plus de goût & d'intelligen„ ce. " Il suit de ce compliment, ce que le public ignoroit, que le ballet de *Medée & Jason*, composé dans le principe pour la cour de Wurtemberg, n'a pas été donné à Paris de l'aveu & d'après les idées de l'auteur. Quoi qu'il en soit, on a observé que les principaux tableaux de la pantomime dont il s'agit, avoient été fidèlement copiés par le chorégraphe imitateur, & que les changemens de l'original ne tombent que sur les accessoires, sur les fêtes de la cour de *Créon*, sur le rôle de celui-ci, qui aujourd'hui du moins n'est point étranger à l'action. Du reste, on reviendra sur ce superbe ballet, exécuté

actuellement avec toute la magnificence qu'exigeoit un sujet aussi noble & aussi intéressant.

9 *Février* 1780. Extrait d'une Lettre d'Amsterdam du 3 Février.... *Les Lettres Hollandoises*, dont parle M. Linguet, sont défendues ici. On dit que le manuscrit s'en compose à l'hôtel de l'Ambassadeur de France & qu'on l'imprime à Louvain. Elles contiennent beaucoup de critiques contre le Prince Stadhouder & quelquefois les résolutions secretes qui se prennent dans les assemblées des Etats Généraux. C'est une brochure qui paroît chaque semaine; elle se soutient par les deux factions qui agitent aujourd'hui notre République: celle que fomente M. de la Vauguyon & qui propage l'écrit en question, & l'autre qui le combat. Avec tout cela, ce Journal ne vaut pas la peine quelquefois d'être lu & vous pouvez juger du vuide où il se trouve souvent, puisqu'il est obligé de s'occuper du dithyrambe de M. de la Harpe.

9 *Février*. On sait que M. le Comte de Crequy a épousé Mlle. de Souzi, fille de la sous-gouvernante des Enfans de France; qu'en conséquence il est fort protégé par la Reine. S. M. a trouvé très mauvais que la Marquise de Crequy, femme de celui qui a intenté le procès, s'en mêlât & se répandît en mauvais propos sur le compte de sa rivale. Elle en a été réprimandée, lorsqu'elle est venue faire sa cour à la Souveraine & a reçu ordre d'être plus circonspecte.

10 *Février*. La dénonciation du livre de M. de

Buf-

Buffon, intitulé : *Histoire naturelle, générale & particuliere, contenant les Epoques de la Nature*, avoit été faite en Sorbonne par un Docteur, auquel la Faculté en Théologie n'a pas grande confiance; cependant le Syndic Riballier n'avoit pu se dispenser de la recevoir & de nommer des Commissaires pour l'examiner. Ils étoient d'avance, ainsi que tous les théologiens, bien convaincus des erreurs répandues dans l'ouvrage : mais, vu la vieillesse de l'auteur, vu la considération dont il jouit, vu la protection de la cour, vu l'espece d'hommage qu'il a rendu au dogme par des tournures dont ils ne sont point dupes, ils ont cru devoir fermer les yeux sur ce nouvel attentat contre la foi & regarder le systême du Philosophe comme un radotage de sa vieillesse; en conséquence, sans aucune approbation du livre, il ne sera donné aucune suite à la censure.

10 *Février* 1780. Il y a dans Paris une Madame Rooth, jeune & jolie veuve d'un Irlandois de ce nom, autrefois attaché au service de la Compagnie des Indes, qui est mort il y a quelques années, durant un voyage qu'il y avoit entrepris depuis la suspension du privilege. La suite de ses spéculations a été de déranger beaucoup ses affaires & en mourant de laisser sa femme peu à l'aise & chargée de plusieurs enfans. Le bruit général de cette capitale est, que le Maréchal Duc de Richelieu en est devenu si amoureux qu'elle l'a déterminé à l'épouser & comme l'âge

de ce vieillard ne lui permet pas d'attendre, on veut que cet hymen doive avoir lieu inceſſamment, quoique dans le carême.

11 *Février* 1780. Les partiſans de Mlle. Sainval l'aînée ſuivent tous ſes mouvemens & ne perdent aucune occaſion de nous en entretenir. On écrit de Montpellier, que durant ſon ſéjour dans cette ville, elle y a produit le même enthouſiaſme qu'à Bordeaux: ſi l'on en croit même ces relations, elle a découvert un nouveau talent qu'on ne lui connoiſſoit pas, & auquel ſa figure, ſon organe & ſon âge répugnent également, c'eſt qu'elle brille non-ſeulement dans les rôles de Reine, mais dans ceux d'Amoureuſe. Enfin que la tendreſſe eſt plus ſon genre que la fureur. On lui a prodigué auſſi des Couronnès dans *Ariane*, *Amenaide*, &c. Elle eſt partie de cette capitale du Languedoc le 3 Janvier, auſſi contente des habitans qu'ils l'ont été d'elle & elle va parcourir Avignon, Aix, Marſeille, &c.

Quoi qu'il en ſoit, les adverſaires de cette actrice dans la troupe comique de Paris, ne conviennent point de tout cela; ils ne conviennent pas même qu'elle laiſſe aucun vuide parmi eux & ſi le public déſerte leur théâtre, ils diſent que c'eſt le mauvais goût du jour, qui a fait la bonne compagnie s'engouer de Jeannot & les réduit *aux ouvriers endimanchés*. C'eſt ce Jeannot qui eſt leur fléau & qui les déſole.

Au reſte, la fermentation qu'occaſionne Mlle. Sainval, ſubſiſtant depuis près d'un an d'ab-

tence, dans ce pays, où tout s'oublie si aisément, doit lui faire beaucoup d'honneur & l'on n'a pas été aussi longtems à perdre de vue l'auguste Clairon.

11 *Février* 1780. Rien de plus certain que le mariage du Maréchal de Richelieu, dont la famille de la future ne disconvient pas. Le problême est de savoir s'il est fait ou non. Beaucoup de gens assurent que oui, les Rooth prétendent que les articles ont été seulement signés le mercredi des cendres. Quoi qu'il en soit, ils disent que les assiduïtés du Maréchal duroient depuis quatre ans & que les choses parvenues à un certain point de maturité, il faut qu'elles aient une conclusion. Ce propos sembleroit indiquer qu'il y a de la grossesse sur le tapis; outre cet acte vigoureux de la part d'un vieillard de 84 ans, peu croyable, il est encore à présumer qu'il ne s'est déterminé à épouser cette veuve que parce qu'elle l'a tenu toujours éloigné d'elle & irrité ses désirs sans les satisfaire. On veut, du reste, que le mariage ne soit pas si disproportionné pour la naissance. Madame de Rooth se nomme Mlle. Lavaux; elle est fille de condition de Lorraine, parente des Choiseuls & étoit Chanoinesse de Remiremont avant son premier mariage. Quant au surplus c'est différent, elle n'a gueres que 35 ans, cinq enfans & environ 10,000 livres de rentes. On prétend que le Maréchal lui reconnoît 150,000 livres de dot, lui assure 25,000 livres de rentes & qu'elle aura la pension de 12,000 livres

du Roi; traitement que S. M. fait aux douairières de Maréchal de France.

Le Président de Gasc est expulsé de l'hôtel & le Maréchal a pris congé de Madame Rousse, sa maîtresse.

12 *Février* 1780. Depuis qu'on n'a parlé du procès du Comte Desgrée contre le Maréchal Duc de Duras, il a éprouvé divers incidens & il a paru plusieurs Mémoires & Consultations, qui ont été suivis d'un Arrêt.

On voit d'abord une replique du premier à la réponse du second, dont voici le précis en une phrase.

„ Une gratification honorable se prouve par le reçu ou l'aveu de celui qui n'a pas à en rougir. Un don fondé sur un motif mal-honnête est un crime, & l'imputation, si elle n'est pas justifiée, est une calomnie. Or la gratification des 1500 livres n'étoit pas honorable, puisque le Comte Desgrée n'en a pas donné de reçu & l'a désavouée. Le Maréchal de Duras a dit avoir donné cette gratification pour faire passer une délibération, c'est-à-dire, que le Comte Desgrée lui a vendu son suffrage; ce qui seroit un crime de la part de celui-ci. Enfin le Maréchal n'a pas prouvé son imputation; donc c'est un calomniateur; donc le calomnié a droit de le poursuivre en justice & de demander, ou qu'il justifie ce qu'il avance, ou qu'il porte la peine de son crime."

Ce Mémoire, de M. Gohier, est lumineux & plein d'une logique irrésistible.

Suit une Consultation en date du 25 Novembre, où les jurisconsultes soussignés estiment sur la requête du 16 Novembre 1779, par laquelle le Maréchal demande incidemment la suppression du premier Mémoire de son adversaire calomnieux, que l'action du Maréchal n'est ni recevable ni fondée.

Dans une autre Consultation co-rélative à une nouvelle tournure du Maréchal, qui demandoit à être reçu opposant à la permission d'informer, accordée au Comte Desgrée, & à la reception de la plainte dirigée contre lui, on décide qu'une pareille opposition à l'Arrêt du 23 Août 1779 est non-seulement fort extraordinaire, mais même absolument inouïe. Cette Consultation est datée du 26 Janvier dernier.

Enfin on a imprimé le Plaidoyer même de Me. Gohier pour le Comte Desgrée.

Le 28 Janvier M. l'Avocat Général Loz de Beaucour conclut d'une façon très-favorable à M. Desgrée & il intervint Arrêt, par lequel le Parlement, sans supprimer le Mémoire, comme le demandoit le Maréchal, ayant égard à la cassation du Conseil, a *rapporté*, c'est-à-dire, retiré son Arrêt & remis les choses dans l'état où elles étoient avant.

On mande de Rennes que les conclusions ont été applaudies à diverses reprises par des battemens de mains: qu'il n'en a pas été ainsi de l'Arrêt. On ajoute que le Premier Président, qui s'étoit recusé suivant le vœu de M. Desgrée,

craignant les pasquinades avoit fait défenses ce jour-là aux Comédiens de jouer *les battus paient l'amende*, mais que le lendemain le parterre avoit demandé *la précaution inutile*.

13 *Février* 1780. M. le Maréchal Duc de Duras, trompé par ses gens d'affaires, ou voulant se tromper lui-même, quoiqu'il ait succombé dans ses deux demandes & de faire supprimer le Mémoire du Comte Desgrée, comme illégal, injurieux, calomnieux & de faire déclarer cet accusateur non recevable dans sa plainte, a écrit une Lettre circulaire aux Maréchaux de France, ses confreres, pour leur faire part de son triomphe.

Du reste, il continue à interposer toute son autorité & celle de ses amis, pour empêcher que les nouveaux Mémoires de son adversaire ne percent dans le public. L'inquisition est si forte, qu'ils ne passent ni aux barrieres ni à la poste; ils ne transpirent que par des amis, qui veulent bien s'en charger & les mettre dans leurs poches.

13 *Février*. M. de Maizeroi, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, Chevalier de Saint Louis & membre de l'Académie des Belles Lettres, vient de mourir. C'étoit un de ces savans obscurs, qui vivent & disparoissent sans qu'on s'en apperçoive.

Un Monsieur de Saint Aubin vient de mourir aussi: c'étoit le plus fécond dessinateur qu'on ait peut-être jamais vu. On ne le rencontroit que le crayon à la main.

14 *Février*. Le Plaidoyer pour le Comte Desgrée, intitulé *Replique*, est sanglant contre le

Maréchal de Duras. On y détruit d'abord ses premieres conclusions, tendantes à faire supprimer le Mémoire du premier, comme illégal, injurieux & calomnieux. On y détruit ensuite son opposition à l'Arrêt du 23 Août, qui permet au Comte Desgrée d'informer des faits de sa plainte & l'on prouve que cette plainte, que le Maréchal voudroit qu'on rejettât comme n'y ayant pas lieu, est une des mieux fondées qu'on puisse porter.

Outre la vigueur du raisonnement, l'Orateur y atterre son adversaire d'une éloquence foudroyante. Il s'y éleve avec la noble audace qui sied si bien en pareil cas contre tout l'appareil imposant de titres pompeux, de dignités éminentes, de services prétendus, rendus pendant quarante ans, dont paroît escorté le Maréchal & dont il s'entoure. On y remarque un persifflage ingénieux, si bien amené qu'il ne dépare point ce plaidoyer vigoureux.

„ Qu'importent les titres accumulés de M. le „ Maréchal," s'écrie l'Avocat? „ Est-ce par „ modestie qu'on a omis celui d'un des Quaran„ te de l'Académie Françoise, ou a-t-on cru „ inutile de le rappeller, puisqu'on ne pouvoit „ le méconnoître à la magie de son style & sur„ tout à la pureté de ses expressions? Le Com„ te Desgrée rend hommage à ses talens."... On sentira tout le sel de ce sarcasme, si l'on se rappelle ce qu'on a dit dans le tems du pitoya-

blé, inintelligible, ennuyeux & barbare mémoire de cet Académicien.

Quant au Sieur Mesnard de Conichard, le défenseur du Comte ne daigne pas refuter directement son écrit apologétique; il en fait seulement mention dans une note, où il le houspille d'importance.

14 *Février* 1780. Extrait d'une Lettre de Ferney, le 6 Février 1780... On n'a pas fait un récit exact de la *chambre du cœur*: c'est ainsi qu'on appelle celle de ce château, où a été élevé le monument dont on a parlé. On auroit d'abord dû rendre hommage au talent de l'artiste qui l'a exécuté, qu'on n'a pas même nommé. C'est M. Racle, qui a, pour ainsi dire, créé le marbre dont il a revêtu cet ingénieux & savant ouvrage. Il est le résultat de ses longs & dispendieux travaux: c'est lui qui a bâti Ferney & le Port de Versoy. Voltaire connoissoit bien les talens d'un si habile homme, il avoit baptisé *argile marbre* la composition dont se sert M. Racle. Il en revêt actuellement une campagne auprès de Ferney, qui sera digne de la curiosité des étrangers, par son éclat, sa solidité & le peu de frais qu'entraîne ce nouveau genre de luxe.

Quant à la chambre du cœur, on l'a ornée non-seulement des portraits trouvés dans le château, mais de ceux des divers personnages les plus illustres qu'a célébrés Voltaire. Ils sont tous classés dans l'ordre qui leur convient: *Benoît*

XIV,

XIV, *Ganganelli*, *Quirini*, *Fenelon* sont d'un côté; les Dames de *Sevigné*, de *Lambert*, *Tencin*, *Geoffrin*, de *Boufiers*, du *Deffand*, de *Genlis*, en face de ces Prélats: d'autre part, est le canton des beaux esprits; les *Saint Lambert*, *Chatellux*, *Thomas*, *Tressan*, *Marmontel*, *Raynal*, *de Lille*. On lit au bas du portrait de celui-ci: *nulli flebilior quam tibi*, *Virgili*. Les amis sont les plus voisins du cœur: c'est au milieu de cette auguste assemblée qu'est placée l'inscription qui déplaît à l'envieux Linguet.

14 *Février* 1780. Enfin jeudi dernier 10 de ce mois l'Académie Françoise, dans son assemblée particuliere, a décerné le legs annuel dont le Comte de Valbelle a laissé la disposition à cette compagnie, à M. Court de Gebelin, le savant auteur du *Monde Primitif*. Il y en a neuf mois d'échus au premier Janvier dernier.

14 *Février*. M. de Choiseul Gouffier, auteur du *Voyage pittoresque de la Grece*, vient d'être nommé membre de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres; quoique son nom le mît dans le cas de postuler une place d'Honoraire, il a cru plus honorable pour lui d'avoir une de celles qui sont censées ne se donner qu'au mérite.

14 *Février*. On parle beaucoup d'une statue de Voltaire qu'on voit au Louvre, où ce grand homme est représenté dans le costume antique; elle est grouppée avec une autre de grandeur naturelle, d'une Nymphe qui le couronne. Ces deux morceaux destinés au Marquis de Villette

font l'ouvrage d'un artiste sourd & muet de naissance ; ce qui en rend le mérite plus recommandable aux yeux des connoisseurs.

15 *Février* 1780. L'ouverture des Plaidoyers dans le procès du Comte de Lally, qui devoit avoir lieu le 25 Janvier, a été différée encore ; les deux rivaux se sont trouvés enrhumés. C'est renvoyé au commencement de ce carême & M. d'Epremesnil, qui étoit revenu, est reparti de nouveau pour entrer en scene. On écrit de Rouen que l'affluence attirée pour ce singulier spectacle est considérable.

16 *Février*. Des Mémoires du Comte Desgrée contre le Maréchal Duc de Duras & de tous les éclaircissemens auxquels cette discussion a donné lieu, il résulte la connoissance d'un abus d'administration, que corrigera sans doute le grand réformateur. Il paroît constant que ces fonds du Port Louis, sur lesquels les 1500 livres reprochées au Gentilhomme Breton devoient être prélevées, étoient en effet prodiguées en gratifications arbitraires, au gré du commandant de la province ; que souvent même, pour masquer les véritables gratifiés, on désignoit des personnages qui n'en savoient rien. Car le Comte Desgrée ne nie plus qu'il ne soit employé sur ces Etats, mais il nie avoir rien touché de cette somme, il nie en avoir eu connoissance & il défie le Maréchal de lui prouver, soit qu'il ait reçu l'argent, soit qu'il ait été aucunement participant de l'attribution qu'on lui en a faite sur cet état.

16 *Février*. Le mariage du Maréchal Duc de Richelieu a eu enfin lieu hier dans sa chapelle : M. l'Archevêque de Paris, qui s'intéressoit vivement à la conclusion, dans l'espoir que ce vieux libertin feroit une fin honnête, devoit donner la bénédiction aux conjoints à l'Archevêché, si sa santé le lui eût permis : il y a eu illumination & feu d'artifice à l'hôtel de Richelieu.

Le Maréchal a desiré purifier son hôtel avant d'y recevoir Madame de Rooth ; il en a chassé tous les roués, tous les entremetteurs, toutes les coquines dont il étoit infecté. Madame de Rousse a pleuré ; il lui a répondu qu'il étoit accoutumé à ce manege & lui a dit impitoyablement adieu. Elle se retire aux Capucines, où elle a loué l'appartement que la Marquise de Pompadour s'y étoit fait bâtir.

On varie sur la maniere dont le Duc de Fronsac a pris cet évenement. Il paroît cependant qu'il n'en est pas content. On dit que son pere est allé lui-même lui en faire part, en lui ajoutant : „ Je suis plus honnête que vous ; vous ne „ m'avez pas annoncé votre mariage ; je vous „ préviens du mien ; je vous préviens aussi que, „ malgré mes quatre-vingt-quatre ans, je compte avoir un enfant & qu'il sera meilleur sujet „ que vous. "

On excuse la folie de ce Seigneur, sur ce qui lui est arrivé dans le dernier accident qu'il a éprouvé ; on prétend qu'on a eu très peu de soin de lui & qu'il en a été indigné.

Du reste, on raconte la maniere dont il a fait connoissance de Madame de Rooth, il y a quelques années: il alloit à Versailles; son carrosse casse, il se trouve fort embarrassé; cette Dame qui ne le connoissoit pas, survient dans sa voiture; elle voit un cordon-bleu, elle lui fait ses offres de service; il les accepte & de-là leur liaison.

17 *Février* 1780. Les Directeurs du spectacle des *Variétés amusantes*, par une résistance mal entendue refusant de donner à Jeannot ce qu'il exige, l'ont déterminé à les quitter absolument, à tenter du moins son début à la Comédie Italienne sous son nom de *Volange*: il a choisi pour premiere piece *les trois freres jumeaux Vénitiens*. On connoît déjà le mérite de cet ouvrage, & afin de le mettre plus à la portée de tout le monde, il est aujourd'hui dialogué en françois d'un bout à l'autre. Il paroît que les Comédiens Italiens, de leur côté, sentant combien ce renfort pourroit leur être utile, ont mis plus d'égard & de liant dans leur second accueil à ce nouveau confrere. Le jour du début étoit indiqué à demain vendredi, mais on le croit reculé.

18 *Février*. Extrait d'une Lettre d'Avignon du 10 Février.... Les trophées en l'honneur de Mlle. Sainval l'aînée s'accumulent dans tous les endroits où elle passe, & son exil la couvre d'une gloire dont elle n'auroit jamais joui à Paris. Après une représentation de *Medée* sur notre théâtre, une colombe est venue lui apporter une couronne, à laquelle étoient attachés les vers suivans:

Illuftre ornement de la fcene,
Toi! dont l'ame porte en nos fens
Tous les fublimes mouvemens,
Dont s'enorgueillit Melpomene;
Sainval, reçois le jufte encens
Que nous devons à ton génie;
Et revois ici ta patrie,
Puifqu'on y chérit les talens.

19 *Février* 1780. Les bouts rimés font, fans doute, un jeu puérile, dont ne s'occupent pas les bons littérateurs; cependant il en eft quelquefois d'affez heureux pour mériter une exception: tels font ceux-ci, impromptu de table par M. Feutry, membre de la Société Philofophique de Philadelphie.

On découvre fouvent dans les antiques . . . . . . fables,
De confolantes . . . . vérités,
Même au préfent fiecle . . applicables.
Rappellons-nous d'Augias les . . . étables:
D'abord les environs en furent . . . . infectés;
Ces mortelles vapeurs empoifonnoient . . . . l'Elide.
Arrive un demi-dieu, c'étoit le preux . . . . . Alcide:
Du fleuve Alphée il détourne le . . . . . cours.
L'onde emporte les . . . immondices:
Par ces travaux pénibles & . . . . propices,
D'un peuple entier il conferve . . . . les jours.
Tels on voit chez un autre, à ce qu'on dit . . . volage,
Du Necker (*) les flots . . introduits
Enlever les abus par le vice . . . . produits?
Eh bien! l'Alphée en fit-il d' . . . . avantage?

On voit que cette allégorie eft auffi ingénieufe que vraie.

(*) Riviere d'Allemagne, qui fe jette dans le Rhin, &c.

20 *Février* 1780. Jusqu'à présent M. le Comte d'Estaing, malgré l'ardeur de la Nation à le prôner & à le regarder comme son héros, s'étoit tenu dans la retraite : voyant que le Ministere s'occupoit peu de lui, il a essayé de le forcer en quelque sorte à l'employer par le cri public. En conséquence vendredi dernier il s'est montré à l'opéra, où il s'étoit mis dans la loge du Duc de Chartres. Un bruit de guerre s'est aussitôt fait entendre dans l'orchestre ; un brouhaha non moins considérable de la part du Parterre & des Loges : mais les applaudissemens ont redoublé au troisieme acte du ballet de *Medée*, où le Sieur d'Auberval est venu lui présenter une couronne de laurier. On présume que tout cela s'est arrangé dans les conciliabules tenus entre le Duc de Chartres, M. le Comte d'Estaing, M. de Bougainville & les autres mécontens.

20 *Février*. On parle d'un duel arrivé entre le Duc de Fronsac & M. le Comte de Coigny, à l'occasion d'une querelle élevée entr'eux vendredi à un bal du Prince de Guemené. On dit que le sujet étoit peu de chose; on présume que ce sera quelque mauvaise plaisanterie relative au mariage du Maréchal de Richelieu. Quoi qu'il en soit, les suites n'en sont pas plus considérables & il n'en a résulté que deux légers coups d'épée, qu'a reçus le Comte de Coigny.

21 *Février*. Le fameux procès entre M. de Briqueville de la Luzerne & M. de la Maugerie pour un cheval de 150 livres, qui dure depuis

le 18 Février 1764 & qui, après une instruction énorme, une foule de jugemens contradictoires, est remis encore en jugement, doit être décidé de nouveau par les Requêtes de l'hôtel au Souverain, les quartiers assemblés : M. de la Maugerie est déjà venu se constituer prisonnier à la Conciergerie & M. de la Luzerne qui n'avoit pas paru depuis six ans, s'est enfin remontré & en a fait autant, ainsi que Noël, son domestique, agent si essentiel dans l'affaire. Il a été séparé de son maître & envoyé au Fort-l'Evêque.

21 *Février* 1780. Dans l'Assemblée publique de la Société Royale de Médecine, tenue le mardi 15 de ce mois, il a été question de plusieurs choses intéressantes.

Un militaire distingué desirant exciter l'émulation des Médecins & des Chirurgiens sur tout ce qui a rapport à la conservation des Soldats, est dans l'intention de proposer, sous la forme de Programmes, une suite de questions relatives à cet objet important ; desorte que de la collection des Mémoires qui auront été couronnés, il puisse résulter un ouvrage utile à la santé des gens de guerre.

La Société entrant dans des vues si louables, a commencé à proposer pour cette année d'indiquer *quelles sont les maladies qui regnent le plus communément parmi les troupes pendant la saison de l'automne ? quels sont les moyens de les prévenir, & quelle est la méthode la plus simple, la plus facile & la moins dispendieuse de la traiter ?*

M. Vicq d'Azyr a lu l'Eloge de M. Barbeu du Bourg, qui a paru très bien fait: à l'occasion de la correspondance physique qu'il y avoit entre ce Médecin & le Docteur Franklin, il n'a pas manqué d'amener l'Eloge de celui-ci présent, qui a reçu les applaudissemens ordinaires.

M. Jeauroi a lu un précis historique de l'épidémie qui a regné à Dinan parmi les prisonniers anglois; maladie qui a fait périr un médecin, plusieurs chirurgiens employés à son traitement & dont ce Docteur a lui-même été très gravement attaqué. Il a résulté de ce calcul que la proportion des morts sur la totalité étoit d'un sixieme. On auroit desiré apprendre les détails plus intéressans encore concernant l'épidémie de Brest; mais les Apôtres de la Société en ce Port n'étant pas de retour, il n'en a pu être question.

Le fameux Tissot, qui est à Paris depuis quelque tems, assistoit à cette séance.

21 *Février* 1780. Enfin après beaucoup de délais & de répétitions, on donne demain à l'Opéra l'*Atys*, refondu par M. Marmontel en trois actes & remis en musique par le Sr. Piccini: on en dit beaucoup de bien.

22 *Février*. Le début du Sr. Volange à la Comédie Italienne a eu lieu aujourd'hui & certes ce sera l'époque la plus singuliere des annales dramatiques. On a vu, sans doute, des acteurs prônés exciter l'enthousiasme national & attirer la cour & la ville; mais celui-ci traînoit encore à sa suite toute la canaille des boulevards

& de la foire. Ces bandits furieux de se voir enlever leur idole, sembloient vouloir ravoir leur Jeannot & le ramener aux traiteaux. Ils obsédoient les portes & les guichets; ils remplissoient la rue. La garde trop peu nombreuse, commise à la distribution des billets, s'est vue forcée & ç'a été un désordre dont il n'y a pas d'exemple. Pour empêcher que cette populace effrénée ne fût foulée aux pieds des chevaux, moins brutes qu'elle, les prieres, les bourrades & les roues ne pouvant l'écarter, il a fallu que des escouades du guet, placées aux deux bouts de la rue, arrêtassent les voitures, priassent ceux qui étoient dedans de descendre, pour fendre comme ils pourroient ces flots tumultueux.

Au milieu de ce concours il s'en est peu fallu que le spectacle n'eût pas lieu, par un événement qui auroit plus réjouï les malins que la présence du héros forain. Il avoit choisi pour son premier début *les trois freres jumeaux Vénitiens*, piece italienne de feu Colalto, le Pantalon, qui ne l'avoit d'abord composée qu'en cannevas, suivant l'usage de ce théâtre: le succès prodigieux dont elle fut accueilli, l'avoit déterminé à la travailler davantage & à l'écrire toute entiere en françois. C'est celle-ci qui devoit se jouer & qu'avoit étudiée le Sieur Volange. L'auteur étant mort, Mrs. Cailhava & d'Hele, les deux coryphées de ce théâtre, l'avoient dirigé dans ses études & même pour le mettre plus à son aise & dans son jeu, avoient jugé à propos

d'altérer le texte & d'y introduire de nouvelles caricatures. Le Sieur Gaillard, ci-devant acteur de ce spectacle & aujourd'hui Directeur de la troupe de Lyon, gendre de Colalto & son héritier, mécontent qu'on eût changé, mutilé, retourné ainsi l'ouvrage de son beau-pere, sans sa participation, & ses camarades n'ayant pas tenu grand compte de sa réclamation, est allé consulter des gens d'affaires, qui ont trouvé sujet d'un bon procès de Dieu, & pour donner plus de force & d'authenticité à l'opposition du Sieur Gaillard, ont conseillé à celui-ci d'attendre le jour même du début pour la mettre. Il paroît que les comédiens ont eu peur, car *les trois freres jumeaux* ont été exécutés sous leur premiere forme, c'est-à-dire, avec la bigarrure Italienne; ce qui a de beaucoup refroidi l'assemblée, & mis des entraves au Sr. Volange, mal préparé à ce changement.

La foule étoit si considérable, que l'orchestre des musiciens a été rempli d'amateurs, ainsi que les coulisses du théâtre. Quand on a levé la toile, le Parterre a vu avec peine cet arrangement & reprenant ses antiques droits a fait un tel vacarme qu'on n'a pu commencer avant de le satisfaire: il a fallu nettoyer le théâtre, ce qui a encore retardé le plaisir du public: il s'est trouvé des mutins obstinés à rester; entr'autres un grand homme noir, qui a fait la plus belle défense: on a su que c'étoit le Bâtonnier des Avocats; ce qui a beaucoup réjoui Me. Linguet, car il est à

Paris & l'on assure qu'il étoit au parterre & excitoit le tumulte contre son ancien confrere.

Cette représentation ne pouvoit être que très bruyante de toute maniere; il y avoit en outre plusieurs cabales, se croisant, se disputant & augmentant la rumeur. Cabale des Directeurs des *Variétés amusantes*, fâchés de se trouver abandonnés de Jeannot; cabale des Comédiens Italiens, qui sacrifiant leur intérêt à leur amour-propre étoient furieux de voir un bateleur devenir leur camarade; cabale des Comédiens François, desirant fort faire tomber le débutant pour qu'il ne remontât pas ce théâtre rival; enfin les Jeannotistes, disposés à faire face à tout & à étouffer par leurs battemens de mains tous les sifflets de l'envie.

Il faut avouer que le Sieur Volange ne méritoit ni cette haine, ni ce zele acharnés. Si l'on fait abstraction de la haute réputation dont il étoit précédé, son début doit être regardé comme capable de donner de lui les plus belles espérances; mais un grand nom est un pesant fardeau & à le prendre de ce côté il ne l'a pas soutenu. Ses partisans même, engourdis pendant les trois premiers actes, ont paru laisser prévaloir ses ennemis: on a vu l'instant où le parterre faisant une allusion humiliante à un passage de la piece prononçoit cruellement sur son sort, en lui conseillant de retourner d'où il venoit: heureusement au dernier acte, sans qu'il y eût rien de merveilleux, de vigoureux battoirs ont

donné l'impulsion, & des applaudissemens incroyables ont décidé son triomphe. On l'a demandé après la piece & il a été obligé de venir recevoir les acclamations de l'assemblée.

On ne peut rien détailler sur son jeu mal assuré; les deux qualités qu'il ait imperturbablement, sont la vérité & le naturel: pas un passage faux, mais aucun de supérieur.

23 *Février* 1780. M. l'Abbé Coster est un Ex-Jésuite, prédicateur travaillant dans la province de Bourgogne: l'ardeur de se signaler l'avoit fait venir à Paris & il avoit été nommé par le feu Grand-Aumônier, peu connoisseur, pour prêcher devant le Roi le carême de 1780. En conséquence il avoit eu la station des Quinze-vingts, afin de se préparer à fournir sa nouvelle carriere; avant le tems M. le Cardinal de Rohan lui a insinué qu'il feroit bien de se désister de sa prétention, qu'averti par le peu de sensation qu'il avoit produite aux Quinze-vingts, il devoit craindre de mal réussir à la cour & que pour ménager son amour-propre on prendroit la tournure de le supposer incommodé. M. l'abbé Coster n'a point eu égard à ce sage conseil; il a voulu jouir de son droit: il est entré en chaire & dès le commencement a balbutié, a resté court, au point que S. M. s'est levée & s'est en allée: elle a déclaré qu'elle ne reviendroit plus au sermon, si l'on ne lui donnoit un autre prédicateur; c'est le Pere Elysée qui remplit aujourd'hui ce grand ministere.

24 *Février* 1780. De la premiere repréſentation d'*Atys* il ne peut encore réſulter un jugement définitif: on s'accorde à trouver les changemens faits au poëme par le Sieur Marmontel déteſtables; on s'accorde ſur la beauté de quelques morceaux de muſique; mais l'effet général n'eſt pas décidé, ſoit en bien, ſoit en mal. Le premier acte a paru horriblement long.

25 *Février*. M. de Sauvigny ſe promettoit le plus grand ſuccès de la repriſe de ſa tragédie d'*Hirza* ou *les Illinois*, au point d'avoir préféré de la voir jouer plutôt que ſa nouvelle tragédie de *Gabrielle d'Eſtrées*, qui étoit ſur le repertoire pour être miſe la premiere à l'étude. Il a perdu ainſi ſon tour & ſon *Hirza* n'a pu avoir que trois repréſentations: les changemens qu'il avoit adaptés à la guerre préſente, n'ont fait aucune ſenſation, pas même ces ſix vers adreſſés à un traitre par un François:

Courons-nous préſenter plus généreux & plus fiers
A ce héros françois, dominateur des mers:
De la France indignée il venge les injures;
Tu le verras couvert d'honorables bleſſures
Pour laver les forfaits ſous ſes hardis drapeaux,
De ton ſang dans le ſien vas confondre les flots.

M. le Comte d'Eſtaing lui a joué le mauvais tour de ne pas y aſſiſter. On a pris le prétexte des *Nôces houzardes* pour interrompre *Hirza* durant le carnaval, mais on ne l'a pas repriſe depuis.

25 *Février*. Les Comédiens Italiens doivent

donner demain *Cécile*. On dit beaucoup de bien de cette nouveauté, comédie en trois actes qui a été exécutée chez Madame de Montesson avec un grand succès. La musique est du Sr. Desaides.

26 *Février* 1780. Le Sr. Volange n'a pas attiré moins de monde à la seconde représentation des *trois freres jumeaux* : on n'a remarqué aucune amélioration dans son jeu. Les trois freres sont des personnages très différenciés. L'un est un jeune amoureux bien élevé & rempli de cette aménité que donne le commerce du grand monde. L'autre un marin grossier, brutal, sauvage. Le dernier un niais. Le débutant n'a ni la noblesse, ni le sentiment qu'exige le premier rôle; mais cependant il n'y met rien de bas & sa voix même a parfois des inflexions douces, tendres & passionnées; il n'a pas forcé le second comme il devoit l'être ; & cependant l'on juge qu'il est très en état de le rendre, quand il l'aura parfaitement étudié & saisi ; enfin le troisieme est son élément & il y excelle, quoique d'une façon moins amusante, si l'on le compare à son jeu des boulevards, au gré de ceux qui l'ont vu sur les deux théâtres. Peu d'enthousiasme encore à cette seconde représentation & toujours des applaudissemens excessifs à la fin, où il a fallu le traîner de nouveau sur la scene & le montrer à l'assemblée. Les filles surtout, qui étoient en plus grand nombre hier que le premier jour, formoient une puissante cabale en sa faveur. Il doit jouer demain dimanche dans *les fausses confiden-*

ges & le Tonnelier. C'eſt-là que l'attendent ſes détracteurs.

27 *Février* 1780. Il paroît que M. Necker ne trouve pas de grandes facilités à exécuter ſon plan de réforme de la maiſon du Roi. M. le Prince de Condé, M. le Prince de Lambeſc, M. le Duc de Coigny & autres, ont préſenté des Mémoires pour ſoutenir leurs droits reſpectifs. Madame la Comteſſe de Brionne a mis tous ſes charmes en avant, mais a été, dit-on, très mal reçue du Roi. Quant au Comte de Maurepas, ſur ce qu'elle lui a repréſenté qu'il étoit bien indécent que des perſonnes de la maiſon Impériale fuſſent ſoumiſes à rendre compte à certaines perſonnes qui n'étoient pas faites pour prétendre à cette ſubordination, on ajoute que ce vieux goguenard lui a répondu, que ſi ces perſonnes de la Maiſon Impériale n'étoient pas contentes du traitement que le Roi leur faiſoit, elles pouvoient retourner à leur ſouche.

28 *Février.* La premiere repréſentation de *Cécile*, donnée hier aux Italiens, a été fort applaudie, quoique tout le monde ſoit convenu de l'exceſſive longueur de cet ouvrage, de ſon peu d'intérêt & du vice du ſujet, qui ne comportant aucune gaîté, a obligé l'auteur de le ſurcharger d'acceſſoires qui étouffent le fond. Le poëme en proſe eſt de M. Mabille, Commiſſaire des guerres & premier Commis de l'Intendance. La muſique du Sieur Deſaides, quoiqu'ayant pluſieurs contreſens, a fait paſſer ſur la médiocrité de

la piece. Madame Trial y a reparu avec de grands applaudiſſemens ; mais, malgré ſon goût & la légereté de ſon organe, on a remarqué avec peine qu'elle n'avoit plus de voix & qu'on ne pouvoit l'entendre.

Le ſujet eſt tiré du Roman de Madame Riccoboni, intitulé *Lettres de Milady Juliette Catesby*, où il falloit le laiſſer & où il eſt beaucoup mieux, graces au talent & à la plume facile de cette femme aimable.

28 *Février* 1780. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 22 Février.... Il y a ordre du Roi de jouer à la ſuperbe ſalle de la comédie qu'on conſtruit ici, le 3 Avril prochain. Il eſt aſſez plaiſant de voir un ordre du Roi pour pareille choſe : quoi qu'il en ſoit, il paroît donné en faveur du Maréchal Duc de Richelieu, qui, lorſqu'il commandoit ici, a bouleverſé toute la ville & vexé tous les habitans pour cette belle imagination. Il eſt preſſé de jouir & veut, dit-on, venir à l'ouverture. Il a fait annoncer ſon mariage aux Jurats.....

Un autre événement plus grave met le Parlement en combuſtion. Vous connoiſſez le célebre M. Dupaty, ci-devant Avocat Général & qui a acheté, il y a un an, une charge de Préſident à mortier. On perſiſte à ne point vouloir le recevoir & voici ce qui s'eſt paſſé à la ſéance du ſeize.

Les chambres s'aſſemblerent, pour entendre le rapport des proviſions de M. Dupaty. Le

nombre

nombre des Meſſieurs étoit de quarante. Le Premier Préſident & pluſieurs autres n'entrerent pas; de ſorte que M. le Préſident Lavie tenoit l'aſſemblée.

Ceux qui donnerent les premiers leurs avis, furent pour l'excluſion & comme cela alloit vîte, M. le Préſident Lavie repréſenta que le refus ſans motif, que l'on oppoſoit aux ſervices honorables que M. Dupaty avoit pendant longtems rendus à la Cour, avoit lieu d'étonner, & il continua ſon éloge. Alors les Préſidens ſe leverent & dirent à M. Lavie, que dans la place dont il faiſoit les fonctions, il devoit laiſſer parler chacun ſuivant ſa conſcience, recueillir les avis & non les gêner, &c.

Ils ſe ſuivirent les uns pour les autres contre. Quand on en fut à M. Luc d'Arche, il dit que puiſqu'il ſembloit qu'on déſirât les motifs du refus qu'il faiſoit de M. Dupaty, dont l'éloquence menſongere n'avoit ſéduit qu'un inſtant la Cour, il déclaroit que l'eſprit de cabale & d'intrigue qu'il avoit montré, principalement contre le Chef de la Compagnie & dont les preuves étoient conſignées, ſuffiſoit pour le faire rejetter, non-ſeulement de la Préſidence où il vouloit atteindre, mais encore de toute ſociété & qu'il devoit rentrer dans l'état &c. d'où il étoit ſorti.

M. Dupaty eût 15 voix, & 25 furent contre. Enſuite on fit un Arrêt de réglement, qui preſcrit qu'à l'avenir perſonne ne ſera reçu Préſident ſans prouver ſa nobleſſe, ou qu'il ait au moins

trois générations de Magistrature.

29 *Février* 1780. M. d'Epremesnil ayant commencé son Plaidoyer au Parlement de Rouen, a envoyé ici des ballots imprimés de cette premiere partie, & vendredi dernier, jour où toutes les chambres étoient assemblées, il en a fait distribuer des exemplaires à tous Messieurs. Quelques curieux du palais en ont eus. Si l'on en croit la rumeur, cet ouvrage est vigoureux & a fait plaisir à ses confreres de Paris.

29 *Février*. Comme l'on avoit perdu de vue depuis longtems l'intéressante & singuliere affaire entre M. de la Maugerie & M. de la Luzerne, voici l'état où elle est actuellement & les différens jugemens intervenus.

1°. Par la premiere sentence de la connétablie du 13 Mai 1766, qui n'étoit qu'une sentence interlocutoire, il est ordonné contre toutes les parties & toutes charges tenantes que le Sr. de la Luzerne & Noël garderont prison & que le Sieur de la Maugerie sera élargi.

2°. Par arrêt du Parlement de Paris du 12 Août 1766, rendu sur l'appel de cette sentence, elle est confirmée à l'égard du Sr. de la Luzerne & de Noël; elle est infirmée à l'égard du Sr. de la Maugerie; il est sursis à faire droit tant sur l'accusation intentée contre le Sr. de la Maugerie, que sur sa demande en dommages intérêts jusques après l'expiration du plus amplement informé contre le Sr. de la Luzerne & contre Noël, & le Sr. de la Maugerie, qui s'étoit remis en prison, est encore élargi.

3°. La ſentence définitive de la connétablie du 29 Janvier 1768, qui déclare le Sieur de la Luzerne duement atteint & convaincu d'avoir le 18 Février 1764 en la ville de Saint Lô excédé de plusieurs coups d'épée le Sr. de la Maugerie; pour réparation de quoi il eſt condamné en 160 livres d'aumônes; &c. par la même ſentence le Sr. de la Maugerie renvoyé de l'accuſation &c.

4°. Les choſes ſemblent changer de face: Arrêt du Parlement du 13 Juillet 1769, qui décharge de l'accuſation le Sr. de la Luzerne & Noël, & qui ordonne à l'égard du Sr. de la Maugerie un plus amplement informé d'un an, gardant priſon.

5°. Au bout de l'année, le 4 Août 1770, le Parlement prononce encore un plus amplement informé indéfini & par un *retentum* le Sr. de la Maugerie eſt condamné à une priſon perpétuelle.

Il eſt à obſerver que même dans ce dernier jugement, les Magiſtrats ſemblent n'avoir trouvé que des moyens de ſauver le Sieur de la Luzerne, aucun de condamner le Sieur de la Maugerie, qu'enfin tous ces jugemens ſont caſſés & que le ſeul ſubſiſtant eſt la ſentence définitive de la connétablie, qui le décharge de toute accuſation.

Il eſt à obſerver que le Maréchal de Biron, depuis la ſentence de la connétablie, croit avoir trouvé la cauſe de M. de la Maugerie ſi bonne, qu'il eſt depuis ce tems ſon plus zélé protecteur.

Enfin il eſt à obſerver que depuis ſix ans que l'inſtruction du procès eſt renvoyée définitive-

ment aux Requêtes de l'hôtel, le Sr. de la Maugerie n'a cessé de solliciter, d'importuner ses juges, pour obtenir un jugement, offrant de se remettre en prison; qu'il s'y est même rendu, il y a deux ans, dans l'espoir d'être jugé: qu'au contraire, M. de la Luzerne ne cesse de voyager & qu'il a retardé autant qu'il étoit en lui la conclusion.

Premier Mars 1780. Les Directeurs du spectacle des *variétés amusantes*, empressés de remplir le vuide que laisse à leur théâtre le Sieur Volange, se flattent d'avoir trouvé un excellent personnage pour le remplacer en la personne du Sr. d'Orvigny. Çet auteur ne craignant pas de descendre au rôle de baladin, doit débuter incessamment dans une piece de sa composition, où excelloit Jeannot, celle intitulée *Chacun son métier*, & l'on assure qu'il ne craint pas la comparaison & est fort en état de la soutenir.

2 *Mars*. La lenteur que nous mettons à toutes nos opérations maritimes, a donné lieu dernierement à un bon mot de la part du Duc de Choiseul, qui, en général, assez ami de M. de Sartine, n'a pu s'empêcher de se le permettre avec sa gaieté ordinaire: en parlant de ce qui vient d'arriver à Gibraltar: „ je ne sais, dit-il, „ comment fait ce Ministre; mais sa pendule re- „ tarde toujours. "

3 *Mars*. Il paroît que la troisieme représentation d'*Atys* en a décidé le succès. Au moyen de quelques retranchemens le poëme & la musi-

que ont produit plus d'effet. On sait que tout le sujet consiste dans l'amour de *Cybelle* pour *Atys*, son grand-prêtre; que celui-ci indifférent jusque-là en apparence, est sécrétement amoureux de *Sangaride*, nymphe que doit épouser *Celemus*, Roi de Phrygie. L'amour & la jalousie de ces quatre personnages nouent toute l'intrigue, dont la fureur de la mere des Dieux amene la catastrophe. Sans doute, M. Piccini auroit beaucoup mieux fait d'imiter M. Gluck & de laisser l'*Atys de Quinault* dans toute sa pureté, ainsi que son rival a laissé *Armide*, tous deux étant regardés comme les chefs-d'œuvres les plus parfaits du poëte pour les paroles. Quoi qu'il en soit, sous prétexte de resserrer cette tragédie lyrique & d'y répandre plus d'intérêt & de chaleur, M. Marmontel l'a réduite en trois actes; mais au lieu de se contenter de faire des retranchemens, il y a fait des additions, & voulant la raccourcir, l'a allongée. Il est fâcheux que le peu d'usage que le musicien Italien a de notre langue, l'oblige à se laisser trop servilement conduire par son guide, qui se trouve faire ainsi presque le poëme & la musique.

Il y a encore des longueurs & des fadeurs dans le premier acte. Le second est divin, rempli d'oppositions, qui produisent beaucoup d'effets; le troisieme est horrible, en ce qu'on déteste une Déesse qui jouit à plaisir du spectacle de sa vengeance, qui s'en repaît & se dégrade en l'exerçant sur un mortel que sa foiblesse rend

le jouet de sa fureur; d'ailleurs *Celenus* y joue un sot rôle & il est puérile de le faire courir après *Atys*, lorsqu'il veut percer *Sangaride* & de le ramener au desespoir de n'avoir pas paré le coup.

On admire dans la derniere scene des morceaux de force du musicien, qui produiroient peut-être plus d'effet, s'ils étoient plus simples & s'il n'y avoit pas dans les accompagnemens un luxe d'harmonie déplacée.

3 *Mars* 1780. La qualité de M. de Lally Tollendal, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Cuirassiers, n'étant pas encore établie ou reconnue au Parlement de Rouen, il n'y procede que comme nommé le 21 Décembre 1778, par Arrêt de ce Parlement, *Curateur à la mémoire du feu Comte de Lally*. Et c'est en cette qualité que M. d'Epremesnil l'attaque.

Son premier plaidoyer imprimé n'est encore qu'une espece d'introduction à la cause; on y voit que le 7 Août dernier ce Magistrat fit faire une sommation extraordinaire à M. de Tollendal, de déclarer dans le jour s'il entend persister dans les imputations contre le Sieur de Leyrit, son oncle, insérées aux mémoires qu'il a produits pour la défense du Comte de Lally?

Sur le refus de répondre, M. d'Epremesnil a présenté le 9 dudit mois sa Requête d'intervention, pour qu'il soit ordonné que les dits mémoires seront supprimés, comme faux & calomnieux, en ce qui concerne la mémoire du feu Sieur de Leyrit.

Cette requête a été renvoyée à l'audience & a ouvert un vaſte champ à l'éloquence du Magiſtrat orateur; il a cherché à établir le droit & le motif de ſa demande : il finit par offrir encore à ſon adverſaire de ſortir de la lice, s'il veut donner à la mémoire de ſon oncle la ſatisfaction demandée, ou à entrer dans la diſcuſſion de cet incident, qui ne peut avoir lieu qu'en remontant à la ſource du procès & en rappellant tout ce qui concerne les accuſations intentées contre le feu Comte de Lally.

Dans une Lettre au rédacteur du *Courier de l'Europe*, en date du premier Juillet 1778, M. de Tollendal porte à qui que ce ſoit le *défi de produire la preuve d'un ſeul crime, l'ombre d'une ſeule preuve* contre le Comte de Lally qu'il défend. M. d'Epremeſnil recrimine à ſon tour & porte le défi à ſon adverſaire en faveur de M. de Leyrit, ſon oncle; il lui annonce en même tems qu'il accepte le premier combat, & attend ſa réponſe ſur le ſecond : ſi M. de Tollendal veut encore deſavouer les calomnies avancées dans les mémoires du feu Comte de Lally & les ſiens, contre l'ancien Gouverneur de Pondichery, ſon neveu convient qu'il n'a ni le droit ni la volonté d'attaquer la mémoire du Comte de Lally. C'eſt le point où en eſt aujourd'hui la conteſtation.

On lit avec beaucoup de curioſité & d'intérêt le plaidoyer de M. d'Epremeſnil, où il y a des morceaux très brillans, mais qui manque de ce bel ordre, de cette marche claire & méthodique,

de cette aisance noble & simple, le sceau des productions des orateurs consommés.

4 *Mars* 1780. On écrit de Rennes qu'il est intervenu un Arrêt définitif dans le procès du Maréchal de Duras, Arrêt à l'ordinaire ambigu, où l'on ménage les deux partis & qui ne termine rien pour la vindicte & la satisfaction publique: le voici.

„ La Cour faisant droit sur le tout en exécution de l'Arrêt du 29 Janvier dernier sur les „ Conclusions du Procureur général du Roi, a „ rejetté du procès les originaux d'exploits à „ témoins, les cinq Requêtes présentées, tant à „ la Cour qu'à Mrs. Huart Charette & Bonamour, Conseillers en icelle, & les informations visées par ledit Procureur Général du „ Roi; ordonne que lesdites pieces seront supprimées au Greffe, a décerné acte au dit Procureur Général du Roi de sa déclaration de „ ne pouvoir continuer l'instruction ordonnée „ par l'Arrêt du 26 Novembre 1778; en conséquence ayant aucunement égard à la Requête „ dudit Desgrée du 16 Février présent mois que „ la Cour a jointe au procès, l'a déchargé de „ l'accusation intentée par le dit Procureur Général du Roi, d'avoir reçu une somme de „ 1500 livres pour faire passer une délibération „ contraire aux intérêts de la Province, & sur „ le surplus de la dite Requête, ensemble sur celles du 16 Novembre 1778 & 17 Août 1779 „ au-dessus des déclarations & affirmations du-

„ dit

„ dit de Duras; qu'il n'y a jamais eu ni pacte
„ ni convention entre le dit Desgrée & lui, pour
„ faire passer la Délibération du cinq Mars 1769
„ & qu'il n'est point auteur du bruit qui s'en
„ est répandu, dit qu'il n'y a lieu à plainte en
„ calomnie ni information, ayant aucunement
„ égard à la Requête dudit de Duras du 16 No-
„ vembre 1779, faisant droit sur les conclusions
„ du Procureur Général du Roi, ordonne que
„ tout l'état du procès restera supprimé au Gref-
„ fe, & sur toutes les autres demandes, re-
„ quêtes & déclarations des parties, tant par
„ écrit que verbales, les a renvoyées hors de
„ procès, sans dépens. Fait en Parlement, à
„ Rennes le 28 Février 1780."

5 *Mars* 1780. La coëffure des Dames est devenue un objet si important, que l'ordre des coëffeurs s'est multiplié excessivement, qu'il a pris une grande consistance & s'enorgueillissant de son art méprisoit les perruquiers, ou faiseurs de perruque & vouloit s'assimiler aux corps scientifiques. Cette rivalité & les plaintes de ces derniers ont excité la vigilance du gouvernement. Il est intervenu un Arrêt du Conseil du 24 Janvier, qui fixe le nombre des coëffeurs à 600, leur fait défenses de faire plus d'un apprentif tous les trois ans, de tenir classes & écoles de coëffure & surtout de mettre dans leurs enseignes *Académie de coëffure.*

6 *Mars.* C'est en 1762, que M. Noverre composa & fit jouer le ballet de *Médée* à la cour

de Wurtemberg; des talens en tout genre & surtout ceux de Vestris dans tout l'éclat de la jeunesse embellirent cette production par les charmes de l'exécution la plus brillante. MM. Servandoni & Colomba furent chargés des décorations; M. Bocquet le fût du costume; & M. Rodolphe composa la musique. Cette pantomime de génie parut successivement sur tous les grands théâtres de l'Europe, à Varsovie, à Vienne, à Paris; mais on peut assurer qu'elle n'a jamais été donnée avec la pompe, l'ensemble & la perfection qu'elle a reçus cette fois-ci: on ne reviendra pas sur le développement de ce ballet, déja écrit deux fois & où les additions consistent surtout dans le décore. Cependant on ne peut s'empêcher d'y critiquer une imagination ridicule, à force d'être outrée; c'est d'avoir personnifié le feu, le fer & le poison. „ *Médée*," est-il dit dans le programme, „ ordonne au *feu* de „ renfermer dans un coffret qu'elle destine à „ *Créon* les matieres les plus combustibles & les „ flammes les plus actives: elle commande au „ *poison* de répandre ses venins mortels & „ ses vapeurs empestées sur un bouquet de „ diamants que sa cruauté réserve à *Créuse*: en- „ fin elle demande au *fer* un instrument propre „ à assouvir sa rage; il tire de son sein un „ poignard."

Les acteurs sont ici les mêmes que la derniere fois: Mlle. Heinel remplit le rôle de *Medée*, avec une chaleur dont on ne la croiroit jamais

susceptible : *Jason*, en poésie & en peinture, a toujours été fort difficile à rendre ; il ne sauroit produire aucun intérêt ; il n'est pas étonnant que le Sr. Vestris pere, en excitant l'admiration des connoisseurs par la beauté de sa danse, par ses positions nobles, par ses heureux développemens ne réussisse pas mieux que les poëtes & les peintres. Le Sr. Dauberval, dont la taille n'est pas majestueuse à beaucoup près, tire infiniment plus de parti du personnage de *Créon*. Quant à Mlle. Guimard, elle est dans son vrai genre, en faisant *Créuse*, qui cherche par l'art de la coquetterie la plus raffinée à séduire *Jason* & à l'enlever à son épouse. Il faut convenir cependant que plus de figure, de jeunesse & de fraîcheur ajouteroit beaucoup aux graces surannées de cette danseuse, qui ne sont plus que de mines & de l'afféterie. Cette production ne peut que donner la plus grande envie de voir les Ballets d'*Armide*, des *Danaïdes*, de *Psyché*, d'*Alceste*, d'*Orphée*, d'*Hercule*, &c. dont les plans sont dans le porte-feuille de M. Noverre.

7 *Mars* 1780. *Vues générales de l'affaire du soi-disant Comte de Solar*, où l'on laisse à l'écart tout ce qui, dans l'instruction antérieure à l'Arrêt de la Cour du 20 Avril 1779, concourt à prouver l'innocence du Sr. Cazeaux, & discussion de l'information faite en Languedoc en exécution de cet Arrêt ; suivies d'*une Lettre de Me. Prunget des Boissieres*, ancien Avocat au Parlement, relative aux fausses assertions insérées dans

plusieurs gazettes contre le Sr. Cazeaux, avec Consultations d'anciens Avocats au Parlement.

Tel est le titre du nouveau Mémoire très volumineux, ayant 136 pages, de Me. Elie de Beaumont, auquel on assure cependant qu'il ne met que son vernis & sa signature, & que le Sr. Cazeaux, étudiant en droit, compose lui-même.

On a produit en tête l'extrait de l'Arrêt du Parlement, qui ordonne par provision que le Sr. Cazeaux sera élargi des prisons, où il est détenu, par l'huissier de la Cour de service, à la charge de se représenter en état de décret de prise de corps, &c.

Dans ce Mémoire, plus spécialement dirigé contre l'Abbé de l'Epée, on le ménage moins & l'on menace de l'attaquer & d'intenter contre lui une action en dommages intérêts, s'il n'ouvre enfin les yeux à la lumiere & ne met un terme à son zele meurtrier.

8 *Mars* 1780. On parle depuis longtems d'une aventure très singuliere, arrivée à un M. Vannier, Capitaine au Régiment de Rohan Soubize, le 31 Décembre 1770; dont le résultat seroit qu'ayant eu l'étourderie de se battre contre un quidam, rendez-vous donné, aux champs Elysées & au jour tombant, celui-ci l'auroit assassiné en lui plongeant son épée dans le corps de la longueur de onze pouces; que ramassé par des garçons chirurgiens pour le disséquer, ces fraters l'auroient heureusement reconnu en vie, lui auroient donné des secours & l'auroient guéri tant bien que mal: tout cela est assez bisarre &

romanesque : la suite ne l'est pas moins & semble rendre plus nécessaire de remonter à l'origine & de reconnoître le Quidam, que M. Vannier a cru avoir raison de regarder comme un homme de considération ; il a prétendu que depuis ce Quidam informé des recherches qu'on faisoit, avoit écrit qu'elles étoient inutiles, qu'il se repentoit de son lâche forfait & qu'on n'entendroit plus parler de lui.

Précisément dans le même tems un M. de la Châtre a quitté son Régiment pour raison de santé, a pris le petit collet & est entré au séminaire de Saint Sulpice : on n'a pas manqué de jetter des soupçons sur lui : M. le Comte de la Châtre, son frere, a voulu éclaircir la chose ; il a confronté M. Vannier avec le nouvel ecclésiastique, sans que le dernier en fût prévenu & l'autre l'a méconnu absolument, ou plutôt a reconnu que ce ne pouvoit être lui ; mais les rumeurs malignes s'étendent facilement & la justification de l'innocence ne perce pas avec la même rapidité.

D'un autre côté, car tout est merveilleux dans cette anecdote, la Reine sait qui c'est, mais a exigé de M. Vannier, par égard, non pour le coupable qu'elle abandonne, mais pour sa famille ; que dans le cas où il viendroit à le reconnoître, il ne l'avouât pas & gardât le silence.

Les la Châtre avec raison s'indignent de cette reticence, veulent que M. Vannier s'explique, doivent supplier S. M. de ne plus lui imposer silence, & demander même que le Procureur Général informe.

Ce qui eſt très rare & non moins remarquable, c'eſt que cette anecdote aſſez compliquée ſe raconte généralement de la même maniere, quant au fond & aux circonſtances; exactitude même qui la rend ſuſpecte à beaucoup de gens, d'autant qu'une aventure d'un autre genre, mais non moins unique & non moins merveilleuſe, eſt déjà arrivée à Lille au même officier.

9 *Mars* 1780. Le ſecond Mémoire pour le Sieur Cazeaux eſt diviſé en quatre parties.

1°. Le départ de Toulouſe du jeune Solar & du Sr. Cazeaux eſt fixé d'une maniere ſi préciſe & ſi invariable au 4 Septembre 1773 par les uns, aux premiers jours de Septembre par les autres, que de-là réſulte l'impoſſibilité phyſique, que le jeune Solar qui a paſſé à Toulouſe tout le mois d'Août & les premiers jours de Septembre, ſoit l'individu trouvé à *Cuvilly* le premier Août.

2°. La méconnoiſſance de Joſeph par l'univerſalité morale des témoins dignes de foi, & la méconnoiſſance de la part de Joſeph des perſonnes & des lieux que le vrai Solar auroit dû reconnoître, établiſſent démonſtrativement que Joſeph n'eſt pas le Comte de Solar.

3°. Les variations, les tergiverſations, les fauſſes reconnoiſſances de la part de Joſeph & même ſes menſonges volontaires le rendroient digne d'une punition légale, ſi ſon état ne ſollicitoit pour lui la clémence de la juſtice.

4°. Les reconnoiſſances données par quelques perſonnes à Joſeph & celles prétendues faites par

lui, font le fruit, ou de l'obftination ou de la mauvaife foi, ou des manœuvres les plus criminelles & ne peuvent mériter aucune croyance aux yeux de la juftice.

Suit une Confultation du 14 Février 1780, où les plus habiles Jurisconfultes déclarent que fans attendre d'autres inftructions, l'innocence du Sr. Cazeaux eft fi clairement défendue par le moyen d'impoffibilité phyfique, que les juges ne peuvent héfiter à lui accorder dès à préfent fa pleine & entiere juftification.

Me. Linguet, qui s'immifce de tout, fouvent avec beaucoup de légereté, de précipitation & d'inconfidération, en parlant de ce procès avoit décidé dans fes Annales, No. 38, que dans tous les cas M. l'Abbé de l'Epée étoit à couvert des dommages & intérêts dûs au Sieur Cazeaux.

On a été allarmé du ton tranchant de ce journalifte & dans la crainte que fon affertion n'égarât fes lecteurs & ne donnât une impreffion défavorable à la caufe & au droit du Sr. Cazeaux, un Me. *Prunget des Boiffieres*, Avocat au Parlement, dans une lettre datée du 14 Juin 1779, refute l'auteur paradoxal & pour ajouter plus de force à la refutation, on la fait fuivre d'un Mémoire à confulter du Sr. Cazeaux & d'une Confultation du trente Janvier, où le Confeil eft d'avis que l'impreffion de cet écrit en lui donnant de la publicité arrêtera le cours du préjugé, qui pourroit s'établir ou s'accréditer au préjudice de

l'accusé, par l'effet des journaux & autres papiers publics, ainsi que par celui des insinuations particulieres qu'on répand dans les cercles.

On voit par cette Consultation *ad hoc* & par d'autres précautions semblables, que les Journaux & Gazettes qui jusqu'à présent ne jouoient pas un grand rôle au palais, ont pris une telle consistance, sont devenus un aliment si nécessaire à la curiosité publique, qu'on les cite fréquemment & qu'on recherche ou redoute leur suffrage.

Ce sont les Gazettes des Deux-Ponts & des Pays-bas, qui sont spécialement désignées ici.

10 *Mars* 1780. Il est singulier que malgré le despotisme reproché à notre gouvernement & trop souvent à si juste titre, aucune de ses résolutions ne puisse cependant s'effectuer dans les moindres choses, sans beaucoup de lenteurs, d'incidens, de réclamations, de contradictions, & d'écrits, qui dévoilent au grand jour les ressorts secrets & quelquefois odieux que les instigateurs de projets font mouvoir. Il est vrai que lorsqu'il veut persévérer, après avoir avec la douceur qui le caractérise, laissé se plaindre & fermenter les mécontens, il n'atteint pas moins son but. Quoi qu'il en soit, depuis plus de dix ans la suppression tentée des Celestins n'est pas encore consommée radicalement & la translation des Cordeliers en leur place souffre depuis quinze mois des obstacles sans cesse renaissans. Un des plus considérables est venu de la part de M.

l'Archevêque, qui a interdit les six premiers religieux nommés par le Supérieur pour desservir le couvent vuide & a rendu depuis une ordonnance en date du 8 Septembre dernier, portant défenses aux Cordeliers de se transférer dans la maison des Celestins, pour y vivre en conventualité jusqu'à ce qu'il ait prononcé s'il y a lieu, la suppression & extinction de la premiere communauté, &c. A cette difficulté s'est jointe une opposition des freres d'Aquitaine & des autres provinces de l'ordre, pour lesquels on a publié un Mémoire. C'est ce Mémoire qui donne lieu à un autre à consulter, pour *Frere Favereau*, Gardien & Commissaire Général du grand couvent des Cordeliers de Paris & *Frere Bonhomme*, religieux conventuel du dit couvent. Il est suivi d'une Consultation d'habiles Jurisconsultes en date du 8 Janvier 1780, où il y a des détails savans & curieux sur les moines.

11 *Mars* 1780. Dans la Consultation donnée aux freres Favereau & Bonhomme, après un récit historique sur la naissance du monachisme, sur ses progrès & son état actuel, les Avocats établissent quelques principes.

1°. Le Pape peut seul aujourd'hui approuver une regle & ériger un ordre religieux.

2°. Cet ordre une fois érigé, ne peut s'introduire dans les Etats d'un Souverain, que par son autorité & avec sa permission.

3°. Lorsqu'il s'agit d'établir, de fonder une maison religieuse dans un Diocese, l'Evêque doit

y donner son approbation ou son contentement ; mais il n'est presque jamais arrivé qu'il y ait procédé par voie de decret ou par un acte de jurisdiction.

4°. Cette maison doit également être autorisée par la puissance civile.

5°. Les mêmes formes doivent s'observer pour une maison religieuse, c'est-à-dire, qu'établie par le concours des deux autorités, elle ne peut être anéantie que par la même voie.

Enfin, à l'égard de la translation d'une maison religieuse, il faut distinguer trois genres de translation d'un monastere, ou d'un diocese dans un autre diocese, ou d'une ville dans une autre ville, ou d'un lieu dans un autre lieu de la même ville. Nul doute que le concours de l'Evêque ne soit nécessaire dans les deux premiers cas ; mais il est décidé en même tems qu'il est inutile dans le troisieme.

Les Cordeliers sont dans cette derniere espece de translation, donc M. l'Archevêque de Paris leur fait une mauvaise difficulté.

Du reste, le Conseil estime que la province d'Aquitaine n'est pas fondée à former son opposition, puisqu'elle y a d'autant moins d'intérêt que l'arrangement conclu avec le Roi est très avantageux aux Cordeliers. Enfin il est d'avis que, quoique très fondés à se plaindre du Mémoire qui a paru contre eux, les freres Favereau & Bonhomme feront très bien de mépriser un ouvrage anonyme, que personne n'ose avouer.

12 *Mars* 1780. Le Roi a été très affligé de la nouvelle de la prise du convoi de l'Orient. Le soir après les parties, la Reine toujours aimable & folâtre, pour dissiper S. M. a proposé de jouer à *Tire-en-jambe*. C'est un jeu d'enfant, où l'on se met à cheval sur un bâton & chacun combat dans cette attitude. Le Roi qui n'avoit point envie de rire, s'est laissé aller à la fin & a montré beaucoup d'adresse. Cette anecdote rappelle le trait à peu près pareil d'un Roi de Lacédémone.

M. le Comte de Maurepas conserve aussi toute sa présence d'esprit dans ces revers & n'en est pas moins gai & fécond en bons mots.

12 *Mars*. Le Chevalier Gluck a écrit à M. de Chabannon & se plaint du peu de cas qu'on fait de ses œuvres en les faisant jouer par des acteurs médiocres; il paroît dégoûté de travailler désormais pour notre opéra. Le succès d'*Atys* ne contribuera pas à nous le ramener: cependant on présume que ce n'est qu'un moment d'humeur passagère, un véhicule pour exciter le zele de ses enthousiastes. Aussi les chefs craignant sa disgrace, ont-ils tâché de caresser son amour-propre en donnant uniquement pour la Capitation des acteurs deux de ses tragédies. Au reste, c'est une justice & une reconnoissance qu'on lui doit: il étoit calculé au premier Janvier 1780, que ses cinq opéra, savoir *Iphigenie en Aulide*, *Orphée*, *Alceste*, *Armide* & *Iphigenie en Tauride*, depuis pâques 1774, que ce grand hom-

me est venu causer la révolution de nôtre théâtre lyrique, avoient rapporté 1,500,000 livres & depuis ce tems, comme l'on a joué fréquemment de ses pieces, on peut bien y joindre 100,000 livres. Il n'y a point d'exemple qui approche en rien d'une recette pareille en un espace de tems semblable.

13. *Mars.* 1780. M. d'Epremesnil dans son plaidoyer cherche à infirmer le suffrage de Voltaire en faveur du Comte de Lally & à la suite de sa tirade contre cet écrivain ajoute........
„ Vers la tombe de M. de Voltaire s'avance à
„ pas lents, mais sûrs, la Postérité, qui dans l'é-
„ crivain le plus vanté cherchera vainement un
„ *homme de bien.*"

M. de Dampierre d'Hornoy, neveu de M. de Voltaire, est nommé en ce moment précisément Président de la premiere Chambre des Enquêtes, dont est M. d'Epremesnil; il a trouvé très mauvais que ce magistrat s'exprimât dans un écrit imprimé & distribué au Parlement d'une façon aussi injurieuse pour la mémoire de son oncle & l'on assure qu'il vouloit argumenter de cette phrase pour intenter à son tour un procès à l'orateur indiscret; mais que celui-ci a appaisé son confrere par une lettre de satisfaction, lettre qui, si elle existe, doit être rendue publique, autant que l'est injure.

On écrit de Rouën que la réponse de M. de Tollendal est beaucoup plus réservée que le plaidoyer de son adversaire, qu'elle lui a ramené

beaucoup de Magiſtrats, mais qu'il ſe refuſe à lui donner aucune publicité par l'impreſſion.

13 *Mars* 1780. Entre tous les complimens que Madame la Comteſſe de Genlis a reçus au ſujet de ſon *Théâtre pour les jeunes perſonnes*, celui qui l'a le plus flattée eſt la Lettre de M. de Buffon, qu'elle répand avec complaiſance & qui mérite d'être conſervée, comme marquée à un point d'originalité rare. Il lui écrit:

„ Je ne ſuis plus amant de la nature, je la „ quitte pour vous qui faites plus & méritez „ mieux; elle ne fait que former des corps, & „ vous créez des ames. Que la mienne n'eſt- „ elle de cette heureuſe création! J'aurois ce qui „ me manque pour plaire & vous jouiriez avec „ plaiſir de mon infidélité. Pardonnez ce mo- „ ment de délire & d'amour, je vais maintenant „ parler raiſon.

„ Votre charmant Théâtre, Madame la Com- „ teſſe, me fait autant de plaiſir que ſi j'étois „ encore dans l'âge auquel vous l'avez conſa- „ cré. Vieux & jeunes, grands & petits, tous „ doivent étudier ces tableaux touchans, où les „ vertus dominées par l'éducation triomphent „ des vices & des ridicules: pris dans la ſocié- „ té, chaque trait porte l'empreinte de votre „ ame céleſte; vous l'avez peinte à toutes ſce- „ nes ſous un emblême différent. Un tact ex- „ quis, une philoſophie ſaine, la morale la plus „ pure, une connoiſſance parfaite du monde, „ toutes les graces de l'eſprit & du ſtyle ont

„ conduit, animé vos pinceaux, &, quoique
„ vous n'ayez pas parlé du bon Dieu, je crois
„ néanmoins fermement aux anges; vous êtes
„ un de ceux qu'il a le mieux doué. Recevez
„ en cette qualité toutes mes adorations, nul
„ mortel ne peut vous en offrir de plus sinceres
„ & de mieux senties."

14 *Mars* 1780. Il paroît que le résultat de l'énorme fracas qu'a causé Jeannot, sera de se refugier en province. Il a tellement aigri contre lui tous ceux qui ne sont pas ses enthousiastes aveugles, qu'on l'a déprimé beaucoup plus qu'il ne méritoit. Il a par son audace, il est vrai, à se charger de toute espece de rôle, même chantant, prêté le flanc à la critique & s'est tellement décrédité qu'on ne le recevroit peut-être plus aux boulevards.

On lui fait cependant encore l'honneur de s'en entretenir, mais c'est pour le rendre plus méprisable & plus ridicule. On le dit fils d'un Notaire de Nantes; entraîné par son libertinage, suivant la vocation de presque tous les comédiens, il s'est jetté dans cette profession, & a passé aux Colonies: par une suite trop ordinaire aussi de cet état, il est devenu fort insolent: il est spadassin. On raconte que jouant à St. Domingue au Cap, il fut sifflé; que dans son dépit il prit une piastre, la jetta au milieu du parterre & défia le critique de la lui rapporter. A l'instant il fallut l'enlever pour le soustraire à l'indignation générale & empêcher qu'il ne fût écharpé. On le

mit au cachot & on le fit repartir pour l'Europe sur quelque bâtiment, où l'on l'embarqua secrétement.

Echappé à ce danger, la correction a bientôt été oubliée & le Sieur Volange a continué son ancien métier; il a même dégénéré; il est devenu baladin, histrion & est ainsi tombé aux boulevards, où il a fait la fortune que l'on sait. Le fâcheux, c'est que les sociétés même qui le recherchoient autrefois pour s'en amuser, ne s'en soucient plus. Une insolence qu'il a eue depuis peu lui a porté le dernier coup. On raconte que le Marquis de Brancas ayant voulu en régaler ses convives à un grand souper, l'avoit invité à venir: on avertit le maître qu'il est arrivé, il va le prendre, l'amene à l'assemblée & dit: „ Mesdames, voilà Jeannot, que j'ai l'honneur de „ vous présenter. — Monsieur le Marquis," dit l'histrion se rengorgeant, „ j'étois Jeannot aux „ Boulevards, mais je suis à présent Monsieur „ Volange. — Soit," répond M. de Brancas; „ mais comme nous ne voulions que Jeannot, „ qu'on mette à la porte M. Volange."

14 *Mars* 1780. Depuis un Arrêt du Conseil du 29 Mars 1776, la Régie du temporel de la maison des Celestins à Paris est entre les mains du Receveur Général du Clergé. Depuis le 9 Novembre 1778 il n'y a plus de Religieux dans ce monastere & ce sont les Cordeliers qui y disent la messe, leur interdiction ne tombant que sur les pouvoirs de prêcher, de confesser; ils ne

peuvent pas non plus dire de grand'messe. Malgré cela, M. l'Archevêque de Paris ne regarde pas la conventualité comme dissoute de droit & c'est ce qui arrête tout.

Les beaux projets qu'on a sur la maison des Cordeliers, d'en abattre une partie pour démasquer les Ecoles de Chirurgie, d'en donner une autre pour y transférer la paroisse de Saint Côme, d'y construire des prisons pour les prisonniers pour dettes, d'y établir la jurisdiction du Châtelet, ne se réalisent point.

Au reste, comme il faut de l'argent pour l'exécution de tout cela & que le moment de la guerre n'est pas favorable, le gouvernement ne presse rien & laisse la chose se mûrir lentement.

15 *Mars* 1780. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 11 Mars..... Le Parlement est en plus grande fermentation que jamais à l'occasion de M. Dupaty. M. Dufaure de la Jarte, Avocat Général depuis six mois, s'est plaint dans un discours public de l'outrage fait aux Avocats Généraux en la personne de son confrere; il s'est répandu en éloges magnifiques des talens & des mœurs de M. Dupaty. Les chambres se sont assemblées le lendemain & l'ont interdit. Il est allé à Paris rejoindre celui-ci, qui espere avoir des lettres de jussion. On dit que cela va faire une affaire majeure, parce que tous les Avocats Généraux des autres Parlemens doivent intervenir.

16 *Mars*. Suivant les dernieres Lettres de

l'Isle

l'Isle de France du mois de Septembre, les épiceries y alloient à merveilles. On comptoit dans la Colonie trois mille plans de girofliers en pleine culture; les clous envoyés au Ministre ont le parfum le plus exquis. M. Ceré, chargé de l'entretien du Jardin de Montplaisir, annonçoit avoir cinq muscadiers ayant des noix. Il avoit fourni des bayes de girofliers aux habitans des isles de Bourbon; mais il ne pouvoit avoir la satisfaction de savoir ce que le Ministre pensoit de cet établissement; il n'en avoit encore obtenu ni récompense ni même de réponse. On attribuoit ce silence à la politique de M. de Sartine, ne voulant pas interdire une culture qui pouvoit être aussi avantageuse, & ne voulant pas non plus indisposer nos bons amis les Hollandois, par une apologie directe, qui ne manqueroit pas de leur parvenir bientôt par la voie des gazettes.

Du reste, point de nouvelles politiques; défenses aux habitans d'en parler dans leurs lettres.

16 *Mars* 1780. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 11 Mars 1780.... On donne à la comédie aujourd'hui la premiere représentation d'une piece intitulée: *Il y a bonne justice*, ou *le paysan magistrat*, traduction espagnole de Me. Linguet. Vous jugez combien le nom du traducteur doit attirer de monde & quel tapage il en résultera!

17 *Mars*. On donne enfin comme constant que les sujets de l'opéra sont parvenus à leur but & que le Sieur de Vismes se retire. L'adminis-

tration de ce ſpectacle rentre dans les mains du Roi, la ville ne pouvant y ſuffire & l'on parle de mettre à la tête pour la direction des ſujets & de tout ce qui concerne la partie théâtrale, le Sieur le Breton.

17 *Mars* 1780. Les partiſans du Chevalier Gluck citent une nouvelle anecdote, très propre à faire valoir ce muſicien & à prouver combien le public eſt paſſionné pour ſes œuvres: on ſait que les deux opéra, joués chacun deux fois pour la capitation des acteurs, ſont *Iphigenie en Aulide* & *Armide*: la recette de la ſeconde repréſentation de cette derniere ſi critiquée, a été de 16095 livres; bénéfice énorme, dont il n'y a point d'exemple au théâtre lyrique, non plus que de la recette totale des quatre capitations, montant à 40420 livres.

18 *Mars*. Les curés du Dauphiné, réduits, pour la plupart, à la portion congruë, en ſentent depuis pluſieurs années l'inſuffiſance, qui devient de plus en plus extrême: ne pouvant compter beaucoup ſur le vœu de la prochaine aſſemblée du Clergé, ils ont cru devoir s'occuper eux-mêmes des moyens d'obtenir inceſſamment de S. M. l'augmentation dont ils ne peuvent plus ſe paſſer.

Ils ſe ſont d'abord préſentés à leurs Prélats reſpectifs, pour leur demander la permiſſion de s'aſſembler & ayant été refuſés, ils ont eu recours au Parlement, qui les y a autoriſés. Le réſultat a été de nommer deux ſeuls Syndics, char-

gés de dépoſer aux pieds du Trône le fidele tableau de leur indigence.

Ces députés ſe ſont rendus à Paris & ont préſenté un Mémoire à M. Necker, qui en a ordonné la communication aux Agens généraux du Clergé. La premiere démarche de ceux-ci a été d'obtenir un ordre du Roi, qui enjoignît aux députés de retourner dans leur province; ce qu'ils ont été obligés de faire le dimanche cinq de ce mois. Heureuſement ils avoient eu la précaution de faire imprimer un Mémoire à conſulter & Conſultation du 28 Janvier 1780, ſignés de neuf habiles Juriſconſultes & la publicité de ce Mémoire ne rendra que plus odieuſe la vexation de Nosſeigneurs.

19 *Mars* 1780. Mardi quatorze de ce mois par jugement des quartiers aſſemblés, MM. les Maîtres des Requêtes ont déchargé de l'accuſation M. de la Maugerie, déclaré M. de la Luzerne dûment atteint & convaincu d'avoir excédé de coups d'épée M. de la Maugerie; pour réparation de quoi le Sieur de la Luzerne a été condamné de s'abſenter pendant vingt ans de la ville de Saint Lô, de ne pas s'en approcher de 30 lieues, condamné à 50,000 livres de dommages & intérêts en faveur du Sieur de la Maugerie par forme de réparation civile; à 100 livres d'aumône & à tous les dépens; affiche du jugement, tant à Paris qu'à Saint Lô & villes circonvoiſines. Noël mis hors de Cour. Ils étoient vingt-ſix Juges, qui tous ont opiné plus ou moins fort contre M. de la Luzerne.

19 *Mars* 1780. M. le Marquis de la Fayette ayant apporté en France un portrait de Washington, Commandant en chef des armées Américaines, en a fait composer par M. le Paon, peintre de batailles du Prince de Condé, un tableau, où il est représenté debout devant sa tente, à la tête de son camp, tenant des papiers relatifs à l'histoire de l'Amérique, dont quelques-uns sont à ses pieds, épars & déchirés, d'autres roulés diversement sur une table: on voit derriere la tente, un Negre occupé à seller un cheval, & dans le lointain, les troupes faisant des évolutions. M. le Mire, célebre par le *Gâteau des Rois*, est chargé d'en graver l'estampe.

20 *Mars*. Dans le Mémoire à consulter sur l'insuffisance de la portion congruë des Curés de Dauphiné, ils établissent trois propositions.

1°. L'Edit de 1768 a trop ménagé l'intérêt des Décimateurs & n'a point assez veillé à celui des Curés.

2°. Les besoins actuels des Curés de Dauphiné sollicitent une nouvelle loi qui, en augmentant leur portion congruë, leur en assure la jouissance complette.

3°. Les Curés ont le plus grand intérêt à être entendus personnellement lors de la rédaction que fera, sans doute, l'assemblée prochaine du clergé, d'un projet de déclaration, pour servir à celle qui doit modifier l'Edit.

Les consultans appuient ces diverses propositions du vœu des Parlemens, entr'autres de ceux

de Toulouse & de Bordeaux. Ils citent des morceaux entiers de leurs Remontrances à ce sujet. Dans celles du Parlement de Guyenne, sur lesquelles ils s'étendent davantage, on est touché surtout de la tendre sollicitude de cette Cour en faveur du corps de ces Pasteurs du second ordre, dont elle plaide chaudement les intérêts auprès du Roi & fait un parallele avec les gros Décimateurs : elle oppose l'inutilité, la négligence, l'avidité, l'indécence des derniers, au zele, à la charité, à l'exactitude, à la régularité des autres.

Du reste, on ne peut qu'être révolté de voir exclus de fait des assemblées du Clergé les Curés, qui forment essentiellement le second ordre hiérarchique de l'Eglise; exclusion funeste, non seulement à leurs intérêts, mais même à ceux de la religion. Cet abus provient d'un autre non moins grand, c'est que dans l'assemblée du bureau diocésain, ils n'ont qu'un seul représentant, qui n'est pas choisi par eux: c'est ainsi toujours des bénéficiers, dont l'intérêt est directement opposé aux leurs, qui assistent & les représentent aux assemblées du Clergé.

20 *Mars* 1780. Le Roi, M. Necker, le Sieur le Breton, voilà quelle doit être la hiérarchie du gouvernement du théâtre lyrique suivant la nouvelle forme. On ajoute que S. M. donne 150,000 livres par an & que pour cette somme l'opéra viendra jouer devant elle toutes les fois & dans tous les lieux qu'elle jugera à propos.

20 *Mars*. M. l'Archevêque de Lyon s'est

rapproché depuis peu de l'Archevêque de Paris au sujet des moines. Tous deux sentent que cette portion de l'Eglise peu estimable, mais nombreuse, est la milice essentielle de l'Episcopat; en conséquence ils sont déterminés à faire les plus puissans efforts pour retarder sa destruction méditée par des Prélats ambitieux, ne songeant qu'à eux-mêmes, qu'à s'enrichir aux dépens des monasteres supprimés. M. l'Archevêque de Lyon, animé d'un zele conforme aux sentimens de son état, est allé trouver M. d'Autun très anti-moine; il lui a dit que ne voulant pas user du droit rigoureux qu'il avoit de se rendre à la prochaine assemblée comme Député né en qualité de Métropolitain, il venoit lui demander son suffrage. M. de Marbœuf lui a répondu qu'il ne pouvoit ignorer, quant au premier point, que les Suffragans ne reconnoissoient point la prétention des Métropolitains, & quant au second, il lui a déclaré qu'il étoit fâché qu'il fût venu si tard, qu'il avoit pris des arrangemens & promis sa voix à M. de Mâcon. Sur ce, propos vifs entre les deux Prélats & scission ouverte. On dit que M. de Montazet a reçu depuis peu ordre de retourner dans son diocese; en sorte qu'il y a grande apparence que les malheureux moines seront sacrifiés.

26 *Mars* 1780. Vendredi M. l'Avocat général d'Aguesseau a porté la parole dans l'affaire du Comte de Crequi. Il a fait un très bel éloge de la Noblesse, fort applaudi, & conclu à ce que la Requête incidentaire du Comte fût jointe au fond

& renvoyée aux Requêtes de l'hôtel. Ses conclusions ont été suivies.

21 *Mars* 1780. M. le Comte de Chabot, honoré du glorieux surnom de *Balafré*, qui commandoit cet automne l'armée de Flandres, meurt d'une écorchure à la jambe. Son chirurgien, entre les mains duquel il étoit, voyant la plaie empirer, le prévint qu'il desiroit un médecin: „ cela étant," a dit le malade, „ qu'on appelle „ en même tems un prêtre & un notaire." Depuis ce tems il fait lui-même ses bulletins & annonce avec le plus grand sang-froid les progrès de la gangrene.

22 *Mars*. Le poëme seculaire d'Horace a été donné tout récemment deux fois à la salle du concert spirituel & toujours avec le même succès. Vendredi dernier on fit encore repéter le chœur sublime *alme sol* & le chant naïf de la strophe *fertilis frugum*. Tout fut senti & apprécié. Les interlocuteurs ont mis ce jour-là, plus que précédemment, dans leur expression, la dignité, l'énergie, la grace que les vers d'Horace exigent; & sans la mauvaise disposition des choristes, disposition qui tient au local, l'exécution de cette grande composition auroit été parfaite. Nous n'avons plus rien à envier aux autres écoles. Les musiciens françois pouvoient opposer à leur musique dramatique des productions non moins brillantes, à leur musique d'église des chants encore plus nobles & plus religieux: il étoit réservé à M. Philidor de les égaler dans *l'Oratorio*; & son

premier essai en ce genre peut être placé à côté des compositions admirables qui ont immortalisé les Handel, les Hasse & les Jomelli.

23 *Mars* 1780. Quoique l'arrêt du Conseil concernant la nouvelle administration de l'opéra soit signé, la Reine a exigé qu'on en suspendît la publicité. S. M., qui protege le Sieur de Vismes relativement au Sr. Compain, son associé, veut faire encore un effort en sa faveur.

On parle d'une augmentation de 8 sols par place au parterre de l'opéra, dont les billets seront à 48 sols, & de 4 au parterre des deux comédies, dont les billets seront à 24 sols. On se passeroit fort de toutes ces innovations, dont le résultat est toujours de grever le public.

23 *Mars*. M. le Comte de Chabot vient en effet de mourir.

24 *Mars*. Entre tous les Journaux dont nous sommes inondés, le Journal de *Monsieur* est sans contredit le meilleur actuellement, soit par le choix & la variété des pieces, soit par une hardiesse un peu plus grande dans les censures. Il fait honneur à Mad. la Présidente Dormoy, d'autant plus qu'on n'avoit pas une haute opinion de cette femme auteur. Il est vrai qu'elle a soin de n'y rien mettre du sien; mais au moins doit-on lui savoir gré de s'être donné des coopérateurs en état de jetter de l'agrément, de l'instruction & du piquant dans son Journal, surtout d'éviter cette partialité, défaut dont sont infectés tous les autres. Madame Dormoy cherche encore à amé-

améliorer cet ouvrage, qui doit paroître, à commencer d'Avril, deux fois par mois.

24 *Mars* 1780. L'époque de pâques est celle ordinairement de la retraite des sujets du spectacle, que des raisons de mécontentement, ou de mauvaise santé, ou autres obligent d'y renoncer. Les amateurs de la danse craignent bien de perdre à l'opéra Mlle. Théodore. Cette jeune danseuse, qui est douée par la nature au plus haut degré de tous les moyens de briller dans son genre, par un grand malheur pour le public n'aime point son état : il faut croire que c'est à ce dégoût qu'on doit attribuer les plaintes du Sr. Lany, son maître, qui prétend qu'elle n'a pas l'intelligence que son jeu sembleroit supposer & qu'admirable pour toutes les parties d'exécution, n'exigeant que le méchanisme du corps & les graces extérieures, elle manque de cette sensibilité d'ame, que demande la pantomime pour les mouvemens du visage & pour tout ce qui appartient à l'expression des passions.

C'est d'autant plus étonnant que Mlle. Théodore a certainement de l'esprit & infiniment plus que n'en ont ses semblables. Quoi qu'il en soit, comme elle ne semble rester à l'opéra qu'en faveur du Sr. d'Auberval, dont elle est amoureuse & qu'elle voudroit épouser ; si celui-ci n'accede pas à ses propositions, il y a toute apparence qu'elle abandonnera un théâtre qui lui rameneroit sans cesse sous les yeux un homme, dont le refus l'auroit humiliée.

Mlle. Théodore seroit d'autant plus regrettée, qu'elle est d'ailleurs fort intéressante par son honnêteté, par une façon de penser libre, ferme & philosophique. Elle lit beaucoup, même des livres sérieux: les ouvrages de Rousseau sont ceux dont elle s'est nourrie le plus & de très bonne heure. Lorsqu'elle entra à l'opéra, elle écrivit à ce Philosophe pour lui demander des instructions sur la maniere de s'y conduire. Ce sage misantrope fut cependant flatté d'un pareil hommage; il daigna répondre à la Danseuse & lui avoua que, malgré toute sa bonne volonté de la satisfaire, il ne pouvoit lui donner de conseils: que fort embarrassé pour son propre compte, quoi qu'il ne fût pas dans une carriere aussi glissante, il n'étoit pas en état de la diriger dans celle infiniment plus délicate où elle étoit entrée.

25 *Mars* 1780. La fameuse promenade de Longchamps, malgré la saison peu avancée cette année, n'en a pas été moins fréquentée. Hier la file des voitures commençoit sans interruption, depuis la place de Louis XV jusques à la porte Maillot: c'étoit le guet qui bordoit la haie & mettoit l'ordre dans la marche; dans l'intérieur du bois la maréchaussée remplissoit cette fonction.

C'est le carrosse de porcelaine de Madame de Valentinois qui a été décidé la plus belle voiture de la promenade. Cette jeune femme, fille de la Duchesse de Mazarin, une des plus jolies de la cour, attiroit tous les regards. Elle avoit quatre chevaux gris pommelés, avec des harnois en soie cramoisie, brodée en argent.

Quoi que les filles fussent en plus grande abondance que de coutume à cette promenade, elles n'ont pas brillé comme à l'ordinaire. On n'en a remarqué qu'une, dont la voiture en porcelaine aussi luttoit contre la premiere : tous les amateurs, ne connoissant pas cette courtisanne, ont été à la découverte. Quelques-uns vouloient que ce fût Mlle. Renard, la maîtresse du Prince de Montbarrey : enfin on a constaté que c'étoit une débutante dans la carriere, appellée Beaupré.

26 *Mars* 1780. Un Sieur Arnoux, Ingénieur-mécanicien privilégié de S. M., exclusivement a ouvert un cours de démonstration d'un bracelet mécanique concernant l'écriture. Il l'a d'abord présenté à MM. de l'Académie des Sciences. Ses Commissaires ont décidé que cette espece de gantelet, dont on environne une partie du poignet, pour affermir la main, la soutenir & la guider, par la maniere dont il est posé ne laisse à celui qui écrit d'autre soin que de mouvoir la plume. Ils ont décidé qu'un vieillard, dont la main tremble, peut en tirer du secours ; qu'un enfant, dont les mouvemens ne sont point encore formés, peut, avec ce bracelet, apprendre très promptement à placer ses doigts & à tenir la plume dans la direction convenable, sans qu'il lui soit possible de la changer ; ni de contracter de mauvaises habitudes.

27 *Mars*. Comme l'on ne sauroit trop acquérir de connoissances sur le sol, le caractere & les mœurs de nos nouveaux alliés, les Etats-Unis,

on interroge ſans ceſſe ceux qui viennent de ce pays-là. Voici ce qu'en rapporte un ancien marin de la Compagnie des Indes, voyant bien & dégagé, ce ſemble, de préjugés. Ils ſont, comme tous les Américains, mous, vains, menteurs : les femmes ſont plus laborieuſes & excellentes ménageres. On leur a envoyé dès les commencemens tout le rebut de la France & ils en ont contracté un mépris & une haine pour les François, qui auront peine à ſe détruire ; mais leur intérêt étant de nous reſter attachés, il n'eſt point à craindre qu'ils ſe ſéparent, à moins que nos revers & les leurs ne les y réduiſent.

La population eſt de trois millions d'hommes au moins ; ils ſont dans l'abondance des comeſtibles, mais manquent de vêtemens. L'hiſtorien montroit un chapeau, qui lui avoit coûté 200 piaſtres en papier, & qu'il auroit eu, il eſt vrai, avec ſix piaſtres en nature. Il en réſulte que le numéraire eſt fort rare & le papier en grand diſcrédit. Pour remédier à ces inconvéniens, le Congrès vient d'adopter la méthode économique & ingénieuſe du Roi de Pruſſe, de faire payer les impôts en nature, ſuivant les facultés & les productions de chaque contrée.

Il y a plus de dix mille Anglois, ou priſonniers ou déſerteurs, qui ont pris parti dans le pays & en augmentent la population : mais les femmes ne veulent épouſer que ceux qui ont un métier. Il y en a de toutes eſpeces & une faute qu'ont commiſe les François, ç'a été de leur envoyer des

artisans & des artistes en grand nombre, capables de leur enseigner notre savoir-faire, de leur monter des manufactures & de leur fournir les moyens de se passer des marchandises d'Europe.

Ils manquent surtout de poudre à tirer; ce qui les empêche de chasser & de profiter de l'abondance du gibier. Il y a cependant une infinité de salpêtre: ce qui leur procurera une branche considérable de commerce, quand ils sauront le fabriquer.

Ce voyageur a été dans l'intérieur des terres & a trouvé de beaux chemins, où il a passé: Philadelphie est une jolie ville, où les Anglois n'ont fait aucun dégât & qui a encore ses agrémens.

27 *Mars* 1780. L'affaire de M. Paran revient sur le tapis. Madame Roger ayant conçu une bonne opinion des talens de Me. Falconnet, vraisemblablement sur la lecture de quelques-uns des Mémoires de cet Avocat, qu'on lui aura fourni à la Bastille, l'a fait appeller & lui a remis sa défense entre ses mains. Son premier soin a été de faire lever la lettre de cachet contre sa cliente; ce qu'il a obtenu. Il ne peut croire que Madame Roger ait séduit le Sieur Paran par ses charmes; il dit que c'est un grenadier travesti en femme, qu'elle est à faire peur, à faire reculer.

27 *Mars*. Il paroît que la premiere nouveauté attendue à l'opéra, c'est l'*Andromaque*, du Sieur Gretry.

27 *Mars*. Depuis longtems on parloit de la démission prochaine de M. d'Aligre & l'on

s'en flattoit; cet espoir s'étoit évanoui & il n'en étoit plus question. On sait cependant aujourd'hui qu'au moment où l'on s'y attendoit le moins, il l'avoit envoyé; il y a environ un mois, qu'il avoit pris ce parti, & se disposoit à se retirer à son petit hôtel rue de Bondi: il n'avoit eu aucune réponse ni du Roi, ni de M. le Garde des sceaux. Enfin ce dernier lui a écrit depuis peu de jours, qu'il avoit mis sous les yeux du Roi sa démission; que S. M. ne remarquant d'autre cause de cette démarche que la mauvaise santé de son Premier Président, étant très satisfaite de ses services & ne voulant pas qu'il les discontinuât, avoit ordonné à lui Garde des sceaux de lui renvoyer sa démission; mais que, pour le soulager, S. M. donneroit ordre au grand banc de le suppléer trois fois la semaine, & qu'elle ne doutoit pas que ses confreres ne s'empressassent d'entrer dans ses vues & de donner à leur chef cette marque d'attachement.

M. d'Aligre reste en conséquence & montre à tout le monde la lettre gracieuse du Garde des sceaux, qui apprend ainsi au public & aux magistrats bien des choses qu'ils ignoroient.

28 *Mars* 1780. M. *Bussy Putain*, ainsi surnommé à cause de son goût pour les filles & de la maladie grave qu'il a gagnée dans leur commerce; pour le distinguer aussi de *Bussy Rabutin*, que tout le monde connoît; de *Bussy Ragotin*, l'ancien premier commis des Affaires Etrangeres; enfin de *Bussy Butin*, celui de l'Inde: M. *Bussy Putain* donc, est un goguenard fécond en saillies

& en méchancetés. M. Roucher lui ayant fait présent de son poëme *des Mois*, dont toutes les sociétés vouloient entendre la lecture avant qu'il fût imprimé, & que personne ne lit depuis qu'il l'est; il lui a répondu par le quatrain suivant :

De vos vers, triste destinée!
Les reprenant cent & cent fois,
Enfin j'ai lu vos douze Mois,
Et je suis vieilli d'une année.

29 *Mars* 1780. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 25 *Mars*..... La comédie intitulée *Il y a bonne justice*, ou *le Paysan Magistrat*, traduit de l'Espagnol par Me. Linguet, quoiqu'elle ne soit pas mauvaise à la lecture, n'a fait que peu de sensation au théâtre, ou plutôt n'en a pas fait du tout.

On ne jouera point dans la nouvelle salle lundi trois Avril, ainsi qu'on l'espéroit : pour qu'elle fût prête à cette époque, on travailloit les fêtes & même les dimanches; ce qui étoit assez indécent : aussi le Parlement vient de rendre Arrêt pour le défendre. Ce contretems renvoie l'ouverture à la fin d'Avril, ou peut-être au commencement de Mai.

Voici ce qui a le plus choqué Messieurs dans le discours de M. l'Avocat général qu'ils ont interdit.... „ L'espece de flétrissure que vous avez „ voulu imprimer sur la tête du Magistrat élo„ quent, qui partageoit leurs pénibles fonctions, „ réjaillit presque sur eux (les gens du Roi, au

„ nom desquels il parloit) & ils en feroient ef-
„ frayés, Messieurs, s'ils ne savoient qu'une
„ conscience pure & une fermeté inébranlable
„ sont supérieures aux orages. Seroit-il possible
„ que celui qui se dévoue comme une victime
„ au bien public, qui ne trouve que le travail
„ après le travail, que l'exil, la haine & les per-
„ sécutions dans l'exercice de la magistrature la
„ plus accablante; seroit-il possible que l'humi-
„ liation & un affront attendissent ce Magistrat
„ à la fin de sa carriere?.,.. Pleins de confian-
„ ce en la justice suprême du Roi, écartons
„ ces sombres nuages."

Cette derniere phrase surtout, qui annonçoit au Parlement l'espoir que M. Dupaty avoit d'obtenir des lettres de jussion, a paru une bravade indécente.

30 *Mars* 1780. M. le Comte de Maurepas marchant sur les traces de la famille royale, qui dans ce saint tems donne toujours l'exemple à Versailles de l'exactitude à remplir le devoir pascal, est venu à Paris pour édifier la capitale & a communié à sa paroisse avec un grand concours de spectateurs. Ce n'est que depuis Louis XVI qu'on voit avec étonnement & admiration les Ministres aussi religieux.

31 *Mars*. En attendant que M. le Duc de Chartres déploie de plus grands talens dans les évolutions de son vaisseau & de l'escadre qu'il aura à ses ordres, s'il se rembarque, comme en court le bruit, il s'est amusé à faire voir à Longchamps un cabriolet sans roues, c'est-à-dire n'en

ayant que par dessous; ensorte que pour peu que l'Automedon perde l'équilibre, il court risque d'être renversé. Il est vrai qu'une barre de fer de droite & de gauche empêche une chûte totale, ou du moins trop brusque. On assure que ce jeune Prince, déja très exercé à faire rouler un char dans la carriere, a témoigné beaucoup d'adresse dans la nouvelle voiture.

31 *Mars* 1780. Le livre de *l'administration provinciale & de la réforme de l'impôt*, est devenu plus rare que jamais. L'approche de la réunion du Clergé que M. le Garde des sceaux craint d'indisposer, l'a obligé de donner les ordres les plus séveres pour qu'on ôte de dessous les yeux de Nosseigneurs cet ouvrage, qui les scandaliseroit & pourroit exciter leur zele. On n'en trouve plus d'exemplaires à Paris.

1 *Avril* 1780. *Discours de M. du Faur de la Jarte, premier Avocat général, prononcé depuis l'Arrêté du* 16 *Février* 1780.

„ Avant d'entrer dans l'examen de la cause, „ qu'il me soit permis de jetter un coup d'œil „ sur nous-mêmes; réunis devant vous pour la „ premiere fois depuis les tristes débats qui ont „ agité le Temple de la Justice, les gens du Roi „ n'ont-ils rien à vous dire & de quels termes „ se serviront-ils? L'acquisition d'un nouveau „ confrere porte, sans doute, la joie dans leurs „ cœurs; mais elle ne les empêche pas de sentir la perte qu'ils viennent de faire & les circonstances qui en ont augmenté l'amertume.

„ Nous ne dissimulerons pas notre affliction ;
„ elle seroit, malgré nous-mêmes, empreinte
„ dans notre silence, & pourquoi craindrions-
„ nous de vous en faire part? N'êtes-vous pas,
„ Messieurs, l'appui des malheureux, & notre
„ voix consacrée à les défendre, doit-elle être
„ muette ou craintive dans la cause de la vertu
„ opprimée?

„ Non, Messieurs, vous n'aurez pas de re-
„ proches à nous faire; nous vous devons l'hom-
„ mage de la vérité; nous en sommes & les évan-
„ gélistes & les organes: quand vous reçûtes
„ nos fermens, nous jurâmes de ne jamais vous
„ la taire; chaque jour que nous entrons dans
„ ce sanctuaire, nous renouvellons en secret les
„ mêmes fermens à l'Etre suprême, qui les en-
„ tendit la premiere fois; nous laisserons, com-
„ me il le commande, l'homme à la porte, &
„ nous arriverons à vos pieds, seuls, sans crain-
„ te, comme sans allarmes, la justice dans le
„ cœur & la sincérité sur les levres. C'est donc,
„ Messieurs, avec toute la franchise que nous
„ impose notre ministere & en même tems avec
„ la tristesse convenable à notre situation, que
„ nous vous disons, que les gens de bien sont
„ dans le deuil, que les loix gémissent, & que
„ c'est insulter à la douleur publique que d'em-
„ prunter un visage riant dans un tems de ca-
„ lamité. Ne soyez donc pas surpris, si les
„ gens du Roi se présentent avec l'extérieur de
„ l'affliction: l'espece de flétrissure que vous avez

„ voulu imprimer fur la tête du Magiftrat élo-
„ quent qui partageoit leurs pénibles fonctions,
„ réjaillit prefque fur eux, & ils en feroient effra-
„ yés, Meffieurs, s'ils ne favoient qu'une con-
„ fcience pure & une fermeté inébranlable font
„ fupérieures aux orages. Seroit-il poffible que
„ celui qui fe dévoue comme une victime au bien
„ public, qui ne trouve que le travail après le
„ travail, que l'exil, la haine & les perfécutions
„ dans l'exercice de la Magiftrature la plus ac-
„ cablante; feroit-il poffible que l'humiliation
„ & un affront attendiffent ce Magiftrat à la fin
„ de fa carriere, lorfque le délabrement d'une
„ fanté chancellante ne lui permet plus de porter
„ cet honorable fardeau? Vous ne l'avez pas
„ cru, Meffieurs; comment l'aurez-vous donc
„ prononcé, & s'il en étoit autrement, qui de
„ nous continueroit des fonctions, qui toutes
„ auguftes qu'elles font, ne conduiroient plus
„ déformais qu'à l'infamie & à l'opprobre!

„ Pleins de confiance en la juftice fuprême du
„ Roi, écartons ces fombres nuages, & réfer-
„ vant pour des tems plus heureux, l'éloge du
„ collegue que nous perdons, n'oublions plus que
„ le jeune magiftrat qui le remplace, & qui feul
„ pouvoit adoucir nos regrets, devenu le coad-
„ juteur de nos travaux, l'union qui doit regner
„ entre nous, en diminuera le poids. Appellé
„ à cette place éclatante, pour laquelle il fem-
„ ble que la nature l'ait formé, fes talens y
„ brilleront autant que la droiture de fon cœur.

„ Digne fils d'un pere eſtimable, l'un préviendra
„ vos oracles avec autant de modéſtie que l'au-
„ tre a mis de candeur en contribuant à les for-
„ mer pendant trente ans.

„ Votre eſtime, Meſſieurs, ſera le but de ſes
„ travaux, comme des nôtres; nous n'aurons
„ enſemble d'émulation que pour obtenir vos
„ ſuffrages; récompenſe la plus flatteuſe que
„ nous puiſſions déſirer, & l'étude de notre
„ vie entiere ſera de les mériter."

2 *Avril* 1780. Le mercredi ſaint M. le Prince de Lambesc, Grand-Ecuyer de France, ſon frere & Madame la Princeſſe de Vaudemont revenoient de la campagne dans la ſoirée & paſſoient à ſix chevaux dans la rue Saint-Antoine. Le Bon-Dieu alloit alors chez un malade. Le poſtillon retient ſes deux chevaux: le cocher, au contraire, excite les ſiens; enſorte que le carroſſe continue ſa route & le pieux cortege eſt obligé de ſe diſperſer. Un prêtre porte-ſonnette, qui ſortoit pour la quatorzieme fois de la journée, ne peut s'échapper aſſez vîte, eſt renverſé & bleſſé; ce qui fait rire ces jeunes Seigneurs. La populace indignée les injurie; on court après le carroſſe & l'on ne ſait ce qui ſeroit arrivé ſans la vivacité des chevaux. On enleve le prêtre & on le porte dans ſon lit. Le Clergé de St. Paul, paroiſſe du lieu, s'aſſemble & excite le zele du Curé: on veut qu'il rende compte du fait à M. l'Archevêque & faſſe en même tems dénonciation du délit ſacrilege au Procureur Général.

Le Curé mou ſe contente d'écrire d'abord à Madame la Comteſſe de Brionne, qui ſentant toute l'énormité du cas renvoie le cocher, prévient en diligence la police, le miniſtere public & accourt chez le Paſteur un contrat de 200 livres de rentes à la main pour le prêtre bleſſé, qu'elle aſſure de ſa protection. Elle auroit même deſiré que ſes enfans fuſſent venus lui faire des excuſes; mais il paroît que cette ſatisfaction n'a pas eu lieu. Quoi qu'il en ſoit, les Dévots, en rendant juſtice à Madame de Brionne, innocente de cette atrocité & qui a fait toutes les réparations qui dépendoient d'elle, blâment la foibleſſe du curé, qui a appaiſé ainſi, ſans réparation publique, un ſcandale dont toute la populace a été témoin, & les Philoſophes qui frémiſſent ſurtout de la barbarice de l'action, auroient exigé, qu'un exemple de vindicte éclatante de la juſtice contînt les grands, trop impunis en pareil cas.

Le bruit avoit couru que M. le Comte d'Artois étoit pour quelque choſe dans l'évenement; mais le voilà parfaitement éclairci de prêtres & de témoins oculaires.

3 *Avril* 1780. Enfin l'on commence à débrouiller le cahos de la nouvelle révolution de l'opéra.

Par un Arrêt du Conſeil du 17 Mars le Roi retire à la ville la conceſſion du privilege de l'opéra, mais lui en laiſſe les dettes à payer juſqu'à cette époque, montant à plus de 200,000 livres, ainſi que les penſions viageres montant à

112,000 livres par an, & par une contradiction assez singuliere, on fait cependant dire à S. M. dans le préambule, qu'il n'est pas juste que les octrois de la ville levés indistinctement sur tous les habitans, servent à subvenir aux frais des amusemens de la classe la plus aisée.

C'est le Secrétaire d'Etat du Département de Paris qui continuera d'avoir la haute police de ce Spectacle, & M. Necker, conjointement avec lui, réglera les dépenses, comme Directeur Général des Finances. Le Sieur de la Ferté, ancien Intendant des Menus, sera le Commissaire de S. M. qui représentera M. Amelot, & le Sr. le Breton reprend l'exercice qu'il a occupé de la place de Directeur Général de l'académie royale de musique, pour la gouverner avec pleine & entiere autorité sous les supérieurs dénommés.

Il est question de réglemens ultérieurs à faire, dont quelques articles paroissent déja fixés, savoir, que S. M. donne 150,000 livres par an à l'opéra & lui abandonne les décorations & habits des Menus, évalués à 1,500,000 livres, à condition que l'académie royale jouera à Versailles & Fontainebleau douze fois par an.

3 *Avril* 1780. Quelques gens, par une compassion très déplacée, ou par une critique injuste, prétendoient que le Parlement avoit mal à propos décerné la peine de mort contre la nouvelle troupe de scélérats appellés *Empoisonneurs*, sous prétexte que ceux qu'ils assoupissoient ne périssoient pas des suites de leurs vénéfices mo-

mentanés. Les Magiſtrats, pour juſtifier leur conduite, autoriſée par l'Edit du mois de Juillet 1682, non-ſeulement l'ont fait réimprimer, mais ont provoqué une Déclaration du 14 Mars de cette année, qui le remet en vigueur & approuve la conduite de ſon Parlement, l'autoriſe même à prononcer cumulativement la peine de la roue & celle du feu, ſuivant les circonſtances.

Cette Déclaration nouvelle a été enrégiſtrée le 20 Mars.

3 *Avril.* Les vigoureux Mémoires de Me. Prevôt de Saint Lucien en faveur des étaleurs, qui avoient produit la plus grande ſenſation dans le public, ne les ont pas préſervés des vexations dont ils ſe plaignoient de la part du commandant du guet & de la police: ils ont été condamnés ſur tous les points par un arrêt du vingt-ſix Février 1780.

4 *Avril.* L'année dramatique, comme l'on ſait, finit & recommence à pâques: c'eſt durant ces vacances que ſe conſomment les changemens qu'on veut opérer dans les divers ſpectacles. On a vu ceux de l'Opéra. Voici ce qui s'eſt paſſé à la Comédie Françoiſe: en deux mots, des pertes & point d'acquiſitions. Il n'eſt nullement queſtion de la grande Sainval & il eſt à craindre qu'elle ne reſte expulſée. La Dame Drouin, plus connue ſous le nom de Mlle. Gaultier, ſe retire & il en étoit tems. Reçue en 1742, elle avoit 38 ans de ſervice: heureuſement ſes rôles de charge, preſque tous n'acquéroient que plus de mé-

rite & de vérité avec l'âge. Elle étoit recommandable par une grande complaisance à jouer tout ce qu'on vouloit & aussi souvent qu'on vouloit. Elle présidoit depuis quelques années aux comédies de Madame de Montesson, qui daignoit la consulter & prendre ses leçons: on assure que remplie d'esprit, de goût & d'intelligence, elle est encore plus propre à former des actrices qu'à l'être; elle va se livrer plus particulierement aux plaisirs & à l'instruction de la troupe illustre de la chaussée d'Antin.

Jouer pendant 27 ans les rôles d'Amoureuse & les soutenir par un air de jeunesse & toutes les graces de la coquetterie, ce n'est point mal-adroit de la part de Mlle. Huss, qui renonce enfin à ce métier sur le théâtre, qui même aujourd'hui Madame le Lievre est dans la réforme depuis longtems. Sa retraite a donné occasion de réveler sa charité. Emule de Mlle. Guimard en bienfaisance, sans avoir eu, comme cette derniere, un poëte pour la chanter; on raconte que dans un hiver rigoureux elle a fait distribuer jusqu'à 600 livres de pain par semaine, aux ouvriers que la dureté de la saison empêchoit de gagner leur vie.

Dans cet intervalle du reste les comédiens n'ont donné que sept nouveautés & neuf pieces remises; ce qui n'est pas remplir la moitié de leurs engagemens. Entre les premieres on ne voit gueres que l'*amour françois* de M. Rochon de Chabanne, dont le succès n'ait pas été équivoque.

5 Avril 1780. Le Théâtre Italien éprouve en gé-

général plus de variations que le François ; il perd cette année trois sujets, dont le plus ancien n'avoit pas seizè ans de pratique. C'est la Demoiselle Beaupré, piquante par un grand air de jeunesse, par une assurance qu'elle eût dès son début & par le mêlange dans son jeu fort rare de la naïveté & de la finesse. Le Sr. Julien, reçu en 1772, avoit une propreté de chant remarquable & quitte au moment précisément où le public, qui ne l'avoit pas toujours goûté, commençoit à se faire à son action. Enfin le Sieur Nainville, admirable par son organe qui, sans faire oublier Caillot, le remplaçoit quelquefois, abandonne aussi la scene, où il n'étoit que depuis 1769, quoique ses poumons robustes semblassent lui permettre de résister encore longtems aux fatigues de son métier.

Dix acteurs & actrices suppléent à ces trois retirés. On doit distinguer dans ce nombre M. Favart, fils, recommandable par son nom : la Demoiselle Lescaut, fille naturelle de Clairval, son éleve & qui se sent d'un tel pere & maître : le Sr. Valeroi, bon valet : la Dame Verteuil, précédée déjà d'une sorte de réputation : enfin le célebre Volange, qui reçu à l'essai a lieu d'espérer d'obtenir plus d'indulgence &, sans doute, deviendra plus modeste.

Dans les huit pieces à ariettes que les Italiens ont donné & les cinq comédies, il n'en est pas plus de deux qui aient eu un succès décidé. Ils ont

remis avec peu de succès neuf pieces de l'ancien repertoire.

6 *Avril* 1780. Un M. le Tourneur roulant en cabriolet sur le boulevard, a été accroché par le carrosse du Comte de Brancas, & le cocher de celui-ci, sans égard pour la malheureuse & frêle voiture, ne faisant que redoubler d'ardeur l'entraînoit engrainée dans une des roues de la sienne: M. le Tourneur s'est trouvé ainsi pendant plusieurs toises, la tête entre la roue & le pavé: enfin il s'est dégagé, a sauté dans un fiacre voisin & a suivi le Comte de Brancas, qui alloit chez le Prince de Montbarrey: il est monté à l'audience & devant tout le monde a apostrophé ce seigneur & lui a demandé raison de l'impertinence barbare de son cocher: le Ministre a fait semblant d'avoir affaire à quelqu'un, qu'il a fait entrer dans son cabinet, pour laisser ces Messieurs vuider leur querelle. M. de Brancas, en demandant de grandes excuses à M. le Tourneur, en lui témoignant la sensibilité la plus vive à son accident, éludoit de donner satisfaction sur le champ. Celui-ci a insisté & exigé qu'au moment même il descendît & sous ses yeux renvoyât son cocher & lui fît ôter sa livrée; sinon l'a menacé de trouver moyen de se faire rendre justice autrement. Enfin le Comte a fait ce qu'il desiroit & M. de Montbarrey a donné à M. de Brancas un de ses cochers pour le reconduire.

On est fâché qu'on ne mette pas au carcan quelqu'un de ces cochers qui compromettent ain-

si leurs maîtres ; mais qui ordinairement ne sont insolens & cruels qu'autant qu'ils sont soutenus. Tout recemment M. le Premier Président du Parlement de Rouen a été légerement blessé dans pareille bagarre. L'Archevêque de Paris est furieux qu'on n'ait pas fait exemple sur le cocher de Madame de Brionne.

7 *Avril* 1780. On a oublié de faire mention de la perte de M. le Chevalier de Jaucourt, mort le trois Février dernier. Cet homme de qualité, entraîné par son ardeur pour les sciences, avoit étudié en médecine à Leyde sous le fameux Boerhaave, & s'y étoit fait admettre au Doctorat. C'étoit un des principaux coopérateurs de l'Encyclopédie. Il possédoit plusieurs langues ; surtout l'angloise & a beaucoup aidé de ses conseils M. le Tourneur pour sa traduction des *Nuits de Young*.

7 *Avril*. M. Parmentier, apothicaire des Invalides, chymiste profond pour la panifaction de diverses substances, qu'on n'auroit pas cru susceptibles de cette métamorphose, qui a surtout tiré de la pomme de terre un pain blanc, léger & savoureux, prétend, au contraire, qu'on ne peut y réduire la châtaigne & pour mettre le public à même de juger des mauvaises qualités d'un pain de cette espece, en a préparé & fait distribuer avant-hier. Il en résulte que la saveur agréable de ce végétal, son odeur douce, sa blancheur, tout disparoît & qu'on n'obtient qu'une espece de galette lourde, matte, serrée, ayant l'odeur, le

goût & la couleur de lie de vin, & affectant désagréablement tous les sens.

M. Parmentier a fait imprimer en même tems un traité sur la châtaigne, où il a la bonté d'ergoter avec Me. Linguet & de venger le pain des accusations formées par ce journaliste contre cet aliment.

8 *Avril* 1780. On peut se rappeller ce qui a été dit du Comte de Paradès, ce célebre aventurier qui, en 1778, étoit embarqué dans l'armée navale du Comte d'Orvilliers. Il devoit s'embarquer de nouveau cette année; mais malgré le sort magnifique qu'on lui faisoit, on a, sans doute, eu des soupçons qu'il nous trahissoit & on le dit arrêté.

9 *Avril*. M. de Paradès a été en effet arrêté mardi dernier à Versailles par le Prevôt de l'hôtel & conduit sous bonne escorte à la Bastille. On a trouvé chez lui pour 1,200,000 livres d'argent & d'effets. Il paroît que, non content du traitement considérable que lui faisoit la France, il étoit aussi espion des Anglois: on a, dit-on, intercepté des dépêches & l'on s'attend à le voir finir d'une façon sinistre. M. de Sartine est un peu honteux de toute sa confiance qu'il lui a donnée & peut-être pour éviter les rumeurs qui en réjailliroient contre ce Ministre, tâchera-t-on d'étouffer cette aventure & de faire disparoître ce traître, lorsque le secret de l'Etat qu'il a, n'en sera plus un.

10 *Avril*. On lit dans la Gazette de France du

mardi 28 Mars... „ Il n'y eût point de ſermon
„ le jeudi ſaint chez le Roi, parce que l'Abbé
„ d'Eſpagnac, Chanoine de l'égliſe de Paris &
„ Grand-Vicaire de Sens, qui devoit prêcher la
„ cene devant S. M., ſe trouva mal au moment
„ de monter en chaire & hors d'état de prononcer
„ ſon diſcours." Voici ce que c'eſt que cet accident ſubit. A cet inſtant un huiſſier vint lui apprendre que le Roi ſavoit qu'il étoit incommodé & le diſpenſoit de remplir ſes fonctions: l'orateur n'entendant pas ce que cela vouloit dire, aſſura l'huiſſier qu'on avoit trompé S. M., qu'il étoit très ſenſible à l'attention du Monarque; mais qu'il ſe portoit fort bien. L'huiſſier s'appercevant de la bonhommie de l'Abbé d'Eſpagnac, lui repéta la même choſe de maniere à ſe faire comprendre; & en effet très malade & très ulceré, il remonta dans ſa chaiſe de poſte & revint à Paris.

L'Abbé d'Eſpagnac, fils du Gouverneur des Invalides & neveu de l'Abbé d'Eſpagnac, Conſeiller de Grand' Chambre & Rapporteur de la Cour, eſt un jeune homme entré dans la carriere des lettres & avide de célébrité: pour mieux y parvenir il a voulu avoir des opinions ſingulieres, établir des paradoxes hardis. On ſe rappelle que, chargé en 1779 du panégyrique de Saint Louis à prononcer devant l'Académie Françoiſe, il ſcandaliſa fort les dévots par cette piece, où l'on l'accuſa d'avoir rétabli des phraſes que M. l'Archevêque de Paris lui avoit fait ôter: depuis

peu frondant les Eloges de l'abbé Suger il en a donné une vie, où il le peint comme un petit génie, un mauvais religieux, un fourbe, &c. Cet esprit de critique & de dénigrement à l'occasion d'un de ses membres les plus distingués, a surtout révolté le Clergé. On s'en est plaint à *Monsieur*, le chef & le protecteur de la religion à la cour, qui a prévenu le Roi contre l'Abbé d'Espagnac. Quelque tems avant la semaine sainte S. M. dit : „ nous avons entendu l'an „ passé un sermon qui n'étoit pas trop chrétien, „ (celui de l'Abbé Rousseau) mais cette année „ ce sera bien autre chose". Ce propos a été rendu à l'Abbé d'Espagnac par des courtisans, ses amis : il n'en a pas été intimidé. M. l'Archevêque de Paris & le Grand-Aumônier ont désiré voir son discours; ils ont trouvé qu'il ne rouloit nullement sur le mystere du jour, mais sur une matiere fort étrange, sur un parallele de la Royauté avec le Despotisme : ils ont craint quelque sensation fâcheuse; on en a prévenu M. le Comte de Maurepas, qui est toujours plaisant, honnête & malin; il a imaginé cette petite niche pour sauver un refus absolu de l'orateur.

Depuis M. le Cardinal de Luynes lui a ôté ses lettres de Grand-Vicaire.

10 *Avril* 1780. M. l'Archevêque de Lyon, n'ayant pu être de la prochaine assemblée du Clergé pour y défendre la cause des moines, a intrigué auprès de ses confreres & dans toutes les assemblées il y a eu des instances aux dépu-

tés de s'élever contre la Commiſſion des Réguliers : on a prévenu M. de Maurepas qu'il en pourroit réſulter une grande fermentation. Ce vieux Miniſtre, qui veut mourir en paix, a imaginé d'y couper court en ſupprimant d'avance ladite Commiſſion ; ce qui ne compromet point l'autorité. Dorénavant tout ce qui concernera la ſuppreſſion ou la réunion des maiſons religieuſes, ſera porté au conſeil de S. M., qui y ſtatuera ſeul.

10 *Avril* 1780. M. le Comte de Paradès eſt le héros des converſations du jour. Il a été d'autant plus mal-adroit de ſe laiſſer découvrir en ce moment, qu'il étoit, dit-on, à la veille de recevoir les plus grands honneurs. Il avoit été préſenté à S. M. le ſamedi précédent & le Roi d'Eſpagne ſe propoſoit de lui envoyer la Grandeſſe. Il avoit dîné le jour de ſa capture chez M. de Sartine ; ce Miniſtre, en le quittant, lui dit : „ vous allez être arrêté". Il prit la choſe en riant. On ajoute qu'on n'a point intercepté de paquets ; mais que ſur la connoiſſance donnée à la cour de Londres d'un ſecret d'Etat, le Roi a dit à M. de Sartine : „ il n'y a que moi, ou vous, „ ou cet homme-là, qui ait pu le laiſſer tranſpi- „ rer." La conſéquence étoit aiſée à tirer. On en eſt actuellement à diſputer s'il ſera pendu ou non, s'il le ſera publiquement ou ſecrétement, s'il ſera jugé par une commiſſion, ou miniſteriellement.

11 *Avril. L'alambic des loix, ou Obſervations*

de l'ami des François sur l'homme & sur les loix, avec cette épigraphe: *Vox clamantis in deserto*. Ce livre est un gros in-8o: qui, quoique daté de 1773, ne perce que depuis peu dans cette capitale. On y trouve en tête une *préface qu'on peut lire*, dit l'auteur. En effet, elle est en action: c'est un tableau rapide de ses aventures, où il forme une peinture vive de tous les inconvéniens, de tous les maux, de tous les vices de notre vie physique, morale & civile en France. C'est ce qui l'a déterminé à entreprendre de prouver, 1o. que tout va très mal: 2o. qu'il n'y a rien de si facile que de faire tout bien aller. *Amen!*

L'auteur de cet ouvrage s'annonce pour avoir fait, outre *l'Ami des François*, *l'alambic moral*, & promet encore *l'alambic des passions*; enfin *l'alambic encyclopédique*, ou *examen raisonné & impartial du grand Dictionnaire connu sous le nom de* l'Encyclopédie.

On conçoit que tous ces alambics doivent être fort alambiqués: cependant par le soin de l'auteur à faire tous ses chapitres très courts, il soutient mieux l'attention dans cet ouvrage-ci, par sa nature très métaphysique & conséquemment hors de la portée du commun des hommes. Une pointe de satyre le releve de tems en tems. Il est surtout recherché des magistrats. On ne voit pas trop pourquoi il coûte 36 livres, car il n'y a rien qui le rende du dernier bon, c'est-à-dire, de piquant, de scandaleux, ou de hardi excessivement.

11 *Avril* 1780. La fermentation, l'intérêt &

la curiosité se croisent journellement au sujet du prétendu Comte de Paradès & Dieu sait quels coqs-à-l'âne il résulte des entretiens auxquels il donne lieu depuis huit jours ; car, si les faits les plus simples & les plus publics s'alterent & se dénaturent à force de passer de bouche en bouche, on doit juger combien ceux concernant cet aventurier, nécessairement secrets & mystérieux, doivent l'être à plus forte raison. L'anecdote la plus vraisemblable c'est que M. de Paradès, espion de la France en Angleterre, y fut soupçonné & arrêté en 1778 ; qu'il se tira adroitement de ce mauvais pas en faisant entendre à Lord North que de le pendre ne serviroit pas à grand' chose à la Grande Bretagne ; au lieu qu'en le relâchant, il pouvoit lui devenir un contr'espion fort utile ; qu'ainsi payé des deux côtés, il a gagné beaucoup, quoiqu'il dépensât énormément & que par une grande gaucherie ayant voulu placer ici chez différens Notaires près de quatre millions sous son nom, ces officiers publics ont eu occasion de s'en éclaircir entre eux & surpris d'une fortune si prodigieuse, l'ont dénoncé à la police, de-là au ministere, qui a profité de cet éveil & découvert sa trahison.

Quoi qu'il en soit, le plus fâcheux c'est qu'au moyen de cet événement il faut changer tous les plans de campagne ; ce qui va retarder d'autant les opérations. On assure que le Roi, dont l'ame neuve & franche n'est pas encore habituée à ces vils ressorts d'une politique détestable, mais

néceſſaire, eſt furieux & voudroit écarteler M. de Paradès, plus coupable que Damiens, par les maux incalculables qu'il a cauſés à l'Etat.

12 *Avril* 1780. Dimanche dernier, jour où les jeunes filles faiſoient leur premiere communion à Saint Roch, au nombre de 46, elles ſe ſont trouvé toutes empoiſonnées des hoſties & il en eſt morte une.

12 *Avril.* Le réglement de *Monſieur* concernant la réforme de ſa maiſon paroît. Il traite fort honnêtement les ſupprimés, il leur offre de leur donner l'intérêt de leur argent à dix pour cent en viager, ou de les rembourſer comptant & ſur le champ.

Ce réglement avoit été précédé de lettres patentes qui l'annonçoient; mais ces lettres patentes n'ont point percé dans le public: on en a même retiré tous les exemplaires imprimés & ceux qui avoient été diſtribués aux gens qui devoient en avoir néceſſairement. L'un des officiers qui en avoit eu deux, ne s'en eſt pas vanté & a pu ainſi conſerver ſon exemplaire. Ceux qui l'ont lu, aſſurent que c'eſt une piece curieuſe par la parodie & le perſiflage continu qui y regne du projet de M. Necker en cette partie. On ſait que *Monſieur*, qui n'aime pas ce Directeur des finances, ne s'eſt déterminé à cette réforme que pour le prévenir & lui ôter tout prétexte de mettre le nez dans ſes affaires.

Dans le préambule on fait dire à *Monſieur*.... Des bâtimens délabrés qu'on nous a donnés, une

erreur de calcul de la part de notre bisayeul, &c. nous ont forcés de faire un retranchement dans notre maison. Pour y parvenir nous ne demanderons point le conseil de nos grands officiers, leur intérêt est trop directement opposé au nôtre: nous nous en rapporterons à des personnes honnêtes & impartiales & nous réservons à nous seuls la décision.

13 *Avril* 1780. Le Sieur de Beaumarchais a tellement intimidé les comédiens, qu'il les a amenés à compter avec lui pour les honoraires de son *Barbier de Seville* & leur a prouvé 1°. que les frais journaliers qu'ils évaluent à 900 livres, ne doivent aller qu'à 600: 2°. que le quart des pauvres, pour lequel ils sont abonnés & ne donnent que 80000 livres, n'équivaut pas au quart de la recette, bénéfice auquel il devoit participer dans la même proportion. Quant aux petites loges, on n'en parle point & il paroît qu'il n'a rien gagné sur cet article. Quoi qu'il en soit, fier de cet avantage, il a écrit une lettre circulaire aux poëtes, membres du Bureau de législation dramatique, pour les inviter à se rendre chez lui & ces confreres dociles, excepté MM. le Miere & Rochon, y ont été.

Le Sieur de Beaumarchais leur a raconté avec son verbiage, son égoïsme ordinaires tout ce qu'il avoit fait, dans le plus grand détail, pour améliorer leur droit pécuniaire. Il leur a annoncé que le compte de son *Barbier de Seville* seroit désormais le modele de tout compte pareil; que ceux

qui depuis la conteſtation élevée avec les comédiens à ce ſujet avoient refuſé leurs honoraires, participeroient à ſon arrangement.

Ce récit a beaucoup réjoui les auteurs préſens, plus touchés du lucre que de toute autre conſidération; il a produit bientôt l'enthouſiaſme dans l'aſſemblée & outre les actions de graces qu'ils ont rendus ſur le champ à leur héros, ils ont porté particulierement ſa ſanté à table; dans un délire de tendreſſe bachique, ils ont embraſſé l'Amphitrion, ils l'ont qualifié d'homme admirable, d'homme de génie, de bienfaiteur des lettres & opiné par acclamation pour lui devoir dreſſer une ſtatue.

14 *Avril* 1780. Il faut ajouter à ce qu'on a dit du Comte de Paradès, qu'il étoit à la veille de monter dans les carroſſes du Roi, en prouvant ſa nobleſſe depuis 1400; que le jour où il fut préſenté, S. M. avoit fait venir M. de Saint Paul, premier commis de la guerre, & lui avoit fait expédier ſur le champ trois brevets pour cet étranger, de Capitaine, de Major & de Colonel.

M. le Noir eſt allé mercredi l'interroger à la Baſtille: ce qui a été fort long. On ſe doute bien qu'on avoit mis ſur le champ les ſcellés chez lui, rue de la vieille Eſtrapade.

Enfin on veut qu'il ſoit fils d'un pâtiſſier d'Abbeville & que des officiers l'aient reconnu dans l'œil de bœuf à Verſailles; ce qui paroît difficile à concilier avec l'éducation que ſuppoſent ſes connoiſſances, ſes talens, dans une auſſi grande

jeunesse; car on persiste à assurer qu'il n'a pas plus de vingt-six ans.

14 *Avril* 1780. Le résultat général de *l'alambic des loix* est, que l'auteur en examinant la législation, le gouvernement, l'administration & la jurisprudence de la France, a cru voir que....

Le vice le plus général dans toutes les parties, est qu'on laisse toujours partout à un homme seul le droit de décider....

La puissance législative réunie sur le Monarque à la puissance exécutrice, le rend toujours juge & partie; ce qui ne doit jamais être....

Il n'y a point de corps solide, protecteur & conservateur des Loix; par conséquent point de Loix.....

Chaque province du royaume ayant des coutumes, des usages, des poids, des mesures, &c. qui n'ont nul rapport aux autres, forment autant de parties isolées, qui, n'ayant ni ensemble, ni union, ne peuvent jamais former un tout.....

La nomination de toutes les places dépendant dans chaque partie de la volonté d'un seul homme, & toutes les places se vendant, elles sont toujours marchandées & ne s'adjugent qu'au plus offrant & dernier enchérisseur; il veut dire celui qui offre le plus d'argent, de protection, ou de complaisance &c. Elles sont toujours dès-lors incontestablement mal remplies.....

Tout dépend du choix des chefs.... Dès que

les places sont mal remplies, le désordre devient nécessairement général.

Chacun étant maître absolu dans sa partie, y fait des loix & y établit des usages qui deviennent loix.

Cette multitude de loix nouvelles qui ont étouffé totalement les loix fondamentales, se contredisent toutes & nécessitent l'arbitraire, fléau de toute société.

La multitude de jurisdictions différentes, qui, ayant toutes des intérêts opposés, ne s'occupent qu'à se nuire mutuellement, portent partout l'incertitude & augmentent le désordre....

Les commentateurs, les procureurs, la chicane & la forme ont tellement embrouillé notre jurisprudence, qu'aucun propriétaire ne peut être assuré de sa propriété, ni même de la jouissance.....

Ce défaut d'assurance a dépeuplé les campagnes & surchargé les villes, par la facilité qu'on y trouve de placer son argent à intérêt.

Cette facilité a engendré le luxe.....

Le luxe a engendré les crédits....

Les crédits ont engendré la ruine des familles.....

La ruine des familles en détruit l'union....

Cette désunion enfante tous les vices.....

Les vices causent bientôt la dépopulation....

Celle-ci nécessite toujours la dissolution des parties.

15 *Avril* 1780. M. Meunier de Querlon vient de succomber à ses infirmités. C'étoit un criti-

que plein de goût, d'une logique adroite & sûre, un littérateur très estimable, qui, entr'autres ouvrages périodiques, a rédigé avec beaucoup de distinction, pendant nombre d'années, les *Affiches de Province*. On y remarque surtout communément cette impartialité si rare chez nos journalistes. Il n'étoit d'aucun parti; aussi n'a-t-il pas été prôné comme il l'auroit mérité. Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est de n'avoir pas assez senti la dignité de son être, en acceptant la place de Bibliothécaire de M. Beaujon & en se mettant aux gages de ce Plutus, chez lequel il n'auroit dû jamais être que comme son ami. Il y est mort.

16 *Avril* 1780. Une nouvelle actrice, sans avoir été annoncée, a débuté vendredi à la comédie, dorénavant improprement appellée *Italienne*, puisque la troupe de cette nation est renvoyée, sauf Carlin, à cause de son âge: c'est dans la piece intitulée *le jeu de l'Amour & du Hazard* qu'elle a paru. Un son de voix agréable, une belle prononciation, auroient prévenu en sa faveur, si l'on n'avoit reconnu dès la premiere scene que cette débutante est une comédienne d'un mérite supérieur, que Paris envioit depuis longtems à la province. Beaucoup de sensibilité, jointe à une intelligence rare & l'art de faire valoir les plus petits détails, n'ont jamais permis de méconnoître Madame Verteuil, qu'on a déjà classée comme engagée à ce spectacle.

16 *Avril*. L'auteur de l'*alambic des loix*, après

avoir découvert les vices de la constitution françoise, donne le remede.

Il sépare la puissance législative de la puissance exécutrice, & il subordonne dans tous les cas la derniere à la premiere.

Il établit un corps solide, dépositaire & conservateur des loix; par-là il prévient & anéantit pour toujours l'arbitraire.

Pour abolir à jamais l'infame vénalité, il veut que toute place, sans exception, ne soit nommée qu'à la pluralité des voix: ce qui assure le bon choix des chefs, dont tout dépend.

Faisant tout décider dans les diverses parties à la pluralité des voix, aucun homme ne peut plus, dans aucun cas, décider: il prévient par-là les abus, qu'enfante nécessairement l'intérêt personnel.

Il simplifie l'espece & la nature de l'impôt, il abolit tous les abus de la perception actuelle & établissant partout liberté, facilité, sûreté & tranquilité, il rend tous les habitans du royaume tranquiles & heureux. Dès-lors l'amour de la propriété qu'il inspire, nécessitant l'amour de la patrie, chacun fournira avec plaisir, & même empressement, tout ce qui sera nécessaire pour le bien général.

Simplifiant la législation & la jurisprudence, abolissant la chicane & la forme, il assure la propriété & la libre jouissance des propriétaires; il facilite par conséquent la population, vraie richesse de tout Etat.

Aboliſſant les conſtitutions, annullant tous engagemens ſous ſignature privée, établiſſant des diſtinctions frappantes & des limites fixées à toutes les différentes claſſes & ſurtout ſupprimant à jamais les crédits, il anéantit pour toujours le luxe, l'uſure, la débauche & la prodigalité: il dépeuple les villes, répaires de tous les vices; il repeuple les campagnes & néceſſite un ordre & une vivification générale.

Aboliſſant les teſtamens, il prévient les injuſtices qu'occaſionnent les préférences toujours mal entendues & il conſerve les biens aux familles.

Aboliſſant les droits des femmes aux ſucceſſions, leur ôtant le droit de poſſéder jamais aucune propriété, rendant le mariage un contrat purement civil qui ſe renouvelle tous les ans, en un mot rendant leur ſort abſolument dépendant des hommes, il prétend néceſſiter la vertu & les qualités des femmes & les forcer à être heureuſes, en faiſant le bonheur des hommes.

Etabliſſant l'adoption, il ouvre une ſource nouvelle à l'union des familles & à la population.

Aboliſſant la peine de mort & établiſſant les travaux publics, tous les criminels ſont ſans ceſſe des exemples frappans qui arrêtent le vice; il ſoulage la ſociété des travaux qu'ils font & il forme un débouché ſûr & toujours ouvert, qui débarraſſe la ſociété de tous les monſtres qui lui nuiſent, dans quelque genre que ce ſoit.

Enfin, par cet enchaînement de chefs qui ſe

veillent, s'obſervent & ſe répondent ſans ceſſe de tout l'un à l'autre, il forme un tout ſolide, immuable & de la plus grande force. Il lui donne pour reſſort l'attachement de chaque individu à ſa famille & à ſa propriété, d'où réſulte néceſſairement l'amour de la patrie, qui circulant dans toutes les veines eſt la vraie force & par conſéquent la gloire des nations.

16 *Avril* 1780. Il y a une grande fermentation dans le Parlement, depuis que M. d'Aligre a manifeſté ſon projet de démiſſion & la lettre gracieuſe du Roi : M. d'Ormeſſon qui ſe voit retardé dans la jouiſſance de cette place, dont on lui donne une partie des charges, eſt très mécontent, & M. de Lamoignon, qui auroit grande envie de ſupplanter ſon ancien & de remplacer M. d'Aligre, qui même, dit-on, s'étoit arrangé ſourdement avec celui-ci, eſt fâché de voir la mine éventée. Juſques à préſent ce Magiſtrat avoit paſſé pour un excellent patriote ; mais il paroît que l'ambition dont il eſt dévoré, lui a fait ſacrifier le mâle héroïſme qu'il avoit affiché & qu'il y a une intelligence ſourde entre le miniſtere & lui. En conſéquence M. d'Ormeſſon, par humeur contre le Garde des ſceaux, vient de faire mettre en train l'affaire de la librairie, où ſon protégé, M. Camus de Neville, ſe trouve étrangement compromis.

17 *Avril.* Mademoiſelle d'Ayen, qui a fait ſa premiere communion avec les autres enfans, a été auſſi attaquée des ſymptômes du poiſon &

comme elle n'avoit point dîné avec les autres jeunes filles, ainsi que plusieurs de celles-ci, également atteintes, on a présumé avec raison que la cause physique de l'empoisonnement devoit résider dans les hosties.

17 *Avril* 1780. M. le Maréchal Duc de Duras est venu faire enrégistrer avec solemnité devant lui au greffe des Comédiens l'arrangement du Sr. de Beaumarchais, relativement aux honoraires des Auteurs, auquel il a donné sa sanction, ainsi qu'un réglement, par lequel les pieces nouvelles seront seulement jugées dans l'assemblée des huit Comédiens plus anciens & en conséquence il a ordonné que toutes les pieces nouvelles sur le repertoire seroient remises à l'examen de ce Comité.

Il est à remarquer qu'on donne aussi un effet retroactif & humiliant pour les Auteurs à ce réglement, tandis qu'on ne leur permet pas de revenir sur la lésion qu'ils ont reçue des Comédiens, dans le compte que ceux-ci leur ont fourni des pieces jouées, depuis si longtems qu'ils s'en plaignent.

On ne voit pas que dans le dernier Bureau de légiflation dramatique, aucun ait fait cette observation.

17 *Avril* 1780. Il se répand un calambour d'une espece assez singuliere. On raconte qu'un particulier se nommant Franqlin est venu de province muni de ses titres pour voir avec le fameux Franklin s'il ne seroit pas son parent : que

celui-ci, après les complimens reciproques, l'a prié de conférer avec son Secrétaire sur cet objet: que le Secrétaire, dès l'apperçu du nom, lui a observé qu'il ne s'écrivoit pas de même & sans en voir davantage lui a dit: „ Monsieur, „ de votre Q (cul) faites un K (cas) & vos pa- „ piers vous serviront. "

18 *Avril.* La Reine ayant ouï vanter beaucoup les plaisirs d'une société de jeunes Seigneurs & Militaires, qui ont formé entr'eux cet hiver une comédie bourgeoise & s'amusoient à toutes sortes d'autres jeux, a voulu absolument les voir & en être. On s'en est défendu tant qu'on a pû; mais S. M. a dit qu'elle ne vouloit pas les gêner & qu'elle viendroit les surprendre. On a eu grand soin de se faire prévenir & un jour qu'on a sçu le dessein de S. M., pour la mieux tromper, lorsqu'elle est arrivée chez Madame la Duchesse de Villequier, où étoit la séance, elle n'a trouvé qu'un concert fort beau, mais qui a fait faire la moue à la souveraine. On lui a fait bien des excuses; pour la dédommager on a joué au *Decampativos*, espece de colin-maillard rafiné, où tous les acteurs sont affublés d'un grand drap blanc, sauf le patient, que chacun vient toucher successivement avec une serviette, & il reste exposé aux plaisanteries jusqu'à ce qu'il ait nommé juste l'agresseur. La Reine a trouvé ces espiegleries charmantes. Enfin on l'a conduite à un petit théâtre dressé dans le foyer de la grande salle du spectacle de Versailles, où

elle a rencontré le Roi, *Monsieur* & *Madame*, M. le Comte & Madame la Comtesse d'Artois, le Duc & la Duchesse de Chartres, les seuls étrangers qu'il y eût. On a exécuté une parodie faite par M. le Comte de Linieres du triste opéra comique du Sr. Sedaine, joué il y a quelques mois aux Italiens, intitulé *Aucassin & Nicolette.* Cette facétie a très bien pris. Après le spectacle, la Reine a voulu que le Roi jouât au *Decampativos* & toute la famille Royale s'est ainsi amusée familierement jusques à quatre heures du matin, qu'on s'est séparé.

19 *Avril* 1780. L'auteur de l'*Alambic des Loix*, enthousiaste comme il faut l'être, pour avoir la patience de composer un pareil ouvrage, dit qu'il a pris tout ce qu'il a trouvé bon dans les gouvernemens connus, qu'il en a rejetté tout ce qui pouvoit être susceptible d'abus & qu'il en a formé un tout, analogue au génie des François.

Le nouveau genre de gouvernement qu'il propose, a tous les avantages du républicain, sans en avoir les frottemens & les ondulations continuelles; il a tous les avantages du monarchique, sans être susceptible de ces abus d'autorité, qui dégénerent toujours promptement en despotisme; il a toute la force des associations fédératives, sans pouvoir craindre la désunion qui détruit tôt ou tard ces Constitutions.

Enfin il lui paroît en tout analogue au génie de la nation qui, née pour la liberté, est tou-

jours prête à en abuser, se cabre si on la retient trop, s'échappe si on ne la retient pas, & dont l'aimable gaîté vise souvent au délire.

Du reste, l'auteur répond sur sa tête, ce qui est pourtant le gage d'un fou, avec connoissance de cause, que tout ce qu'il propose, peut s'exécuter en trois ans, sans la moindre secousse, sans répandre une goutte de sang & sans faire le moindre tort à personne. *Amen ! Amen ! Amen ! &c.*

19 *Avril* 1780. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 15 Avril.... Il n'y a point à Paris & dans l'Europe, dit-on, de salle de spectacle qui approche de la beauté de celle-ci: elle est même trop superbe pour la province. Il y doit débuter demain un nouvel acteur, dont on assure que l'organe est supérieur à celui du Sr. le Gros. Nous avons des gens en état d'en décider; car Jéliotte, Chassé, M. & Madame la Ruette sont à Bordeaux. L'affluence d'étrangers attirés pour l'ouverture de la salle est immense.

20 *Avril.* Le Sieur Rousseau de Toulouse ayant fait autrefois de petites comédies s'est plaint, quoiqu'elles n'aient pas eu de succès, de n'avoir pas été appellé au Bureau de législation dramatique. Ses amis en ont parlé au Sr. de Beaumarchais, qui s'est défendu sur ce qu'ayant horriblement vexé ce journaliste dans la préface de son *Barbier de Seville*, il présumoit qu'il auroit eu de l'éloignement pour venir chez lui & accepter son dîner; mais que, dès qu'il ne

se sentoit point de répugnance à tout oublier, lui Amphitrion y consentoit volontiers; en conséquence le Sieur Rousseau a été mis sur la liste & reçu un billet d'invitation pour la derniere assemblée.

20 *Avril.* On voit ici quelques exemplaires d'un ouvrage nouveau, venu de chez l'étranger, ayant pour titre *l'Espion François à Londres*, ou *Observations critiques sur l'Angleterre & sur les Anglois*, par M. le Cler de Goudor, ouvrage destiné à servir de suite à *l'Espion Chinois.* Il y en a deux volumes qui se vendent un Louis. C'est vraisemblablement une imitation de *l'Espion Anglois*, connu ci-devant ici sous le nom de *l'Observateur Anglois*; ce qui a induit en erreur & fait courir le bruit que les Tomes 5 & 6 de ce dernier ouvrage se distribuoient. On ne connoît encore l'autre que par l'annonce des colporteurs & de quelques gazettes étrangeres.

21 *Avril.* On regarde aujourd'hui comme éclairci sans aucun doute que le Comte de Paradès, soi-disant, est fils d'un pâtissier de Phalsbourg, qu'il se nomme Richard, qu'il a été éduqué par un Ingénieur, qui lui ayant trouvé de l'esprit & de l'intelligence, se l'est attaché & a pris plaisir à développer ses talens, singulierement bien tournés vers cette partie & surtout vers l'art de lever des plans; que de-là il avoit couru le pays & s'étoit insinué en effet auprès d'un Comte de Paradès, qu'il avoit accompagné dans des voyages où il étoit mort & dont il avoit vo-

lé les titres, qu'il s'étoit appropriés.

On veut que, pour être plus sûr de ses opérations, il eût trois de ses freres avec lui, dont l'un lui servoit de secrétaire, le second de maître-d'hôtel & le dernier de chef de cuisine. Ils ont été arrêtés aussi & c'est le premier qui a été envoyé à Arras pour y faire reconnoître, ouvrir & inventorier une malle, que M. de Paradès y avoit laissée dans une auberge & où l'on compte trouver des papiers de conséquence. Voilà où en est ce roman.

21 *Avril* 1780. Les No. 59 & 60 de Me. Linguet sont arrêtés, surtout le dernier; & les amateurs de son libelle périodique craignent que cette proscription ne soit durable.

22 *Avril. Jugement d'un Citoyen sûr l'Appel à la Postérité de Simon-Nicolas-Henri Linguet, publié en Janvier* 1780, *avec cette Epigraphe:* Erudimini, qui judicatis... ou *l'Appel à la Postérité au néant; avec cette autre Epigraphe:* Judicia custodite & implete ea: ut habitare positis in terra, absque ullo pavore. *A Noyon, de l'imprimerie de Devin, Imprimeur & Libraire,* 1780. Et à la fin on lit: *permis d'imprimer à Noyon, ce 26 Février* 1780. Signé *Tondit.*

Tel est le titre assez ridicule d'un ouvrage plein de sagesse & de raison, où l'on démontre: 1°. Que les Avocats avoient droit de rayer ce membre dénoncé: 2°. Qu'ils l'ont rayé justement: 3°. Que Me. Linguet ne pouvoit relever de ce jugement que par la résignation, la résipiscence

cence & une meilleure conduite. Il doit d'autant plus augmenter la rage de ce forcené, qu'il se verra dans l'impossibilité d'y répondre. Du reste, il y est très ménagé & si cet écrit a un défaut, c'est de n'être pas assez nourri de faits, de ne pas peindre assez énergiquement le scandale causé à tous les honnêtes gens le jour de la fameuse scene, où ce moderne Catilina voulut avec la cohorte de coupe-jarrêts qui l'entouroit, forcer le Temple de la pacifique Thémis.

23 *Avril* 1780. Le N°. 59. de Me. Linguet, quoique arrêté, est cependant parvenu à plusieurs souscripteurs: à moins qu'on n'y ait mis des cartons, on doute que le Maréchal Duc de Duras ait pu avoir le crédit de faire interdire ce journal pour cette feuille, n'ayant pu réussir dans d'autres cas, où il étoit infiniment plus mal-traité. On doit plutôt attribuer la proscription du journal à l'article du Mémoire de M. d'Epremesnil. Ce Magistrat y est bafoué sans le moindre ménagement & avec toute la fureur dont est capable l'écrivain forcené, qui ne dissimule pas avoir en haine ce Conseiller, qu'il prétend avoir beaucoup contribué à le perdre.

Le N°. 60. a été supprimé en entier; mais comme il y a de la contrebande partout, quelques gens ont cependant su se le procurer. Dans celui-ci il y a un article contre les Parlemens, si injurieux & si violent, qu'on a lieu de croire que Me. Linguet désespérant d'être toléré désor-

mais, a pris son parti & rue aveuglement sur tout ce qui s'oppose à sa rage.

Tout cela confirme une réflexion que lui faisoit au commencement de ses querelles un de ses confreres, Me. Belot, auquel il se plaignoit de ses ennemis: *Me. Linguet, votre plus cruel ennemi, c'est vous-même.*

24 *Avril* 1780. Quoique M. le Premier Président de Rouen, blessé comme on l'a rapporté, n'ait pu se rendre à Rouen, M. d'Epremesnil n'en a pas moins entamé le fond de son intervention au jour indiqué, mercredi 12. Il est parti, sans doute, de l'aveu du Comte de Tolendal, qui dans le cours de son plaidoyer avoit dit que M. Duval de Leyrit avoit été un des auteurs de la mort de M. de Lally, ce dont le Parlement avoit donné acte à son adversaire, quoique le jeune homme sommé de répondre sur cette accusation n'y eût pas persisté & eût répondu d'une façon ambiguë.

On ne voit encore ici que l'exorde du Mémoire du Comte & même manuscrit seulement: ceux qui l'ont lu, assurent que c'est un chef-d'œuvre d'éloquence & d'adresse.

24 *Avril.* M. le Marquis de Chatellard, ancien Maréchal de camp, ayant écrit à M. le Prince de Montbarrey pour se plaindre d'avoir été oublié dans la promotion des Lieutenans-Généraux, ce Ministre lui a répondu qu'il étoit sur la liste, mais que S. M. l'avoit rayé: sur quoi il a

fait apporter tous ses habits militaires, ses parchemins & autres titres & marques de ses services militaires au pied du poteau de la justice & les a brûlés. Il a écrit à plusieurs de ses fils au service, qu'ils eussent à quitter sur le champ, sinon qu'il les deshériteroit. Il est fort riche & son grief aux yeux de la cour, c'est d'avoir été très parlémentaire & d'avoir prêté de l'argent à plusieurs membres du Parlement de Grenoble, mandés en cour lors de la Dragonnade de M. Dumesnil.

24 *Avril* 1780. Lors de la derniere séance du Bureau de Législation Dramatique, lorsqu'on étoit sous le charme de l'opération du Sieur de Beaumarchais, qu'on l'en félicitoit, qu'on s'applaudissoit de la réunion nouvelle & qu'on se promettoit de continuer les assemblées, est intervenue la Lettre de M. Rochon de Chabannes, disant, au contraire, qu'il ne falloit pas insister sur les demandes qu'on avoit faites & qu'il falloit dissoudre l'assemblée, n'ayant pas la forme, la dignité & la liberté convenables. On a cherché quelle pourroit être la cause de ce changement.

Un des membres a prétendu que deux choses dans les objets de demande arrêtés avoient toujours déplu à cet auteur : l'inamovibilité des Commissaires & le Président de lecture. Quant au premier point, on est convenu de le réformer & de ne laisser les Commissaires que quatre ans en place; d'élire deux membres nouveaux tous

les deux ans, qui succéderoient aux deux plus anciens sortis. Cette espece d'échevinage littéraire, auquel tout le monde pourroit parvenir avec le tems, a singulierement réjoui les votans.

Quant au Président de lecture, cet article n'est pas réglé définitivement.

25 *Avril* 1780. Les Trésoriers de France sont depuis longtems en contestation avec les Chambres des comptes, qu'ils ne veulent pas reconnoître pour supérieurs, tandis que celles-ci refusent de les avouer indépendans d'elle. Un M. Clément de Boissy, Maître des comptes de la Chambre de Paris, a composé deux ouvrages, dont l'un, *Traité sur la jurisdiction des Trésoriers de France*, 1777; & l'autre, *Etat véritable des Trésoriers de France*, 1779; où, avec la morgue qui caractérise cette Cour, il mal-traite fort les bureaux des finances. Un des membres de ceux-ci, attaché au bureau de Lyon, homme de lettres & vraiment capable de défendre sa cause, a composé une Réponse, intitulée *le Trésorier de France*; Mémoire très bien écrit, très bien fait & où l'érudition & les recherches ne nuisent point à l'intérêt du fond & à l'élégance du style. Il se fait lire des gens du monde & leur apprend l'existence des deux autres traités, lourds de science & encore plus d'injures, qu'on ne connoissoit point.

L'apologiste établit d'une façon assez lumineuse, que les Bureaux des finances ne peuvent être rangés dans la classe des Tribunaux subalternes;

mais il convient modestement qu'ils ne sont point Cour souveraine. Ils sont immédiatement après elles Compagnies dépositaires d'une grande portion du pouvoir du Prince, qu'elles exercent sous ses ordres & qui ne reconnoissent que la supériorité du Conseil.

26 *Avril* 1780. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 22 Avril 1780.... L'acteur qui a débuté, il y a huit jours, pour le chant sur notre nouveau théâtre, a paru charmant. Il a dû débuter aussi hier une femme qui vient de Bruxelles & dont on dit beaucoup de bien. Notre troupe se monte supérieurement. On dit que nous allons avoir Ponteuil, qui quitte Paris. Les actionnaires ont offert à Mlle. Sainval l'aînée 14,000 livres; elle en demande 20,000 livres, qu'on ne lui donnera pas; ils iront jusques à 15,000 livres, mais ils ne passeront pas.

M. le Marquis de Saint-Marc, ancien officier aux gardes, celui qui a déjà adressé des vers à M. de Voltaire le jour de son triomphe à la comédie françoise, en a aussi composé en l'honneur de M. Louis, qu'il lui a envoyés le jour de l'inauguration de notre salle, dont il a été l'architecte. Les voici:

Quel spectacle enchanteur! quel monument pompeux!
Sous ces voûtes retentissantes,
Les Arts parés de fleurs, les Muses triomphantes
Invitent les mortels à s'unir à leurs jeux.
Ce jour enfin, *Louis*, au Temple de mémoire
Voit inscrire ton nom & tes nobles travaux;

Nos neveux, ainsi que l'histoire,
Ne pourront parler de Bourdeaux
Sans parler aussi de ta gloire.
Vainement contre toi dirigea ses serpens
La sombre & criminelle Envie;
La main de la justice a pris la faulx du tems
Et les a fait tomber sans vie.
Bientôt vers cent climats divers
La Nayade de la Garonne,
Effleurant dans ses jeux la surface des mers
Ira s'enorgueillir aux yeux de l'univers
Des lauriers dont on te couronne.
Jouis de ton triomphe, entends de toutes parts
Honorer en toi le grand homme,
Par qui l'heureuse France, asyle des beaux arts,
Ne doit plus envier ni la Grece ni Rome.

27 *Avril* 1780. Ceux que l'amour des arts passionne assez pour leur faire oublier le monstre si exécrable à la France, vont voir à l'attelier de M. le Comte, sculpteur du Roi, le mausolée de l'Abbé Terrai. C'est un monument que lui fait élever son neveu, l'Intendant de Montauban, bien payé pour cela, & c'est à la Motte-Tilly, terre de ce Ministre, qu'il doit être placé & qu'il subsistera, si le peuple de ces cantons qui, vexé de plus près par l'Abbé Terrai, le détestoit encore plus, a la bonté de le laisser sur pied.

Quoi qu'il en soit, il auroit fallu bien de l'adresse dans le génie du compositeur, pour imaginer quelque chose de supportable en pareil genre. Sa composition est divisée en deux parties. Dans la principale & la premiere, en relief, le

ſculpteur a écarté les idées qui pouvoient en rappeller de trop révoltantes : il n'a repréſenté que le Magiſtrat, état dans lequel l'Abbé Terrai s'étoit acquis une réputation, ſinon de juge integre, au moins de juge éclairé. & c'eſt en ce ſens qu'on lui peut pardonner de le faire regretter par Thémis, qui tranſportée de douleur ne peut plus offrir que ſon médaillon : dans celui-ci, très reſſemblant, l'artiſte a ſu, en conſervant la vérité de la phyſionomie, la rendre moins baſſe, moins refrognée, moins en deſſous, que ne l'avoit ſon héros, chef-d'œuvre de laideur. Une autre imagination que M. le Comte a cru, ſans doute, qu'on lui paſſeroit comme moins odieuſe, quoique fauſſe & de pure flatterie, ç'a été de faire pleurer le défunt par le Génie des Arts, couver en partie d'un voile épais & tenant d'une main le plan de la Galerie, où ce Miniſtre devoit raſſembler & avoit déja preſque raſſemblé des productions de chacun de nos Artiſtes vivans, tant Peintres que Sculpteurs. Comme il avoit réuni à ſon Miniſtere la place d'Intendant général des bâtimens, il y a une ſorte de fondement à cette image. Quant au faire, la figure de Thémis eſt bien traitée, mais peut-être avec trop de graces pour une Déeſſe auſtere ; ſon attitude eſt un peu forcée & au lieu de ce bel abandon d'une douleur à ſon comble, on y remarque une ſorte d'élan impétueux, qui eſt une eſpece de contreſens dans ſa ſituation. Le Génie des Arts a plutôt l'air de bouder que de pleurer. Du reſ-

te, ces figures font d'un beau marbre blanc.

Au-dessous & comme faisant le devant du mausolée, est un bas-relief représentant l'Abbé Terrai à genoux aux pieds du Roi, qui le charge du gouvernement des finances. L'artiste, pour donner lieu, sans doute, à son cizeau de s'exercer sur une plus riche draperie, l'a revêtu de ses habits d'Officier Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit; ce qui forme un anachronisme, puisque l'Abbé Terrai n'a eu le cordon bleu que du tems après être entré au Ministere. L'Etude, la Science & Thémis lui donnent l'accès du Trône: idée juste. Derriere le Roi est une autre figure, nécessaire à la vérité historique, mais qu'il auroit été mieux, sans doute, de voiler, à moins que l'artiste n'ait voulu, en représentant un personnage non moins exécrable, détourner ou partager l'horreur qu'inspire le sien. Cette figure, qu'on devine aisément, est le Chancelier Maupeou, qu'on fait effectivement avoir été le promoteur de son ami.

Ce bas-relief, à ne le considérer qu'avec des yeux d'artiste, est d'une grande beauté; vérité des ressemblances, facilité du cizeau, finesse, précision, grace, toutes les parties qu'on peut exiger dans cette sorte de sculpture, s'y trouvent portées à un haut degré de perfection. On doit bien sincerement plaindre M. le Comte, d'avoir eu à traiter un sujet aussi ingrat, ou plutôt aussi repugnant.

28 *Avril* 1780. Un facteur de la grande poste

pour

pour l'Ecole Militaire, a gagé la semaine derniere qu'il iroit les yeux bandés de ce lieu à la grande poste. Il est parti à quatre heures du matin, il a passé l'eau à la place de Louis XV, dans un bâtelet qu'il est allé chercher lui-même, sans le secours de la voix ni du bâtelier: parvenu aux galeries du Louvre, il a indiqué la sonnette de l'Imprimerie Royale & dans la rue Froid-manteau il s'est arrêté vis-à-vis un marchand de vin, dont il étoit connu & a demandé un verre de vin. Il étoit suivi des parieurs & est arrivé en triomphe à dix heures au terme de sa marche.

29 *Avril* 1780. Il paroît depuis quelques jours une *Lettre de M. Turgot à M. Necker*, qui fait un bruit du diable. On sent bien d'abord qu'on a emprunté le nom de l'Ex-ministre & qu'assurement il n'y a pas mis la main. Cependant par l'audace avec laquelle s'exprime l'auteur qui, pour causer une explosion plus vive & plus rapide, a fait remettre des exemplaires de cet écrit aux portes des Ministres & des Grands, on a lieu de juger qu'elle a été écrite par quelqu'un de très soutenu; car on dit qu'elle est fort accueillie à la cour & qu'elle y cause une fermentation considérable; on ajoute qu'on y découvre tellement le vice de son hypocrisie, le faux de ses opérations, prétendues patriotiques & qui ne sont que des tours d'adresse pour se procurer de l'argent & charger d'autant l'Etat, sans opérer aucun bien réel, qu'il y a de quoi le désoler. Jusques à présent on n'en juge que sur

parole; il faut lire par soi-même & surtout attendre la justification de ce Directeur général des finances, si les inculpations sont de nature à les mériter. Du reste, tout le monde s'accorde à dire qu'il y a beaucoup de personnalités & à les blâmer. Quant au style, on veut que ce pamphlet soit supérieurement écrit.

29 *Avril* 1780. La Reine a une telle amitié pour Madame la Comtesse Jules de Polignac, sur le point d'accoucher, qu'elle a demandé au Roi qu'on commençât les petits voyages par s'établir au château de la Muette, pour être plus à même d'avoir des nouvelles de sa favorite & d'aller la voir elle-même. Vendredi avant de se rendre à l'opéra, S. M. est venue chez cette Dame & y a mené toute la cour avec elle, c'est-à-dire *Monsieur*, *Madame*, Monsieur le Comte & Madame la Comtesse d'Artois, &c. &c.

30 *Avril*. Les brochures recommencent contre M. Camus de Neville: il paroît *Justification du Directeur de la Librairie sur les reproches que lui font les Libraires de Paris*, où *Entretien entre le Directeur de la Librairie & un de ses amis, sur les nouveaux Réglemens*. On juge que par conséquent cette prétendue Justification est ironique & une véritable confession des turpitudes dont on l'accuse.

30 *Avril*. Depuis que les Bouffons sont partis, la Comédie Italienne a recouvré la liberté de jouer des opéra-comiques, parodiés des grands maîtres d'Italie. En conséquence elle a

repris lundi l'*Olympiade*, interrompue deux fois. On y a remarqué des changemens considérables, soit dans la musique, soit dans le poëme, dont le troisieme acte a été refait en entier. On y a ajouté plusieurs airs: d'autres ont été transportés dans les rôles qui sembloient les plus propres à les faire ressortir & contraster. Malgré tous ces efforts, le succès de cet ouvrage a été médiocre, pas du moins marqué autant que la premiere fois. Tant de reviremens, loin de lui donner plus de mérite, en ont ôté cet ensemble qui caractérise les chefs-d'œuvres; on n'y trouve plus que des beautés de détail & comme isolées. On a vivement applaudi le Chœur & le Duo du premier acte, ainsi que l'Ariette de bravoure de Madame Trial; mais ces airs brillans ou d'une facture savante, chatouillent l'oreille sans intéresser le cœur, & les longueurs, la tristesse du poëme, les répétitions, la séchéresse & la négligence du style achevent de le refroidir.

1 *Mai* 1780. *La Justification* de M. Camus de Neville est une brochure fort courte, où il cherche à se justifier sur certaines anecdotes, qui ne font honneur ni à sa probité, ni à son désintéressement, ni à sa véracité. On y inculpe aussi fortement M. de Miromesnil. Suivant la tournure maligne de ces pamphlets, on retorque contre M. de Neville tout ce qu'il dit & l'on lui fait voir que les diverses excuses qu'il donne, sont pitoyables.

Cette feuille légere n'est qu'une foible attaque,

comparée au recueil qu'on vient de faire imprimer de tout ce qui s'est passé au Parlement dans l'affaire de la librairie & surtout des formidables requisitoires de M. l'Avocat général Seguier, où l'on assure que M. Camus de Neville, bien loin d'être ménagé, est on ne peut plus mal-traité. Cette brochure intrigue fort le Directeur de la Librairie, en ce qu'elle semble autorisée sous main par les Magistrats & un avant-coureur de sa défaite, c'est-à-dire de la destruction de ses Réglemens.

1 *Mai* 1780. Depuis longtems M. Dorat, quoiqu'à la fleur de l'âge, menace ruine. Le chagrin que lui a donné le dérangement de ses affaires & les diverses mortifications qu'a essuyées son amour-propre, n'ont pas peu contribué à agraver son état; en sorte qu'on craint qu'il n'aille pas loin.

1 *Mai.* M. de Portelance est un homme de lettres, qui débuta dans la carriere il y a près de 30 ans, par une tragédie qui eut peu de succès, mais l'annonce du talent dans une aussi extrême jeunesse. Elle le fit connoître, elle le répandit en société & il y fût accueilli d'une riche veuve, qui l'épousa & lui fit oublier, abandonner du moins, un état rempli d'amertume & de disgraces. Une donation avoit précédé son hymen & à la mort de sa femme beaucoup plus âgée que lui, il hérita de ses biens & d'un procès considérable qui la tourmente depuis dix ans. L'objet de ce procès est un testament, le fruit de l'obsession &

de l'hypocrisie religieuse. Après avoir perdu & gagné tour à tour plusieurs fois, il est à la veille de se voir juger définitivement. Mécontent de ses Avocats, il a pris le parti de composer lui-même son Mémoire & il faut avouer que cela ne ressemble en rien à la plupart des écrits du barreau. M. de Portelance a tiré tout le parti possible du fond du sujet, prêtant infiniment; il en a formé un roman intéressant où, sans rien ajouter de trop étranger à la cause, il l'a enrichi de faits piquans, arrangés avec un goût infini, l'a orné des charmes d'un style doux & séduisant. Il n'a point négligé la partie du raisonnement, qu'il a rendu aussi lumineux qu'il lui a été possible, & à ces moyens puissans il a joint une onction très propre à lui gagner le cœur, après avoir convaincu l'esprit. Tout ce qu'on pourroit désirer dans ce petit chef-d'œuvre, c'est peut-être plus de chaleur & d'énergie, lorsqu'il s'agit de peindre son adversaire comme un calomniateur; c'est en pareil cas que l'orateur bouillant ne pouvant se contenir dans les bornes d'une prudence pusillanime, semble avoir acquis le droit de prévenir la loi & d'imprimer lui-même le fer chaud sur le front du coupable: flétrissure dont il nous apprend que les premiers Romains punissoient le crime, contre lequel il s'éleve.

Dans une note fort longue au sujet de sa naissance, sur laquelle il paroît que son adversaire a voulu l'humilier, il apprend qu'il a découvert des titres qui constatent que les Portelance sont

d'une famille distinguée d'Irlande, dépouillée de tous ses biens par Cromwel & son parti, & tombée depuis cinq générations dans la plus grande misere. Il a maintenant sa généalogie extraite des Registres de la Cour héraldique de Dublin & revêtue des formes les plus légales : ainsi après avoir figuré avec avantage au Parnasse & au Barreau, il va encore reprendre une place illustre dans le Nobiliaire.

2 *Mai* 1780. Samedi on a remis à la comédie françoise *la veuve du Malabar*, tragédie de M. le Miere, qui dans sa nouveauté avoit eu peu de succès & n'a pas été jouée depuis dix ans. Quoique ce soit une mauvaise piece, comme le poëte y a fait des changemens, qu'il y a du mouvement, de l'action & surtout une grande pompe de spectacle capable d'éblouir la multitude, le Parterre, pour témoigner son contentement à l'auteur, l'a demandé à la fin. Ce triomphe devenu trivial, réservé aux débutans, aux petits auteurs & surtout aux comédiens, ne flatte plus l'amour-propre des anciens: M. le Miere n'a pas jugé à propos de se montrer, & les acteurs de satisfaire au moins les braillards par la réponse qu'il n'y étoit point. Quand ils ont voulu commencer la petite piece, les brouhaha sont devenus plus forts; ils n'ont pu jouer, ils se sont retirés: la garde est venue, on a voulu arrêter quelques mutins; mais cette fois le Parterre s'entendant mieux par des flux & reflux adroitement ménagés, a rompu toutes les attaques: d'en haut

on a crié au feu, pour faire diversion & ramener ailleurs l'attention des soldats. Enfin il n'y a eu personne d'enlevé ni même de blessé à un certain point; mais des jambes écorchées, des meurtrissures, beaucoup de femmes qui se sont trouvées mal & autres suites de pareilles bagarres.

2 *Mai* 1780. Il paroît constant que le pamphlet contre M. Necker paroît sous les auspices du Comte d'Artois, qu'il a été imprimé au Temple & que son Altesse Royale un jour qu'elle y est venue, en a fait elle-même une distribution. On veut que ce Prince soit animé contre le Directeur général des finances par le Sieur de Saintefoix, son Surintendant des finances, &c. qui figure dans cet écrit & suivant l'anecdote qu'on y rapporte, auroit à reprocher à M. Necker de ne lui avoir pas donné 600,000 livres, qui lui revenoient pour des renseignemens fort utiles qu'il lui avoit procurés aux approches de la derniere paix, sur lesquels il fût jouer avec succès à Londres aux actions. Il faut observer que M. de Sainte-foix étoit alors premier commis des affaires étrangeres & avoit le secret du Duc de Praslin.

3 *Mai*. Il paroît un second pamphlet contre M. Necker, qui est une suite du premier. Dans celui-ci on l'attaque sur l'objet de ses plus cheres complaisances, sur la Caisse d'Escompte, dont il favorise les billets noirs avec un zele très suspect. C'est un tableau comparatif des suppressions qui eurent lieu avant & pendant le Système de Law, de la maniere dont celui-ci accrédita

ſon papier, & en rembourſa les mêmes officiers ſupprimés qui le ſont actuellement; on prévoit que le Directeur Général des finances, ne pouvant ſe flatter d'opérer ſes rembourſemens indiqués, montant à une ſomme énorme, ſe ménage ainſi un moyen de les faire & le danger que tout ce jeu ne finiſſe de même par une banqueroute.

Enfin on a réimprimé le *Teſtament Politique* de M. de Silhouette, avec des notes relatives à ce qui ſe paſſe aujourd'hui, & l'on y voit que M. Necker ne fait que ſuivre les opérations indiquées & commencées par ce Contrôleur général tant déteſté en France.

4 *Mai* 1780. M. Clément de Boiſſy a repliqué à l'auteur de l'ouvrage intitulé *le Tréſorier de France*, par une feuille qu'il appelle *le Tréſorier de France ramené à ſon état véritable*. Même peſanteur d'érudition, à laquelle, pour figurer vis à vis de l'Académicien de Lyon, il joint un amas de citations des poëtes latins, qui rendent cet écrit digne du ſiecle de Ronſard.

4 *Mai*. Ce qu'on avoit prévu commence de ſe réaliſer & l'on a déjà perfectionné quelques races de chevaux en France, au point qu'ils ſe trouvent en état de remplir le ſervice des chevaux étrangers: c'eſt ce qu'on a jugé aux courſes qui ont eu lieu dernierement à Vincennes, où une jument & un cheval, productions de leurs propriétaires, ont combattu pour la courſe, l'un contre l'autre, avec tout le feu, tout le brillant des chevaux Anglois. La jument, nommée *Li-*

cile, eſt au Duc de Chartres; le cheval, appellé *le Normand*, appartient au Comte de Lauragais.

On a vu auſſi un poulain de M. le Comte d'Artois, produit par le fameux cheval appellé *Grimerack*, contre un autre poulain du même courſier appartenant au Duc de Chartres, tous deux élevés en France.

Enfin on a vu *Lovelace* de M. le Comte d'Artois, ſi connu, contre *Glowworus* du Duc de Chartres, réputés invincibles jusqu'à préſent, lutter l'un contre l'autre & le dernier l'a emporté.

Ce ſpectacle interrompu depuis longtems a repris avec fureur, & tout Paris, malgré le tems exécrable, s'y eſt tranſporté.

Sur quatre courſes le Duc de Chartres en a gagné trois.

5 *Mai* 1780. Pour ne point bleſſer l'amour-propre des Commiſſaires nommés pour l'exécution de l'Arrêt du Conſeil du 3 Mai 1766, concernant les Ordres religieux, dans celui du 19 Mars on les décharge ſeulement de l'exécution dudit Arrêt, & cela ſur leur repréſentation prétendue que l'objet de leur miſſion eſt rempli & ſur leurs ſupplications d'être débarraſſés de la ſurveillance qu'elle exigeoit.

Il eſt motivé d'abord ſur ce que S. M. a reconnu que par le ſoin & le zele de ces membres, la plus grande partie des Ordres & Congrégations religieuſes de ſon Royaume ont un corps de conſtitutions, ſtatuts & réglemens rédigés avec clarté & préciſion & revêtus de l'autorité néceſſaire par le concours des deux Puiſſances:

que par ce moyen il est facile aux supérieurs d'y maintenir l'ordre & la discipline, d'éviter, par une exacte observation de la regle, tout ce qui pourroit introduire le relâchement, & de rendre les ordres religieux encore plus édifians & utiles.

5 *Mai.* M. le Trône, qui se déclare aujourd'hui hautement principal auteur du livre de *l'administration provinciale & de la réforme de l'impôt*, est venu pour plaider sa cause auprès de M. le Garde des Sceaux & réclamer cent exemplaires de cet ouvrage qui ont été saisis. Il se plaint de la pusillanimité de M. Necker, qui, quoique ayant favorisé la distribution, abandonne aujourd'hui l'écrivain & son ouvrage, pour ménager l'assemblée du Clergé, avec laquelle il ne veut pas se brouiller.

5 *Mai* 1780. La cause de M. l'Abbé Beaudouin contre l'Abbé Sabbathier au sujet du livre des *trois Siecles* & des suites qu'a eues leur contestation, assoupie depuis près d'un an, se réveille & commence à se plaider au Châtelet. Aujourd'hui M. de la Malle, jeune Avocat qui annonce des talens, doit parler pour le premier: Me. Tronçon du Coudrai défend le second.

6 *Mai.* M. Dorat est mort samedi dernier d'une espece de maladie de consomption, aggravée par le chagrin que lui donnoient le dérangement de ses affaires & encore plus le peu de succès de ses derniers ouvrages: il étoit dans une telle détresse qu'il n'auroit pas eu un bouillon, si Madame

de Beauharnois n'étoit venue à son secours.

M. le Curé de Saint Sulpice a rendu trois visites au malade, qui s'est montré docile aux soins charitables du Pasteur, mais a toujours éludé de se confesser, sous prétexte que les médecins lui donnoient encore de l'espérance; il s'est ainsi escamoté aux Prêtres.

Il paroît que les Lettres perdent peu actuellement en cet auteur, qui doué seulement d'une certaine portion de talent, l'avoit rendue & au-delà. Circonscrit dans un genre de poésie agréable, il l'avoit épuisé & ne faisoit plus que se repéter. Quant au grand genre, ses tragédies & ses comédies trahissent partout son impuissance.

On a fait le quolibet de dire que cet évenement avoit fait perdre l'esprit à la Comtesse de Beauharnois, parce qu'on prétendoit que les ouvrages de cette Dame étoient en très grande partie du défunt.

6 *Mai* 1780. On regarde comme un jeu la suppression de la Commission concernant les Réguliers, qui a tout de suite été remplacée par une autre, sous prétexte d'examiner les demandes en suppression & union, ou translation de titres de bénéfices & biens ecclésiastiques. Suivant l'Arrêt du Conseil du 19 Mars aussi, elle est composée des mêmes Commissaires, qui donneront leur avis à S. M. sur des objets aussi intéressans. Ces personnes sages & éclairées, choisies dans l'Ordre Episcopal & dans le Conseil, sont Messieurs d'Aguesseau, Chaumont de la Galaisiere, Feydeau

de Marville, Joly de Fleury & Taboureau des Reaux, Conseillers d'Etat, & Nosseigneurs les Archevêques de Bourges, de Toulouse & les Evêques d'Autun & de Rhodes, présidés par le Chancelier ou Garde des Sceaux.

Les demandes d'unions, de suppressions & de translations, qui concerneroient les communautés & maisons régulieres de filles, seront portées, comme par le passé, à la Commission établie pour le soulagement desdites maisons & communautés de filles.

7 *Mai* 1780. Le Sieur Torré vient de mourir. Cet artificier avoit acquis de la célébrité par un génie unique pour les fêtes; il avoit poussé son art à un grand point de perfection: enfin c'est à lui qu'on est redevable de l'institution du Wauxhal & autres lieux semblables, si utiles aux courtisannes & si délicieux aux oisifs, aux voluptueux, aux libertins de cette capitale.

7 *Mai* 1780. *M. Turgot à M****. Tel est le titre exact du premier pamphlet contre le Directeur Général des finances. Il est daté du 23 Avril 1780 & a 34 pages de caractere assez fin: on y suit toutes les opérations de ce Ministre successivement & l'on ne peut nier que s'il y a beaucoup d'amertume, il y a encore plus de discussion fine & de raison. Il faut cependant se défier de l'auteur, qu'on a lieu de juger être un financier ou grand partisan de cette classe.

Tableau comparatif de ce qui s'est passé en 1716, 1717, 1718, 1719 & 1720, & de ce qui se

passe en 1776, 1777, 1778, 1779, 1780. Tel est le titre du second pamphlet, qui n'est qu'une feuille, où résumant l'esprit de tous les Arrêts du Conseil, Edits, Déclarations, qui ont précédé la Banqueroute de Law d'un côté, & tous les Arrêts du Conseil, Edits, Déclarations, rendus sous l'influence de M. Necker de l'autre, on trouve une marche progressive exactement semblable, qui semble ne pouvoir aboutir qu'à la même catastrophe.

8 *Mai* 1780. *Plaidoyer prononcé en l'audience de la Tournelle du* 15 *Avril, pour Demoiselle Caroline de Solar, appellante d'un Decret d'assignée pour être ouïe, décerné contre elle.*

Contre M. le Procureur Général intimé.

C'est Me. Mitantier, Avocat peu connu au Barreau jusques à présent, qui a pris la défense de cette pupille, qui paroît avoir tour à tour méconnu & reconnu son frere. Elle ne pouvoit jouer d'autre rôle, & si d'un côté la force de la vérité la contraignoit de lui rendre témoignage, de l'autre la piété filiale l'oblige de rétracter à l'instant cet aveu, d'où s'ensuivroit la plus horrible flétrissure de la mémoire de sa mere dénaturée.

L'écrivain a cherché à s'élever ici à la hauteur du sujet, par un style, des tournures & des images d'une éloquence emphatique.

8 *Mai* 1780. On avoit annoncé à la comédie Italienne un Proverbe en vers, qui devoit être d'un genre nouveau; c'étoit un essai qu'on tentoit & dont on se promettoit assez de succès pour

en faire passer plusieurs autres. Il paroît que le public s'est refusé à cette nouvelle source de plaisir prétendu : il a pour titre, *à trompeur trompeur & demi*. Il est en un acte mêlé d'ariettes & a été joué pour la premiere fois le mercredi 3. Les premieres scenes lui promettoient un accueil favorable, qui ne s'est pas soutenu. Le sujet en est pris dans cette classe de nos sociétés brillantes, où Crébillon le fils cherchoit ses modeles. Leur jargon, leur persiflage, leur perfidie, tout, jusqu'aux vices bas, & à l'avidité de leurs valets, est présenté dans cette piece, d'une maniere, sinon spirituelle, du moins fort libre. La musique est simple & facile : elle est de M. Desaides, dont on connoît le style ingénieux, pittoresque & chantant. L'auteur des paroles n'a pas, sans doute, été assez content de son triomphe pour se faire nommer dans les Journaux ; il dépaïse même sur son ouvrage, appellé en second lieu *les torts du Sentiment* & affiché aujourd'hui sous le titre du *Retour du Sentiment*. Ces torts & ce retour ne sont pas plus piquans, plus propres à amorcer la curiosité.

8 *Mai* 1780. Ce qu'on avoit prévu du projet de M. de la Blancherie vient d'arriver. Dès la fin du carême il a feint une indisposition, sous le prétexte de laquelle il a interrompu ses assemblées & son journal. Cette interruption dure encore & comme elle tient à une maladie de bourse très considérable, il est à craindre qu'el-

le ne fasse qu'augmenter. Son propriétaire l'a engagé de déloger, ses créanciers le poursuivent & à moins que le gouvernement ne lui accorde des secours, comme il tiroit toutes ses ressources de sa feuille hebdomadaire qui n'a plus d'aliment, c'est un homme absolument noyé. Il conserve cependant son titre d'*Agent Général de Correspondance pour les Sciences & les Arts.*

9 *Mai* 1780. Il paroît imprimé un Mémoire de M. de Lally de Tolendal, qui n'est qu'un autre incident de sa grande affaire; c'est une *Réclamation faite à l'audience du* 19 *Avril*, contre le plaidoyer de M. d'Epremesnil du 12 dudit mois, qui a eu lieu en son absence. Il s'y plaint de l'infraction de la part de son adversaire à une trêve judiciaire, convenue entre eux & causée par l'accident du Premier Président, obligé de rester à Paris par la chûte dont on a parlé. Il demande que pour le mettre en état d'y répondre, la plaidoierie faite à son insçu soit recommencée.

On est allé aux voix & il a été débouté de sa prétention: attendu que l'absence de M. de Monthelon ne pouvoit intervertir le cours judiciaire du procès. Au moyen de cela, il paroît que c'est une tournure assez adroite, prise par M. d'Epremesnil, pour écarter le Premier Président, qui semble ne pouvoir plus être juge, & dont il craignoit la complaisance pour les volontés de la cour.

9 *Mai* 1780. *M. Turgot à M. N****, dans

sa lettre reproche à celui-ci de n'avoir affecté d'abord de le combattre que pour se faire connoître & d'avoir ensuite adopté l'exécution de son systême qu'il décrioit; mais, au lieu de n'envisager les choses, comme lui, que sous les grandes vues de l'administration & pour le bien général, de ne les considérer que sous les rapports particuliers qu'elles peuvent avoir à son intérêt personnel, à son ambition hypocrite, ou à ses vengeances sourdes.

La suppression des Trésoriers & la réforme de la Maison du Roi étoient des plans tout faits par M. de Malesherbes & M. Turgot; mais outre le peu de décence & d'honnêteté de la forme, outre l'infraction formelle du contrat du mariage de la Reine, en supprimant son Trésorier, il n'a point été arrêté, comme ces Ministres, par la crainte ou même la certitude de manquer à ses engagemens; parce que c'étoit moins une opération juste qu'il avoit en vue, qu'une opération propre à donner plus de *Latitude* à la Caisse de la société.

Il en est de même du Réglement pour les Fermes & des trois Compagnies de finance, que l'écrivain ne voit que comme un remuement d'individus, un dédoublement de bataillon, sans aucune découverte au-delà, sans aucun profit réel & dont le but est en derniere analyse de détruire le Crédit de l'Etat par les financiers, pour y substituer le recours aux banquiers, gens non moins avides que les premiers, mais plus utiles à M. N***.

La

La suppression des receveurs généraux tend au même but ; c'est toujours mettre le Roi entre les mains des banquiers, c'est-à-dire dans les siennes ; c'est ainsi de se rendre stable & *inrenvoyable*, de pouvoir toujours mettre impunément au Roi le marché à la main ; en lui faisant envisager une dette exigible au bout d'un terme très court, dont S. M. ne pourroit jamais faire le revirement, n'y ayant plus dans l'Etat aucun corps capable d'y subvenir, & le recours à la banqueroute devenant nécessité, non seulement envers les sujets de l'Etat qui y sont accoutumés, mais envers toute l'Europe : ce qui tireroit à d'affreuses conséquences.

10 *Mai* 1780. Les deux pamphlets & surtout l'*Etat Comparatif*, ont produit une sensation considérable à l'égard de la Caisse d'Escompte. Elle ne peut suffire au payement des billets noirs qu'on lui apporte ; il a fallu que M. Necker la secourût des fonds du trésor royal & la méfiance est devenue si grande, que les colporteurs d'argent, qui en étoient si avides depuis quelque tems à cause de la facilité du transport, ont réçu ordre de n'en plus prendre. Le Directeur des finances fait face & sent la nécessité de ne pas laisser discréditer cette caisse dans ce moment-ci.

Du reste, les Commis du Contrôle général trouvent que ce petit coup de fouet a très bien fait ; qu'il n'est plus dur, altier, fougueux ; qu'il

est devenu honnête, doux & modeste.

10 *Mai* 1780. On voit au Louvre dans l'attelier de M. Caffieri, Sculpteur du Roi & Professeur en son académie de peinture & sculpture, une statue en marbre de Saint Satyre, destinée à décorer une des chapelles de l'église des Invalides.

Saint Satyre étoit frere aîné de St. Ambroise & célebre orateur : il se distingua aux tribunes de Rome, où il plaida, avec succès, plusieurs causes dans l'auditoire du Préfet.

11 *Mai* 1780. La revue du Roi qui a eu lieu lundi 8 dans la plaine des Sablons, a été remarquable par deux Officiers Généraux de nouvelle création : M. le Prince de Condé y a paru avec les attributs de sa charge de Colonel général de l'Infanterie & M. le Duc de Chartres avec ceux de la charge de Colonel général des troupes légeres. Celui-ci, quoique Prince du Sang de la premiere branche, n'y brilloit pas auprès de l'autre. Toute la famille Royale a assisté à ce spectacle militaire.

La Reine, après la revue est venue à Paris voir Madame Jules. Elle a donné ordre que dès les premieres douleurs on vînt l'avertir. Tout est disposé pour le voyage de la Muette à cette époque.

12 *Mai*. La nouvelle constitution du théâtre lyrique n'est point despotique, ni même monarchique, comme ci-devant. Le Sieur le Breton n'en est que l'administrateur principal; les sujets participent aujourd'hui au gouvernement intérieur de cette vaste machine : ils ont des assemblées,

des jettons & voix délibérative. On est fâché seulement que dans cet arrangement on ne se soit pas occupé d'un objet essentiel, de la distribution des emplois, qui n'a jamais bien existé à l'opéra. Les poëtes, les musiciens & le public souffrent beaucoup de la confusion qui regne dans cette partie. Voici comme on voudroit faire ce partage.

Mlle. le Vasseur auroit les grands rôles de Princesses, telles qu'*Iphigénie en Tauride*, *Alceste*, &c. Mlle. la Guerre seroit chargée de ceux exigeant plus de douceur dans la voix, elle joueroit *Iphigénie en Aulide*, *Angelique*, &c. Il est des rôles d'un ordre inférieur, même dans la tragédie, comme celui d'*Eglé* dans *Thesée*, *Euridice*; &c. ils appartiendroient à Mlle. Beaumesnil, conjointement avec l'emploi des Bergeres. Sa jolie figure, son organe léger, foible, intéressant & pour ainsi dire amoureux, sa finesse, son intelligence, l'habitude qu'elle a du théâtre, tout a donné à croire que fixée ainsi à une seule partie, elle deviendroit plus utile & plus agréable. Les rôles de grande représentation seroient consacrés à Mlle. Duplan, qui par sa haute taille, son extérieur imposant & la réunion des qualités physiques semble plus approcher des divinités. Enfin on réserveroit Mlle. Duranci pour les rôles de grand caractere, auxquels il faut une actrice douée d'une ame énergique, d'une intelligence profonde & de la connoissance de tous les moyens tragiques.

En hommes, le Sr. Larrivée auroit de droit les rôles de force, de héros; il joueroit *Oreste*, *Hercule*, *Agamemnon*: le Sieur Moreau le doubleroit & feroit chargé en outre des rôles à peu près du même genre, mais pourtant d'un ordre inférieur, comme *Thoas*, *Arcalaüs*, &c. Le Sr. Durand auroit les enchanteurs. Tout ce qui exige la fcience du chant, une voix flexible, agréable & cependant d'une exécution d'éclat, formeroit l'emploi du Sr. le Gros: le Sr. Lainé, fans fortir de fa qualité de double de cet acteur, auroit en chef tous les jeunes rôles de haute-contre, exigeant une figure agréable & fraîche, une taille élégante & fwelte, en un mot les qualités du comédien qu'il poffede déjà éminemment &c

13 *Mai* 1780. Les calculs de l'auteur de la brochure ne font pas plus à l'avantage de M. N.***; il lui nie deux chofes: 1o. que l'augmentation de 14 millions dont il fe glorifie par fes revirements foit vraie: 2o. que la recette générale des trois régies monte à 250 millions.

Pour que le bénéfice de l'augmentation des 14 millions fût réel, comme il n'y a aucune augmentation dans les droits à percevoir, il faudroit le prendre fur celui des fermiers généraux & il raifonne ainfi: 14 millions par an en fix ans font 84 millions, qu'on y ajoute par an 30,000 livres de traitement à chaque fermier général & 24000 livres à chaque régiffeur, il en réfulte en fix ans auffi 14,400,000 livres, en tout 98,400,000 livres, qu'ils auroient dû gagner dans le Bail pré-

cédent. Or, l'on ſait que le fond des répartitions n'étoit que de 36 millions, c'eſt-à-dire de 100, 000 livres par an, faiſant en tout 600, 000 livres pour le bail, au lieu d'un million 600, 000 livres qu'ils auroient dû gagner, pour que le calcul de M. N***. fût juſte.

Quant au ſecond point, la Ferme Générale étoit de. . . . . . 152 millions.

La Régie générale, les droits de Greffes, Hypotheques &c. . 20 millions.

La Régie des Droits & Domaines. . . . . . . 12 millions.

L'eſpérance d'augmentations admiſes de. . . . . 14 millions.

En tout 198 millions.

Reſte un déficit de 52 millions.

Pour aller à 250 millions.

M. N***. veut-il ſe retourner autrement.

Le Bail prochain eſt à 123 & 126 millions au plus. . . . . . 126 millions.

La Régie générale de . . 42 millions.

Les Domaines de. . . 42 millions.

210 millions.

Déficit de 40 millions.

250 millions.

Et cependant les deux derniers objets ſont po-

sés en produit brut; les frais sont à déduire pour le compte du Roi.

13 *Mai* 1780. Ce qui prouve quelle gêne effroyable regne aujourd'hui pour les colporteurs, c'est qu'ils n'ont pu mettre en vente que depuis peu un livre déja connu ici depuis plusieurs mois par le canal des gazettes étrangeres; il a pour titre *le Destin de l'Amérique*, ou *Dialogues pittoresques, dans lesquels on développe la cause des événemens actuels, la politique & les intérêts des Puissances de l'Europe, relativement à cette guerre & les suites qu'elle devroit avoir pour le bonheur de l'humanité; traduit fidelement de l'anglois.*

Dans un avis qui se trouve à la tête de la quatrieme édition angloise, l'écrivain se prévaut du silence des personnages introduits sur la scene, & de ce qu'ils n'ont pas daigné réclamer contre les discours qu'il leur fait tenir; il en conclut très judicieusement, très sérieusement & surtout très modestement, qu'il mérite d'être consigné parmi les monumens authentiques qui doivent servir aux races futures, pour savoir l'histoire des grands événemens de nos jours & connoître les acteurs qui ont joué un rôle dans des scenes si mémorables.

Du reste, il paroît qu'il a écrit en Hollande; du moins il prétend que c'est le pays où l'état des Puissances de l'Europe est jugé avec le plus d'impartialité & où leurs intérêts sont pesés dans une balance plus juste.

Cette brochure est courte & n'a que 104 pages.

14 *Mai* 1780. M. Necker, extrêmement touché du *Tableau comparatif* & sentant la nécessité d'y répondre, en avoit fait faire une copie avec des annotations: son objet étoit de le présenter au Roi lors de son premier travail avec S. M.; mais M. de Maurepas étant incommodé, il a eu lieu chez ce dernier & le Directeur général des finances, ayant voulu entrer en matiere, le Roi a évité cette discussion & n'a jugé à propos que de s'occuper de la besogne du moment. A la fin de cet *Etat comparatif* on observe que le Comte de Maurepas, lors de la banqueroute de Law, étoit déja Secrétaire d'état; mais qu'il n'avoit que 18 ans: qu'actuellement il est encore au Conseil, mais a 81 ans.

15 *Mai*. Le Sieur le Breton n'a pas joui longtems de sa nouvelle dignité de Directeur de l'Opéra. Le dimanche 7, jour de la premiere représentation de la reprise de *Castor & Pollux*, non content d'avoir présidé aux répétitions, il a pris le bâton de mesure pour conduire l'orchestre & s'est tellement échauffé que dès le soir il s'est alité, il lui est survenu une fluxion de poitrine qui l'a emporté. Il est mort hier.

15 *Mai*. On parle beaucoup de *Lettres* d'un certain Rilly de Geneve sur la Caisse d'Escompte, que M. Necker s'est fait écrire par ce compatriote, pour avoir occasion d'y répondre ou faire répondre, d'y développer son plan & d'exalter chez l'étranger cette institution. Ces Let-

tres, quoiqu'elles aient paru il y a six mois, sont très rares & la curiosité s'excite à leur sujet, depuis que le pamphlet dont on a parlé, qui en fait mention, les a fait connoître par une publicité authentique qu'elles n'avoient pas.

15 *Mai* 1780. Pour favoriser de plus en plus la perfection des chevaux en France, dont on s'est occupé depuis l'origine des courses, il est grandement question de fonder des Prix, au concours desquels seront admis tous ceux qui croiront avoir formé des coursiers susceptibles de les remporter, avec les conditions qui seront prescrites dans les Programmes. Alors le Gouvernement acheteroit ces éleves, héros dans leur genre, pour les faire provigner & en conserver les races. Les Anglois ne peuvent voir que d'un œil jaloux une pareille institution, si elle a lieu.

16 *Mai*. On fait aujourd'hui à n'en plus douter, que l'auteur du Proverbe *à trompeur, trompeur & demi*, travesti depuis en espece de Drame par son titre *des torts du sentiment* & puis affiché sous celui du *retour du sentiment*, est M. de Sauvigny. Il en est toujours à sa premiere représentation seule, & il retouche sa piece, sur laquelle il espere faire revenir le public, suivant la manie de tous les auteurs, qui semblent chérir leur ouvrage en proportion du dégoût qu'il donne.

17 *Mai*. L'article des petites loges a été aussi réglé & le bénéfice d'augmentation des auteurs va à deux louis environ pour chaque représentation. Comme cet accroissement porte sur

des

des objets qui ne varient pas, il est sûr.

Le Bureau de législation dramatique s'est encore réuni ces jours-ci, mais le schisme continue; M. Rochon, M. le Mierre n'ont pas voulu assister davantage à cette derniere assemblée. M. de Sauvigny s'en est aussi retiré. Le premier a fait sa déclaration absolue de sa séparation, en ce qu'on ne s'occupoit que d'objets vils, d'un intérêt sordide, lorsqu'on laissoit en arriere ceux plus essentiels intéressant la dignité des auteurs, tels que l'expulsion honteuse de M. Mercier par les comédiens, & tout recemment l'article du Réglement qui soumet les pieces reçues à un second examen des histrions. On a déja vu qu'il n'approuvoit pas plus la forme des assemblées & son cri n'est que d'avoir deux troupes. M. de Sauvigny & même M. le Mierre ne sont pas si tranchans. Le dernier a motivé son absence sur ce qu'on négligeoit trop l'honneur des auteurs, & il a tellement échauffé les esprits sur la relute des ouvrages, que le Bureau de législation s'est déterminé à faire une députation vers le Maréchal pour la réforme de l'article.

18 *Mai* 1780. Les interlocuteurs du *Destin de l'Amérique*, ou personnages, sont *S. M. B.*, Lord *North*, Lord *Weymouth*, le Duc de *Richemond*, Lord *Germaine*, Lord *Bute*, Lord *Sandwich*, M. *Stevens*, l'*Ambassadeur des Etats Généraux*, M. de *Simolin*, Envoyé de Russie, un *Envoyé de la Cour de France*, un *Marchand d'Amsterdam*, des *Secrétaires*, des *Faiseurs de*

projets, un *Philosophe.* La scene est au palais Saint James.

Dans les scenes de ce Drame politique, au nombre de dix, l'Ecrivain a assez conservé le caractere de chaque acteur; il a profité des événemens pour en faire ressortir avec adresse le génie & donner plus de jeu au Dialogue. On auroit cependant desiré qu'il y eût répandu encore davantage des faits, surtout de ceux moins connus ou de ces anecdotes toujours piquantes par leur malignité ou leur nouveauté. Quoi qu'il y ait en général assez d'impartialité & que les fautes réciproques des nations y soient exposées sans beaucoup de ménagement, on juge à ne pouvoir gueres en douter que le dissertateur est François & l'on regarde comme une supposition que l'ouvrage ait d'abord été composé en Anglois; il ne sent rien moins que le caractere & le style des écrivains de cette nation. Aucun d'eux n'auroit fait dire à S. M. Britannique.... „Mais ce Sar-
„ tine, dont vous ne me parlez pas, il nous a
„ joué un vilain tour. *Je ne sais quel frémisse-*
„ *ment mêlé d'effroi s'empare de mes sens, toutes*
„ *les fois que je pense à cet homme.*"

Et au Lord Weymouth.... „Je vous avoue-
„ rai, Sire, que c'est en effet l'homme dont nous
„ devons le plus nous défier. On a cru qu'il
„ n'y avoit point le moindre rapport entre l'em-
„ ploi de calculer le nombre des filles de bien
„ nécessaires dans une grande ville, de troubler
„ ces hommes à talens qui savent industrieuse-

„ ment dépouiller des enfans de famille, & l'em-
„ ploi de *rendre la vie au corps languissant d'u-
„ ne vaste monarchie.* On s'est trompé : il ne faut
„ pour l'un & l'autre emploi, qu'un esprit d'or-
„ dre, de l'application, de l'activité, de la pé-
„ nétration. Sartine avoit ces qualités. Des
„ flottes nombreuses sortirent tout à coup des
„ ports de France. Une marine fut créée. L'An-
„ gleterre vit reparoître avec étonnement une ri-
„ vale qu'elle croyoit avoir anéantie." Et au
Lord *North*.... „ Tant il est vrai que le gé-
„ nie peut tout! Heureusement qu'avec l'esprit
„ le plus *fertile en ressources*, Sartine ne fait pas
„ tout ce qu'il voudroit. S'il ne tenoit qu'à lui,
„ je ne doute pas qu'il ne nous opposât bien *deux
„ à trois cens vaisseaux de ligne*: mais la perte
„ du crédit national l'arrête & lui dit impérieu-
„ sement: *tu n'iras pas plus loin....*"

Dans le dernier de ces Dialogues intervient un Philosophe, qui, pour arranger toutes les Puissances, leur conseille de renoncer à leurs colonies & de préférer le bonheur de l'humanité à leur grandeur, source de guerres éternelles. Dénouement très beau, mais qui ne sera sûrement pas celui de la grande tragédie qui se joue actuellement.

Le style de l'ouvrage est bon, simple, clair, correct, &, sinon noble, au moins sans bassesse.

18 *Mai* 1780. Paul Jones est encore ici; après avoir reçu les applaudissemens des divers spectacles, il est venu aux boulevards; il est allé hier aux *éleves de l'opéra*. Comme le public en étoit

prévenu, une foule immense s'étoit rendue pour le voir entrer. Le Sr. Parisot, Directeur de ce spectacle, avoit imaginé de suspendre une couronne en l'air, qui par une poulie devoit se glisser au-dessus de la tête du héros Américain & puis redescendre s'y placer. Heureusement prévenu de cette bêtise, il a supplié humblement qu'elle n'eût pas lieu. On a joué le *siege de la Grenade*, & le Sieur Parisot faisant le rôle du Comte d'Estaing, est venu dans son habit de théâtre reconduire Paul Jones à son carrosse.

18 *Mai* 1780. M. Dorat laisse pour héritage environ cent mille francs de dettes. Il étoit si dénué de ressources qu'il est mort sur une chaise longue, que lui avoit envoyée Madame de Beauharnois. Il paroît pourtant que ses derniers soupirs ont été pour Mlle. Fannier. Il y alloit encore tous les jours, c'est-à-dire qu'on le descendoit en fauteuil, qu'on le mettoit dans une chaise à porteurs & qu'on le montoit chez cette actrice. Il a dit au Curé de Saint Sulpice la premiere fois qu'on lui a annoncé ce Pasteur, qu'il n'avoit rien écrit contre la religion & qu'il en avoit toujours respecté les Ministres. Le Curé lui a répondu qu'il le savoit, qu'il avoit ses œuvres dans sa bibliotheque & les lisoit avec grand plaisir; qu'il ne venoit pas pour le convertir, mais pour lui offrir des secours pécuniaires. Le Poëte les a refusés, en lui témoignant toute sa reconnoissance & c'est avec cette aménité de part & d'autre que les choses se sont traitées.

19 *Mai* 1780. Les reproches faits à M. Necker dans les pamphlets dont on a parlé, ont excité les mécontens à se plaindre & les curieux à s'informer de la vérité des faits. On a trouvé que non-seulement les Payeurs des rentes ne sont pas remboursés, mais que les Contrôleurs des Receveurs des domaines & bois, qui n'ont pas de comptes à apurer & sont supprimés du Bail de M. Necker, ne le sont pas; que les Receveurs généraux des domaines & bois ayant satisfait à l'un, à deux, ou même aux trois termes indiqués par l'édit, ne le sont pas, & c'est un principe constant & public dans les Bureaux du contrôle qu'aucun des offices supprimés ne le sera, à moins qu'on ne veuille accepter pour comptant des contrats à quatre pour cent.

19 *Mai*. Madame Jules de Polignac est accouchée d'un garçon; ce qui réjouit cette maison. La Cour s'est établie en conséquence au château de la Muette.

20 *Mai*. Il y a quelques jours que le Maréchal de Biron, curieux d'avoir à sa table tous les étrangers de distinction ou de mérite, a donné à dîner à Paul Jones. Ce Seigneur questionne beaucoup & par deux réponses qu'on a retenues de l'Américain, on pourra juger de sa tournure d'esprit. Le Maréchal lui parlant du Capitaine Pierson, Commandant du *Serapis*, adversaire qui lui a valu sa gloire, lui dit qu'il avoit été fait Chevalier: *puissé-je, Monsieur le Maréchal, quelque jour, le faire créer Lord!*

Le Maréchal, quelque tems après lui demanda s'il avoit été à la Revue, s'il avoit bien suivi les manœuvres du Régiment des gardes? *J'aurois bien mieux aimé*, répondit-il, *le voir manœuvrer au Parc St. James.*

Au reste, il se sert d'Interprête, ne pouvant s'expliquer absolument dans notre langue.

20 *Mai* 1780. Le Sieur le Breton n'est pas encore remplacé & l'on s'en occupe jusque-là. On assure qu'il est fort regretté des sujets soumis à son inspection. Une obligation reconnue généralement qu'on lui a, c'est d'avoir contribué le premier à élever l'orchestre de l'opéra au haut degré de réputation dont il jouït aujourd'hui. Né à Paris en 1727, il avoit appris la musique à l'âge de quatre ans, la lisoit à six à livre ouvert, avoit fait chanter à douze de grands motets à la cathédrale de Senlis & y avoit touché l'orgue plusieurs fois: il étoit entré quelque tems après à Notre-Dame, pour y chanter la basse-taille; il avoit débuté en 1744 à l'opéra, où il n'étoit resté que deux ans; il avoit joué pendant deux autres années à Marseille les rôles en second; puis ayant renoncé au chant, parce que sa voix baissoit, s'étoit vu à 21 ans à la tête de l'orchestre de Bordeaux, avoit ensuite obtenu au concours la place de Maître de l'orchestre de Paris & étoit arrivé enfin successivement à celle de Maître de la musique du Roi, d'Entrepreneur, & d'Administrateur de l'opéra, & Surintendant de la musique de S. M. Les morceaux qu'il a ajoutés à

presque tous les anciens opéra qui se sont donnés depuis 1755, prouvent qu'il n'étoit pas dénué du talent de la composition & qu'il y auroit peut-être excéllé, s'il s'y fût livré particulierement.

21 *Mai* 1780. Tout le monde est émerveillé de l'amitié excessive de la Reine pour Madame Jules: depuis sa couche elle ne cesse d'y aller chaque jour. S. M. veut, dit-on, que le nouveau-né soit fait Duc & il est question de lui faire acheter par le Roi le Duché de la Meilleraye, que vend la Duchesse de Mazarin. Toute la famille des Polignac s'empresse de profiter de ce rayon de faveur. Si le cœur de la Reine est susceptible des sentimens auxquels on veut que les Souverains en général se livrent peu; on sait qu'il y a aussi l'inconstance, jointe trop ordinairement à la sensibilité extrême & l'exemple de Madame de Lambalie doit effrayer.

21 *Mai.* On a parlé de la Lettre honorable que M. le Premier Président du Parlement de Paris avoit reçue le 21 Mars dernier de M. le Garde des sceaux, lui écrivant au nom du Roi que S. M. ne vouloit pas accepter sa démission. M. Feutry, de la société philosophique de Philadelphie, lui a adressé en conséquence le quatrain suivant:

Digne fruit des vertus de ton illustre race,
Ton affable équité nous est d'un sûr recours;
D'Aligre, Louis veut que tu gardes ta place:
Ah! veuille ainsi le ciel te garder de longs jours.

On voit que ces vers sont proportionnés au sujet.

22 *Mai* 1780. M. Rochon de Chabannes leve absolument le masque & vient de répandre une petite brochure, ayant pour titre : *Observations sur la nécessité d'un second théâtre françois.* Il annonce que c'est le vœu général des auteurs dramatiques, même de ceux qui, subjugués par le Sieur de Beaumarchais & les Commissaires du Bureau de législation dramatique, n'osent se séparer de ces assemblées & semblent adhérer à leur travail, que le nouvel établissement rendroit absolument inutile. La crainte de choquer trop directement d'abord ces Messieurs l'avoit déterminé à garder l'anonyme, mais son zele l'a enfin emporté & la distribution qu'il a faite lui-même de la brochure aux gens en place, annonce qu'il se dispose à soutenir son projet contre tout ce que ses adversaires pourront écrire.

22 *Mai.* M. Mercier, dont les drames imprimés occupent presque tous les théâtres de province, n'a pu encore se faire jouer à Paris. On se souvient des dégoûts, des humiliations, des injustices que lui ont fait éprouver les histrions françois, sans que ses confreres assemblés depuis si longtems pour redresser les torts des comédiens envers les auteurs dramatiques aient fait aucune démarche en faveur de celui-ci. Il paroît que les Italiens l'ont mieux accueilli & ils annoncent la premiere représentation de la *Demande Imprévue*, comédie nouvelle en trois actes & en prose de M. Mercier.

23 *Mai* 1780. Dans *la demande imprévue*, comédie en trois actes & en prose, jouée aux Italiens aujourd'hui, M. Mercier avoit voulu faire voir qu'il savoit sortir du noir de la Dramaturgie, & manier les pinceaux les plus agréables & les plus rians de Thalie. On ne peut nier qu'il n'y ait quelque gaieté dans son ouvrage, quelque goût de l'antique dans sa maniere de mettre en jeu les valets & d'en faire les ressorts de son intrigue; mais non dans la maniere de les faire dialoguer, de leur donner le langage précieux & affecté des petits-maîtres. Du reste, petits moyens, pitoyable imbroglio, dissertations à perte de vue, portraits déplacés & dénouement romanesque & trivial. Il n'y a pas d'apparence que cette comédie ait une seconde représentation.

24 *Mai*. Les neuf jours depuis la couche de Madame Jules étant passés & cette Dame se portant aussi bien que le permet son état, la Reine n'a plus cru nécessaire de s'en trouver si à portée & toute la cour est retournée à Versailles.

24 *Mai*. M. de Cailhava est le premier qui ait depuis quelque tems fait valoir la nécessité d'un second théâtre françois: il a disserté très vigoureusement sur cet article dans sa brochure *sur les causes de la décadence du théâtre & les moyens de le faire refleurir*. Petit ouvrage, extrait d'un excellent livre du même auteur, imprimé en 1772 & qui a pour titre *l'art de la comédie*.

M. Rochon, en exhortant M. de Cailhava à faire réimprimer son écrit dans ce moment, ne dou-

ne le sien que comme une suite & une annexe de l'autre. Seulement il y est entré dans de plus grands détails sur cet objet & offre en outre un plan que ne fournissoit pas son camarade.

25 *Mai* 1780. L'intervention de M. d'Epremesnil dans la cause du Comte de Lally a été admise au Parlement de Rouen; ce qu'on regarde comme de mauvais augure pour le fond. Le jeune militaire a pour lui toute la ville & surtout les femmes, mais l'autre a la magistrature; ensorte qu'on croit que l'arrêt du Parlement de Paris sera confirmé.

25 *Mai.* On persiste dans le projet de rétablir la grande galerie des Tuilleries & d'en faire un superbe musœum. Malheureusement on n'en est encore qu'à la discussion des projets. Il y a eu hier un Bureau chez M. le Comte d'Angiviller pour en disserter. Le moins coûteux est de 500,000 livres; l'autre seroit du double & malheureusement la guerre n'est point favorable, ni M. Necker. Une rivalité élevée entre Madame Necker & Madame Marchais, chez qui vit le Comte d'Angiviller, a rendu celui-ci désagréable au Directeur général des finances. Quoi qu'il en soit, on a déja étayé & l'on va commencer par faire toujours un escalier.

26 *Mai.* M. Caffiery a représenté St. Satyre dans le moment qu'il harangue le peuple. Cette statue est superbe dans son genre. Elle est d'environ huit pieds de haut: l'action de l'orateur est parfaitement bien saisie, pleine de mou-

vement, de vérité & de nobleſſe. La draperie traitée d'une maniere large & à grands plis n'eſt pas ce qui attire le moins les connoiſſeurs. Cet ouvrage ne déparera point ceux du même genre qu'on admire aux Invalides.

26 *Mai* 1780. Un des objets de promenade des environs de Paris actuellement, c'eſt *Bagatelle*. La cour étant à la Muette, cela a donné lieu de viſiter davantage ce joli palais de féerie. On ne le voit point en arrivant; on entre en un petit bois taillis fort inculte, qui n'eſt entouré que d'une ſimple claye. On travaille encore actuellement à le rendre plus agreſte, par des rochers & des ſites, dont on augmente le ſombre & la triſteſſe. On ne parvient au château que par une route tortueuſe. On le trouve enfin & l'on lit au deſſus cette deviſe: *Parva, ſed apta*. . . . . Six Statues placées dans l'entrée circulaire de l'intérieur caractériſent davantage ſon uſage, le ſilence, le myſtere, la folie; &c. plus loin un Hercule dans ſes plus brillans attributs paroît avec celles-ci partager l'empire du lieu. Tout en eſt recherché, juſqu'aux bornes, aux pierres, d'un fini précieux, ou d'une taille, d'une couleur originale. Le rez-de-chauſſée ne conſiſte qu'en un petit veſtibule, une ſalle à manger, un ſallon, un boudoir & un billard. Le boudoir offre toutes ſortes de peintures voluptueuſes de nos maîtres modernes, Greuze, Fragonard, la Grenée, &c. Un lit de roſes & des glaces qui repétent de tous côtés les attitudes des amans ne préſentent

cependant que ce qu'on voit dans d'autres châteaux, au pavillon du Roi, par exemple.

Ce qui frappe le plus les amateurs, c'eſt une vue ménagée avec tout l'art poſſible, ce ſont des tapis de verdure qui la repoſent doucement juſqu'à la riviere, c'eſt le pont de Neuilly qui ſemble avoir été conſtruit-là pour perſpective.

L'eſcalier en bois d'acajou eſt d'une ſingularité rare & d'une hardieſſe à étonner les connoiſſeurs; il eſt fort étroit, on n'y peut pas donner la main à une Dame: par cet eſcalier on monte en haut, où ſont quelques chambres à coucher: celle du Prince, qu'il n'a jamais habitée, eſt vraiment remarquable; elle eſt en forme de tente & tout y déſigne cet appartement militaire. Les pilaſtres ſont figurés en faiſceaux d'armes, ſurmontés d'un caſque; les jambages du chambranle de cheminée ſont deux canons ſur leur culaſſe; les chenêts, figurés en boulets, en bombes, en grenades; les bras de cheminée en cors de chaſſe &c.

Un jardin petit, mais compoſé uniquement de fleurs, de plantes & d'arbuſtes étrangers, fournit enſuite aux phyſiciens, aux botaniſtes, aux fleuriſtes de quoi s'exercer.

Les jours des ſouterreins ſont ménagés par des eſpeces de grilles pratiquées dans les marches pour parvenir au veſtibule & qui entourent le pavillon. Des communs, à droite & à gauche, bâtis à l'entrée & hors de l'enceinte, annoncent que les profanes, même attachés à ſon Alteſſe, ne doivent point venir troubler par leur préſence les myſte-

res du lieu ; ce que confirment des ſervantes placées dans la ſalle à manger, fabriquées avec le goût exquis regnant dans tout le reſte.

Au ſurplus, *Bagatelle* ne ſe reſſent point de la précipitation avec laquelle il a été conſtruit & paroît d'une ſolidité qui dément ſon nom.

27 *Mai* 1780. Extrait d'une Lettre d'Amſterdam du 22 Mai 1780..... Il a paru dans ce pays, il y a déja du tems, peut-être un an, une brochure très courte, intitulée *la caſſette verte.* C'eſt un pamphlet contre M. de Sartine. Il tire ſon nom d'un porte-feuille de maroquin verd qu'a ce Miniſtre, d'où l'on eſt cenſé avoir extrait les papiers qui ont fourni le canevas du livre. Ce ſont les converſations, aventures, anecdotes de l'ancien Lieutenant général de police, où les filles & les filoux jouent un très grand rôle. Ce cadre auroit pu fournir quelque choſe de piquant ; mais le fond eſt pitoyable & le ſtyle mauſſade. On ne ſait ſi M. de Sartine en a été piqué, ou ſi c'eſt un zele de ſes partiſans dans ce pays ; mais on mande de la Haye que le jeudi 19 de ce mois, on y a arrêté une Dame Godin, comme ayant eu quelque part à cette *caſſette verte* & qu'elle en eſt partie le jour même avec des gardes qui la conduiſent juſqu'aux frontieres de France, d'où vraiſemblablement elle ſera transférée à la Baſtille.

28 *Mai.* Les gens au fait ſavent ce qu'il faut penſer de la Déclaration du 13 Février dernier à l'occaſion de la Taille & de la Capitation.

La premiere a été établie légalement sur le consentement des Etats. Elle est très ancienne & a été rendue perpétuelle en 1445; mais la quotité toujours variable & toujours accrue a été successivement portée de 1,800,000 livres à plus de 60,000000 livres, au moyen des impositions extraordinaires faites en vertu de simples Arrêts du Conseil. C'est à ce taux énorme que M. Necker l'a fait consacrer par l'enrégistrement de cette Déclaration. Il en faut dire autant de la Capitation établie légalement en 1695 & en 1701, qui a depuis été forcée arbitrairement par tous les Contrôleurs généraux.

Il se trouve, ou un adulateur bas, ou un enthousiaste imbécille, ou un prôneur gagé par le Directeur général des finances, qui propose une souscription pour une médaille & une estampe, qui représentent cet événement.

L'auteur de ce bisarre projet ne se nomme pas & il offre une récompense à celui qui, au jugement de l'Académie des Inscriptions, aura donné le plus beau dessin de l'une & de l'autre: il a déposé à cet effet la somme chez un Notaire.

29 *Mai* 1780. M. Coger, ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'éloquence, étoit moins célebre par son mérite réel; mais dont tout l'éclat étoit renfermé dans le pays latin, que par le ridicule dont l'avoit couvert M. de Voltaire. Quoi qu'il en soit, il vient de mourir & l'Abbé Trassart, Vicaire général de Gap, a payé dans le *Journal de Paris* le tribut à la mémoire de son

ami. Il nous apprend que son imagination étoit vive, mais tempérée par un jugement sain; ce qui donnoit à ses productions à la fois de la chaleur & de la solidité: que, du reste, dans ses discussions polémiques, en défendant les droits de la religion comme son ministre, il y mit toujours l'honnêteté & la douceur qu'elle prescrit.

29 *Mai* 1780. M. de Montholon, Premier Président du Parlement de Rouen, est fort mal avec sa Compagnie. On a découvert que, pour complaire à M. le Garde des sceaux, non-seulement il s'étoit compromis dans l'affaire de M. de Tolendal, mais qu'il avoit intrigué dans sa Compagnie en sa faveur. On assure qu'on a intercepté des lettres qu'il écrivoit d'ici & qu'on doit imprimer toute cette correspondance, qui ne fera honneur ni à ce Magistrat, ni au Garde des sceaux.

29 *Mai*. M. Dauvergne a été nommé mardi dernier par le Roi Directeur de l'Académie royale de musique & M. Gossec Sous-Directeur.

29 *Mai*. M. le Prince de Montbarrey, dont on attendoit la venue chez M. Caffiery pour lui faire agréer la Statue dont on a parlé, avant de la poser, l'a vue avec beaucoup de plaisir. Il en a commandé tout de suite une seconde à l'artiste & se propose de faire travailler aux autres qui restent à faire pour orner les diverses chapelles de l'Eglise des Invalides, afin de completter, sous son Ministere, ce superbe monument.

30 *Mai*. Dans les *Observations sur la nécessité d'un second théâtre françois*, M. Rochon exige

d'abord la suppression de tous les treteaux des boulevards, il les renvoie aux foires & dédommage les pauvres de leur quart par celui du nouveau théâtre. D'ailleurs, il veut qu'il soit perçu aux foires aussi.

Son objet dans l'établissement qu'il propose, est d'arrêter les progrès de la décadence du goût, de ranimer le courage des auteurs dramatiques, à qui la carriere du théâtre françois est presque fermée, & d'attirer la nation aux seules représentations scéniques, dignes de sa curiosité.

Il prétend que les comédiens ne doivent point s'effaroucher de sa proposition, qu'il n'affoiblit point leurs bénéfices, qu'il veut relever l'éclat de leurs talens, en ne leur opposant que des rivaux dignes d'eux. Il desire qu'eux-mêmes forment la seconde troupe qu'il demande, qu'ils partagent avec elle leurs richesses dramatiques & ne fassent qu'une caisse des deux recettes.

C'est, suivant ce dissertateur, la seule maniere de jouir de toutes les productions que renferme le repertoire des François, qui malgré leur travail ne peuvent jamais exécuter par an plus de 40 tragédies, autant de comédies en cinq actes & 80 pieces en un, deux & trois actes. Il en donne la raison principale, fondée sur ce que les acteurs sont obligés de ne pas passer trois mois sans repéter une piece, qu'ils oublieroient autrement.

M. Rochon y trouve l'avantage des auteurs, qui par ce moyen auroient le choix de leurs ac-

teurs & l'espoir de se voir jouer plus vîte. Il rapporte à cette occasion que dans une séance du Bureau de législation dramatique, les membres en 1778 en sentirent si fort la nécessité, qu'ils avoient opiné par acclamation pour la demande de deux théâtres, en rejettant tout parti mixte & tout projet illusoire d'accommodement. Qui peut les avoir si fort fait varier depuis ?

L'auteur entre dans une infinité de détails, où l'on ne peut le suivre, mais dont le résultat est toujours le grand avantage de son plan & l'impossibilité de rien imaginer de mieux & d'aussi bon.

Du reste, il réduit chaque troupe à 24 acteurs, qu'il trouve suffisans ; il propose de diminuer le prix des places & il calcule que les recettes n'en seront que meilleures : enfin il s'oppose à ce qu'on soit assis au parterre ; ce qui va engourdir son activité & lui ôter ce tact sûr qu'il a presque toujours montré.

Il conserve la Comédie Italienne, troisieme troupe qui deviendra purement & simplement un opéra comique. Elle rendra toutes ses pieces françoises aux deux autres & ne jouera que des pieces à vaudevilles & à ariettes, avec des parodies. Si ce théâtre ne peut jouer tous les jours, qu'à l'instar du grand opéra dont il sera une succursale, on ne l'ouvre que trois ou quatre fois la semaine & il lui promet une bonne recette.

31 *Mai* 1780. Les Italiens ont encore donné hier une nouveauté, ayant pour titre *Cassandre oculiste*, ou *l'Oculiste dupe de son art*, comédie-

parade en un acte, en vaudevilles. Cette bagatelle de M. Auguste a eu plus de succès qu'on n'auroit cru. Elle est tirée, à ce qu'on dit, d'un conte du Chevalier de Boufiers. Elle est gaie; il y a du sel, des couplets bien faits, du piquant, de la malignité & les ordures en sont adroitement couvertes.

1 *Juin* 1780. Depuis longtems on attend le *Prospectus* des Oeuvres de Voltaire. Enfin M. de Beaumarchais, qui s'annonce pour correspondant général de la société littéraire & typographique qui a fait l'acquisition des Droits de Madame Denis & du Sieur Panckoucke sur les Porte-feuilles du défunt, annonce qu'il ne tardera pas à paroître; il attribue ces délais aux difficultés qu'a entraînées, comme on l'avoit prévu, l'acquisition des caracteres de Baskerville: il prétend cependant qu'un ouvrier s'est trouvé encore en état de fournir toutes les connoissances nécessaires pour leur manipulation & qu'enfin la France est enrichie des types les plus parfaits de l'Europe.

2 *Juin*. Un grand nombre d'amateurs desirant conserver la mémoire des cinq plus parfaites danseuses de l'Opéra en ce moment, ont sollicité le Sieur Machy, sculpteur, d'en perpétuer les traits. En conséquence il a ouvert une souscription. Mlle. Guimard sera esquissée en Terpsycore; Mlle. Heinel sous la forme d'une Nymphe; Mlles. Allard & Peslin seront en Bacchantes, & Mlle. Théodore en Bergere. Elles seront en talc,

soigneusement réparées, de huit pouces de hauteur; ces statues étant principalement destinées aux petits réduits, aux boudoirs.

2 *Juin* 1780. Il y a eu un accommodement entre M. de Malderé & M. de Gamache, au moyen duquel ce dernier revient. On conçoit que cette transaction purement pécuniaire ne peut réparer l'honneur du dernier, ou plutôt le deshonore davantage seulement.

3 *Juin*. L'opéra d'*Andromaque* doit être donné mardi & il y a eu en conséquence aujourd'hui répétition générale. On y a trouvé quelques beaux morceaux, remplis d'expression, d'images & de force; mais, en général, ce sujet, dont tout le mouvement naît du flux & reflux des passions, exige des scenes filées, auxquelles il est difficile que puisse atteindre sans longueur & sans ennui l'art du compositeur en musique. On sait qu'il y a peu de spectacle dans cette piece, & que les coups de théâtre s'y passent principalement dans le cœur: au surplus, cette répétition ayant été fort irréguliere & hachée, il faut attendre pour prononcer définitivement.

4 *Juin*. Nosseigneurs du Clergé assemblés ont célébré avant-hier la messe du St. Esprit, où l'Evêque de Blois a prêché sur la perpétuïté de la Foi. Il a pris la controverse des prédicateurs ordinaires, qui depuis quelque tems déclament contre la foi qui s'éteint. Le Prélat a ranimé les espérances de l'Eglise, sur ces paroles si consolan-

tes: *que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.*

Du reste, l'influence des Prélats se fait déja sentir: la cour a voulu leur donner une légere satisfaction par un Arrêt du Conseil du 12 Mai, qui se publie à haute voix contre l'ordinaire; il concerne le *Mémoire à Consulter & Consultation pour les Curés du Dauphiné, sur l'insuffisance de la portion congruë*, dont on a parlé.

Les Agens du Clergé se sont plaints que ce Mémoire étoit sans objet, puisqu'il n'étoit relatif à aucune instance pendante en justice; que l'on ose y avancer des faits hasardés, des maximes inexactes; que l'on s'y est servi d'expressions peu mesurées contre des Prélats, Corps, Chapitres & autres Ecclésiastiques; que les loix même du Royaume y sont exposées aux traits de la critique & de la licence: en conséquence il a été supprimé sous ces divers rapports & qualifications.

4 *Juin* 1780. Il se fait tous les ans dans le fauxbourg Saint Laurent & à cette époque une fameuse procession, en commémoration de la dédicace de la paroisse. L'affluence y est toujours immense, & il y a surtout un Reposoir construit en fleurs, qui attire la curiosité. Cette année le Sieur l'Argilliere, Sculpteur, a imaginé avec des mannequins de donner l'essor à son imagination. Il a représenté *Moïse & Aaron frappant le rocher*. Une grande quantité d'eau est disposée de maniere qu'elle doit couler à l'in-

ftant, & que ce miracle factice durera plusieurs heures. On conçoit combien de monde d'extraordinaire doit amener ce spectacle religieux.

5 *Juin* 1780. M. le Comte d'Artois aime beaucoup la paume; il y venoit souvent jouer à Paris dans les jeux renommés. Un jour qu'il étoit de mauvaise humeur contre la galerie, il ordonna qu'on fît sortir le public, en se servant d'expressions très indécentes, qu'il a familierement à la bouche: *ces B.... là... ces J....* *f...* Un seul Officier demeura. *Est-ce que vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit?* lui cria cette Altesse Royale: *oui, Monseigneur, mais comme je ne suis ni un B... ni un J... f... je suis resté.* Le Prince sentit alors sa sottise & pour ne plus être dans le cas d'en commettre de semblable, il fait construire actuellement rue de Vendôme sur le boulevard un jeu de paume à son usage seul & à la portée de son palais du Temple.

5 *Juin.* M. Feutry, auteur ancien de quelques poésies qui étoient restées ensevelies dans les journaux, depuis quelque tems acquiert de la consistance; il fait des vers pour les grands & ses bons mots se repetent. On cite que ces jours derniers étant allé voir le Saint Satyre de M. Caffiery, dont on a parlé, on lui demanda son avis: „ il égale le plus bel antique", répondit-il, „ & je le trouve digne de la main qui nous „ a donné le grand Corneille au Sallon:" en ajoutant: „ l'un pense & l'autre parle." Eloge

juſte, laconique & très bien ſenti des deux ouvrages.

5 *Juin* 1780. Le troupeau de poëtes dramatiques qui s'eſt rangé ſous la verge du Sieur de Beaumarchais, n'a pu s'empêcher d'applaudir à la brochure honnête, ſimple & lumineuſe de M. Rochon. Ils s'écrient *que c'eſt la raiſon écrite d'après l'expreſſion de leur chef*. Mais celui-ci, ainſi que les Commiſſaires, ſentant que ce projet réaliſé leur feroit perdre la conſiſtance qu'ils ont voulu ſe donner, ſe retranchent à dire que c'eſt un rêve de l'Abbé Saint Pierre, d'une exécution impoſſible par le grand crédit de leurs adverſaires, qui prévoient le danger de ſe laiſſer diviſer en deux troupes. En conſéquence ils ſe hâtent de conſolider les opérations du Bureau de légiſlation dramatique & le Sieur de Beaumarchais a fait envoyer aux comédiens un Arrêt du Conſeil avec un nouveau Réglement pour les Auteurs, contre lequel les premiers jettent déjà les hauts cris & ſe diſpoſent à réclamer, malgré les inſinuations que leur a fait donner M. Amelot que toutes leurs repréſentations ſeroient inutiles: ils ne s'en remuent qu'avec plus d'ardeur & les actrices ſurtout mettent tous leurs charmes en avant. Le Sr. de Beaumarchais fait l'impoſſible pour ramener à ſon giron M. Rochon & il le careſſe, le flatte, dans l'eſpoir de l'enchaîner, par une délibération, où il ſera forcé de céder à la pluralité, ſi une fois il revient aux aſſemblées.

6 Juin 1780. On ne peut peindre la multitude de curieux dont étoit rempli le fauxbourg Saint Laurent dimanche à l'heure de la fameuse procession; une épingle n'auroit pu tomber à terre & les fenêtres & les toîts étoient surchargés de monde. Malheureusement, au moment où elle touchoit à son terme, au reposoir, dont on a parlé, il est survenu un orage si violent, qu'il en a résulté un autre genre de spectacle plus rare & plus intéressant par l'effroi répandu dans cette foule empressée à se soustraire aux éclairs, au tonnerre & au déluge nouveau. Il étoit plaisant surtout de voir l'embarras des Prêtres & du cortege religieux; les Turiferes jettoient le feu des encensoirs & les mettoient dans leur poche; les Levites jettoient les fleurs & des corbeilles se formoient des parapluies; tous retournoient leurs chapes & les mettoient à l'envers. Le pauvre Curé s'est trouvé abandonné!.... Mais le prodige n'a pas moins eu lieu. Moïse, à couvert sous une toile épaisse, a frappé le rocher, qui a rendu l'eau en abondance & a grossi les flots tombés du ciel; les tonneaux rouloient à la nage sur cette mer & à neuf heures du soir tout n'étoit pas débaclé.

7 Juin. On a oublié de faire mention de la mort de M. le Trône, ce fameux Economiste qui, arrivé d'Orléans pour réclamer, comme on l'a dit, cent exemplaires saisis de son ouvrage, à force d'aller, de venir & de valeter chez les Ministres, a gagné une fluxion de poitrine qui

l'a emporté. C'est un homme de grand mérite que perd son parti.

8 *Juin* 1780. M. le Mierre, dont la piece étoit tombée dans les regles lors de la nouveauté, étoit dans le cas de ne point participer au succès de la reprise de *la Veuve du Malabar*, qui a été prodigieuse pour le lucre. Suivant le dernier réglement annoncé, cette exclusion fatale & trop rigoureuse est modifiée, ensorte qu'on calcule qu'il en résultera pour cet auteur un bénéfice d'environ deux mille écus. Cet avantage n'a pu que lui rendre le Sieur de Beaumarchais fort agréable & il y a grande apparence qu'il rentrera aussi dans son giron.

9 *Juin*. *Andromaque* n'a point eu de succès mardi. Ce n'est point M. Marmontel qui a retouché le poëme; c'est un novice, dont les sutures & additions contrastent trop désavantageusement. Il a voulu mettre en spectacle le Massacre de *Pyrrhus*, & il en a résulté un coup de théâtre absurde, ridicule & qui a excité des huées. La musique, à quelques chœurs près, n'a produit aucun effet, & les fureurs d'*Oreste*, qui, aux repétitions, avoient ému, ont indigné, ont fait rire à la premiere représentation. Il faudroit une véritable conversion de la part du public pour que cet opéra reprît faveur dans la suite.

9 *Juin*. M. Robin a profité des critiques qu'on a faites au Sallon dernier de son tableau ordonné par la ville & il invite les amateurs à venir juger de sa docilité & de l'amélioration de son ouvrage.

16 *Juin* 1780. C'est le samedi 27 que le Sieur d'Auvergne, Sur-intendant de la musique du Roi, nommé pour Successeur au Sieur le Breton dans la place de Directeur de l'opéra, est entré dans l'exercice de ses fonctions. Le Sieur Gossec, qui lui est adjoint en qualité de Sous-Directeur, n'aura vraisemblablement rien à faire tant que le premier sera en activité. Voici maintenant quelles sont les fonctions du Directeur, relativement à la situation actuelle de l'Académie royale de musique.

Ce spectacle est resté sous les ordres immédiats du Secrétaire d'Etat, ayant le Département de la ville de Paris, mais il n'est plus régi intérieurement, comme autrefois, par la volonté seule d'un Directeur, qui étoit l'ame de la machine & n'en est plus aujourd'hui que le prémier membre. Un comité composé de six personnes, délibere conjointement avec lui sur les opérations à faire; tout s'y décide à la pluralité des voix; le Directeur a la prérógative d'en avoir deux.

Les membres du comité sont les Sieurs le Grós, Durand, Vestris, Gardel, d'Auberval & Noverre. Chacun d'eux est chargé en outre de quelque fonction relative au régime de l'opéra. Le premier a l'inspection du luminaire; le second celle des machines; le troisieme veille à ce que les postes soient bien tenus & bien gardés; le quatrieme a le district des décorations & peintures; le cinquieme celui du magasin des habits; le dernier enfin préside à la rentrée des contributions

que les danſes des autres ſpectacles doivent à celui-ci.

Il ſe tient de tems à autre des aſſemblées générales, où le comité rend compte de ſes opérations & où les principaux ſujets admis ſont conſultés & invités à faire les réflexions qu'ils croient utiles.

Tout ce qui tient à la muſique regarde eſſentiellement le Directeur & ce n'eſt pas une petite beſogne, que de pouvoir contenter les divers partis qui diviſent aujourd'hui l'empire de Polymnie.

11 *Juin* 1780. Tout le public eſt très mécontent de voir décidément le Comte d'Eſtaing ſans fonctions. Vendredi dernier étant venu ſe promener au Palais Royal en ſortant de l'opéra, il s'eſt formé autour de lui une double haie, avec des applaudiſſemens ſi longs qu'il s'en eſt trouvé fatigué & eſt reſſorti pour monter en carroſſe, où il a été accompagné avec les mêmes marques de joie.

11 *Juin. Procès verbal de ce qui s'eſt paſſé au Parlement touchant les ſix Arrêts du Conſeil du* 30 *Août* 1777, *concernant la Librairie, avec les Comptes rendus à leur ſujet.* Tel eſt le titre d'un in-4° de 81 pages, qui afflige ſingulierement M. le Garde des ſceaux & M. le Camus de Neville, Chef de la Librairie. Il eſt aiſé de juger quelles entraves ils ont miſes à cette affaire, qui, conſommée le 23 Mars 1779, n'eſt pas encore finie & eſt renvoyée au mois prochain. Le Compte rendu de Me. Seguier eſt fort long &

a occupé trois séances de l'assemblée des chambres, les 10, 27 & 31 Août.

12 *Juin.* Monsieur & Madame Necker ont été tellement affectés des deux pamphlets dont on a parlé, qu'ils ont fait arrêter différens colporteurs qui les vendoient fort cher, car ils coûtent aujourd'hui 18 livres. On assure que Madame Necker a eu l'infâmie de se travestir, d'aller elle-même chez un de ces malheureux avec une recommendation, & qu'ayant gagné sa confiance, elle a fait paroître des alguazils & un exempt de police qui l'accompagnoient, lesquels ont arrêté le trop crédule colporteur & saisi sa marchandise.

12 *Juin.* Il paroît décidé qu'on ne jouera point cette année de la présence du Chevalier Gluck. Ce grand homme, avide de gloire, piqué de n'avoir pu jusqu'à présent réussir en Italie, après avoir enchanté l'Allemagne & la France, y veut faire une nouvelle tentative & il doit se transporter à Milan. Les paris sont ouverts ici entre les amateurs du théâtre lyrique pour ou contre son succès.

12 *Juin.* M. le Comte d'Artois, qui par sa taille, sa jeunesse & ses graces naturelles est fait pour réussir dans tous les exercices du corps, a ambitionné aussi la gloire de danser sur la corde. Il a pris longtems en silence & dans le plus grand secret des leçons du Sieur Placide & du *Petit Diable*, les héros les plus renommés actuellement en ce genre. On étoit fort curieux de savoir l'ob-

jet de la retraite qu'il faisoit tous les matins au petit Trianon. Enfin quand il s'est cru en état de briller, il a développé en petit comité ses talens aux yeux de la Reine & l'on est convenu qu'il possédoit supérieurement le nouveau qu'il avoit désiré d'acquérir. On ne dit pas encore si le Roi l'a vu voltiger.

12 *Juin* 1780. Depuis quelque tems on s'occupe essentiellement de ce qui concerne la premiere nourriture de l'homme, c'est-à-dire, de l'art de réduire les farineux en la meilleure substance possible. Quatre hommes se sont surtout livrés aux principes de cette théorie : M. Malouin a décrit l'art de la meûnerie & de la boulangerie ; M. Duhamel a recherché avec le plus grand succès tout ce qui a rapport à la conservation des grains ; M. Tillet a découvert la cause & indiqué les remedes des principales maladies des grains ; M. Parmentier a perfectionné les moyens de les réduire en pain.

Enfin le jeudi 8 de ce mois, il s'est ouvert une école gratuïte de boulangerie sous les auspices de M. le Lieutenant général de police : MM. Parmentier & Cadet de Vaux, professeurs de cette école, ont prononcé chacun un discours ; le premier sur l'origine & les progrès de l'art de la meûnerie & de la boulangerie ; le second sur l'heureuse influence que la chymie a répandue sur eux.

13 *Juin*. L'assemblée pour la dénonciation des Arrêts du Conseil concernant la Librairie, ayant

été renvoyée du 23 Mars 1779 au 23 Avril, M. d'Epremesnil qui avoit fait cette dénonciation, la développa d'une façon très étendue.

Dans son discours il rend compte d'abord des Arrêts du Conseil & de leur esprit & de leur sort. Le premier portant Réglement de discipline pour les compagnons-imprimeurs, a causé une telle fermentation parmi eux, l'impôt qui s'en suivoit leur a paru si onéreux, l'idée du cartouche auquel on les assujettissoit comme les soldats, les a tellement blessés, qu'ils ont refusé de se conformer au nouveau Réglement; on n'a pas insisté & il est resté sans exécution.

Le second, portant établissement de deux ventes publiques au plus offrant & dernier enchérisseur des fonds de la Librairie, parties de fonds, privileges, ou portions d'iceux, soit de Paris ou des provinces, les Libraires de province & même étrangers admis concurremment avec ceux de Paris, est resté sans exécution aussi.

Les quatre autres ont été mis en vigueur & les Libraires, au lieu de recourir d'abord au Parlement, juge naturel de leur état, ont cru devoir commencer par verser leur douleur dans le sein de M. le Garde des sceaux. Les veuves de la communauté ont donné l'exemple en Octobre 1777, en lui adressant de très humbles & très respecteuses représentations. En Novembre suivant la communauté entiere lui a présenté un Mémoire très détaillé & le Recteur de l'Université a joint le sien au nom de son corps. Ces

fait aujourd'hui à Ermenouville, où elle est allée visiter le temple de la Philosophie, le tombeau de Jean Jacques & toutes les singularités de ce lieu, devenu un objet de curiosité publique. C'est M. le Comte d'Artois qui s'est emparé du château & y a donné à dîner à S. M. Le maître, M. de Girardin, avoit reçu insinuation de s'absenter, ainsi que sa femme; mais il n'en a tenu compte quant à lui & est resté.

14 *Juin* 1780. M. Caron de Beaumarchais, tour à tour politique, négociateur, commerçant, auteur, plaideur, dissertateur, libertin, embrasse tous les rôles à la fois & croit pouvoir y suffire. Dans ses momens de loisir il s'amuse encore par des bagatelles & c'est ainsi qu'il répand aujourd'hui une *Chanson* ou des *stances sur les femmes*, où il les mal-traite fort, pour prouver qu'il connoît la maniere de leur plaire & de s'en faire prôner.

15 *Juin*. Il court une *Lettre manuscrite, adressée à M. le Comte de Hector*, Chef-d'Escadre, Directeur général des travaux du Port de Brest. Cette Epitre, peu flatueuse pour cet officier général & pour le corps de la marine en général, révele différentes anecdotes de la guerre présente, qui ne font pas honneur à ceux qu'elles concernent, mais dont la plupart seulement indiquées exigeroient plus de détails & d'authénticité : On y remarque surtout la courte épitaphe du brave du Couëdic, propre à faire juger du reste;

Ci gît qui ne feroit pas mort,
S'il avoit eu l'esprit du corps.

15 *Juin* 1780. Les comédiens Italiens annoncent encore une nouveauté pour aujourd'hui, *Florine*, comédie en trois actes & en prose, mêlée d'ariettes. Les paroles sont de M. Imbert, la musique de M. Desaugiers.

16 *Juin*. Il a été envoyé dernierement à l'Académie des Sciences une somme de 500 Louis anonymement, sans que la Compagnie ait pu deviner d'où lui venoit ce cadeau. Elle est destinée aux progrès des Sciences & l'on laisse Messieurs maîtres d'en disposer de la maniere qu'ils jugeront plus convenable.

16 *Juin*. *Florine* n'a eu hier aucun succès & ne peut que se réunir à la masse énorme des pieces de cette espece, tombées dans l'oubli avant d'être connues; petits moyens, misérable intrigue, mauvaises mœurs d'un bout à l'autre & nulle gaieté: telle est l'analyse de cet ouvrage. Quelques morceaux de chant assez agréables ont fait plaisir dans la musique, sans tirer l'auteur du rang des compositeurs médiocres.

17 *Juin*. Il paroît un nouveau pamphlet contre M. Necker: il a pour titre *sur l'administration de M. N***, par un citoyen françois*. On assure que l'objet de celui-ci est de produire plus d'effet sur l'esprit du Roi, qui a lu le premier & a été dégoûté par les personnalités révoltantes qu'il y a trouvées. Dans le dernier, on examine avec sang-froid toutes ses opérations & l'on

lui donne des éloges préparatoires, suivis bientôt de critiques sanglantes & si justes qu'il est, dit-on, impossible de ne pas s'y rendre. On attribue cet écrit à M. Cromo & l'on conçoit en le lisant qu'il ne peut être l'ouvrage que d'un homme très instruit des diverses matieres de finance, qui y sont traitées avec des détails & des calculs que tout autre ne pourroit faire.

18 *Juin* 1780. On s'entretient de plus en plus du nouveau pamphlet. On juge au caractere d'impression qu'il part du même lieu que le premier & au style qu'il est du même auteur, qui se critique lui-même & se réforme pour produire plus d'effet sur l'esprit du Roi. Il s'annonce pour si modéré, si impartial, qu'il n'hésiteroit pas, dit-il, à se nommer, *s'il ne craignoit qu'on ne l'accusât de la sotte vanité de prétendre à un ministere quelconque*; or comme on a beaucoup parlé de M. Cromo pour le faire Contrôleur général, on le croit indiqué par cette phrase. M. Cromo, comme tout le monde sait, est le confident & le conseil de *Monsieur*. On en conclut que ce Prince si réservé, en cette occasion s'accorde avec son frere le Comte d'Artois. Quant à la Reine, personne ne doute qu'elle ne déteste M. Necker: le Prince de Condé lui est personnellement opposé; on peut juger par ces chefs quelle formidable cabale il a à combattre.

19 *Juin.* M. Seguier, dans son compte rendu au sujet des Arrêts du Conseil du 30 Août 1777, servant de nouveau Réglement pour la

Librairie, fait trois divisions.

Dans la premiere, il analyse les six Arrêts du Conseil, il en discute la nature & les suites; il y trouve la propriété attaquée par l'effet retroactif des nouveaux Réglemens, un impôt établi sans Lettres patentes, des tarifs qui ne paroissent point émanés de la Puissance Royale, une caisse sans comptabilité, & des préposés inconnus, revêtus de l'autorité.

Dans la seconde, il examine les pieces que la Cour avoit elle-même annexées auxdits Arrêts, dont elles sont la suite & la conséquence. Il y rapporte les réclamations multipliées du Corps de la librairie, les principes qu'il invoque, la possession qu'il réclame, enfin l'état d'anéantissement où il se trouveroit, si les nouveaux Réglemens pouvoient subsister.

Dans la troisieme, il rend compte de tous les Réglemens intervenus sur le fait de la Librairie, depuis le moment de son invention jusqu'à nos jours.

Afin de mettre plus d'ordre dans cette partie fort longue, il la divise en trois époques. La premiere détaille tout ce qui s'est passé depuis l'origine de l'imprimerie vers la fin du Regne de Henri II: la seconde embrasse les Réglemens intervenus jusqu'aux statuts de 1618, sous Louis XIII; & la troisieme comprend l'exécution de cette loi nouvelle & la maniere dont elle a été modifiée, jusqu'au moment actuel.

Ce compte rendu, déja un chef-d'œuvre par

l'ordre, la netteté, la précision qu'on y remarque, est en outre enrichi de morceaux historiques & curieux sur l'origine de l'écriture, sur la maniere dont cette invention, en donnant naissance aux arts & aux sciences, s'est elle-même perfectionnée avec leur secours & a enfin été remplacée par l'imprimerie.

M. Seguier termine par proposer un genre d'établissement national, qui préviendroit toutes les fraudes & leveroit toutes les difficultés : il voudroit que l'administration se chargeât elle-même de l'acquisition des manuscrits, qu'elle traitât avec les auteurs du prix de leurs ouvrages, sauf à se faire rembourser d'une portion ou de la totalité de ce prix par l'imprimeur qui se présenteroit pour entreprendre l'édition, auquel on accorderoit un privilege plus ou moins étendu, suivant l'importance de la somme & la difficulté du débit. A l'expiration du privilege, & lorsque la somme avancée seroit rentrée dans la caisse destinée à cet effet, le livre deviendroit commun & tout imprimeur pourroit obtenir la permission de le réimprimer, sans donner matiere à aucune contestation.

Les Libraires, en imprimant le procès verbal dont il s'agit & surtout le compte rendu, y ont joint des notes de leur façon assez malignes & qui ne contribueront pas à leur concilier M. le Directeur de la Librairie, étrangement molesté & auquel ils cherchent à rendre tout le mal qu'il leur a fait, tous les tourmens & angoisses qu'il leur a causés.

20 *Juin* 1780. *Chanſon de Beaumarchais.*

Roſe timide, ſimple & bonne
Reçoit ſon amant dans ſes bras,
Il l'examine, & la friponne
Devient vaine de ſes appas.

Combien de femmes l'on *acquiere* (*)
Ou par l'or, ou par des ſoins!
La pire, la meilleure affaire
Coûte un peu plus, coûte un peu moins.
Et quant aux mœurs, la différence
Des filles aux femmes d'honneur,
Eſt celle qu'on remarque en France
Entre l'artiſte & l'amateur.

Les femmes ſur leur contenance
Ont le plus abſolu pouvoir,
Portant au cercle une décence
Qu'elles quittent dans leur boudoir.
Le maſque tombe, & l'on s'arrange
Pour jouir de la volupté:
Là tout plaît, pourvu qu'on ſe venge
Des ennuis de l'honnêteté.

Si chacune faiſoit écrire
Les bons tours qu'elle s'y permet,
Quel plaiſir on auroit à lire
Cet ouvrage utile & follet!
On y verroit du gai, du leſte:
Quant aux ſentimens, ſerviteur,

(*) Faute de grammaire. Le verbe acquérir fait à la troiſieme perſonne du préſent, au ſingulier, *acquiert*.

Car la femme la plus modeſte
Eſt un vrai page au fond du cœur.

Si vous voyiez celle que j'aime,
Me dit un Celadon d'amant,
Vous changeriez bien de ſyſtême,
Car c'eſt une ame à ſentiment;
C'eſt la vertu la plus auguſte.
Ah! je connois le pavillon,
La friponne s'eſt peinte en Buſte
Tu n'en vois que le médaillon.

Vous, jeunes gens, que je conſeille,
Gardez-vous bien de me citer;
Ce que je vous dis à l'oreille
Ne doit jamais ſe repéter.
Retenez ce bon mot d'un ſage,
Des mœurs c'eſt-là le grand ſecret,
Toute femme vaut un hommage,
Bien peu ſont dignes d'un regret.

Sexe charmant, ſi je décele
Votre cœur en proie au deſir,
A l'Amour je ſuis infidele,
Mais je ſuis fidele au plaiſir;
D'un badinage, oh! mes Déeſſes,
Gardez-vous bien de vous venger,
Tel gloſe, hélas! ſur vos foibleſſes
Qui brûle de les partager.

20 *Juin* 1780. *Extrait du ſecond plaidoyer de M. d'Epremeſnil, Conſeiller au Parlement de Paris, neveu de M. de Leyrit, prononcé à Rouen en replique à la Réponſe non imprimée, ni ſignifiée de M. de Lally de Tolendal, Curateur à la*

mémoire du feu Comte de Lally. Tel est le titre d'un nouveau Mémoire de ce Magistrat, qui fait beaucoup de bruit.

21 *Juin.* On lit à la tête du second Mémoire de M. d'Epremesnil ce singulier avertissement: „ la profusion avec laquelle le Sieur de Tôlen„ dal a répandu son indécente réclamation pour „ laquelle il a trouvé un *appui*, un *organe*, un „ *témoin*, qui n'auroit jamais dû se déclarer „ contre moi-même, en me supposant les torts „ que je n'avois pas, me détermine à publier à „ part, avec le Précis de mes moyens de droit, „ cet *Extrait de mon Plaidoyer*, où l'on verra „ le résumé des faits & surtout ma réponse à la „ réclamation. J'espere qu'on ne me forcera pas „ d'en faire une plus directe & plus claire. Je „ ne demande pas mieux que de paroître au „ grand jour. Je ne crains que l'intrigue & les „ ténebres. Encore, avec le tems & la loi, on „ lit dans les ténebres & l'on démasque l'in„ trigue."

22 *Juin* 1780. Le pamphlet contre Monsieur Necker qu'on distribue depuis peu, a 50 pages. L'auteur y pose trois questions: 1°. Qu'est-ce que M. Necker? 2°. Quelles sont ses opérations? 3°. Que peut-on craindre ou espérer de son administration?

Quant au premier article, M. Necker est un homme que son esprit a élevé au-dessus de sa classe & qui par ses talens étoit digne d'une autre profession que la Banque; quoiqu'il en soit, dans

cet état, en six ou sept ans, en travaillant simplement en sous-ordre avec le gouvernement, il s'est assuré un capital d'environ six millions; ce qui est heureux, mais donne à conclure que ses occupations primitives, ses connoissances préliminaires, ses habitudes antérieures ne l'ont point préparé à l'administration de la France. Son *Eloge de Colbert* & son ouvrage *sur la législation & le commerce des grains*, quoique concernant des objets plus relatifs aux principes du gouvernement, sont encore loin des travaux de l'homme d'Etat & dans le dernier surtout on remarque un esprit de systême bien opposé à nos idées *sur les Propriétaires & la Propriété.* Enfin M. Necker ne pouvant à raison de sa religion être Contrôleur général, ne peut figurer en chef nulle part: il ne sera jamais possible aux Cours de le reconnoître: il ne peut être que le sous-ordre de M. de Maurepas, Président du Conseil des finances & le vrai Ministre. Ainsi, ayant moins de droits que tous ses prédécesseurs, il doit pouvoir moins dans tous les départemens, puisqu'il n'est l'égal d'aucun Ministre.

Dans le second article, on traite successivement de toutes les opérations de M. Necker.

L'auteur ne voit dans *la suppression des six Intendans des finances*, existans depuis près de deux siecles, places destinées à la magistrature, qu'une économie pécuniaire de 300,000 livres, que cette administration coûtoit de plus que le régime des Commis, quand ces Magistrats traitoient d'ob-

jets de plus de 300 millions, avec une intégrité qu'on ne peut attendre d'inférieurs plus susceptibles de cupidité & de corruption.

De la destruction des Receveurs Généraux des Domaines & Bois, de leurs Contrôleurs, des Receveurs des amendes, des Receveurs particuliers des Maitrises, des Gardes Généraux & Collecteurs. Tel est la matiere du second examen. On prétend par son analyse qu'indépendamment des inconvéniens, la suppression de ces offices créés depuis cinq siecles, est un détriment pour l'Etat de 800,000 livres de plus que coûte la Régie, & que cette opération bien analysée n'est qu'un virement & une tournure pour se procurer une ressource momentanée d'environ dix millions.

Le troisieme paragraphe roule sur *la suppression des Trésoriers & la réforme de la Maison du Roi.* Le critique ne repete à cet égard que ce qu'a dit l'auteur de la premiere brochure & il faut avouer que ce n'est pas la partie la mieux discutée de l'ouvrage. Il prétend, quant aux Trésoriers, que Law fit cette même suppression & qu'elle ne pût durer que deux ans. Il convient qu'il y a de grands abus dans le régime de la Maison du Roi, qu'il faudroit détruire, sans changer l'état des personnes & sans ôter au Trône sa splendeur.

La Banque Royale, ou Caisse d'Escompte, fournit au détracteur des opérations de M. Nec-

ker une matiere plus abondante de critique, dont le résultat est le danger pour l'Etat de travailler en banque, plutôt qu'avec les compagnies de financiers, parce que le banquier est un cosmopolite qui a deux patries, l'une où il trouve l'argent à bon marché, & l'autre où il le vend fort cher.

C'est *sur la destruction des Receveurs généraux des finances*, que le critique triomphe. Ces officiers créés sous Louis XII avec finances, cautions de 160 millions de Recettes des Tailles, pour un million au plus qu'ils coûtoient à l'Etat, ont existé pendant deux cens soixante-dix ans, sans essuyer qu'un seul échec sous Law, une suspension en 1719, qui a coûté à l'Etat 78 millions, soit en banqueroutes, soit en debets ou non recouvremens, &c. dont il fallut faire la remise aux peuples.

De-là le *discrédit général* qui va s'ensuivre, & dont on motive parfaitement les causes & les effets.

La conclusion est, qu'on ne voit en M. Necker, comme banquier, que des viremens, des emprunts très onéreux, puisqu'ils se font presque tous avec des banquiers étrangers.

Comme homme de finance, que la nécromanie la plus passionnée. (Le mot grec *Nekros* signifie *mort*, *destruction*, &c.

Comme administrateur, que le néant le plus absolu.

22 *Juin* 1780. Mlle. Beaumesnil est actuelle-

ment occupée à mettre en musique un acte de paroles anciennes, ayant pour titre *Anacréon*. Mlle. Rosalie, quoique sa rivale, lui a promis d'y jouer.

23 *Juin* 1780. Il faut se rappeller comment un abbé de Portelance, chanoine & archidiacre de Rodez, a eu le courage de lutter au nom de son Chapitre contre l'Evêque de cette ville, un Cicé, très intriguant, très adroit & surtout très vindicatif; comment depuis deux ans ce malheureux abbé, victime de la pieuse fureur du Prélat, est resté en exil dans l'endroit le plus abominable. Enfin la lettre de cachet vient d'être levée; mais on croit, avec la clause que l'exilé ne paroîtra point à Rodez, de peur d'offenser la vue de Monseigneur, & peut-être à Paris, où Monseigneur est encore plus souvent que dans son évêché.

23 *Juin. Copie de la Lettre écrite à M. Hector, Chef-d'Escadre, Commandant de la Marine à Brest. Mai* 1780.

„ J'apprends avec plaisir, Monsieur, l'heu-
„ reux choix qne le Ministre a fait de vous &
„ je vous félicite de vous trouver tout à coup
„ dans un poste où l'on peut servir efficacement
„ la patrie, soit en dirigeant les armemens avec
„ activité, soit en donnant au gouvernement des
„ lumieres & des idées, dont il peut avoir be-
„ soin, soit enfin en rectifiant dans la partie
„ exécutrice les dispositions mal combinées dans
„ les divers ordres qui pourront vous être enjoints.

„ Tel eſt en abrégé l'avantage précieux dont
„ vous pourrez faire uſage en faveur d'une na-
„ tion qui eſt en droit de l'attendre de vous;
„ mais pour parvenir à un but ſi glorieux, je ne
„ puis vous diſſimuler que vous avez bien des
„ obſtacles à ſurmonter; les uns, vous les trou-
„ verez dans vous-même, les autres dans l'es-
„ prit d'un corps qui fut toujours fatal à la
„ France. Au reſte, dans les circonſtances cri-
„ tiques où nous nous trouvons, j'eſpere que
„ rien ne vous arrêtera, & que connoiſſant que
„ vous n'avez été d'aucune utilité à la Marine
„ juſqu'à préſent, vous vous déterminerez du
„ moins à ſauver la derniere moitié de votre car-
„ riere du deshonneur qui la menace, ſi vous
„ n'adoptez des principes oppoſés à ceux qui
„ ont fait juſques ici la baſe de votre conduite.

„ Il regne des obſtacles qui vous ſont per-
„ ſonnels, il faut les détruire. Deſcendez-vous
„ en ligne directe du héros de Troye, ou du Va-
„ let de Carreau? C'eſt un problême que *l'Ob-*
„ *ſervateur Anglois* a voulu décider. C'eſt à
„ vous à nous en donner la ſolution. Soyez ju-
„ ſte; faites le bien qui vous ſera conſeillé; met-
„ tez-vous au deſſus de la crainte dans les opé-
„ rations avantageuſes à l'Etat, & mépriſez les
„ vils propos qui ſe tiennent dans les infâmes
„ tripots de la Marine. N'autoriſez jamais par
„ une nonchalance imbécille les voies de fait de
„ quatre officiers de votre corps, qui mettent bra-
„ vement l'épée à la main contre un honnête

„ homme qui a eu le malheur de les voir se ca-
„ cher dans le combat; soyez ferme dans le
„ maintien de la discipline, ne vous occupez
„ plus de petitesse, faites valoir les talens & la
„ bravoure dans quelque individu que ce puisse
„ être & partout où ils se rencontreront. Alors
„ j'ose vous assurer que vous serez digne par
„ vous-même de commencer une troisieme bran-
„ che d'Hector.

„ Afin de passer pour brave, comportez-vous
„ comme si vous l'aviez toujours été, & en
„ conséquence soyez inexorable pour tous ceux
„ de vos ignorans camarades qui n'auroient pas
„ cette premiere qualité d'un militaire. Par exem-
„ ple, ne souffrez pas qu'un officier tel que *Kga-*
„ *riou* (*) soit jamais admis à aucun service,
„ qu'il n'ait arraché sa croix de Saint Louis des
„ mains des Anglois; qui s'en emparerent en
„ amarinant la *Danaë*, qu'il abandonna si lâche-
„ ment l'année derniere à Cancale, sacrifiant ain-
„ si aux yeux de la province son honneur, ses
„ brevets, ses signaux, fuyant avec ses couverts
„ de table dans la poche de son habit brun, ha-
„ bit qu'il avoit préféré à celui du Roi, afin
„ d'être moins distingué dans le combat.

(*) Le Chevalier *de Kgariou*, Lieutenant de vaisseau, qu'il ne faut pas confondre avec Messieurs de Kergariou de Roscouette & le Comte de Kergariou Loemaria, Capitaines de vaisseau: au reste, le premier a réparé sa faute en se faisant tuer glorieusement sur la *Belle-Poule*.

„ Je dois vous apprendre ce qui a donné lieu
„ à cette épitaphe :

Ci gît qui ne feroit pas mort,
S'il avoit eu l'efprit du corps.

„ C'eft la remarque que le public a faite de-
„ puis l'actión glorieufe de M. du Couëdic, qu'il
„ n'y a pas eu une frégate pour croifer dans la
„ Manche; ce qui prouve évidemment que ce
„ n'eft pas par ce chemin que les officiers de la
„ marine fe propofent d'atteindre au grade de
„ Vice-Amiral.

„ J'apprends qu'il paroît fréquemment fur les
„ côtes de Bretagne & de Normandie de petites
„ efcadres angloifes, qui non-feulement nar-
„ guent notre pavillon, mais encore intercep-
„ tent tout le commerce du cabotage; ils n'ont
„ pas peur de compromettre les vaiffeaux de leur
„ Roi, & vous prouvent infolemment qu'on ne
„ périt point pour naviguer dans la Manche, à
„ notre porte, au milieu de nos rochers. Ah!
„ pourquoi ne rencontrent-ils jamais de vaif-
„ feaux françois qui les en éloignent? Si les
„ Anglois ofent tout, c'eft qu'on ne leur oppo-
„ fe rien; c'eft que toutes nos forces maritimes
„ font concentrées dans le port de Breft, &
„ n'en fortent que pour faire des proceffions
„ auffi vaines que ridicules. Mais qui peut
„ vous excufer aujourd'hui, que vous avez un
„ fi bel exemple dans la perfonne de M. d'Es-
„ taing? Voilà, foyez-en fûr, le héros que la

„ France admire dans la marine. C'eſt lui que
„ nos ennemis même ont reconnu pour un grand
„ homme. Les vertus de ce Général, plein de
„ bravoure, d'activité, de connoiſſances, de gé-
„ nérosité, de patriotiſme, de grandeur d'ame,
„ ne pourront-elles vous inſpirer aucun des ſen-
„ timens qui l'animent? Si vous n'avez pas le
„ courage de l'imiter, ayez au moins celui de
„ l'admirer, & ayez aſſez d'honneur pour faire
„ reſpecter ce nom chéri par tout François, qui
„ n'eſt pas imbu de vos miſérables préjugés; que
„ déſormais un inſolent garde-marine ne cher-
„ che pas & ne trouve pas ſur votre viſage un
„ ſourire approbatif de propos que la lâcheté,
„ la baſſe jalouſie & l'ignorance peuvent en-
„ fanter.

„ Que ne pourrois-je pas vous dire de votre
„ vieux *d'Orvilliers*, dont l'ame puſillanime s'a-
„ muſe à pleurer ſon fils, mince ſujet, quand
„ il a une Patrie à défendre & ſon honneur à
„ venger; d'un *Duchilleau* ignorant; d'un petit
„ impudent *de l'Angle*, dont la Gazette de Ley-
„ de a été forcé de relever la turpitude; d'un
„ *Chambertand*, qui implore la protection du
„ fort de la Couchée, ſous la batterie duquel il
„ fit tirer 45 coups de canon de retraite, afin
„ de conſerver les trumeaux de ſa chambre; d'un
„ *Roquefeuille*, qui fuit à toutes voiles devant un
„ côtier de ſa force & cela à la vue de tous les
„ habitans d'une ville & du quartier général
„ de l'armée de Vaux?

„ Que ces exemples & mille autres servent
„ une fois à réprimer votre morgue & à vous
„ inspirer le vrai courage. C'est l'objet de cet-
„ te Lettre patriotique & le vœu de ceux qui
„ l'écrivent. *Adieu.*"

24 *Juin* 1780. Depuis *le Siege de Calais* on n'a point vu de succès aussi brillant au théâtre que celui de *la Veuve du Malabar.* Cette tragédie se joue avec la même affluence, constamment depuis le 29 Avril. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'en 1770 la piece, à la sixieme représentation, étoit tombée dans les regles, tant on l'avoit désertée. D'après la comparaison faite avec ce qu'elle étoit alors, on y trouve des changemens heureux ; mais pas plus d'action ni de mouvement; point ce jeu des passions qui, chez Racine, y suppléoit par son art à placer tous les coups de théâtre dans le cœur des spectateurs. Le bucher même qui produit un si grand effet aujourd'hui, existoit dès le commencement. Une chose non moins singuliere, c'est que ce soit au Sieur la Rive, acteur regardé comme médiocre par beaucoup de gens jusqu'à présent, qu'on rapporte la fortune de M. le Mierre. Il s'y dessine superbement & la maniere dont il ravit la victime au bucher causa le premier jour le triomphe de l'auteur, car c'est au comédien qu'on l'attribue véritablement. Cependant on voit encore qu'en 1770 le Sieur Molé qui faisoit le rôle du Général françois, étoit admiré & causoit une grande sensation. Il faut con-

convenir que pour les ouvrages d'esprit même il n'y a qu'heur & malheur.

24 *Juin.* On a vu par le titre que M. d'Epremesnil n'annonce qu'un extrait, son objet est de fixer le point de contestation de forme décidé en sa faveur par le Parlement de Rouen, qui a débouté M. de Tolendal de sa demande, que le plaidoyer de son adversaire du 12 Avril fut recommencé. Comme M. de Tolendal, par l'intervention d'un M. Allen, impliqué au procès en faveur du feu Comte de Lally, s'est pourvu en cassation contre cet Arrêt, M. d'Epremesnil a le plus grand intérêt de l'éclaircir. Il *déclare expressement n'avoir jamais fait de convention verbale, ni tacite, directe, ni indirecte avec son adversaire.* Du reste, on voit que c'est un soufflet que le Parlement a donné à son Premier Président, en profitant de sa chûte qui le retenoit à Paris, pour aller en avant & l'exclure du jugement d'une affaire, où l'on croyoit reconnoître de la partialité de sa part en faveur de M. de Tolendal.

On remarque dans la discussion de M. d'Epremesnil, qu'il se mêle beaucoup d'aigreur de part & d'autre au procès, qu'il y a des personnalités graves & que tous deux s'accusent de ne pas apporter dans la cause la bonne foi qui doit se trouver partout.

Cette discussion est seche; il n'y a d'intéressant que le morceau oratoire, où M. d'Epremesnil se jettant aux pieds du Roi, récapitule rapide-

ment l'hiſtorique monſtrueux des crimes de M. de Lally & expoſe à S. M. que la vraie bonté des Rois, c'eſt la juſtice.

Les morceaux qu'il cite des Mémoires manuſcrits de ſon adverſaire, ſans entrer dans leur mérite intrinſeque, donnent la plus grande curioſité de lire le tout, par la chaleur & l'amertume qu'on y reſſent, qualités avec leſquelles dans les plus mauvaiſes cauſes, au fond, on ſe concilie toujours des lecteurs.

25 *Juin* 1780. *La Veuve du Malabar* eſt imprimée avec le ſecond titre, ou *l'Empire des Coutumes*, qui lui donne un air philoſophique. Elle ne produit pas à la lecture la même ſenſation qu'au théâtre. Cependant il y regne une ſimplicité d'action, qui eſt toujours un grand mérite aux yeux des connoiſſeurs: la verſification n'eſt pas bourſouflée, comme autrefois.

M. le Mierre a dédié ſon ouvrage *aux mânes de Dorat, mort le premier jour de la repréſentation de la Veuve du Malabar.* Tel eſt le titre de ſon Epitre déteſtable, où l'on ne trouve que cette anecdote précieuſe en note: „ qu'on m'ap„ prenne le plutôt qu'il ſe pourra le ſuccès de *la* „ *Veuve du Malabar*, cela me fera paſſer une „ bonne nuit." *Voilà les dernieres paroles de M. Dorat.*

25 *Juin.* La *Lettre de M. Turgot à M. Necker* eſt devenue ſi rare par les recherches du Directeur Général des Finances, pour en arrêter la réimpreſſion & en retirer à prix d'or tous

les exemplaires qu'il a pu, que les colporteurs ont pris le parti de la faire copier & de la vendre manufcrite.

Quant à la nouvelle brochure, M. Necker a fait prévenir tous les marchands de nouveautés qu'il les prioit de prendre tout ce qu'on leur en apporteroit d'exemplaires, à quelque prix que ce fût & qu'il les payeroit graffement de leurs peines. C'eft pour éviter ce retrait, que l'auteur quelconque la fait diftribuer fous main par fes amis *gratis*, en forte qu'on n'en trouve point à acheter.

On a vérifié l'anecdote de Madame Necker, & il paffe pour conftant qu'elle eft defcendue à la plus vile trahifon vis à vis d'un petit marchand libraire, qui étoit dans le cul de fac de l'Orangerie; ayant eu la foibleffe de lui vendre quelques exemplaires de la *Lettre de M. Turgot*, il a été arrêté une demi-heure après & eft encore enfermé.

26 *Juin* 1780. Depuis la couche de la Reine, les cheveux de S. M. tombent & l'art eft continuellement occupé à réparer les vuides qui fe forment fur cette tête augufte. Cette Princeffe laffe de contrarier la nature femble vouloir s'y abandonner entierement. Elle n'a plus qu'un chignon plat, terminé par une boucle en boudin, à peu près comme les perruques d'abbé, & déja différentes femmes de la cour, empreffées de fe conformer au goût de leur Souveraine, ont

ſacrifié leur ſuperbe chevelure. On appelle cette coëffure *à l'enfant*.

26 *Juin* 1780. Tous les ſpectacles ont ſucceſſivement leur moment de ſplendeur. C'eſt aujourd'hui celui de *Nicolet* qui attire la foule aux boulevards: une actrice nommée *Forêt*, la plus jolie créature qui ſoit poſſible de voir, rentrée depuis peu à ce théâtre en fait les beaux jours & excite la verve des poëtes. M. Robineau, infatigable auteur de pieces foraines, en a compoſé une pour Mlle. Forêt, intitulée *Jeannette, ou les battus ne paient pas toujours l'amende*; l'inverſe de celle des *variétés amuſantes*, & l'on trouve *Jeannette* ſupérieure à *Jeannot*.

27 *Juin*. On a vu dernierement avec plaiſir à l'opéra trois jeunes ſujets en femmes pour la danſe, doubler avec ſuccès les premieres de leur genre. Ce ſont Mlle. *Torlé*, éleve de Mlle. Heinel; Mlle. *Crêpeaux*, pour Mlle. Peslin, & Mlle. *Gervaiſe*, pour Mlle. Théodore. Elles ont paru dans le ballet du premier acte d'*Andromaque* & mérité le ſuffrage des connoiſſeurs, en obtenant les applaudiſſemens du public moins difficile.

28 *Juin*. Depuis qu'on s'occupe plus particulierement dans le public de la Caiſſe d'Escompte, des Billets noirs & des ſuites funeſtes qu'ils peuvent avoir, en recherchant ce qui a été écrit ſur cette matiere, on parle ſurtout des *Lettres ſur l'emprunt & l'impôt*, *par Rillier de Sauſſu-*

re, Citoyen de Geneve. C'eſt un prôneur gagé que s'étoit ménagé M. Necker, ſentant que l'apologie de cet établiſſement n'auroit pas eu dans la bouche de ſon inſtituteur tout le poids qu'elle reçoit de la part d'un étranger: mais cette brochure, pour ne pas donner matiere à la critique dans ce moment de fermentation, eſt fort rare, & peu de gens ſont à même de ſe la procurer.

29 *Juin* 1780. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 24 Juin.... Le Prince de Condé & le Duc de Bourbon arrivent ici mercredi prochain 28 du mois; toutes les fenêtres du Chartron ſont déja retenues pour les voir débarquer: il eſt queſtion de ſpectacles & de fêtes qu'on doit leur donner; mais il n'eſt pas poſſible de faire rien de nouveau, on s'eſt épuiſé pour le Duc de Chartres, pour le Comte d'Artois, pour *Monſieur.*

29 *Juin.* Me. Linguet a encore triomphé du dernier embargo mis ſur les feuilles 59 & 60, que n'ont point les ſouſcripteurs; mais on a laiſſé paſſer les ſuivantes. Il eſt vrai qu'elles ſont d'une innocence rare pour ce journaliſte. Dans un court avertiſſement il n'oſe avouer directement ſon échec, & il appelle cette ſuppreſſion un *petit accident.* Il remplit les No. 62 & 63 des *Obſervations de la Cour de France ſur le Mémoire juſtificatif de la Cour de Londres*, qui étant fort longues les occupent à peu près entierement; enſorte que chaque No. revenant à 2 livres, il fait payer 4 livres à ſes ſouſcripteurs cette brochu-

re, qui coûte 30 sols complette & il la leur donne après trois mois, lorsque toutes les gazettes l'ont communiquée au Public. Cela mécontente ses partisans & beaucoup de gens se proposent de ne pas renouveller, lorsque le N°. 72. sera fini.

30 *Juin* 1780. Ce qu'on avoit prévu est arrivé & M. l'Evêque de Rodez a en effet fait permettre à l'Abbé de Portelance d'aller partout, excepté à Rodez & à Paris.

30 *Juin*. En recherchant la cause du prodigieux succès de *la Veuve du Malabar*, qui, remise pour la premiere fois le 29 Avril, doit être jouée encore pour la derniere demain 1 Juillet, il est des gens qui croient la trouver dans l'acharnement violent avec lequel le poëte y décrie le Sacerdoce, depuis le commencement de la piece jusqu'à la fin & ils appuient leur sentiment sur la nature de l'effet qu'elle produit: on n'y est point serré de douleur, on n'y pleure point, on n'y sanglote point; au contraire, on y est tantôt ému d'indignation, & tantôt agité d'un rire de satisfaction, en voyant les Prêtres démasqués, honnis, baffoués, & ils remarquent quelque chose de plus singulier concernant la haine qu'on porte aujourd'hui au clergé; c'est qu'elle est telle, qu'elle fait passer même par dessus la foiblesse des raisonnemens, par lesquels leurs adversaires les combattent, car rien de plus pitoyable que ceux du Chevalier françois, qui est cependant le héros de la piece, qui y jette le peu de mouvement qu'il y a & en opere le dénouenent.

Sans doute, il y a déjà maintes tragédies où l'on trouve des morceaux contre le fanatisme; il en est même dont l'unique but est de le combattre; mais il y a toujours une action principale, dans laquelle sont enchâssées ces déclamations accessoires; au lieu qu'ici le drame porte à plomb sur les prêtres & la fable est absolument subordonnée à la dissertation anti-religieuse qui en forme l'objet capital.

30 *Juin* 1780. Il paroît une brochure concernant Nosseigneurs du Clergé, qui fait beaucoup de bruit & dont ils s'efforcent d'empêcher la distribution; ce qui la rend très rare & très recherchée, suivant l'effet ordinaire des prohibitions.

1 *Juillet*. L'Académie royale de musique donne demain sur son théâtre des Fragmens nouveaux: le premier est intitulé *Laure & Pétraque*, pastorale héroïque en un acte, & le second *Damete & Zulmis*, intermede en un acte.

Les paroles de l'un sont de M. Moline & la musique de M. Candeille. Ces deux auteurs peu rénommés chacun dans le genre avoient déja fait jouer leur ouvrage à Marly. La pastorale de *Laure & Pétrarque* exécutée en ce lieu devant leurs Majestés, n'y avoit produit aucune sensation & il n'en fut fait dans le tems mention en aucun ouvrage périodique; ce qui est de mauvais augure pour aujourd'hui.

L'autre est, quant à la musique, d'un M. Mayer, compositeur dont la réputation est encore à faire.

2 *Juillet* 1780. M. l'Abbé Raynal est actuellement occupé à préparer le manuscrit d'une nouvelle édition de son *Histoire Philosophique & Politique des Etablissemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes*. Elle doit être in-4°., faite avec le plus grand soin & une magnificence rare pour la partie typographique, de superbes cartes, des planches de toute espece pour les plantes, les curiosités & tout ce qui est susceptible d'être rendu par le crayon pour la plus prompte intelligence.

L'auteur se propose d'élaguer de son ouvrage tous les morceaux oratoires, toutes les déclamations qui ont si fort scandalisé le clergé & les partisans du despotisme. Il veut, sans doute, avouer cette édition & jouir pleinement d'une gloire qu'il ne recueilloit qu'à la dérobée. Il espere par cette tournure se réconcilier avec les gens de sa robe & que les Prélats qui l'ont si vigoureusement censuré en 1775, orneront desormais leur bibliotheque de son livre, ainsi purgé & réduit aux simples détails d'un voyageur.

3 *Juillet* 1780. Messieurs d'Epremesnil & de Tolendal ont enfin satisfait l'avide impatience du public pour les lire; ils ont tellement multiplié leurs plaidoyers de toute espece, qu'il en paroît chaque jour de nouveaux & qu'on en a jusques à la satiété, surtout pour ceux qui ont lu autrefois les Mémoires du Comte de Lally & tout ce qui fut publié dans le tems sur cette matiere.

Les partisans de M. de Tolendal se flattent

que l'Arrêt de Rouen dont eſt appel, ſera caſſé au Conſeil & que par une ſuite de la faveur dont il jouit on évoquera le principal, afin de le renvoyer à un autre Parlement mieux diſpoſé.

3 *Juillet* 1780. Les deux Actes exécutés hier n'ont eu qu'un ſuccès très médiocre. On a remarqué du talent dans le ſecond muſicien, M. Mayer; mais il faut que le goût le mûriſſe.

3 *Juillet*. Tandis qu'on déſole M. Necker par des pamphlets, ſes partiſans s'efforcent de calmer ſon humeur par des louanges de toute eſpece. Les charmes de la muſique étant ſurtout très propres à cet effet, un citoyen amateur vient de les employer en lui dédiant une *Scene Lyrique*: elle eſt parodiée de l'Italien; c'eſt une traduction libre des deux premieres ſtrophes de l'ode d'Horace: *juſtum & tenacem*, &c. On y trouve ces vers remarquables & qui peuvent faire apprécier le talent du poëte:

La gloire & la vertu dans un cœur magnanime
Ont-elles affermi quelque projet ſublime,
Rien ne peut arrêter ſon eſſor courageux,
Ni d'un peuple en fureur l'audace téméraire,
Ni l'aſpect menaçant d'un tyran ſanguinaire,
Ni des vents & des flots le combat orageux.

Sa traduction, du reſte, eſt compoſée d'un récitatif & d'une ariette, & ce n'a pas été une petite difficulté de rendre les principales idées du lyrique Romain, en les accommodant aux phraſes de l'air Italien. La muſique eſt du Seigneur Bor-

ghi. L'ariette eſt un très beau morceau de bravoure; mais Jupiter armé de ſes carreaux & l'univers en éclats ſemblent des images figurant mal au milieu des roulades & des autres prolations inſipides de cette ſorte de chant.

4 *Juillet* 1780. Une ode de Pétrarque à la fontaine de Vaucluſe, a fourni l'idée de la paſtorale de M. Moline. Ce poëte, après le triomphe glorieux qu'il obtint à Rome, eſt cenſé revenir dans les lieux embellis par les divins attraits de Laure; les Bergers d'alentour ſe raſſemblent & s'empreſſent à combler ſes deſirs. *Chloé*, parente de *Laure*, la force de rompre le ſilence, en lui inſpirant de la jalouſie. Elle lui montre des vers de ſon amant, où elle a ſubſtitué un autre nom à celui de *Laure*. Il n'eſt pas difficile à *Pétrarque* de ſe juſtifier & on célebre la victoire qui couronne l'amour conſtant.

Telle eſt l'eſquiſſe de ce petit drame, ouvrage d'un homme qui connoît l'opéra, & qui a raſſemblé tous les lieux communs de la ſcene lyrique, ſans commettre aucunes fautes eſſentielles contre le goût, mais auſſi ſans imagination, ſans la moindre idée neuve.

On en peut dire autant de la muſique reſſemblant à tout & ſans aucun caractere particulier. Les airs de danſe ont fait plaiſir: Mlle Allard qu'on a revue dans le dernier divertiſſement, n'a pas peu contribué à l'embellir.

L'intermede joint à ce premier acte, ayant un caractere plus original de la part du poëte & du

muficien, il faut attendre l'effet que produira la feconde repréfentation, avant de le juger en dernier reffort.

5 *Juillet* 1780. Le procès intenté par l'Abbé Beaudouin en réparation d'honneur contre l'Abbé Sabbathier a été jugé hier. Le public & furtout les gens de lettres avoient fuivi avec affluence les audiences pendant les plaidoieries des Avocats des parties, d'autant qu'on étoit prévenu que déja trop fâchées de fe donner ainfi en fpectacle, elles étoient convenues de ne pas faire imprimer de Mémoires. On a trouvé que chacun des Orateurs avoit tiré bon parti du fujet; que Me. de la Malle, jeune athlete au nom de l'Abbé Beaudouin, avoit attaqué fon adverfaire avec la légereté, la gentilleffe, la fine ironie que fa caufe exigeoit; que Me. Tronçon du Coudray, moins plaifant, mais plus nerveux, avoit vigoureufement ripofté par une éloquence amere & pleine de fiel, mêlée fouvent d'injures, ou du moins de duretés groffieres.

Enfin hier M. l'Avocat du Roi Haynault, déja connu par un *Eloge de l'Abbé Suger*, qui eût l'*Acceffit* du Prix de l'Académie Françoife à la féance de la Saint Louis derniere, a porté la parole & eft refté pendant deux heures fur la matiere, avec un efprit, des graces, une gaieté qui ont enchanté l'affemblée. On peut inférer de fon difcours, qu'avec toute la bonne volonté qu'il avoit pour l'Abbé Beaudouin, il n'a pu s'empêcher de le trouver coupable de s'être compromis

par un zele indiſcret pour ſon ami l'Abbé Martin & pour les intérêts de la ſœur de cet ami; que d'un autre côté, il a ravi à l'Abbé Sabbathier une partie de ſa gloire en paroiſſant convaincu qu'il n'étoit pas auteur en titre de l'ouvrage des *trois ſiecles de la Littérature françoiſe* & en rapportant à l'appui de cette aſſertion des aveux tirés des Lettres de cet écrivain.

Le prononcé de la ſentence eſt, que le *Paradoxe littéraire* & la Lettre de l'Abbé Sabbathier inſérée au *Journal de Paris* ſeront ſupprimés; qu'attendu la gravité de l'injure, ce dernier ſera tenu de remettre au greffe un écrit, par lequel il reconnoîtra l'Abbé Beaudouin pour un homme de probité & d'honneur; que les dommages-intérêts demandés de part & d'autre les parties ſeront miſes hors de cours, les dépens compenſés, ſauf la ſentence, dont le coût ſera aux frais de l'Abbé Sabbathier.

6 *Juillet* 1780. Le ſujet de l'Intermede nouveau exécuté hier à l'opéra pour la ſeconde fois, eſt auſſi ſimple que la Paſtorale & n'eſt pas plus ingénieux. La ſcene s'ouvre par des Danſes de Bohémiens raſſemblés dans un bois. *Damete*, jeune Berger, les interrompt. Il eſt dévoré de jalouſie, il voudroit lire dans le cœur de ſon amante; *puiſque la nature*, dit-il à une Bohémienne, *obéit à vos loix*:

Du berger *Floreſtan* prêtez-moi la figure,
Le regard & la voix.

L'art de la vieille forciere ne s'étend pas jusques-là. Cependant elle feint de consentir à ce que desire cet amant jaloux, qui, croyant ressembler parfaitement à son rival, se rend auprès de *Zulmis* & s'abandonne au désespoir en voyant les transports qu'il fait naître; il ne revient de son erreur qu'en se regardant dans un ruisseau: ce qu'il auroit été plus prudent qu'il fît avant de paroître devant sa maîtresse, pour bien s'assurer du prodige opéré en lui. Quoi qu'il en soit, alors il abjure sa jalousie & on le ramene aux pieds de *Zulmis* qui lui pardonne.

L'auteur de cet intermede, qu'on a cru d'abord être M. Pitra, qui a fait les paroles d'*Andromaque*, mais toujours anonyme, a pris, dit-on, son sujet dans une idylle de Gessner; il s'est frayé un route nouvelle, qui pourroit donner lieu à des tableaux d'une espece particuliere; mais son style rampant & trivial manque de correction & de douceur.

La musique de cet ouvrage est le premier essai en ce genre de M. Mayer, maître de harpe fort estimé. Son style a de la grace, du naturel, de l'énergie & une originalité piquante; mais pour avoir eu un aussi méchant canevas, il manque du don de plaire; il n'a pas eu plus de succès à la seconde représentation.

6 *Juillet* 1780. Mardi dernier le Parlement, Grand'Chambre & Tournelle assemblées, a statué sur la demande en liberté provisoire du Sieur le Bel. Sa requête a été jointe au fond & il a été

rendu plusieurs decrets, sur lesquels Messieurs sont encore mystérieux.

6 *Juillet* 1780. Les amateurs vont voir dans l'attelier de M. Pajon une Statue en marbre blanc de dix pieds de proportion, représentant Mercure sous les attributs du Dieu du commerce. Comme elle avoit été ordonnée par l'Abbé Terrai & qu'elle doit être enlevée bientôt par sa famille, le public n'en pourra jouir que pendant peu de jours.

7 *Juillet.* Extrait d'une Lettre de Bordeaux du premier Juillet.... Le Prince de Condé & le Duc de Bourbon sont arrivés ici mercredi: une affluence extraordinaire de peuple étoit sur le Chartron & toutes les fenêtres garnies des plus jolies femmes de la ville. Descendus dans un brigantin jusqu'à l'hôpital, ils sont remontés pour aborder à la rue de l'Intendance, qu'ils ont traversée à pied. Le cortege étoit très brillant, & ils ont été frappés de l'extérieur du nouveau bâtiment de la comédie. Après avoir reçu les visites, leurs Altesses sont venues faire un tour aux allées de Tourni. Elles ont assisté le soir au concert dans la nouvelle salle qui tient à celle de la Comédie; elles ont paru très satisfaites de ce local, qui est tout-à-fait joli.

Le jeudi ces Princes ont assisté à la comédie, où l'on a joué l'*Amoureux de quinze ans.* On y avoit ajouté beaucoup de couplets en leur honneur, dont il y en a de fort agréables. Il y a eu une idée très heureuse; au dernier acte la dé-

coration repréſentoit l'*iſle d'amour de Chantilly*, & on a chanté des couplets relatifs. Ils ont été étonnés de la beauté du ſpectacle. En ſortant de-là ils ont été voir les illuminations, enſuite ſouper chez Bardineau, où il y avoit une fête charmante, que leur donnoit le Colonel du Régiment de Bourbon. Le jardin étoit illuminé, on y diſtribuoit de vin au peuple, des violons dans un endroit ſéparé, tous les ſoldats à table; en haut une ſalle charmante, où l'on danſoit. On a fait venir des comédiens pour exécuter une parade & chanter encore des couplets. Hier 30 Juin, bal maſqué à la comédie.

Ces Princes ont été très honnêtes avec tout le monde: auſſi eſt-on fort content d'eux & ils le ſont, ſans doute, autant des Bordelois.

7 *Juillet* 1780. Les comédiens Italiens doivent donner inceſſamment *le déguiſement forcé*, comédie nouvelle en deux actes & en proſe

8 *Juillet*. Hier on a donné *par ordre* à la comédie Italienne *le déguiſement forcé*. La Reine devoit y venir; mais la nouvelle arrivée à Verſailles à deux heures de la mort du Prince Charles, oncle de S. M., ne lui a pas permis de remplir ſon projet.

Daphnis & *Chloé* ſont menacés des plus grands malheurs, s'ils reſſentent de l'amour, avant d'avoir éprouvé un ſentiment moins vif, celui de l'amitié: une Fée, leur potectrice, parvient à faire remplir les conditions qu'exige l'*Oracle*, en déguiſant *Chloé* en homme & *Daphnis* en fem-

me. Tel eſt le fond de cette féerie; ouvrage d'écolier, écrit ſans goût & totalement dépourvu d'intérêt : elle a quelquefois excité le rire, mais ce n'étoit pas le rire du plaiſir. On dit cette piece d'un M. le Tort, Secrétaire de M. le Duc de Fronſac.

9 *Juillet* 1780. Des curieux impatiens du ſilence qui regne depuis longtems ſur M. de Paradès, dont il a été tant parlé pendant quinze jours, ont été chez lui pour en apprendre des nouvelles. Ils ont trouvé ſa maiſon bien meublée, comme à l'ordinaire, garnie d'un nombreux domeſtique, & une jeune & jolie perſonne, qu'on croit ſa maîtreſſe. On a conclu qu'il étoit toujours enfermé & qu'il n'y avoit rien de décidé ſur ſon ſort. On n'a point remarqué une trop grande triſteſſe parmi ſon monde.

10 *Juillet*. Voici exactement ce qui s'eſt paſſé au palais dans l'affaire de le Bel.

MM. Radix de Sainte-Foy, Elie de Beaumont, Maboul pere & fils, décrétés d'aſſigné pour être ouï. Les deux Mabouls, pour avoir fait des recherches en Auvergne pour la juſtification de le Bel, & les autres pour fait de mauvaiſe adminiſtration & de déprédation des finances.

Nogaret, ci-devant Tréſorier de M. le Comte d'Artois, qui n'a encore rendu aucun compte depuis ſept ans, decrété d'ajournement perſonnel. On aſſure qu'il a volé plus de 1,200,000 livres.

La procédure réglée à l'extraordinaire.

Surſis à l'élargiſſement de le Bel juſqu'après la confrontation.

La

La Requête de Madame Baſtard admiſe & jointe au fond.

Les Decrets de Pyron & d'Audoeau confirmés.

Le tout par Arrêt du 5 Juillet 1780, rendu à 11 heures du ſoir.

10 *Juillet* 1780. Les comédiens Italiens doivent donner demain une ſeconde repréſentation du *Déguiſement forcé*, réduit en un acte.

Les François après trente repréſentations ont retiré hier *la Veuve du Malabar*, & M. Dudoyer auteur d'une petite piece nouvelle intitulée *Adelaïde* ou *l'Antipathie pour l'amour*, impatient d'avoir ſon tour, va paroître enfin aujourd'hui ſur la ſcene.

Du reſte, les comédiens ſont fort occupés du nouveau Réglement que leur a adreſſé M. Amelot, & quoiqu'on leur ait déclaré que S. M. n'écouteroit aucunes repréſentations, ils ont remis ce Réglement entre les mains de leurs Avocats chargés d'y faire une réponſe en forme de Mémoire.

11 *Juillet*. L'ouvrage qui allarme ſi fort Noſſeigneurs de l'aſſemblée du Clergé a pour titre: *Requête des Fideles à Noſſeigneurs les Evêques de l'aſſemblée générale du Clergé de France.* C'eſt un écrit grave, où l'on leur témoigne l'effroi des fideles à la vue des maux qui accablent ou menacent la religion ; où l'on peint les ravages affreux de l'incrédulité, l'Egliſe de France comme n'ayant jamais été réduite à un état auſſi déplorable que celui où l'on la voit aujourd'hui, &

pour comble à tant de maux l'insensibilité générale qui regne même parmi les chefs.

L'auteur établit que l'Eglise de France porte dans son sein les deux principes funestes qui consommerent jadis la réprobation de la Synagogue; qu'envain compteroit-on sur les Promesses de Dieu, qui, quand même ce Royaume perdroit la religion, n'en auroient pas moins leur accomplissement.

L'auteur va plus loin, il prétend que les malheurs de la religion retomberont infailliblement sur l'Etat; que les Evêques d'ailleurs ont un intérêt personnel & pressant de venir à son secours.

Mais, quels sont les moyens pour retablir l'Eglise de France? Le premier est de terminer les disputes qui la désolent depuis un siecle; le second, de rappeller la discipline dans le Clergé. Ce dernier, qu'on croiroit le plus difficile, n'est pas impossible; il faudroit rétablir les Conciles.

En rétablissant les Conciles, on prendroit des mesures efficaces pour faire cesser le scandale que donnent les Prélats en violant la loi de la résidence; ce qui est un aveuglement extrême de la part de ceux-ci, méprisés, honnis dans la capitale, respectés, honorés dans leur diocese.

L'éducation de la jeunesse cléricale ordinairement vicieuse est la source & le principe de tous les desordres. L'écrivain zelé veut qu'on réprime cet abus. Il veut encore que les Evêques sentent & remplissent l'obligation où ils sont de

venir au fecours des corps réguliers: il reproche à ceux-ci la lâcheté de leur défenfe contre les attaques de la Commiffion: il fait voir qu'elle n'eft que fupprimée en apparence & que la forme nouvelle fous laquelle on la reproduit, eft encore une atteinte portée aux droits de l'Epifcopat.

Au refte, le véhément orateur doute que fon exhortation produife quelque effet, parce que le Clergé livré aujourd'hui à un petit nombre de Prélats rufés & entreprenans, eft dans une fervitude honteufe, dont il ne peut fortir que par des efforts vigoureux dont il femble incapable.

C'eft ce morceau qui a furtout fcandalifé l'Archevêque de Touloufe, l'Evêque d'Autun, l'Evêque de Rodez, l'Archevêque d'Aix, &c. Ils fe font reconnus aux portraits qu'on trace d'eux & ils fe donnent tous les mouvemens poffibles pour empêcher la circulation de cette brochure, qui finit par annoncer qu'on n'attend que la mort de l'Archevêque de Paris pour mettre le furplus des Prélats & tout le Clergé abfolument fous le joug.

Le ftyle de ce pamphlet eft noble, fain, vigoureux; il eft affez dans le ton de celui de M. de Montazet, qui, piqué au vif de n'être pas de l'affemblée, a voulu du moins lui donner ce coup de fouet.

12 *Juillet* 1780. *Adelaïde* eft une jeune perfonne pleine de vertu & de fageffe, qui craint d'aimer, qui aime cependant, mais qui fe le ca-

che à elle-même & qui fuit le mariage, jusqu'à ce que, pressée par son pere de faire un choix, animée par sa sœur qui en a fait un heureux, attendrie par son amant, dont la passion éprouvée du pere ne peut plus se contenir, donne enfin sa main au grand contentement de toute la famille.

Tel est en substance le sujet de *l'Antipathie pour l'amour*, petite piece en deux actes & en vers de dix syllabes, exécutée hier. C'est une vraie niaiserie, qui annonce peu de ressources dramatiques dans la tête du poëte, mais beaucoup d'honnêteté dans son ame. Les sentimens de cette espece, qu'on ne trouve plus gueres qu'au théâtre, plaisent toujours. Du reste, des tableaux agréables, quoique cent fois répétés, ont été applaudis: en général, cette bagatelle est écrite avec pureté, élégance & délicatesse.

Mlle. d'Oligny, pour laquelle on connoit l'attachement de l'auteur depuis quinze ans, qui paroît être l'héroïne de la piece, en a fait le succès par son jeu naïf & enfantin; le Sr. Molé, quoique maillé, s'est aussi surpassé pour faire le jeune amoureux.

12 *Juillet* 1780. Le Sieur le Bœuf de le Bret, Notaire qui avoit beaucoup de recepissés des dernieres rentes viageres, dont l'agiotage continue, après en avoir vendu pour 800,000 livres à différens particuliers, a disparu & depuis deux jours a enfin déclaré sa banqueroute, en écrivant à son maître-clerc qu'on ne comptât plus sur lui.

15 *Juillet* 1780. On ſe rappelle M. Meſmer, médecin de Vienne, qui a écrit ſur le magnétiſme animal & prétend avoir découvert dans les corps vivans ce principe inconnu juſqu'à nos jours, ſans daigner en aſſigner ni le ſiege, ni la cauſe, principe qu'il aſſure réſider éminemment en lui & pouvoir communiquer à preſque tous les hommes, ſans même être obligé de les toucher. Les prodiges qu'il opere avec le bout de ſon doigt, ſont de faire éprouver un ſentiment de chaleur, de froid, de douleur, &c. comme le certifient ceux qui l'ont conſulté. On ajoute que des maux anciens ſe ſont renouvellés tout-à-coup par ce ſeul contact; que des maux cachés ſe ſont développés. Tout cela ſeroit plus merveilleux qu'utile; heureuſement le même moyen qui appelle, qui développe, qui renouvelle les douleurs, les guérit auſſi: médecine univerſelle réſidant dans le ſeul attouchement, ſans aucun agent intermédiaire, très commode ſi elle étoit ſûre & averée.

Les médecins de la faculté & autres qui ont ſuivi les expériences de M. Meſmer, prétendent malheureuſement que ſon talent n'eſt appuyé que ſur des preſtiges, ſur la crédulité des initiés & qu'il n'y a pas un fait, un ſeul fait conſtant, pour lui donner quelque conſiſtance: ils veulent qu'il opere ces preſtiges, non par aucun principe réſidant en lui, mais plutôt par un agent qu'il ſait habilement emprunter des corps étrangers; ils le préſument d'autant mieux que ce n'eſt que dans ſes appartemens, ſans doute préparés à cet ef-

fet, que le charlatan moderne produit des impressions marquées. On voit tout cela dans un écrit intitulé: *Réponse d'un médecin de Paris à un médecin de Province, sur le prétendu magnétisme animal de M. Mesmer.*

14 *Juillet* 1780. Le Prince de Soubise, à l'occasion du mariage de Mlle. de Guemenée a donné une fête avant-hier que, suivant l'usage fastueux de sa maison qui veut s'assimiler aux Princes du sang, il a rendue publique. Elle consistoit surtout dans un feu d'artifice, dans une pantomime & dans une illumination à son hôtel. Le premier, de la composition du Sr. Briel, a été exécuté dans le jardin au-dessus du bassin; ce qui a fourni matiere à des feux sur l'eau, toujours plus agréables. La pantomime imitée de celle de Torré représentoit la fable de Vulcain, de Mars & de Vénus: ce qui est un choix assez bisarre pour un hymen, puisque c'est l'image du cocuage la plus vive & la plus complette. L'illumination en feux de couleur, qui ornoit galamment la cour très propre à ce genre de décoration, l'hôtel & le jardin, a terminé le coup-d'œil, qui a attiré tout Paris.

14 *Juillet*. On va donner incessamment un autre acte nouveau sous le nom d'*Amaryllis*: les paroles de cette Pastorale sont de Mrs. Boquet & Boutellier, la musique de M. Desformery.

14 *Juillet*. Les comédiens françois, après avoir bien discuté entr'eux & leurs Avocats le nouveau Réglement, ont fait demander une conférence

aux Commiſſaires du Bureau de légiſlation dramatique pour ſe concilier; mais Mrs. de Beaumarchais & Sedaine leur étant déſagréables, ils avoient engagé M. le Bret à déterminer ces Meſſieurs de laiſſer agir ſeulement Mrs. Marmontel & Saurin. M. le Bret a refuſé ſa médiation & il y a apparence que les quatre Commiſſaires ne ſe déſuniront pas.

15 *Juillet* 1780. M. l'Abbé Batteux, chanoine honoraire de l'égliſe métropolitaine de Reims, de l'Académie Françoiſe, de celle des Inſcriptions & Belles-Lettres, Profeſſeur véteran du collège royal, vient de mourir. C'eſt un évenement favorable pour M. le Mierre, & s'il peut eſpérer de voir ſes vœux exaucés pour s'aſſeoir dans le fauteuil, certes c'eſt aujourd'hui.

16 *Juillet*. Ceux qui ſe rappellent le *Mercure* exécuté pour le Roi de Pruſſe, il y a trente ans, trouvent que M. Pajou en renouvellant ce Dieu aujourd'hui avoit à lutter contre un dangereux rival. Il a évité la comparaiſon, en le repréſentant ſous les attributs du Dieu du commerce, attributs d'ailleurs relatifs au Miniſtre pour lequel il étoit deſtiné. Il a une main appuyée ſur un ballot, & de l'autre il tient une bourſe. On obſerve ſur ſa phyſionomie cette cupidité active, qui caractériſe le négociant. Par ſon attitude un peu courbée, l'artiſte s'eſt fourni le moyen de développer la partie ſavante de l'anatomie qu'il poſſede ſupérieurement dans l'expreſſion des muſcles du dos & de la poitrine: les pieds, les jambes,

les bras, tous les membres sont dans les plus belles proportions. Il est facheux que des veines noires mal placées gâtent le nud de cette figure, dont le marbre est d'ailleurs d'une blancheur éblouissante. Les héritiers de M. l'Abbé Terrai ayant retiré cet ouvrage des mains de l'artiste, ne veulent point le garder & se proposent de le mettre tout de suite en vente.

17 *Juillet* 1780. La société & les lettres ont perdu en l'Abbé Batteux un écrivain, aussi distingué par la douceur & l'honnêteté de son caractere, que par la pureté de son goût & l'élégance de son style, dont les *Beaux arts réduits à un même principe* sont un chef-d'œuvre; *les Principes de la Littérature*, un livre devenu classique, & préférable, à une infinité d'égards, au *Traité des Etudes de Rollin*; les ouvrages philosophiques, des modeles de clarté, de précision & d'érudition choisie & sagement dirigée; dont enfin tous les écrits respirent le bon goût, les bonnes mœurs & sont propres à former des citoyens vertueux & des littérateurs habiles.

17 *Juillet*. Ceux qui ont lu le plaidoyer du Comte de Lally-Tolendal, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de cuirassiers, en réponse au Mémoire de M. d'Epremesnil du 16 Février, le trouvent autant supérieur à ce dernier que l'est le personnage de l'un au rôle de l'autre. En effet, quelle différence entre un fils, défendant la mémoire de son pere, & un neveu celle de son oncle; entre un fils, représentant l'échaffaud où

son

son pere a été égorgé innocemment, & un neveu ne voulant pas que cet oncle, mort comblé de biens, d'honneurs, dans son lit & rassasié des délices de la vie, reçoive la plus légere flétrissure à sa réputation; enfin entre ce fils, nourri dès le berceau du devoir sacré de la vengeance de son pere, s'en occupant depuis qu'il peut se connoître, ayant passé quatorze ans dans cette lutte pénible, arrêté tout-à-coup au moment où il croit toucher au succès de son entreprise héroïque, & un neveu ayant négligé pendant tout cet intervalle la défense de cet oncle, dont il a recueilli froidement l'opulente succession & ne faisant que des efforts tardifs, qu'on a lieu d'attribuer plutôt à une impulsion étrangere, qu'à celle de l'honneur & du devoir!

Indépendamment de ce grand intérêt, infiniment plus pressant, M. de Tolendal est encore supérieur par la méthode, la clarté, la belle distribution de son ouvrage, par une foule de faits, d'anecdotes, de détails historiques, tous relatifs à son objet, dont il l'a enrichi, par un style noble, sans enflure, abondant, sans diffusion, en un mot, par toutes les qualités de l'orateur.

Le *Second Plaidoyer* de M. d'Epremesnil en replique à celui de son adversaire, ayant 339 pages, est encore plus inférieur que le premier; il est surtout d'un ennui mortel. C'est cependant sur cet écrit que le 12 Mai la Cour a rendu arrêt conformément aux conclusions de l'Avocat gé-

néral, qui reçoit M. d'Epremesnil partie intervenante.

18 *Juillet* 1780. Tout le monde savoit que le célebre Paul Jones étoit un marin, marchant sur les traces de nos plus grands hommes en ce genre; mais on ignoroit qu'il courtisoit Apollon avant de s'enrôler sous les drapeaux de Mars: c'est ce qu'on apprend dans un *Discours* qui lui a été adressé par le premier orateur de la loge des Neuf Sœurs (M. de la Dixmerie) le lundi premier Mai 1780.

Dans ce discours très bien composé, serré de faits & dénué de toute adulation basse & outrée, ce qui est fort rare dans les Eloges, grace, il est vrai, au mérite rare & extraordinaire du héros, dont le panégyriste pour intéresser n'avoit besoin d'aucun merveilleux: dans ce discours, en outre court & rapide, Frere de la Dixmerie releve l'origine de la maçonnerie, qu'il rapporte à l'ancienne Chevalerie, laquelle tiroit elle-même la sienne des anciens initiés. La loge des neuf sœurs a voulu imiter cette mere illustre, qui accueilloit, avec autant de joie que d'appareil, celui d'entre ses Preux qui venoit de mettre fin à quelque grande aventure; on a rassemblé les freres & l'on a indiqué une loge solemnelle pour la cérémonie de l'adoption de Paul Jones.

Une anecdote précieuse à recueillir encore de ce discours, c'est que le brave du Couëdic, cet officier de la Marine du Roi, mort en soutenant

avec tant de gloire & de fermeté l'honneur du pavillon françois, étoit aussi homme de lettres & poëte aimable.

Une adresse dont on doit savoir gré à l'auteur de ce petit chef-d'œuvre, c'est que résistant à l'esprit de dénigrement aveugle dont il est souvent animé contre les Anglois, il a senti qu'il releveroit mieux son héros en rendant à ces fiers insulaires la justice qui leur est dûe & en faisant marcher de pair la valeur de Paul Jones & de son rival Pearson.

Après l'Eloge on trouve un quatrain, aussi de M. de la Dixmerie, d'un goût original, qui le rend digne d'être conservé :

Jones dans les combats, en ressources fertile,
Agit envers ses ennemis,
Comme agit envers nous une coquette habile :
On croit la prendre & l'on est pris.

18 *Juillet* 1780. *Le Mémoire pour le Sieur Roland, ancien Receveur des Tailles de l'Election de Chartres, ci-devant Caissier du Sieur Watelet, Receveur général des finances de la Généralité d'Orléans*, fait beaucoup de bruit, moins à raison de l'accusé que de l'accusateur. Il faut se rappeller que ce Roland, le 15 Octobre dernier s'étoit rendu de son plein gré à la Bastille, où suivant lui le desir de conserver son honneur en perdant sa fortune l'avoit conduit : il y sollicitoit un ordre du Roi, qui ne tarda pas à venir & l'y a

retenu pendant cinq mois : mais ce qu'il ne cherchoit pas, c'est un nouvel ordre qui l'a fait transférer récemment au petit-Châtelet ; ce sont deux Decrèts de prise de corps lancés contre lui, par la Cour des aides & par la Chambre des comptes. Enfin il vouloit éviter de se trouver compromis dans la banqueroute de son maître & c'est lui, au contraire, qui l'a fait. Le singulier, c'est que ce M. Watelet, d'une réputation au moins très équivoque en finance, est un des douze conservés par M. Necker. Quoi qu'il en soit, le Mémoire plaît à la malignité des lecteurs, par les anecdotes qu'on y révele sur les amours de ce Plutus, origine & cause de son dérangement. Tous les auteurs s'intéressent aussi à la querelle de ce confrere, accumulant sur sa tête plus de titres littéraires que n'en a jamais eu M. de Voltaire. Il est *membre de l'Académie Françoise, de celles de Berlin, de la Crusca, de Cortone, de celles des Arts & Sciences de Florence & de Bologne, Honoraire des Académies de Peinture, Sculpture & Architecture, de l'Académie Impériale de Vienne, de celles de Rome, de Madrid, de Parme, de Marseille & enfin Associé libre de la Société royale de Médecine.*

D'un autre côté, le Sieur Roland très inepte est beau-frere de M. Laus de Boissy, déjà connu aussi dans la carriere des lettres & qui vraisemblablement brûle de se mesurer avec l'Académicien, en travaillant à la défense de son allié. C'est en cela que le combat intéresse la galerie.

Au reste, qui a raison au fond? On n'en sait rien. Suivant une Consultation du dix Juin, souscrite de sept Jurisconsultes, dont plusieurs de réputation, le Sieur Roland n'auroit pas tort. Il faut attendre la défense de son maître.

19 *Juillet* 1780. Il passe pour constant qu'enfin le Journal de Me. Linguet est dénoncé au Parlement & que cette Cour va s'occuper sérieusement d'empêcher l'introduction de ce libelle périodique.

20 *Juillet*. Madame la Comtesse de Balby, jeune & jolie femme d'un Seigneur d'origine génoise, Colonel à la suite du Régiment de Bourbon, est fille de Madame de Caumont, Gouvernante des Enfans de Madame la Comtesse d'Artois & petite-fille de Financier par sa mere. Cependant celle-ci l'a fait agréer Dame pour accompagner *Madame*.

Il n'y a pas longtems que Madame de Balby, qui passe pour très galante, a été trouvée, suivant l'anecdote répandue parmi les courtisans, couchée avec un homme de la cour par son mari, qui a voulu tuer sa femme, un enfant de dix-huit mois & l'adultere: afin d'éviter les suites d'un pareil éclat, on a pris le parti de supposer que cet époux infortuné étoit fou, de le saigner en conséquence malgré lui & de le médicamenter comme tel. Cette mistification l'a outré, lui a même frappé réellement l'esprit; il est parti dans son désespoir & s'est expatrié. On dit qu'il est errant depuis ce tems dans l'état le

plus déplorable & le plus digne de pitié.

Madame de Caumont sentant la nécessité d'effacer encore mieux la tache répandue sur sa fille, en déterminant *Madame* à la couvrir d'une protection éclatante, a engagé cette Princesse à lui donner la survivance de la place de Dame d'atours, occupée par Madame la Duchesse de l'Esparre. *Madame* en a écrit à celle-ci une lettre affectueuse, pleine d'amitié & de considération: Madame de l'Esparre n'en a pas été moins furieuse, elle est venue à Versailles remettre sa démission entre les mains de *Madame*, qui a eu beaucoup de peine à la recevoir; mais Madame de l'Esparre a déclaré qu'elle ne pouvoit se voir associée une femme aussi décriée. Voilà l'anecdote de cette révolution recente dans la maison de *Madame* bien éclaircie; ce qui fait jetter les hauts cris à tous les Noailles & prouve à quel point cette Princesse est captivée & compromise. On veut que Madame Balby ait aujourd'hui sur sa maîtresse le même ascendant que Madame Jules sur la Reine.

21 *Juillet* 1780. Me. Elie de Beaumont se dispose, à l'occasion de son Decret d'assigné pour être ouï, à publier un Mémoire pour sa justification.

21 *Juillet*. Hier l'affaire de M. de Créquy a été jugée aux Requêtes du palais, après deux heures d'opinion.

Mrs. le Jeune sont maintenus dans les droit & possession des nom & armes de Créquy: la plai-

te du Marquis de Créquy a été déclarée calomnieuſe ; la ſentence imprimée & affichée au nombre de 200 exemplaires. M. le Marquis de Créquy condamné à tous les dépens.

Ce dernier a dû, dès le ſoir même, faire ſignifier ſon appel de la ſentence.

21 *Juillet* 1780. C'eſt M. d'Epremeſnil qui a dénoncé aux chambres aſſemblées les *Annales Politiques, Civiles & Littéraires de Me. Linguet.* Il l'a fait très verbeuſement, car ſon diſcours a occupé trois ſéances d'une heure & demie chacune. Bien des gens auroient cru que le Parlement eût mieux fait de ne pas compromettre ſa dignité en luttant ainſi contre un ſimple particulier; mais ayant admis la dénonciation, on s'imaginoit qu'il s'en occuperoit ſérieuſement. Les avis, au contraire, ont été très puſillanimes. Les uns ont eu peur de ce Journaliſte & ont dit que ce feroit le moyen d'aigrir ſa bile & de lui donner plus de conſiſtance: les autres, que ce feroit l'attirer en France, puiſqu'il ne manqueroit pas de demander à être entendu & à plaider ſa cauſe: quelques-uns ont fait valoir la protection auguſte dont le couvre *Monſieur*, le plaiſir qu'ont le Roi & la Reine à lire ſes feuilles; il en eſt qui n'ont pas voulu ſcandaliſer le Clergé, regardant Me. Linguet comme un de ſes boucliers: enfin le grand nombre a été ſi mou, qu'on a renvoyé la délibération au premier jour, ſuivant la tournure qu'on prend dans les affaires où l'on ne veut rien ſtatuer.

On se doute bien que Me. Linguet va prendre acte de ce silence pour en conclure la vérité de ce qu'il a dit; qu'il n'en sera que plus insolent, plus hardi à répandre ses calomnies en profusion & surtout à se moquer de Messieurs, qui le méritent bien.

21 *Juillet* 1780. On assure que les Commissaires du Bureau de législation dramatique & les Avocats du Conseil des comédiens n'ayant pu se rapprocher & s'arranger, ils en ont référé au Maréchal Duc de Duras; que le Sieur de Beaumarchais a plaidé devant lui la cause des auteurs & Me. Gerbier celle des histrions; mais que ce dernier a absolument écrasé son adversaire: ce qui compromet beaucoup les intérêts des Poëtes, ses confreres, par l'impression que l'éloquent orateur a faite sur l'esprit du Gentilhomme de la Chambre.

22 *Juillet*. M. l'Abbé Duvernet n'étoit jusqu'ici connu dans la Littérature que comme un espion de Voltaire, furetant dans la capitale pour lui ramasser des anecdotes, des nouvelles, pour lui rapporter ce qu'on pensoit, ce qu'on disoit de lui, pour suivre à la piste ses ennemis cachés. Il va bientôt s'ériger en auteur en titre: il annonce une histoire de son patron en un seul volume & se flatte que dans ce court espace il aura réuni plus de faits intéressans que M. le Marquis de Luché dans son ouvrage en cinq volumes, où il doit déployer la vie de ce grand homme. Les autorités du premier sont le Président Hainault,

M. Cideville ancien Conſeiller au Parlement de Rouen, Mrs. de la Condamine, Cheneviere, Tiriot, Berger, Mouſſinot, d'Arget, le Sr. le Kain, &c. Voilà les témoins qu'il a conſultés, & quand ceux-ci étoient en contradiction ou ne le ſatisfaiſoient pas, il remontoit à la ſource & demandoit des éclairciſſemens à Voltaire même. On ſent bien que celui-ci ne les donnoit pas à ſon déſavantage.

23 *Juillet* 1780. Les comédiens françois, pour convaincre les auteurs qu'ils peuvent ſe paſſer d'eux, vont chercher dans toutes leurs ordures & ſe piquent de faire valoir les plus mauvais ouvrages. C'eſt ainſi qu'ils viennent de remettre *Pierre le Cruel* de Dubelloy, qui n'avoit eu aucun ſuccès de ſon vivant. Aujourd'hui qu'on eſt moins difficile que jamais ſur le plan d'une pièce, pourvu que les détails en ſoient éblouiſſans, cette même tragédie, dont preſque toutes les ſituations ſont forcées, preſque tous les incidens romaneſques, a réuſſi par beaucoup de vers qu'on a jugé forts, parce qu'ils ſont durs, ſublimes, parce qu'ils ſont bourſoufflés, & par quelques autres heureux, mais ſouvent déplacés, par des caracteres fierement deſſinés, quoique hors de nature, enfin par les abſurdités même dont elle eſt remplie, elle a monté aux nues.

24 *Juillet*. M. l'Abbé de la Fage, Chanoine de Notre Dame, tranſporté d'un ſaint zele pour la décoration de cette cathédrale, l'a fait reblan-

chir à ses frais. On profite de cette circonstance pour y faire plusieurs changemens qui révoltent le bon goût, tels que les tableaux placés dans la nef & cachant l'ordre d'architecture & les ceintres des arcades.

M. de la Fage avoit eu la foiblesse de se prêter aux vues de M. l'Archevêque & d'accepter une place au tribunal Maupeou. Il veut expier cette iniquité & se remettre bien avec ses confreres.

24 *Juillet* 1780. Les comédiens françois ont fait faire le décompte de M. le Mierre pour les trente représentations de *la Veuve du Malabar*. Son neuvieme se monte à près de 8000 livres, que les histrions lui donnent à regret. En conséquence ils lui ont envoyé copie d'une délibération de la société, où ils marquent qu'ils ont bien voulu déroger pour cette fois à l'article du Réglement, qui les rend propriétaires absolus de toutes pieces tombées dans les regles, &c.

M. le Mierre a dû leur faire une réponse sur cette prétention, où il établira celle des auteurs contraire.

24 *Juillet*. M. d'Epremesnil est d'autant plus furieux de la pusillanimité de ses confreres, qu'il avoit pris plus de soin à donner toute la vigueur possible à sa dénonciation : il avoit d'abord établi les qualifications de Me. Linguet, médisant, calomniateur, faussaire, séditieux; il l'avoit peint comme attaquant tous les principes de la société politique & civile, comme tendant à soulever les

peuples contre l'autorité, comme cherchant à avilir la Magistrature de France & notamment le Parlement de Paris, comme diffamant les corps, les ministres, les particuliers, &c. Il avoit prouvé tout cela article par article, en citant les paragraphes du journal de ce libelliste, & il avoit tellement éclairci la vérité de ses assertions, qu'il regardoit comme infaillible d'accumuler sur sa tête les châtimens dûs à ce moderne Aretin. On ne sait s'il fera imprimer son discours; on voudroit bien que par quelque heureux larcin on pût le rendre public, en cas qu'il eût la délicatesse de le garder dans son porte-feuille.

25 *Juillet* 1780. Suivant un récit plus circonstancié de ce qui s'est passé dans la contestation élevée entre les Commissaires du Bureau de législation dramatique & les Avocats des comédiens, ces Messieurs n'ayant pu se concilier, l'affaire avoit été portée devant Messieurs les gentilshommes de la chambre & son importance exigeant toutes les lumieres de ce tribunal réuni, ils s'étoient assemblés chez le Maréchal de Richelieu, où la séance a eu lieu, comme chez le plus ancien, & non chez le Maréchal de Duras.

Avant, le Maréchal de Richelieu avoit passé chez le Sieur de Beaumarchais & l'avoit prié de vouloir bien se rendre chez lui à un jour indiqué pour la conférence dont il s'agissoit.

En conséquence le Sieur de Beaumarchais pressé par le tems avoit envoyé des billets de convocation aux auteurs dramatiques pour tenir une

aſſemblée préalable chez M. Rouſſeau, demeurant ſur la route. La précipitation avec laquelle tout cela s'eſt fait, a été cauſe que peu de poëtes ſe ſont rendus à l'invitation. Les plus fins ont vu qu'il n'y avoit aucun vœu à donner à leurs Commiſſaires, jugeant, puiſque l'on revenoit ſur un Réglement arrêté, que les comédiens avoient déjà le deſſus: on a en général invité les Commiſſaires à tirer le meilleur parti poſſible des circonſtances.

Le Sieur de Beaumarchais convient qu'en effet dans la diſcuſſion élevée devant les Gentilshommes de la Chambre, Me. Gerbier l'a battu à platte-couture, parce que lui n'avoit que des calculs à oppoſer à l'éloquence de cet orateur. Il a donc emporté tout ce qu'il a voulu. Les comédiens ont obtenu qu'on retireroit le Réglement qui leur déplaiſoit & qu'on en feroit un nouveau, qui eſt entre les mains du Miniſtre de Paris pour recevoir la forme convenable.

Sur l'interpellation que le Sieur de Beaumarchais a faite au Maréchal de Duras de ſoutenir ſon ouvrage, il a répondu que ce Réglement lui avoit paru bon; mais que les cinq autres, ſes confreres, (les deux ſurvivanciers compris) penſant différemment, il étoit obligé de revenir de ſon opinion.

Une choſe qui a ſurtout démonté le Sieur de Beaumarchais, c'eſt le reproche que lui a fait ſon adverſaire, que lui & les auteurs, qui ne devoient travailler que pour la gloire, s'occupaſ-

sent si essentiellement & si constamment d'argent, n'insistassent que sur cet objet & ne fissent des difficultés que relativement à un intérêt sordide.

Le Sieur de Beaumarchais a fini par protester au nom du Bureau de législatiou dramatique contre le retrait du Réglement annullé & contre celui qu'on vouloit dresser: les Gentilshommes de la Chambre paroissant offensés de cette audace, il leur a répondu qu'ils devoient, au contraire, lui savoir gré de cet hommage, puisqu'ils ne pouvoient ignorer qu'il avoit ce droit de protester en justice.

Tout ce récit fait voir à quel dégré d'avilissement sont tombés ces auteurs, si grands dans leurs ouvrages & si bas dans leur conduite!

25 *Juillet* 1780. Les comédiens Italiens ont donné hier la premiere représentation de *Rosanie*, comédie nouvelle en vers & en trois actes, mêlée d'ariettes. Les paroles sont d'un troisieme de Vismes, le frere de l'Ex-directeur de l'opéra, ainsi que d'Alphonse de Vismes, & la musique d'un M. Rigel, jeune homme plein de modestie & de talent. Il paroît qu'on attribue le succès de cette nouveauté à ce dernier, pour lequel on étoit favorablement disposé, plus que pour le poëte: il faut attendre la seconde représentation pour prononcer plus en connoissance de cause.

26 *Juillet*. Après plusieurs épreuves de l'important *Secret de fixer le Pastel*, inventé par M. Loriot, faites avec succès sous les yeux de l'A-

cadémie royale de peinture & de sculpture, cet habile artiste avoit obtenu du feu Roi une pension de 1000 livres, à la charge néanmoins que son procédé seroit déposé dans un écrit cacheté, pour n'être donné qu'après sa mort au public.

Depuis le Comte d'Angiviller chargé par S. M. de l'administration de ses bâtimens, a desiré qu'un secret si utile fût rendu public. Il l'a temoigné à M. Loriot qui, consultant plus le bien général que son utilité personnelle, s'y est prêté avec un désintéressement digne d'éloges. Il a communiqué à l'Académie de peinture tous les détails de son opération; & cette compagnie a cru ne pouvoir mieux faire, pour contribuer à les répandre, que de faire imprimer à ses frais le Mémoire où ils sont consignés.

27 *Juillet* 1780. Les Chambres assemblées se sont occupées de l'affaire des Libraires, suspendue depuis près d'un an. M. de Chavannes, Conseiller de grand' chambre très accrédité, a parlé si chaudement sur la matiere que le zele de Messieurs s'est échauffé & qu'on est convenu, après avoir employé les représentations amicales envers le Garde des sceaux, afin de l'engager à retirer ses Arrêts du Conseil, que si cette démarche ne produisoit pas son effet, on adresseroit au Roi de vigoureuses remontrances.

27 *Juillet*. Mrs. du Rosoy & Dubuisson, deux auteurs qui n'ont point été appellés aux conférences du Bureau de législation dramatique, n'ayant encore eu rien de joué sur le théâtre fran-

çois, mais qui ont des pieces reçues sur le repertoire, ont imaginé de capter la bienveillance des comédiens en écrivant à la troupe chacun une lettre, où ils désavouent toutes les démarches de leurs confreres, & ils les improuvent hautement & lui vouent, au contraire, l'attachement le plus aveugle. Rien de plus plat & de plus bas, à ce qu'on assure, que ces épitres. Le Bureau en est furieux.

28 *Juillet* 1780. *Rosanie* est dans le genre de la féerie & avec tout l'appareil du merveilleux ne présente qu'une intrigue très commune & un dénouement barroque, dénué de sens commun. Ce qui en résulte de plus propre au succès de l'ouvrage auprès de la multitude, c'est beaucoup de spectacle, ce sont de jolies décorations, de beaux habits; on assure que les Italiens ont fait dix mille francs de dépense pour mettre la piece au théâtre. Tout le monde s'accorde sur l'agrément de la musique, où l'on trouve en même tems de la force; les gens difficiles prétendent seulement y remarquer sans cesse des reminiscences. Il y a un mêlange de musique françoise & italienne assez bisarre. Madame Trial brille dans la premiere & Mlle. Colombe dans la seconde.

28 *Juillet*. La translation des Quinze-vingts de la rue Saint Honoré dans le fauxbourg Saint Antoine à l'ancien hôtel des Mousquetaires Noirs, est enfin consommée: M. le Cardinal de Rohan, en sa qualité de premier aumônier, supérieur de cette maison, est allé le 21 Juillet vérifier si tous

les arrangemens étoient faits. Après la visite, le Prince a trouvé la premiere cour illuminée, où il a été reçu par le corps des Officiers capitulans & le Doyen, qui lui ont adressé les remercimens de la maison avec des cris de vive le Roi! Ce qui a été suivi d'un concert d'aveugles & de couplets remarquables par la circonstance & les acteurs : ils sont sur l'air *ah! le bel oiseau, maman!*

Pour nous prodiguer ses soins,
Malgré sa haute naissance,
Du détail de nos besoins
Lui-même prend connoissance;
Chantons, chantons tous en chœur,
Ce Dieu de la bienfaisance;
Chantons, chantons en chœur,
Les vertus de Monseigneur.

Venez nous voir tous heureux
Et recevez notre hommage,
Que votre cœur généreux
Jouisse de son ouvrage;
Chantons, chantons tous en chœur,
Et chantons de grand courage;
Chantons, chantons en chœur,
Les bontés de Monseigneur.

Nos ames, par vos bienfaits,
Vont se trouver consolées,
Et se fermer aux regrets
De nos tristes destinées;
Chantons, chantons tous en chœur,
Des heures si fortunées;
Chantons, chantons en chœur,
Les bienfaits de Monseigneur.

Sa touchante humanité,
En soulageant nos miseres,
Nous rappelle avec bonté
Que tous les hommes sont freres;
Chantons, chantons tous en chœur,
Ces vertus douces & cheres;
Chantons, chantons en chœur,
Vive à jamais Monseigneur.

29 *Juillet* 1780. Extrait d'une Lettre de M. Cypierre, Intendant d'Orléans, aux officiers municipaux & syndics des paroisses de cette Généralité.

„ Les intérêts des Communautés, souvent peu „ à portée d'être instruites de leurs droits ou mal „ défendues, ont excité l'attention du Conseil, „ & je m'empresse de vous prévenir de l'établissement à Orléans d'une commission d'Avocats, „ dont la mission sera d'examiner & de discuter „ gratuïtement les droits des Communautés de „ mon département & de les guider dans des „ procès qu'elles auront à intenter ou à soutenir, &c."

29 *Juillet*. Madrigal de M. le Grand, à une Dame, dont le mari cultive la poésie:

C'est le plus grand des infideles
Que vous avez pris pour époux;
Je lui connois, je le dis entre nous,
Neuf maîtresses au moins qui ne sont pas cruelles:
Mais, Aglaë, point de courroux;
Vos rivales sont neuf Pucelles.

30 *Juillet* 1780. Avant-hier, 28 de ce mois, on a vu une aurore boréale très remarquable, qui a été obſervée par M. le Fevre, au college Royal, dans l'Obſervatoire de M. de la Lande. Elle commença vers dix heures; elle reſſembloit d'abord à une belle flamme, qui s'étendoit depuis l'horiſon juſqu'au zénith, déclinant beaucoup vers le couchant. A dix heures & un quart elle occupoit du Nord-eſt au Sud-oueſt plus de 200 degrés; des flammes blanches, jaunâtres, rougeâtres s'élançoient de la partie occidentale; il y avoit plus de cinquante rayons d'une rapidité ſinguliere. A dix heures & demie ſa baſe étoit depuis Arcturus juſqu'au Scorpion; & au zénith elle formoit une eſpece de cercle blanchâtre frangé.

A dix heures trois quarts elle formoit un dome ſuperbe, dont le ſommet étoit au zénith & dont les jets ſembloient s'élancer vers l'horiſon; d'abord ils étoient blancs, enſuite il y en avoit d'un verd tendre, & ils devenoient rouges; on eût dit qu'ils étoient noués au zénith.

A onze heures tous les jets qui ſe réuniſſoient au zénith formoient un eſpace rond, couleur de roſe; leur couleur augmentoit en s'éloignant du zénith: ils ne deſcendoient pas fort loin au Midi; mais ils touchoient l'horiſon vers les trois autres côtés. On ne peut rien voir de plus beau que ce mélange de nuages colorés, qui ſe développoient en roulant.

A onze heures un quart le météore étoit fort

diminué. Il paroît par cette observation que les émanations électriques qui forment les aurores boréales, ne sortent pas toujours par les points de la terre qui avoisinent les poles.

31 *Juillet* 1780. *Rosance* n'est point un sujet d'imagination ; beaucoup de gens se rappelloient avoir lu quelque chose de ressemblant, & l'on cherchoit où l'auteur auroit honnêtement dû épargner cet effort de mémoire aux spectateurs : quoi qu'il en soit, on a trouvé que la fable étoit tirée d'un des contes que Brunel, menestrel du Roi Richard, cœur de lion, faisoit à la fille du geolier, chez lequel étoit prisonnier ce monarque. M. de Vismes a cru, sans doute, ne devoir pas changer le nom de *Ricdin*, *Ricdon*, qui est employé dans l'original.

C'est avec plaisir que les mêmes amateurs de l'antique, qui ont fait cette découverte, y ont admiré un air qui a près de 600 ans d'antiquité. C'est celui que chante l'Enchanteur au troisieme acte & qui commence par ces mots : *si jeune & tendre femelle*, &c. La musique & les paroles sont du Roi Richard lui-même, & M. Rigel n'a fait qu'y ajouter des accompagnemens.

31 *Juillet*. M. le Baron de Grimm, toujours en relation avec l'Impératrice des Russies, a reçu une Lettre de cette Souveraine, dont il a fait part au Sieur Philidor. Dans cette Lettre sa Majesté Impériale annonce, qu'elle se propose de faire exécuter à sa cour le *Carmen sæculare* d'Horace, mis en musique par ce musicien, avec tout

M 2

le cérémonial & toute la pompe antique. Afin de pouvoir mieux réussir dans le costume, S. M. Impériale ajoute qu'elle a fait venir deux des plus célebres antiquaires d'Italie pour y présider. Il paroît que la nouvelle de cette fête sera répandue plusieurs mois d'avance pour une époque indiquée, afin que les amateurs de tous les pays, qui voudront la voir, aient le tems de faire le voyage & l'on ne doute pas qu'il n'y ait une foule d'étrangers qui accourent à ce spectacle unique.

1 *Août* 1780. En conséquence de l'article du nouveau Réglement conservé, on a déja commencé la relute des pieces reçues au théâtre françois. Le comité des juges doit être de quinze personnes, savoir, huit choisies entre les acteurs & actrices par les gentilshommes de la chambre, à perpétuïté, le secrétaire, les deux semainiers, deux sujets, qu'aura la liberté d'appeller l'auteur & deux autres nommés par les comédiens restans. Malgré l'indignation que doit leur causer l'injustice de cet article, ainsi que le triomphe des comédiens à l'égard de ceux qu'ils ont fait supprimer comme trop avantageux aux auteurs, plusieurs poëtes se sont déja soumis à cette revision plus sévere & il y en a eu d'exclus. On nomme entr'autres M. de Fontaine-Malherbe, qu'on trouve sur le repertoire pour une petite comédie intitulée *le Cadet de famille.*

2 *Août.* Il paroît qu'un des sujets de la Lettre de l'Impératrice des Russies, étoit de demander

à M. Philidor la partition de son *Carmen sæculare* & l'on assure que préalablement cette Souveraine lui a fait remettre un présent de 5000 livres. Quoi qu'il en soit, il est actuellement occupé à ce travail & à faire les changemens qu'il se propose pour son ouvrage. On croit que cela pourroit retarder les représentations de son opéra de *Persée*, qui devoit s'exécuter cet automne.

Du reste, à cette occasion on exalte la munificence de S. M. Impériale, qui ayant demandé un petit Acte au Sieur Sedaine, lui a fait compter 12000 livres.

3 *Août* 1780. La Requête présentée par le Sieur Allen à l'instigation du Comte de Tolendal, pour faire casser l'Arrêt du Parlement qui reçoit M. d'Epremesnil partie intervenante, a été admise au Bureau des cassations. Il y a été statué lundi dernier au Conseil & l'Arrêt a été cassé *de plano*, en conséquence le fond évoqué pour être renvoyé à un autre Tribunal, & voilà tout l'immense travail de M. Mouchard le Rapporteur anéanti. Il n'y a encore aucun lieu indiqué pour le renvoi.

3 *Août*. Il y a environ un mois qu'un cordonnier de la rue de la Lingerie, dont la maison est contiguë au cimetière des Innocens, ayant été dans sa cave chercher du cuir, se trouva frappé d'une telle odeur qu'il n'osa avancer : après différentes tentatives d'autres personnes plus hardies, il fut reconnu que le mur avoit cédé à l'impulsion des terres & qu'il s'y trouvoit mêlé

des cadavres infects. La police, pour empêcher que cet événement n'allarmât le public & surtout le peuple de ces cantons, a tâché d'en dérober le plus qu'il a été possible la connoissance par une interdiction sévere aux gazettes & journaux d'en parler. Cependant la Faculté a été invitée d'y descendre & d'examiner la chose. On espere qu'un pareil événement va déterminer l'administration à s'occuper sérieusément de cet objet, sur lequel le Parlement a déja rendu un arrêt, il y a plusieurs années, qui ne s'exécute point.

4 *Août* 1780. M. Necker, pour compenser dans l'esprit du public la mauvaise opinion que les pamphlets répandus contre lui y auroient introduite, n'a pas manqué de faire insérer très promptement dans la gazette de France le préambule des dernieres lettres-patentes, dont on a parlé. Les préambules, en général, sont très séduisans, mais surtout ceux de ce Directeur général des finances, habile dans l'art du prestige oratoire, qu'il est en état d'opérer lui-même, quand il veut s'en donner la peine, mais au moins de revoir, de rectifier & d'embellir, d'après les Thomas, les Suard, le Châtellux & autres Académiciens à ses ordres.

L'on voit dans celui dont il s'agit, qu'un des soins du réglement nouveau est de débarasser l'Hôtel-Dieu de la surcharge d'environ 4000 malades par an, que lui envoient les maisons de la Salpêtriere, Bicêtre & la Pitié; on épargne en outre les déplacemens & les transports de ces

malheureux, trop propres à aggraver leur état, surtout dans les saisons rigoureuses.

En conséquence, ces diverses maisons doivent consacrer une partie de leur local à des infirmeries proportionnées au nombre des malades, & il est respectivement assez étendu pour que chacun soit seul dans un lit.

En outre, on doit construire à la Salpêtriere les loges nécessaires, pour que les foux n'y soient plus exposés aux injures de l'air.

Enfin on sépare à l'hôpital de Bicêtre les personnes qui n'ont que des maux ou accidens particuliers & qui ne peuvent se communiquer, d'avec celles qui ont des maladies pestilentielles ou dégoûtantes, & l'on ne veut plus qu'elles soient confondues & souvent resserrées dans le même lit.

On passe ensuite aux dépenses que, malgré le zele pur des administrateurs, on juge excessives surtout dans les constructions & l'on leur défend d'en entreprendre aucune sans approbation & qui ne soit adjugée au rabais.

On veut que leur comptabilité dorénavant soit publique, afin d'honorer, est-il dit, par cette publicité, une administration sage & éclairée & dans le fait pour la contenir, s'il est possible.

Du reste, on annonce qu'on s'occupe de l'Hôtel-Dieu & l'on espere pouvoir ordonner incessamment d'autres améliorations intéressantes pour l'humanité & cheres à la bienfaisance du Monarque.

4 *Août* 1780. Il y a une nouvelle fermentation dans l'ordre des Avocats, qui pourroit amener une ſciſſion avec le Parlement : Mrs. de la premiere Chambre des Enquêtes ont ſupprimé un Mémoire de Me. Manoury, ci-devant Procureur & aujourd'hui ſuivant le barreau, comme injurieux à pluſieurs membres de cette chambre, qui y ſont très mal-traités & ont renvoyé le coupable, pour le ſurplus, par devant ſon Ordre. Celui-ci, qui vraiſemblablement ne juge pas l'accuſé ſi coupable, a peine à ſe prêter à la radiation que Meſſieurs exigent, ſous prétexte que cela devient abuſif, que Meſſieurs ſe piquent bien légerement & que l'Ordre ne feroit plus juge, mais ſeulement l'inſtrument des vengeances de la Cour, s'il ſe prêtoit aveuglement à tout ce qu'elle deſire.

Il s'eſt déja vu avec peine obligé de rayer l'Abbé Borde de Charmois, qui dans une affaire perſonnelle s'eſt trouvé dernierement condamné à une peine infamante, quoique très injuſtement au gré de tous ſes confreres.

5 *Août*. M. de Murville, toujours aſſidu courtiſan de Mlle. Arnoux, ne ceſſe d'enfanter des madrigaux en ſon honneur ; voici un quatrain pour mettre au bas du buſte de cette actrice, qui a été fort goûté de ſa ſociété :

Ce buſte nous enchante, ah ! fuyez, mes amis,
Fuyez ! que de périls on court près du modele !
Je n'ai jamais vu d'homme en ſa préſence admis
Qui n'entrât inconſtant & ne ſortît fidele !

6 *Août*

6 *Août* 1780. Les dévots regrettent beaucoup un Recollet, le Pere Hubert Hayer, mort depuis peu & connu d'eux par différens ouvrages en faveur de la religion.

6 *Août*. On écrit de Bordeaux que M. Dupaty y est arrivé le mardi 29 Juillet avec M. Fretot, Conseiller au Parlement de Paris, son beau-frere; que ce Magistrat persistant à se faire recevoir Président à mortier de ce Parlement n'avoit pas obtenu de lettres de jussion, mais une lettre du Roi, qui ordonnoit à tous les membres du Parlement de se trouver aux assemblées & obligeoit chacun des opposans de donner par écrit les motifs de son refus.

M. Dupaty revient contre ce qui a été fait, par requête civile, ce qui est une marche extraordinaire & sans exemple. C'est le mercredi 2 Août que doit commencer la premiere assemblée des chambres.

C'est M. Dupaty lui-même, qui doit plaider pour demander l'admission de sa requête civile.

7 *Août*. Pour se reconnoître un peu dans toutes ces feuilles hebdomadaires, ou autres périodiques, qui nous arrivent de province dans la capitale, il est bon d'en faire l'énumération.

1°. *Affiches de Dauphiné, annonces, &c.* feuille in-4°. de quatre pages, qui paroît le vendredi de chaque semaine.

Cette feuille en est à la septieme année. Elle est aussi littéraire; on y trouve des énigmes.

2°. *Affiches de Bourdeaux, annonces, &c.*

feuille in-4°. de quatre pages, qui se publie tous les jeudi.

Elle est des plus mal faites; on n'y trouve rien de ce qu'on attendroit d'une aussi grande ville de commerce touchant les mouvemens du port.

3°. *Annonces, affiches & avis divers de la Généralité de la Rochelle*: feuille in-4°. de quatre pages, qui se publie le vendredi de chaque semaine.

Elle est très mal faite, relativement au commerce & aux mouvemens du port; elle est aussi littéraire: on y trouve des énigmes.

4°. *Annonces, affiches & avis divers de la haute Normandie*: feuille in-4°. de quatre pages, qui paroît le vendredi de chaque semaine. Elle s'imprime à Rouen: mal faite aussi sur l'objet capital, copie beaucoup les autres.

5°. *Affiches générales de Bretagne*: feuille in-4°. de huit pages, qui se compose une fois par semaine & paroît le vendredi: bien faite, & intéressante dans son genre.

6°. *Affiches d'Angers*, capitale de l'appanage de *Monsieur*, Fils de France, Frere du Roi: feuille in-4°. de quatre pages, qui s'imprime une fois par semaine: utile pour le lieu, mais point intéressante pour les étrangers.

7°. *Journal de la Généralité de Montpellier*: paroît le jeudi de chaque semaine.

Cette feuille in-4°. de quatre pages, est aussi littéraire & pille beaucoup les autres.

8°. *Affiches du Maine, annonces, &c.* feuille in-4°. de quatre pages, qui ſe publie chaque lundi : peu intéreſſante, s'imprime au Mans.

9°. *Affiches, annonces & avis divers &c. de la ville & bailliage d'Auxerre*, feuille in-8°. de huit pages, qui paroît chaque quinzaine, purement utile pour le pays. Elle a pour deviſe: *ſparſa colligit, collecta diſpargit.*

10°. *Annonces, affiches & avis divers pour la ville de Marſeille*, feuille in-8°. de huit pages, qui paroît une fois par ſemaine: bien faite; elle eſt auſſi littéraire & ſurtout très détaillée pour les mouvemens du port.

11°. *Affiches de la Touraine & Pays Saumurois*, feuille in-8°. de huit pages, qui s'imprime à Tours & qui eſt auſſi littéraire.

8 *Août* 1780. M. le Duc de Bourbon ayant témoigné de l'humeur à l'occaſion de quelque réforme faite par le Prince de Condé ſon pere, il s'eſt élevé de la diſcorde dans la famille & ces deux Princes ſe ſéparent. Elle eſt telle qu'elle embarraſſe fort ceux qui voulant conſerver les bonnes graces des deux Alteſſes, craignent de ne pouvoir faire leur cour à l'une ſans offenſer l'autre.

On dit que M. Beaujon cede ſon ſuperbe hôtel au Duc de Bourbon; mais ce Plutus tombé de nouveau en apoplexie ſuſpend l'arrangement.

8 *Août*. M. l'Abbé de Condillac, de l'Académie Françoiſe, vient de mourir en province.

C'eſt une ſeconde place vacante, qui donne encore plus de marge à M. le Mierre.

8 *Août* 1780. Aux onze *Affiches* dont on a parlé, il faut joindre:

12°. *Feuille hebdomadaire pour la province d'Auvergne*, qui paroît tous les quinze jours, de quatre feuilles d'impreſſion in-4°., elle eſt auſſi littéraire.

13°. *Feuille du marchand*, de deux pages in-4°. paroît tous les quinze jours à Paris & remplit exactement ſon titre.

14°. *Affiches des Evêchés & Lorraine*, in-4°. de huit pages, qui paroît le jeudi de chaque ſemaine, avec cette deviſe: *cogimur ipſius comoditate frui.* Cette feuille, qui s'imprime à Metz, eſt littéraire auſſi & aſſez bien faite.

15°. *Affiches de Poitou*, in-4°. de quatre pages, qui paroît chaque ſemaine le jeudi. Cette feuille n'eſt point mal faite, quelquefois littéraire.

16°. *Annonces, affiches & avis divers de l'Orléannois*, in-4°. de quatre pages, qui ſe publie le vendredi de chaque ſemaine: il y a conſtamment une énigme pour les amateurs.

17°. *Feuille hebdomadaire de la Généralité de Limoges*, in-4°. de quatre pages, qui ſe publie le mercredi de chaque ſemaine. Cette feuille a un article de Littérature; elle en eſt à ſa ſixieme année.

18°. *Affiches de Lyon, annonces, &c.* in-4°. de quatre pages, qui ſe diſtribue le mercredi de chaque quinzaine.

19°. *Affiches, annonces & avis divers de Picardie, Artois & Soissonnois*, in-4°. de quatre pages, qui paroît le samedi de chaque quinzaine. Cette feuille est littéraire aussi & s'imprime à Amiens.

20°. *Celles de Besançon* sont une feuille in-4°. sans titre, qui paroît le vendredi de chaque quinzaine. Elle a quatre pages & contient des objets littéraires, des vers, &c.

21°. *Affiches de Sens*, feuille in-4°. de quatre pages, qui paroît le jeudi de chaque quinzaine, avec cette épigraphe: *Quid dem? quid non dem? renuis tu quod petit alter.* Elle est un peu littéraire.

A cette foule de feuilles on peut joindre le *Journal Breton*, commencé depuis le premier Juin. Il doit paroître deux fois par mois: il est de trois feuilles d'impression in-8°. & ne montre encore aucune physionnomie caractérisée.

9 *Août* 1780. M. le Baron de Tschudy, auteur des paroles d'*Echo & Narcisse*, aidé de M. le Bailly du Rollet, a travaillé de nouveau le poëme, qui a reparu hier avec ses changemens. On peut dire que, s'ils ne nuisent pas à la marche de l'action, ils n'ajoutent rien à l'intérêt du sujet. Le plus considérable tombe sur le rôle de l'Amour, qu'on a retiré du corps de l'ouvrage pour le placer dans un prologue, qui en est aujourd'hui l'un des actes les plus agréables. On n'a point touché aux scenes principales: il n'a fallu que quelques vers pour les lier entr'elles.

La transposition du rôle de l'Amour rendoit ces légeres additions indispensables, mais il n'étoit pas nécessaire d'ajouter aux plaintes d'Echo: la monotonie de ses accens n'en deviendroit que plus fatiguante, sans le charme qu'y répand Mlle. la Guerre par sa voix touchante & sensible. Si, au lieu de distribuer ce drame en quatre actes, comme il est maintenant, on l'avoit réduit à deux, (& c'étoit le vœu du public) peut-être aurions-nous un bon ouvrage de plus. Ce n'est pas que la musique de cet opéra ne soit aussi riche, aussi expressive que celle des autres productions de son célebre auteur; mais elle est si peu contrastée & l'uniformité des voix est telle, que la plupart des airs qui attirent l'admiration du connoisseur, ne produisent que très peu d'effet sur le général des spectateurs. Il faut en excepter quelques morceaux isolés, entr'autres *l'hymne à l'Amour*, qui a été redemandé & qu'on a applaudi avec transport.

10 *Août* 1780. Les colporteurs annoncent qu'ils ont reçu les Mémoires de Jean Jacques Rousseau tant attendus; mais comme il n'y a qu'un volume & que le prix n'en est que médiocre, 4 livres 10 sols, bien des gens suspectent cet ouvrage & craignent que ce ne soit une supercherie des Libraires avides. En lisant ces Mémoires, il sera aisé de reconnoître le génie & le style du véritable auteur.

11 *Août*. M. Boyer étoit ici le correspondant du *Courier de l'Europe*, & quoique l'article de

France, le seul de son travail, y fût des plus médiocres, souvent arriéré, quelquefois faux & presque toujours incorrect, il ne laissoit pas que de tirer un grand relief de cette correspondance & d'en prendre un air important.

Comme il avoit été attaché à M. le Duc de Guines, lors de son Ambassade en Angleterre, en qualité de violon, il prétendoit avoir acquis durant ce voyage de grandes connoissances en politique.

Enfin, au moyen des éloges outrés qu'il avoit prodigués à l'*Essai sur la musique* de M. de la Borde, il s'étoit fait classer par cet auteur au rang des harmoniphiles distingués.

Tout cela, plus propre à imprimer du ridicule qu'à exciter des ennemis, avoit cependant aiguillonné la jalousie de ses rivaux & ce n'est pas sans la plus grande joie qu'ils ont lu la note affligeante du numéro du mardi premier Août qui le concerne & où, en annonçant qu'on lui a retiré sa confiance, on lui reproche de n'avoir pas rempli l'honnêteté & la noblesse des intentions des entrepreneurs de cette feuille.

Comme cette gazette, la plus intéressante à cette époque pour l'article de Londres, est très répandue par cette raison chez les amateurs de la politique & qu'elle l'est aussi chez les gens de lettres, dont elle adopte les productions quand elle n'a rien de mieux ou de plus pressé à dire dans l'autre genre, il en a résulté sur le champ une diffamation violente contre M. Boyer & d'au-

tant plus répandue qu'il affectoit davantage de se faufiler même chez les grands seigneurs, d'être l'oracle des caffés, des spectacles & autres lieux publics; de façon qu'il ne sait trop où se retirer & se cacher aujourd'hui.

11 *Août* 1780. Il est fort heureux pour M. le Mierre qu'il soit venu à vaquer une seconde place à l'Académie françoise; car, malgré les promesses qu'il avoit reçues de M. d'Alembert, il étoit décidé qu'il ne remplaceroit pas l'Abbé Batteux. On étoit convenu dans le comité de nommer le Comte de Tressan, qui, plus que septuagénaire, n'avoit pas le tems d'attendre.

Il n'est pas même sûr aujourd'hui que M. le Mierre ait la place de l'Abbé de Condillac; M. de Chamfort la lui dispute, & comme ce dernier a beaucoup d'intrigue & de manege, qu'il a eu l'honneur d'appartenir au Prince de Condé & que Madame la Duchesse de Bourbon le porte, ce concurrent n'est pas sans espérance & fait trembler les amis du premier, qu'on s'est trop accoutumé à refuser.

12 *Août*. Les comédiens Italiens ont donné hier la premiere représentation d'une piece, dont le titre seul étoit fait pour piquer la curiosité: *Aristote amoureux* ou *le Philosophe bridé*, opéra-comique en un acte & en vaudevilles.

Aristote amoureux est un de nos vieux fabliaux, dont M. Imbert a fait un conte assez agréable & qui a fourni le sujet de la petite piece à vaudevilles arrangée par M. Auguste & compa-

gnie, les mêmes auteurs de *Caſſandre oculiſte.*

Alexandre, dans le cours de ſes conquêtes ſe livre à toute la paſſion que lui inſpire une jeune Indienne, & ſans les remontrances de ſon précepteur, qui combat ſon amour, il ſeroit parfaitement heureux. Sa maîtreſſe lui promet d'impoſer ſilence à cet orgueilleux Philoſophe; elle le voit, lui parle & l'enflamme au point que le grave Ariſtote ſe laiſſe atteler au char de la favorite. Son éleve le ſurprend dans cet état humiliant, & ſon pédagogue eſt obligé d'avouer que rien ne peut réſiſter au *plus puiſſant des Dieux.* Cette bagatelle a eu un ſuccès décidé.

12 *Août* 1780. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 8 Août.... Le célebre Juif Gradix, négociant de cette ville très eſtimé, vient de mourir. Malgré les reproches faits à ſa nation, il s'étoit toujours comporté en homme d'honneur. C'eſt lui qui fit baiſſer le ton à M. Berryer, ce Miniſtre dur & hautain: il lui reprochoit de ne pas tenir les engagemens qu'il avoit pris avec lui au nom du Roi pour la ſubſiſtance de nos colonies & ſurtout du Canada, durant la derniere guerre; il lui diſoit pour le déterminer, qu'il le mettroit dans le cas de manquer aux ſiens: „ eh bien!" lui repliqua le Sécrétaire d'Etat goguenard, „ il n'y aura pas grand mal à cela; „ vous autres commerçans y êtes accoutumés; „ c'eſt ce qui vous enrichit." M. Gradix furieux le rembarra d'importance ſur ce propos malhonnête, lui déclara que ſon nom, plus connu

„ *Beaudouin d'être plus circonspects, leur faisons*
„ *défenses de récidiver, tenus de se reconnoître*
„ *l'un & l'autre pour gens d'honneur, qu'un ze-*
„ *le outré d'un côté & un amour-propre d'au-*
„ *teur d'autre, a écartés du vrai.*

„ Tenu singulierement le dit Sieur Abbé Sa-
„ batier de reconnoître l'Abbé Beaudouin pour
„ homme de probité, incapable de manquer aux
„ devoirs de son caractere & de son état; de lui
„ en passer acte au greffe; sinon que notre pré-
„ sente sentence vaudra le dit acte: supprimons
„ les injures insérées dans les écrits & impri-
„ més respectifs; *permettons à chacune des par-*
„ *ties de faire imprimer notre présente sentence*
„ *& de la faire insérer dans tels journaux qu'el-*
„ *les aviseront*; sur le surplus de leurs deman-
„ des; les mettons hors de cours, dépens com-
„ pensés, sois le coût de la sentence, qui sera
„ supporté par le Sieur Abbé Sabatier, s'il con-
„ vient la lever."

14 *Août* 1780. On a vérifié ce dont on se dou-
toit, que les prétendus Mémoires de Jean-Jacques
étoient une supercherie de quelque libraire. Ceux
qui les ont parcourus n'y ont pas trouvé ce
qu'ils cherchoient.

14 *Août*. Tous les amateurs des spectacles
forains sont dans l'attente d'une Pantomime à
grand spectacle, entremêlée de Dialogues, que le
Sieur Audinot promet; elle a pour titre *le Géant
déformé par l'Amour* & ce qu'il y aura de plus
curieux & de nouveau surtout, c'est que le per-

fonnage du géant fera rempli par un véritable géant, bien fait, bien proportionné & haut de fept pieds deux pouces, tandis que le rôle de l'Amour fera joué par un enfant de trois pieds un pouce.

15 *Août* 1780. Avant-hier M. le Prince de Condé a déclaré à fa cour fa réunion avec le Duc de Bourbon, fon fils. On ne dit point que perfonne s'en foit entremis: ces deux Princes fe font rapprochés d'eux-mêmes & dans une effufion de tendreffe fe font ouvert leur cœur; enforte qu'ils font meilleurs amis que jamais: ils ne fe quittent plus & continuent à vivre enfemble au palais Bourbon.

D'un autre côté, Mademoifelle de Condé a demandé à fortir du couvent; ne voyant aucune apparence d'être mariée, elle dit qu'à 23 ans elle peut vivre dans le monde, & en même tems comme il fe paffe au palais Bourbon bien des chofes qui ne font pas convenables à fon âge & à fon innocence, elle defire habiter ailleurs: en conféquence on lui fait fa Maifon, fans qu'on fache encore où elle réfidera.

15 *Août*. Tous les efforts des Gluckiftes n'ont pu foutenir *Echo & Narciffe*, paftorale héroïque tombée pour la feconde fois. Envain le premier jour avoient-ils pouffé l'adulation jufqu'à faire repéter deux fois un chœur: la recette a été très bonne ce jour-là, parce qu'ils s'y étoient rendus en foule; mais elle n'a été que de 1500 livres à la feconde repréfentation & elle eft tom-

bée à 600 livres dimanche, qu'on donnoit la troisieme. On ne peut pas faire de plus triste oraison funebre.

16 *Août* 1780. On ne fait point encore où sera portée la revision du procès du Comte de Lally; mais dans l'Arrêt de cassation de ceux de Rouen, on a pris une tournure qui tend à écarter toute intervention de la part de M. d'Epremesnil. Celui-ci furieux cherche à multiplier de diverses manieres sa défense, pour la répandre du moins & la mettre à portée des diverses sortes de lecteurs. En conséquence, il l'a d'abord abrégée sous ce titre, *l'intervention de M. d'Epremesnil réduite à sept raisonnemens*, & il faut avouer que cet écrit en vingt pages est infiniment préférable à son gros volume.

M. d'Epremesnil l'a ensuite transformée en une *Lettre au Rédacteur du Courier de l'Europe*, datée de la mi-Juillet 1780. Cet écrit est meilleur que le premier. Cet n'est plus lui qui parle, c'est un ami, ou plutôt c'est un étranger, un sectateur de la vérité, un personnage impartial, qui invite le gazetier à faire usage de son analyse & à la publier. Il prétend avoir avec M. de Serres de la Tour le triple rapport des goûts littéraires, de la profession des armes & surtout d'une naissance françoise. On doute que tout autre que l'auteur eût voulu ou pu quintessencier aussi parfaitement les Mémoires de M. d'Epremesnil. Quoi qu'il en soit, son Chevalier invite le rédacteur du *Courier de l'Europe*, après

après avoir fait usage des observations de M. de Tolendal, à ne pas négliger les siennes & son cri est *audi alteram partem.*

17 *Août* 1780. La femme du Sieur Vanhove a débuté lundi dans le rôle de *Phœdre.* C'étoit une grande entreprise, dans laquelle elle a échoué. Ses partisans l'excusent & lui trouvent de l'intelligence, des entrailles, un débit raisonné dans les morceaux tranquilles & le don des pleurs dans ceux où il en faut répandre; ils attribuent au tumulte & aux mauvaises dispositions d'une cabale animée contre elle les huées qu'elle a éprouvées. Elle n'a pas cependant perdu la tête & dans la sixieme scene du 4e. acte, où se trouve cette apostrophe à *Minos* :

Pardonne ! un Dieu cruel a perdu ta famille :
Reconnois sa vengeance aux fureurs de sa fille.

Elle a osé dire :

Reconnois sa vengeance *aux fureurs du Parterre.*

Ce témoignage de la sensibilité, qui auroit pu passer pour une impudence punissable, étoit un coup de parti; il a réussi & de nombreux applaudissemens l'ont encouragée & humilié ses détracteurs.

17 *Août.* On est surpris, sans doute, de ne voir M. le Comte de Tressan se mettre sur les rangs pour entrer à l'Académie françoise que plus que septuagénaire. Un Lieutenant général des armées du Roi, membre de l'Académie des

Sciences & de plusieurs autres compagnies ſçavantes, homme de Lettres, ayant depuis nombre d'années fait ſes preuves ſuffiſantes pour un homme de qualité, favori du feu Roi de Pologne Staniſlas, auroit pu avoir cette prétention plutôt & la réaliſer. L'anecdote eſt qu'il n'a jamais oſé du tems de Louis XV, dont il avoit été le courtiſan intime, mais qui n'avoit pu lui pardonner deux couplets contre la Ducheſſe de Châteauroux. Ce royal amant étoit d'autant plus outré contre le Comte, qu'il lui avoit fourni l'occaſion de le nier, en diſant qu'il ne pouvoit croire que cette méchanceté fût de lui, parce qu'elle étoit trop bête. L'amour-propre aveugla l'auteur ſur toute autre conſidération! & ſans avouer les vers il les défendit avec une chaleur qui le trahiſſoit. On ſait combien Louis XV étoit rancunier & le diſgracié, s'il eut été nommé, eût craint de recevoir de S. M. une excluſion formelle. Aujourd'hui, l'apathie de l'âge le rend perſonnellement aſſez indifférent ſur cet honneur; mais ſes amis de l'Académie l'excitent & veulent l'avoir, d'autant qu'il ne peut faire longtems tort aux autres aſpirans.

17 *Août*. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 12 Août.... L'affaire de M. Dupaty continue à tracaſſer le Parlement, qui a tenu déja pluſieurs aſſemblées à ſon ſujet & ſans avancer davantage. Il y en a encore une mercredi pour décider ſi ſa requête civile ſera portée aux chambres aſſemblées, ou ſeulement à la grand'chambre,

bre. Il demande toutes les chambres assemblées & il a raison : mais il y a à parier qu'ils se moqueront de la requête civile. Cette voie-là paroît insuffisante à ceux qui connoissent l'acharnement de ses ennemis. Il répond à cela que des lettres de jussion n'entrant point dans sa maniere de penser il ne veut employer cette voie qu'à défaut d'autre.

Huit magistrats se sont recusés : le Premier Président, son fils, son gendre, le Président de Virosel, Mrs. Prune, Dumas-Laroque, Poissac & Reniac : restent 56 Magistrats.

M. Fretteau, Conseiller au Parlement de Paris, beau-frere de M. Dupaty, l'a accompagné à Bordeaux pour le soutenir & en imposer à ses ennemis ; c'est un magistrat très estimé dans sa compagnie, très chaud, très intact, très Parlementaire ; mais on doute qu'il produise un grand effet.

18 *Août* 1780. M. l'Abbé de Condillac avoit eu l'art de se faire une réputation dans un genre si peu à la portée du commun des lecteurs, que parmi ses confreres même de l'Académie, il en est peu qui eussent lu de ses ouvrages. Il étoit de ces auteurs qu'on admire sur parole, faute de les entendre, ou pour éviter l'ennui de leurs savantes productions. Ses principales sont un *Essai sur l'origine de nos connoissances* & un *Traité des sensations*. Il avoit voulu s'humaniser dans son *Cours d'Etudes*, composé pour l'éducation de l'Infant Duc de Parme, actuellement regnant, &

il échoua dans ce volumineux traité, également funeste à son amour-propre & à sa fortune.

18 *Août* 1780. Le procès de Mlle. la Chevaliere d'Eon avec Mrs. de Kercado & Mollac recommence. Elle a demandé la permission de revenir à Paris pour suivre cette affaire & l'a obtenue indéfiniment. Elle est reportée au même tribunal du Châtelet: Mlle. d'Eon reproche à ses adversaires d'avoir falsifié la sentence.

18 *Août*. Les comédiens françois jouent enfin lundi pour la premiere fois une grande nouveauté, attendue depuis longtems. C'est une piece héroïque en quatre actes, intitulée l'*héroïsme françois*, ou *le siege de Saint Jean de Lône*, par M. Dussieux.

Les Italiens toujours féconds donnent aujourd'hui la premiere représentation de *l'Officieux*, comédie nouvelle en trois actes & en prose du Marquis de la Salle.

19 *Août*. Enfin il pénetre dans ce pays les Tomes *XIII* & *XIV* des *Mémoires Secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France*, & la crainte qu'on avoit que la mort de l'auteur auquel on les attribuoit n'en empêchât la continuation, cesse. l'on conçoit l'espoir, au contraire, que cet ouvrage utile se perfectionnera de plus en plus. C'est ce qu'on remarque dans les deux nouveaux volumes, auxquels on a joint un Recueil de *Lettres sur le Sallon*, *depuis* 1767 *jusqu'en* 1779 inclusivement. On auroit, sans doute, mieux fait de les imprimer sé-

parément, comme étant dans une forme qui sympathise peu avec le reste de l'ouvrage & comme pouvant composer seules un traité convenable aux Peintres, Sculpteurs & Graveurs, qu'elles concernent spécialement. Il est vrai qu'elles sentent moins l'artiste que l'homme de lettres & que ceux qui les ont lues assurent y avoir trouvé un intérêt & une variété auxquels ils ne s'attendoient pas.

Les premieres Lettres, ainsi que le commencement du Recueil, sont attribuées à M. de Bachaumont, à qui son *Essai sur la Peinture, la Sculpture & l'Architecture* avoit mérité une place distinguée parmi les amateurs de ces beaux arts (*).

19 *Août* 1780. Ce n'est que depuis peu qu'on a éclairci la maniere dont est mort M. Marquet, Conseiller au Parlement de la premiere des Enquêtes : elle est d'un genre qui ne devroit pas être celui de la mort d'un magistrat : il a été tué en duel par un de ses confreres, M. de Cotte & la cause n'en est pas moins extraordinaire, c'est une affaire de fille.

On assure que le pere du dernier travaille à le faire enfermer, moins pour le soustraire aux suites de cette affaire, assoupie, que pour dérangement & autres faits deshonorans, comme

(*) Cet article est tiré d'une gazette manuscrite très accréditée dans Paris & attribuée à un Abbé de qualité : les Tomes *XIII* & *XIV* embrassent toute l'année 1779.

lettres de change fausses: on veut que son second, officier aux gardes, soit coupable des mêmes bassesses & mérite une même punition. Il lui reste heureusement encore deux garçons, peut-être meilleurs sujets.

20 *Août*. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du quinze Août.... L'affaire de M. Dupaty fait fermenter ici toute la ville & aigrit les esprits. L'assemblée de mercredi a été des plus tumultueuses. Le Président Lavie, qui est intime ami de M. Dupaty & qui conséquemment met le plus de chaleur pour sa cause, a été sifflé vingt fois par ses confreres, car le public n'assiste point à ces séances secretes.

Il est arrivé hier un courier, qui a apporté un paquet au Parlement & a fait assembler les chambres. Ce paquet contient des ordres exprès du Roi de juger M. Dupaty, toutes les chambres assemblées, d'écrire aux absens, de réunir la compagnie entiere, & de ne se recuser que conformément aux ordonnances. Ce qui avoit déjà été décidé autrement par Messieurs.

21 *Août* 1780. Il faut ajouter aux feuilles de province, les *Annonces, affiches & avis divers de la haute & basse Normandie*. Celle-ci in-4°, de quatre pages, paroît le vendredi de chaque semaine à Rouen. Elle est aussi littéraire.

21 *Août*. Jeudi dernier grand concours au palais pour l'affaire des Crequi, dont est appellé à la grand'chambre. Le Marquis, furieux de la sentence des requêtes du Palais, presse son ad-

versaire à outrance & voudroit ne lui laisser aucun relâche.

Me. de Bonnieres, l'Avocat du Comte, a demandé la remise de la cause : 1°. parce qu'ayant déjà parlé 18 heures dans cette affaire nagueres aux requêtes, il en étoit excédé & avoit besoin de repos : 2°. parceque l'affaire étant portée devant un Tribunal qui devoit juger en dernier ressort, il ne pouvoit y apporter la même précipitation que la premiere fois : 3°. parce que son adversaire pouvoit produire quelque nouvel acte ou titre important, qui exigeroit un examen long, une discussion approfondie : 4°. enfin il a pris les juges par un motif d'humanité attendrissant, il a articulé que Madame la Comtesse de Crequi étant grosse & à son neuvieme mois, étoit dans un état qui exigeoit un ménagement que ne lui refuseroit pas la cour; que, quel que fût l'événement de la cause, il ne pouvoit que lui faire une révolution funeste & elle souhaitoit qu'on la lui évitât.

Me. Treillard, l'Avocat du Marquis, s'est levé alors & a prétendu que toutes les objections de son confrere étoient des faux-fuyans misérables; qu'un usurpateur ne méritoit aucun repit & devoit être toujours prêt à répondre & à combattre; qu'à l'égard de la Comtesse, son mari pouvoit user envers elle du même procédé dont il ne s'étoit que trop servi, lui dissimuler le jugement rendu, comme il lui avoit caché son nom; comme il s'étoit fait à ses yeux un mestre

de camp, lorſqu'il n'étoit que capitaine de cavalerie; comme il lui avoit fait ſon pere colonel, lorſqu'il n'avoit jamais ſervi.

L'Avocat général Séguier n'a pu tenir à cette diatribe & a dit à l'Avocat: „ Me. Treillard, „ voilà des propos bien indécens, bien malhon-„ nêtes”...... L'Avocat a pris feu, lui a reproché à ſon tour de ſe mêler d'une cauſe où il le recuſoit, puiſqu'il étoit parent. Une rixe s'eſt élevée entr'eux, & M. Seguier a demandé à la chambre de le venger. Meſſieurs délibéroient pendant ce tems & ont arrêté que l'affaire ſeroit renvoyée à la Saint Martin.

A l'égard de la plainte immédiate de M. l'Avocat général, M. Paquier, protecteur de Treillard, voyant qu'il alloit s'engager une affaire ſérieuſe, a dit: „ Meſſieurs, c'eſt une cha-„ leur à la Seguier, à laquelle il ne faut pas „ faire attention:” & les juges ont levé le ſiege.

M. Seguier outré s'en eſt en allé, en déclarant à Me. Treillard qu'il ne vouloit plus avoir rien de commun avec lui & qu'il ne porteroit jamais la parole dans les cauſes où il plaideroit: „ tant mieux”, a répondu l'Avocat, „ mes „ parties ne pourront qu'y gagner.” On s'eſt ſéparé là-deſſus, & le public de rire.

Cependant les Magiſtrats amis de Me. Treillard ont voulu empêcher cette querelle d'avoir des ſuites, ils ont déterminé cet Avocat à venir avec eux ſur le champ chez M. Seguier & à lui faire des excuſes, & tout eſt fini.

Voilà une ample matiere aux Commentaires de Me. Linguet.

22 *Août* 1780. *L'officieux*, comédie en trois actes & en prose de M. le Marquis de la Salle, a passé les espérances de ceux qui connoissent l'auteur. Il y a beaucoup de choses à dire contre le caractere principal, mais au moins en est-ce un bien soutenu, toujours en action, & ne se démentant point jusques à la derniere syllabe de son rôle. Il est fâcheux que les autres ne répondent pas à celui-là, qu'il soit trop question de procès, de procédure & des termes barbares du palais. Du reste, il y a plus de gaieté aussi qu'on ne comptoit en trouver, & si ce spectacle n'est pas extrêmement intéressant pour le cœur, il occupe l'esprit, il excite une curiosité continue & surtout n'ennuye point; ce qui est la grande maladie de nos comiques modernes.

Aristote amoureux, ou *le Philosophe bridé*; se continue avec succès & malgré l'indécence de voir ce grand homme aussi sottement travesti en ridicule, la gaieté de l'ouvrage fait passer par dessus; la scene surtout, où la maîtresse d'Alexandre rend Aristote épris d'elle & docile à tout ce qu'elle en exige, est filée avec beaucoup d'adresse & même avec une gradation qui annonce dans l'auteur d'une facétie aussi futile une grande connoissance du cœur humain.

23 *Août*. Le nouvel ouvrage qu'on donne du Citoyen de Geneve a pour titre: *Rousseau juge de Jean-Jaques*; il se vend publiquement & il

eſt aiſé de conclure de-là qu'il ne contient rien moins que ſes fameux Mémoires. Cependant on croit cet écrit authentique ; mais c'eſt un mauvais ſervice qu'on rend à ce grand homme ; c'eſt le délire d'une imagination noire, d'un philoſophe atteint de la fievre chaude.

24 *Août* 1780. Après l'exemple de M. de Belloy, M. Duſſieux avoit droit de s'attendre à un grand ſuccès, à un enthouſiaſme fou. Cependant tel eſt le charme de la poéſie, ou l'habitude du public, que le drame du dernier, malgré tout l'impoſant du ſpectacle & le titre brillant de l'héroïſme françois, a foiblement remué les cœurs & n'a approché en rien du triomphe de ſon dévancier, dont les vers plats & barbares ont été jugés préférables en tragédie à la proſe la plus noble & la plus harmonieuſe.

Les trois premiers actes ſont très froids : la cheville ouvriere de la piece eſt un perſonnage déteſtable, un traitre, dont les crimes ne portent aucune empreinte héroïque, ou grande, ou du moins tragique. Le bruit du canon, celui des cloches, un embraſement général ont enfin ébranlé le ſpectateur & le nom du Prince de Condé ſurvenant pour terminer heureuſement l'action, a relevé la tragédie qui tomboit.

25 *Août*. La famille de M. de Clugny a bien de la peine d'obtenir du Roi, qu'il revienne de ſon exil & même qu'il ne perde pas ſon état, car on dit toujours ſa charge de Maître des requêtes à vendre. C'eſt la ſuite d'une folie de jeu-

jeunesse, qui lui est arrivée il y a deux mois, & qui lui a été commune heureusement avec deux fils de Ministres; ce qui devroit le sauver.

Un des beaux jours de cet été ils avoient fait la partie de souper au bois de Boulogne avec des filles: une des trois, la seule dont il soit question, est une Demoiselle Ville, dont M. de Clugny étoit passionnément épris. Cette Demoiselle Ville avoit pour amant en sous-ordre le Sr. Nivelon, joli danseur de l'opéra & qu'elle préféroit infiniment au fils de l'ancien Contrôleur général. Le danseur non moins amoureux, instruit de la partie ne perd point de vue l'infidelle, l'atteint au bois de Boulogne, où elle s'étoit déja rendue avec la Demoiselle Urbain & l'autre courtisanne qui devoient figurer au souper, & la harangue si bien qu'il la détermine à ne point aller au rendez-vous: il avoit de son côté avec lui Vestris & un autre de ses camarades, qui n'avoient pas voulu l'abandonner dans son desespoir: on trouve très plaisant de faire croquer le marmot aux trois fils de Ministres, (les deux autres étoient Messieurs de Sartine & Amelot) tandis qu'on soupera & s'amusera dans le bois: la gaieté renaît & voilà les histrions qui engagent aussi la Demoiselle Urbain & sa compagne de rester avec eux. On commande le souper à Passy, pour n'être pas en concurrence avec les robins qui s'étoient arrêtés à la porte Maillot, & après le repas on se rend dans le bois & l'on se met à folâtrer sur l'herbe.

Cependant Meſſieurs de Clugny, de Sartine & Amelot s'impatientoient, ſurtout l'amoureux : les deux autres voyant l'heure paſſée ont faim & font toujours ſervir; ils cherchent à diſtraire le premier & ſe moquent de lui. Le ſouper fait, les convives vont prendre le frais dans le bois: tout en cheminant, ils entendent des éclats de rire qui excitent leur curioſité; ils approchent de l'endroit: quel coup de poignard pour M. de Clugny! il croit reconnoître la voix de Mlle. Ville; il ordonne à ſon laquais & aux autres qui ſuivoient d'aller chercher & allumer leurs flambeaux, puis cernant bien le lieu de la ſcene on enveloppe & l'on reconnoît les trois grouppes: M. de Clugny furieux apoſtrophe Mlle. Ville des termes les plus durs & les plus mépriſans. Nivelon veut s'en mêler & faire l'inſolent; le robin ordonne à ſes gens de le ſaiſir & lui caſſe ſa canne ſur le corps..... Mrs. de Sartine & Amelot applaudiſſent, tandis que Veſtris & l'autre reſtent dans le tremblement d'en éprouver autant; mais les deux membres du Parlement n'étoient pas amoureux & ne s'embarraſſoient gueres des filles. Nivelon ne perd pas la tête; tout éreinté il remonte en voiture avec ſes camarades: il vient faire ſa dépoſition chez un Commiſſaire & Veſtris & l'autre ſervent de témoins. Affaire grave, qu'on aſſoupit cependant à force d'argent; mais qui fit tant de bruit qu'elle parvînt aux oreilles du Roi & a eu les ſuites dont on a parlé. Quant aux deux camarades de M.

de Clugny, moins coupables, les Ministres, leurs peres, parent le coup & les semoncent vigoureusement. Ces deux-ci sont Conseillers au Parlement & la compagnie auroit trop à faire si elle prenoit garde aux étourderies scandaleuses de tous ses membres, dont il y en a soixante environ de cette espece; il y en a bien quarante parmi les Maîtres des requêtes. Qu'on juge à l'échantillon de la gravité de tous ces Magistrats & du bonheur d'avoir de pareils arbitres de la fortune, de la liberté & de la vie des citoyens!

26 *Août* 1780. Depuis que la Reine est allée visiter le château d'Ermenonville, le lieu est devenu plus fréquenté que jamais. Entre les hommes qui y ont été, plusieurs se sont distingués pour les vers qu'ils y ont laissés; fruit d'une verve excitée par la vue de tant de morceaux délicieux du même genre qu'on y trouve. Voici ceux du Duc de Nivernois :

Je ne traiterai plus de fables
Ce qu'on nous dit de ces beaux lieux,
Où les mortels devenus presque Dieux
Goûtent sans fin des douceurs ineffables;
De l'Elysée où tout est volupté,
Je regardois le favorable asyle
Comme un beau rêve à plaisir inventé:
Mais je l'ai vu, ce séjour enchanté,
Oui, je l'ai vu, je viens d'Ermenonville.

26 *Août*. Extrait d'une Lettre de Grenoble du 15 Août... Voici l'histoire des Avocats, dont

vous êtes curieux, elle remonte déja loin.

Le 27 Juin un Avocat de ce Parlement plaidant une requête civile, fut interrompu par quelques Magiftrats ; il acheva fon plaidoyer & retrancha une grande partie de fes moyens. Cette fcène ayant jetté le découragement dans le barreau, l'Ordre, enfuite d'une délibération, crut devoir députer fes fyndics au chef de la compagnie, pour le fupplier de vouloir bien interpofer fes bons offices, afin qu'à l'avenir les Avocats puffent fe flatter d'être écoutés avec tranquilité. La députation fut accueillie, & les objets de fupplication rapportés à la grand'chambre; mais la priere des Avocats ayant été prife pour une révolte de leur part, les chambres s'affemblerent: les fyndics furent mandés & interrogés fur le but de leur démarche & fur les moteurs de la délibération, & eurent ordre de fe tenir à la fuite de la Cour. Le 2 Juillet à fept heures du foir, Arrêt du Parlement, les chambres affemblées, „ qui déclare la délibération „ dont il s'agit, mal fondée, téméraire, contraire au refpect dû à la Cour & aux droits „ de fes officiers; fait très expreffes inhibitions „ & défenfes à l'Ordre des Avocats d'en prendre de pareilles à l'avenir, ni aucune délibération autrement que par écrit, fous telles „ peines qu'il appartiendra ; ordonne que le „ préfent Arrêt fera tranfcrit fur les Regiftres „ de délibérations dudit Ordre, à la diligence „ du Procureur général, &c."

Les chambres assemblées ne consistoient réellement que dans quatorze juges, dont six n'étoient pas de l'avis de l'Arrêt, & huit, au contraire, étoient d'avis d'interdire à perpétuïté les deux syndics.

Le lendemain à six heures du matin, les Avocats s'assemblerent & d'une voix unanime déclarerent sur le Registre, *qu'ils ne pouvoient plus continuer leurs fonctions d'Avocats.* Le Registre fût remis au greffe de la Cour.

27 *Août* 1780. L'Académie Françoise a tenu avant-hier sa séance publique pour la distribution du Prix. Le sujet intéressant donné au concours cette année, excitoit l'attente du public; mais M. l'Abbé de Lille, Directeur, a appris à l'assemblée que la compagnie n'ayant trouvé aucune piece y répondant avoit remis le Prix à l'année prochaine. Il a fait mention de deux qui avoient cependant attiré l'attention des juges, & de deux autres où il y avoit quelques passages remarquables; il n'a indiqué que les devises, afin que leurs auteurs pussent corriger leur ouvrage & rentrer en lice.

Il faut se rappeller que le sujet du Prix étoit *la servitude abolie dans les domaines du Roi, sous le regne de Louis XVI.*

M. Gaillard est parti de-là pour lire *sur l'esclavage & la servitude* un discours, qui auroit été mieux placé à l'autre Académie dont il est membre, en ce que c'étoit plutôt une dissertation qu'un morceau historique ou oratoire.

Une traduction en vers du premier acte du Philoctete de Sophocle, par M. de la Harpe, a succédé à cette lecture, & ce qui a dû prouver au poëte combien on en étoit satisfait, c'est qu'on lui a demandé le second, & qu'après celui-ci on désiroit encore le dernier & on l'eût écouté avec la même attention, si son organe fatigué lui eut permis de répondre à l'empressement du public.

M. d'Alembert n'a pu clore la séance aussi gaiement que de coutume; il s'apperçoit depuis quelque tems que sa poitrine ne lui permet plus de lire en public & se fatigue à ce service.

28 *Août* 1780. M. Thomas est dans un état fâcheux & l'on craint qu'il ne laisse une place bientôt vacante: il lui est défendu de parler & même d'entendre parler. Ces jours derniers son ami Barthe l'étant allé voir & l'ayant trop affecté par sa conversation, M. Tronchin qui traite le malade, a défendu qu'on lui laissât voir personne. On dit cependant qu'il lui a prescrit un régime & qu'il ne desespere pas de le tirer de cet état d'épuisement absolu, s'il se conforme scrupuleusement à son ordonnance.

29 *Août*. La fille d'un ancien Procureur au Châtelet, nommé Satis, ayant épousé un M. de Châtillon reconnu de la maison de ce nom, avoit été nommée Sous-Gouvernante des Enfans de M. le Comte d'Artois, par le canal du Prince de Montbarrey, à qui elle avoit accordé ses faveurs. Depuis, la rumeur de son incon-

duite étant parvenue aux oreilles du Comte d'Artois, il a exigé qu'on fît des informations, & se voyant trompé cruellement, il a ordonné qu'on renvoyât cette Dame de sa maison de la maniere la plus humiliante.

29 *Août* 1780. La Société Royale de médecine a tenu aujourd'hui sa séance publique, & entr'autres lectures M. Vicq d'Azir a fait part au public des Eloges de Mrs. le Roi & Bucquet, deux Médecins de ses membres que la Société a perdus. Ce Secrétaire a traité la matiere en orateur & a singuliérement intéressé le public. Il paroît avoir un talent particulier pour ce genre d'ouvrages & être le digne émule des d'Alembert & même des Condorcet.

29 *Août*. Extrait d'une Lettre de Metz du 17 Août..... Le Sieur Crux, acteur de cette ville, avoit donné ici pour la premiere fois une comédie nouvelle, ayant pour titre *n'importe laquelle*. Comme l'auteur avoit eu l'adresse de ne pas l'annoncer pour une nouveauté, on crut qu'elle avoit déjà été jouée ailleurs; on l'écouta sans prévention & on la trouva fort bonne. L'amour-propre du Sieur Crux ne pût tenir aux applaudissemens & il avoua la supercherie. Il faillit se répentir d'être sorti trop tôt de l'incognito. On s'arma de rigueur à la seconde représentation; un silence morne glaça d'effroi les acteurs pendant les deux premiers actes; heureusement que le troisieme dérida le front des spectateurs: les scenes agréables dont il est rempli, arracherent

tous les suffrages & le triomphe du Sr. Crux fut incontestable.

Le sujet de la piece est tiré des *contemporaines*, nouveau recueil d'historiettes par M. Retif de la Bretonne.

30 *Août* 1780. La femme de M. Marmontel, dont on a annoncé le mariage dans le tems, ayant fait une fausse couche, l'épigramme a suivi sur le champ:

Marmontel se flattoit enfin
De porter le doux nom de pere :
Sa femme devoit en lumiere
Mettre incessamment un Dauphin.
Mais espérance mensongere !
Eh bien! quoi?.... Vous le devinez;
Depuis longtems il ne peut faire
Hélas! que des enfans mort- nés!

31 *Août*. L'Ordre des Avocats est toujours agité de troubles, toujours forcé de condescendre aux différentes plaintes contre ses membres que lui renvoye le Parlement.

Dernierement Me. Manuby, dans un *Mémoire pour le Comte de Lusignan & consorts*, &c. ayant parlé avec la plus grande force des injustices qu'éprouvoient ses parties depuis dix ans dans un procès porté à la premiere chambre des Enquêtes, l'Abbé Barbier d'Ingreville, le Rapporteur, sentant qu'il y étoit spécialement inculpé, en a demandé justice à ses confreres & ceux-ci ont déféré à l'Ordre l'accusé, qui a été interdit pour six mois.

Me. Elie de Beaumont, inculpé dans l'affaire de le Bel & décrété d'assigné pour être ouï, vient de répandre son *Mémoire contre le Procureur général*, signé Me. Target.

1 *Septembre* 1780. M. Souflot vient de mourir: il étoit Chevalier de l'Ordre du Roi, Architecte de S. M., Intendant général de ses bâtimens, Contrôleur général des bâtimens de la ville de Lyon &c. Il laisse la fameuse église de Ste. Genevieve imparfaite & le problême de la solidité de la coupole, élevé par son confrere M. Patte, non résolu. On ne dit point qui doit suivre ce bâtiment après cet artiste célebre.

1. *Septembre*. M. du Buisson est un des deux auteurs dramatiques dont on a parlé, comme s'étant détachés de la société de leurs confreres, & ayant écrit aux comédiens une lettre d'adhésion au dernier Réglement. En conséquence il a fait lecture d'une piece nouvelle, intitulée *Nadir*, ou *Thamas Kouli-Kan*, tragédie en cinq actes & en vers. Il s'est trouvé ainsi le premier sur le repertoire depuis la relute ordonnée, & les comédiens pour reconnoître sa bassesse & exciter les autres à l'imiter, ont mis un zele prodigieux à le servir; ensorte que sa tragédie a été jouée hier.

On se doute bien que les autres poëtes n'ont point assisté à cette représentation bien disposés pour lui & il leur a prêté matiere à critique par de grands & nombreux défauts. Cependant il y a des endroits qu'ils n'ont pu s'empêcher d'ap-

plaudir, comme très beaux, comme d'un genre neuf, comme annonçant de la chaleur & du génie. En général, c'est un ouvrage d'écolier qui promet, & si M. du Buisson est jeune & dans l'âge de se former, il peut aller loin.

2 *Septembre* 1780. Le convoi de M. Soufflot, qui a eu lieu jeudi 31 Août, étoit très nombreux & composé de beaucoup de gens de distinction, entre lesquels étoit l'Evêque de St. Brieux, ami du défunt; il y avoit aussi une députation de Mrs. de Sainte Genevieve, dont ce fameux architecte construisoit la superbe église. Le Prélat leur communique son idée, de réclamer le corps de M. Soufflot pour l'enterrer dans la Basilique, son ouvrage. Les Religieux saisissent avec empressement cette imagination heureuse, suggérée à leur reconnoissance. En conséquence la réclamation faite au nom de l'Abbé & des Chanoines réguliers de la dite Abbaye, le corps n'a été que présenté à l'église de Saint Germain l'Auxerrois, sa paroisse; il a été renfermé ensuite dans un cercueil de plomb & transféré à celle de l'Abbaye de Sainte Genevieve, pour y rester jusqu'à ce que la nouvelle église soit en état de le recevoir.

3 *Septembre*. Le Sieur de Beaumarchais a tenu samedi 26 chez lui une assemblée, où il avoit invité les différens auteurs du théâtre qui la composent ordinairement, pour y entendre le compte qu'il avoit à rendre de la maniere dont il avoit défendu leurs intérêts, assisté des autres

Commissaires du Bureau de législation dramatique, ainsi que des incidens qu'éprouvoit cette affaire.

On a déjà parlé des principaux : un plus récent c'est que M. le Maréchal Duc de Richelieu a prié le Sieur de Beaumarchais de passer chez lui, lui a fait des reproches sur l'embarras qu'il occasionnoit dans les nouveaux Réglemens dont il s'agissoit, sur sa protestation au nom de ses confreres contre la décision donnée par le Tribunal des Gentilshommes de la Chambre, sur la maniere dont il avoit compromis le Maréchal Duc de Duras, en se prétendant autorisé par son approbation dans tout ce qui avoit été fait. Il l'a sommé de lui déclarer s'il en avoit des preuves authentiques? s'il possédoit les Lettres signées de ce Maréchal, sur lesquelles il s'appuyoit, de lui en donner la signature?

Le Sieur de Beaumarchais persistant dans tout ce qu'il avoit dit, n'a point hésité à signer le certificat demandé ; mais en même tems, pour qu'on ne pût lui faire dire ce qu'il n'avoit pas dit, ou altérer son écrit d'une maniere ou d'autre, il a exigé que M. le Maréchal de Richelieu signât le même écrit & lui en fournît un double, dont lecture a été faite aux poëtes assemblés.

Tout le monde a applaudi au zele de l'Orateur & des Commissaires & l'on attend la décision du Conseil, auquel M. Amelot doit faire son rapport des tracasseries sans nombre survenues dans ce procès bisarre.

On parle beaucoup d'une petite brochure intitulée *Lettre de M. Necker à M. le Premier Président d'Aligre*. On dit que c'eſt une critique aſſez vive & mordante des épices que Mrs. du Palais étendent & augmentent avec une cupidité indigne & révoltante.

4 *Septembre* 1780. Tours, le 14 Août.... Suivant le relevé de cette Généralité, il y a eu en 1779, naiſſances 51352; mariages 12839; morts 61209.

5 *Septembre*. Extrait d'une Lettre de Rouen du 25 Août.... Le Parlement a rendu le cinq de ce mois un Arrêt, qui ordonne que dans quatre mois, à compter de ſa publication, il ſoit établi aux environs & hors l'enceinte de cette ville, cinq cimetieres, clos de murs de ſept pieds d'élévation hors de terre, y compris le chaperon; au pourtour de chacun deſquels il ſera réſervé un eſpace de quinze pieds de largeur, à l'effet de pouvoir y établir, ſous des galeries couvertes, des caveaux pour toutes les perſonnes qui ont droit de ſépulture dans les différentes égliſes & cimetieres, ou qui voudroient s'en faire affecter, conformément à la Déclaration du Roi du 10 Décembre 1776, régiſtrée en la Cour le 24 Mars 1778.

5 *Septembre*. Quelques éclairciſſemens donnés par l'auteur de *Thamas Kouli-Kan*, rendent parfaitement raiſon de certains défauts prétendus reprochés à ſa piece, qui devoit être d'une nature extraordinaire, comme ſon héros, *Nadir*

naquit avec une grande tache de sang sur une main, qui fit dire qu'il seroit un jour le plus sanguinaire des hommes. Il joignoit à ses grandes qualités la superstition qui accompagne toujours l'ignorance: de-là son caractere formé sur ces traits établis, de-là cette imprécation sur lui-même qui a révolté & qui avoit pour fondement réel une tradition populaire longtems subsistante en Perse. Enfin, si la catastrophe est aussi sanglante, c'est que le poëte n'a pas cru qu'il lui fût permis d'altérer un événement historique, qui s'est passé le 8 Juin 1747.

Quant au style, figuré, métaphorique, emphatique de cette tragédie, qui pourroit dans une autre piece passer pour bouffissure & galimathias, il faut se rappeller que c'est le langage du pays, le langage oriental.

5 *Septembre*. Aux Affiches de Province déjà désignées, il faut ajouter celle de Maux, feuille in-4°. de quatre pages, qui ne se distribue que par quinzaine; elle est aussi littéraire.

6 *Septembre*. Le Sieur Pyron, Agent des affaires de M. le Comte d'Artois, entendu comme témoin dans l'affaire du Sr. le Bel, dans sa déposition a inculpé Me. Elie de Beaumont d'abus d'autorité, de vexations & de malversations dans l'Angoumois & notamment à Coignac, dans une affaire d'échange.

En conséquence, M. le Procureur général a rendu plainte & d'après une information ordonnée par un Arrêt du 4 Juillet dernier, la Cour a

prononcé contre lui un décret d'assigné pour être ouï.

C'est ce qui a donné lieu à cet Avocat, Intendant des finances de Monseigneur le Comte d'Artois, de publier un *Mémoire*, signé de Me. Target, qui est bien la plus platte chose, la plus ennuyeuse, la plus obscure & la plus propre à faire croire que Me. Elie de Beaumont seroit coupable, puisque ni son art ni celui de son éloquent défenseur ne peuvent l'innocenter aux yeux des lecteurs.

6 *Septembre* 1780. La troisieme partie du Mémoire du Comte de Lally-Tolendal, qui contient ses moyens, n'est point indigne des deux premieres. Malgré l'aridité de cette discussion, il y a su répandre un intérêt qui attache le lecteur le plus superficiel & surtout une clarté continue de raisonnement, qui, sans entraîner une conviction absolue, est au moins très satisfaisante & bien supérieure aux argumens embrouillés de son adversaire; mais c'est principalement dans la péroraison qu'il a rassemblé toute sa sensibilité & que par une prosopopée d'un genre infiniment plus naturel & plus noble que celle qui termine le premier Factum de M. d'Epremesnil, il laisse en scene l'ombre de son pere évoquée par cet accusateur & le fait parler comme il eût parlé lui-même. Sa réponse est superbe & le cœur le plus ulceré contre la mémoire du coupable est saisi d'attendrissement à cette lecture. Quel que soit un jour le succès de la cause, ces Mémoires,

monumens d'une piété filiale poussée au plus haut degré, feront toujours infiniment d'honneur à M. de Tolendal & le rendront cher à toutes les ames susceptibles d'éprouver un pareil sentiment.

7 *Septembre* 1780. La *Lettre de M. Necker à M. d'Aligre*, qui est datée du 22 Août, est un pamphlet de quelques pages seulement, bien propre à désoler Messieurs de la Grand'chambre, dont elle révele la turpitude. Il y a ce qu'on appelle au palais des *appointemens sommaires*, c'est-à-dire des affaires portées à l'audience, lesquelles ne pouvant y être jugées sur le champ par quelque difficulté qu'éprouve la discussion des pieces, on nomme un Rapporteur pour les examiner & en rendre compte. Jusqu'ici ces *appointemens sommaires* s'étoient jugés sans épices. Mrs. de Grand'chambre ne voyant aucun bénéfice à ces rapports, ne vouloient pas s'en charger, ou les laissoient en arriere. Le Garde des sceaux informé de cet abus & d'après les insinuations du Premier Président & d'autres Magistrats avides, étoit à la veille de rendre une Déclaration où, pour encourager le zele de Messieurs, le Roi ordonnoit des épices d'un Louis pour le Rapporteur de ces sortes d'affaires & de 6 livres pour le Président.

Messieurs des Enquêtes & des Requêtes, qui se sont déjà si souvent recriés contre le brigandage de la Grand'chambre, se sont élevés encore plus fort dans cette occasion & ont offert, pour

soulager leurs anciens, de se charger de ces rapports & de les faire à l'ordinaire sans frais. Ce n'est point là ce qu'ils vouloient, ils ont donc poursuivi l'obtention de la Déclaration. Heureusement est venue à la traverse la Lettre dont il s'agit, où l'on badine Messieurs de façon à les faire rougir de chercher à grever les sujets du Roi de nouveaux impôts, lorsqu'une administration bienfaisante cherche à les alléger. C'est sous ce point de vue qu'on fait intervenir M. Necker, qui, au premier coup-d'œil, semble fort étranger dans cette scene.

Quoi qu'il en soit, ce pamphlet a produit le bon effet de contenir les juges & le Garde des sceaux, qui n'a osé envoyer la Déclaration, qu'on assure retirée.

8 *Septembre* 1780. Mardi dernier les Comédiens Italiens ont encore donné une comédie nouvelle en un acte, intitulée *la Comédie à l'impromptu*, ou *les Dupes*. Le plan & les détails n'en sont ni bien neufs ni bien piquans. Un bourgeois sot & crédule, un provincial imbécille y sont trompés par un valet intrigant, qui, sous prétexte de leur faire jouer une comédie, obtient en faveur de son maître, la signature des uns, le désistement des autres; & la fille de la maison se trouve mariée à celui dont son cœur a fait choix. Cette piece est de M. Dorvigny.

18 *Septembre*. On commence à parler de la suite des *Observations du citoyen*, nouvelle brochure critique, où l'on continue l'examen de la

sui-

ſuite des opérations de M. Necker.

9 *Septembre* 1780. Suivant une Déclaration du Roi, portant établiſſement de nouvelles priſons, en date du 30 Août, enrégiſtrée au Parlement le 3 Septembre, c'eſt à *l'Hôtel de la Force*, rue St. Antoine, que l'on doit transférer tous les priſonniers du fort-l'Evêque & du petit Châtelet.

On prétend que la totalité de ce terrein étant dix fois plus grande que celle des deux autres réunis, on pourra y préparer des habitations & des infirmeries particulieres, ainſi que des préaux ſéparés, pour les hommes, pour les femmes, pour les différens genres de priſonniers. La modicité des fonds demandés pour cette diſtribution, a déterminé le Directeur général à en faire l'acquiſition & il aſſure que les travaux néceſſaires ſeront conſommés en peu de tems.

Ces établiſſemens formés, on abattra le petit Châtelet; ce qui rendra plus facile les abords d'un quartier de la ville extrêmement fréquenté & procurera à l'Hôtel-Dieu un plus grand volume d'air.

On fera vendre le fort-l'Evêque, & l'on prétend que le capital qui en proviendra, pourra ſuffire à la nouvelle dépenſe, dans laquelle on ſe conſtitue.

Le grand Châtelet reſtera, deſtiné ſeulement aux priſonniers pourſuivis en matiere criminelle; mais plus de cachots pratiqués ſous terre, &

l'on arrangera l'intérieur de cette prison d'une maniere convenable.

9 *Septembre* 1780. *Mémoires de J. J. Rousseau.* On juge aisément que ce premier titre a été mis exprès pour faire prendre le change au public: suit le véritable: *Rousseau juge de Jean-Jacques*, *Dialogue*, d'après le manuscrit de M. Rousseau, laissé entre les mains de M. Brooke Boothby, avec cette épigraphe: *Barbarus hic ego sum, qui non intelligor illis.*

Dans un avertissement, l'éditeur annonce que cet ouvrage lui fût confié par son auteur au mois d'Avril 1776.

Vient après un paragraphe isolé, sans titre, qu'on doit supposer de Rousseau; il porte: „qui „ que vous soyez, que le ciel a fait arbitre de „ cet écrit, quelque usage que vous ayez résolu „ d'en faire & quelque opinion que vous ayez „ de l'auteur, cet auteur infortuné vous conju- „ re par vos entrailles humaines & par les an- „ goisses qu'il a souffertes en l'écrivant, de n'en „ disposer qu'après l'avoir lu tout entier. Songez „ que cette grace que vous demande un cœur „ brisé de douleur, est un devoir d'équité que „ le ciel vous impose."

Autre préface en regle, où l'auteur rend compte *du sujet & de la forme de cet écrit*: c'est-à-dire, pourquoi il a imaginé un Dialogue entre un François & Rousseau & s'est introduit en tiers sous le titre de *Jean-Jacques* seulement.

Enfin fuit le Dialogue fort long, où il y a peu de faits, où l'on remarque une imagination noire, exaltée jufqu'au délire, & en même tems une dialectique de la tête la mieux organifée & la plus froide.

A la fin eft un *Poftfcriptum* fans titre, comme le paragraphe du commencement, où Rouffeau dit qu'il avoit réfolu de dépofer à la feule garde de la Providence fon manufcrit fur le grand autel de l'Eglife de Notre-Dame de Paris; qu'il s'y tranfporta à cet effet le 24 Février 1776; mais qu'ayant trouvé que par une précaution toute nouvelle on avoit fermé les grilles des bas côtés qui environnent le chœur, il n'avoit pu pénétrer jufqu'à l'autel.

Après quoi eft une priere à Dieu fous ce titre: *Dépôt remis à la Providence.* Un dernier avis de l'éditeur termine ce livre; il y apprend que depuis que l'impreffion eft finie, le manufcrit original, tout très proprement écrit de la main de Rouffeau, a été dépofé dans le *British Mufæum.*

9 *Septembre* 1780. Depuis longtems on s'éleve contre la Queftion, furtout contre la *Queftion Préparatoire*, c'eft-à-dire celle qu'on fait fubir à un accufé avant la conviction de fon crime: déja le Châtelet s'abftenoit depuis longtems d'en ufer; par un Edit enrégiftré au Parlement le cinq de ce mois, le Roi la fupprime tout-à-fait.

10 *Septembre.* La brochure intitulée *Suite des obfervations du citoyen*, ne fe vend pas plus que

les premieres & s'est distribuée *gratis* ; ce qui annonce toujours ou un ennemi puissant du Directeur Général des finances, ou un patriote bien enflammé de zele. Quoi qu'il en soit, on traite dans ce pamphlet critique: 1°. des Fiacres & Messageries: 2°. de la Caisse de Poissy: 3°. des Emprunts; 4°. des Economies de la Maison du Roi: 5°. des Ressources & procédés de M. Necker. Chaque article est accompagné de l'énoncé des faits, dont il faudroit d'abord arguer la fausseté pour détruire les fâcheuses conséquences qu'on en tire.

11 *Septembre* 1780. La Requête civile de M. Dupaty présentée aux Chambres assemblées du Parlement de Bordeaux & plaidée devant elle avec solemnité, n'ayant pas produit l'effet qu'il en attendoit, il a été de nouveau exclus à la pluralité des voix. On assure qu'en conséquence le Roi, pour témoigner à cette Cour son mécontentement, a fait expédier une Lettre de cachet pour chacun de ses membres, qui lui enjoint de ne point sortir de la ville & de continuer l'administration de la justice, même dans ce tems de vacance. On ne se seroit pas attendu qu'un défenseur aussi zélé de la Magistrature eût provoqué contre elle un pareil orage.

11 *Septembre*. Les jugemens sots ou iniques rendus depuis quelque tems ont enflammé tellement le zele des Avocats, qu'il en a résulté des Mémoires où les Juges ont été très mal-traités. Ceux-ci, de leur côté, sont fort mécontens de

l'irrévérence qu'on témoigne pour leurs oracles & il en a résulté une ligue de la Magistrature contre l'Ordre généreux chargé de la défense des parties. On a déjà vu dans plusieurs affaires des effets de cette fermentation : elle vient d'éclater plus fortement par un Arrêt rendu le 7 de ce mois à la Grand'chambre. Le Requisitoire de l'Avocat général Seguier est remarquable :

„ Nous apportons à la Cour un imprimé „ ayant pour titre *Observations pour la Dame „ le Feron Dubreuil*. Nous voyons avec dou„ leur qu'on s'est servi de cet imprimé pour ré„ pandre une sorte de diffamation contre un des „ membres de la Cour ; &, non content des „ injures consignées dans cet imprimé, on n'a „ pas craint d'y joindre la copie d'une Lettre „ signée de la Dame le Feron Dubreuil, qu'el„ le avoit écrite à ce Magistrat, dans l'idée, „ sans doute, de justifier aux yeux du public les „ observations qu'elle se permettoit, & d'en con„ stater de plus en plus la vérité par la gravité „ des outrages renfermés dans cette même Lettre.

„ C'est un mal qui commence à se répandre ; „ on se permet d'injurier les Magistrats dans „ des écrits rendus publics, & lorsqu'on n'a au„ cun motif pour les recuser, on veut en quel„ que sorte les forcer à se recuser eux-mêmes, „ par les imputations secretes ou publiques „ qu'on ne craint pas de hasarder contre leur „ honneur & leur intégrité. Notre Ministere „ nous oblige de nous élever contre un abus

„ aussi dangereux: il semble que, jusques dans
„ le temple de la Justice, on oublie le respect
„ dû à la Magistrature; & ceux-même qui de-
„ vroient en être le plus pénétrés, parce qu'ils
„ approchent de plus près des Ministres de la
„ Loi, sont souvent les premiers à oublier ce
„ qu'ils doivent aux Magistrats, que le Souve-
„ rain a rendus dépositaires de son autorité ou
„ les organes de ses volontés & de ses droits.

„ L'honneur d'un Magistrat appartient tout
„ entier au corps auquel il a le bonheur d'être
„ attaché: c'est à nous à le défendre lorsqu'il
„ est attaqué; cette fonction est trop précieuse
„ à notre ministere pour ne pas en faire usage
„ en ce moment, & contre la distribution d'un
„ imprimé aussi téméraire qu'il est scandaleux,
„ & contre la distribution de la copie d'une
„ Lettre qui seroit demeurée dans les ténebres,
„ si la personne qui l'a écrite ne s'étoit pas per-
„ mis de la distribuer avec affectation dans tout
„ le public. Cette Lettre est un vrai libelle,
„ elle présente une diffamation; & nous osons
„ espérer que la Cour voudra bien entrer dans
„ nos vues, & par un exemple de sévérité pré-
„ venir un pareil scandale à l'avenir."

En conséquence la Cour a supprimé cet imprimé comme scandaleux, téméraire, injurieux à la Magistrature, a donné acte au Procureur général du Roi de sa plainte contre les auteurs & distributeurs de cet imprimé & ordonné une information, même en tems de vacations, &c.

Le Conseiller de Grand'chambre dont il s'agit, est l'Abbé Pommier, magistrat fort ignorant, fort partial, fort peu délicat, & le tou-tou du Premier Président, dont il est le compagnon de plaisir.

12 *Septembre* 1780. *L'Espion François à Londres*, ou *Observations critiques sur l'Angleterre & sur les Anglois, par M. le Chevalier de Goudar*, cet ouvrage destiné à servir de Suite à *l'Espion Chinois* du même auteur, que nous avons déjà annoncé, ne satisfait nullement la curiosité des amateurs; c'est le véritable bavardage d'un homme qui écrit pour écrire, qui bat la campagne & ne sait rien de ce qui se passe autour de lui. Nuls faits, nulle anecdote particuliere, même peu d'idées; il voudroit être méchant & ne peut y parvenir. Au lieu de rendre compte des événemens de la capitale, où il est censé résider, surtout à une époque aussi intéressante, il parle continuellement de Paris & de ses aventures triviales. La gaieté assez continue de l'Observateur est la seule chose qui le fasse supporter. Son livre est divisé en N°., dont le premier commence au 27 Février 1778, & le quinze & dernier au 6 Juin de la même année.

12 *Septembre*. La brochure intitulée *Rousseau juge de Jean-Jacques*, est une espece d'Introduction à ses *Confessions*. Quelques faits répandus çà & là très rarement dans cet écrit ne peuvent qu'augmenter le desir d'en apprendre davantage sur l'origine, les instigateurs & les instru-

mens des perfécutions éprouvées par ce grand homme.

Il paroît d'abord que Rouffeau avoit fort à cœur de détruire le bruit accrédité par fes ennemis qu'il n'étoit pas l'auteur de la mufique du *Devin de village*, & qu'il attribuoit principalement ce bruit à M. d'Alembert, ayant intérêt de le faire croire; il paroîtroit que ce dernier auroit beaucoup mis à contribution le Dictionnaire de Mufique du premier dans fes *Elémens de Mufique*.

Rouffeau réclame encore la mufique d'un *Salve Regina*, qu'il avoit compofée pour Mlle. Fel & que l'envieux M. d'Alembert vouloit être de Pergoleze.

Rouffeau fe plaint qu'on lui attribuoit en 1772 des forties violentes contre le Parlement Maupeau; qu'on l'accufoit de fe louer à outrance dans l'*An deux mille quatre cens quarante*, ouvrage avoué aujourd'hui par M. Mercier.

L'éditeur dans une Note dit, que M. Rouffeau étoit fi bien revenu de fes préjugés contre l'Angleterre, que peu de tems avant fa mort il lui donna commiffion de lui chercher un afyle dans ce pays pour y finir fes jours: fait précieux! en ce qu'il confirmeroit les foupçons que ce Philofophe inconftant commençoit à fe déplaire à Ermenouville, & furtout celui que dans un accès de fon humeur noire il avoit accéléré la fin de fes jours.

Rouffeau s'imaginoit que le Prince de Conti avoit

avoit rendu le château de Trye inhabitable, parce qu'il y avoit logé; ce qu'il trouvoit inconséquent avec l'empressement que S. A. avoit mis pour l'y attirer, & à celui avec lequel on engageoit le Prince de Ligne à l'accueillir par une belle lettre qui a couru tout Paris.

Rousseau regardoit comme dérisoire de vouloir à toute force lui envoyer le vin d'honneur à Amiens, faire battre le tambour des gardes à la porte à Londres; enfin il nous apprend qu'au Temple le Prince de Conti lui envoya sa musique à son lever.

Il nous apprend qu'on avoit détenu longtems à la Bastille un Libraire & un Génevois, pour les endoctriner sur son compte.

La femme d'un restaurateur établi rue de Grenelle, enthousiasmée des ouvrages de Jean Jacques, pour avoir l'honneur de le servir & qu'il continuât à lui donner sa pratique, lui vendoit ses denrées à meilleur compte: il le découvrit & en sût très mauvais gré à cette femme, qu'il regarda comme gagée par ses ennemis pour l'humilier.

Rousseau prétend qu'on étoit parvenu dans la retraite où l'on l'avoit attiré en Dauphiné, à écarter de lui toute encre lisible: malgré toutes ces précautions il trouva à écrire ses *Confessions* avec de l'encre de la Chine.

Enfin il parle beaucoup d'une faute grave, qu'il avoua dans le tems de ses liaisons avec les Philosophes modernes, pour les empêcher de le croi-

re meilleur qu'il n'étoit & dont ils abuserent. Il ne dit point ici ce que c'est que cette faute grave : mais on voit qu il en veut beaucoup à ces philosophes & qu'il les regarde comme ses plus cruels ennemis & comme les auteurs du dénigrement général qu'il a éprouvé depuis.

13 *Septembre* 1780. *Quatrain de M. l'Abbé de Launay à M. Germain, au château de Ville-Fargeau le 15 Août.*

Dix lustres & quatre ans aujourd'hui révolus
Font le terme complet de ton anniversaire :
A cet âge l'amour nous est moins nécessaire ;
Mais la douce amitié nous l'est de plus en plus.

Réponse de M. Germain.

Près de toi, cher Abbé, j'ignore la vieillesse ;
En vain s'apprête-t-elle à décrépir mes traits ;
Mon cœur pétille encor du feu de la jeunesse,
Mon amitié pour toi ne vieillera jamais.

13 *Septembre*. L'Académie de Marseille propose pour Prix d'Eloquence de 1782, *l'Eloge du célebre Voyageur Cook.*

14 *Septembre*. Me. Linguet qui, depuis qu'il fait imprimer à ses frais, entend à merveille tous les reviremens typographiques les plus utiles & les plus propres à retenir ou amorcer les souscripteurs, pour se conserver les anciens, annonce qu'il ne continuera plus qu'une année & qu'il fait une nouvelle édition qu'ils auront *gratis*, s'ils veulent lui apporter encore les deux Louis pour

la quatrieme. Quant aux nouveaux, il leur donne au rabais les années qui leur manquent, c'est-à-dire moyennant un Louis pour chaque année précédente : il est encore question du fameux portrait de cet orateur tant attendu ; tout le monde aura cette gravure gratuite aussi, quand il plaira à M. de St. Aubin, l'artiste fameux qui s'en est chargé.

Les amis de Me. Linguet, désolés qu'il interrompe aussitôt ses Annales, esperent pourtant que ce ne sera pas son dernier mot & qu'il se laissera vaincre par leurs instances & surtout par leur argent ; & ses ennemis, qui ne croient pas davantage à cet adieu, redoutent fort que ce ne soit qu'une tournure de charlatan pour se faire desirer.

Quant à l'édition de ses œuvres annoncée depuis plusieurs années, il paroît que les souscripteurs ne sont pas venus en assez grand nombre & Me. Linguet abandonne ce projet ; mais sous le prétexte plus imposant de ne pouvoir suffire à tant de travaux, par l'excessive attention qu'il veut apporter à cette immense entreprise, il se réserve de la reprendre dans un tems plus convenable. Du reste, il promet fort honnêtement de rendre l'argent.

15 *Septembre* 1780. Les courtisans prétendent qu'il y a un schisme entre la Reine & *Madame*. S. M. par considération pour la maison de Noailles a voulu faire des représentations à sa belle-sœur sur l'indécence de substituer pour a Dame

d'Atours Madame la Comtesse de Balby à Madame la Duchesse de l'Espar, que c'étoit une préférence trop marquée; on veut que *Madame* ait répondu séchement à la Reine, *qu'elle devoit être maîtresse d'avoir aussi une favorite, une Madame Jules.* On ajoute que Madame la Comtesse d'Artois prend fait & cause pour sa sœur & les maris aussi.

15 *Septembre* 1780. Extrait d'une Lettre de la Rochelle du 16 Septembre..... Il y a eu en 1779 dans cette Généralité 16847 naissances, 4421 mariages, 25825 morts.

Extrait d'une Lettre de Valenciennes du 12 Septembre..... Il y a eu dans cette Généralité en 1779, 10512 naissances, 2557 mariages, 7820 morts.

Le dénombrement de cette Généralité fait au commencement de l'année a donné le total de 267749 personnes de tout sexe, de tout âge & de tout état.

15 *Septembre.* On parle beaucoup d'une facétie nouvelle, intitulée *Dictionnaire à l'usage de ceux qui lisent les Annales de Me. Linguet.* Comme cet écrivain est fort néologue &, à l'exemple du Marquis de Mirabaud, fait autant de mots qu'il s'en présente sous sa plume, on sent qu'il peut réjaillir sur le journaliste beaucoup de ridicule de cette critique, si elle est bien faite.

16 *Septembre.* Il paroît que le Sieur Hamelin, cet ancien premier Commis des finances, adopté par certains Contrôleurs généraux comme un

aigle dans la matiere, & rejetté par d'autres comme un fripon, est revenu sur l'eau depuis M. Necker & est aujourd'hui l'un de ses coopérateurs les plus écoutés. On parle beaucoup d'un *Code nouveau des parties casuelles*, ouvrage monstrueux de ce génie fiscal, accablant pour la magistrature inférieure, subversif de tous les réglemens connus & avoués jusqu'ici & réunissant tous les vices de l'ignorance, de la perfidie & de la vile bursalité. On l'avoit dénoncé au Parlement. Le Directeur général effrayé a promis de mettre de la douceur dans l'exécution, & cette compagnie qui n'y est pas personnellement intéressée, a laissé tous les tribunaux inférieurs en proie aux exactions que ce code étrange autorise.

17 *Septembre* 1780. Extrait d'une Lettre de Grenoble du 8 Septembre.... *J*'ai pris de meilleures informations sur l'affaire des Avocats de cette ville & il faut rectifier les détails que je vous ai envoyés, qui ne sont point exacts pour les dates, les circonstances & même les faits.

La Délibération de l'Ordre sur l'événement du 27 Juin est du 2 Juillet; la démarche des Syndics du lendemain ou du sur-lendemain: ils furent mandés le 10 & l'Arrêt sortit le même jour vers 6 à 7 heures du soir. Les juges étoient au nombre de 26, au lieu de 14; ce qui est confirmé par l'observation, fausse d'ailleurs, que six n'étoient pas d'avis de l'Arrêt & huit, au contraire, étoient d'avis d'interdire à perpétuité les

Syndics. S'il n'y avoit eu en effet que 14 juges, ce dernier avis auroit passé à la pluralité de huit contre six.

D'ailleurs, suivant le procès verbal qu'il faut lire en entier, on verra que l'Ordre des Avocats, par la délibération de ne pouvoir continuer ses fonctions, ne mérite point le reproche d'avoir fait une démission combinée, tandis qu'elle n'étoit qu'une discontinuation occasionnée par l'Arrêt du 10 Juillet au soir & les trois Arrêts du 11 au matin, d'après lesquels elle fut arrêtée.

Cette précision devient surtout nécessaire, depuis que Me. Linguet, qui mentoit déjà si impudemment sur les lieux, écrit en pays étrangers sur toutes ces matieres & à la faveur de cet éloignement présente les choses sous le point de vue qui prête plus à sa méchanceté ou à ses sarcasmes, &, aux erreurs involontaires, où l'induisent ses correspondans, semble autorisé à joindre plus facilement celles où il veut bien donner de gaieté de cœur.

„ Du lundi matin 10 Juillet 1780, les chambres assemblées, présens MM. d'Ornacieux, de Barral, de Vaulx, de Barral de Montferrat, de la Coste, Présidens; de Barral-Roche-Chinard, de Sauzin de Syées, d'Agoult, de Charconne, de Chaléon, de Longpra, de Blosset, de Montal, de Garcin, de Loulle, Dupuy, de Ravel, de Trivio, de Sinard, de Berulle, le Clet, de Bourcet, de Vignon, Anglés, de Rochebiave, Conseillers.

„ La Cour a mandé Chanel & le Maître, Syndics des Avocats, & étant à la barre, M. le Président d'Ornacieux leur a dit :

1°. „ Dans les démarches que vous avez fai-
„ tes chez moi, il y a quelques jours, avez-vous
„ été autorisés par quelque délibération de vo-
„ tre Ordre, ou les avez-vous faites de votre
„ propre mouvement ?"

Les Syndics des Avocats ont répondu par le moyen de Chanel, l'un d'eux : „ notre usage est,
„ lorsqu'il arrive des affaires qui concernent
„ l'Ordre, qu'on les défere aux Syndics ; ils dé-
„ liberent entre eux si elles doivent être portées
„ dans l'assemblée générale ; c'est ce qui a été
„ fait dans l'affaire présente, & il a été délibéré
„ presque unanimement que Me. le Maître &
„ moi ferions de très humbles supplications à
„ M. le Président, tendantes à prévenir des
„ événemens qui ne pourroient avoir que de
„ grands inconvéniens : nous avons rempli no-
„ tre commission suivant le vœu de l'Ordre."

2°. M. le Président a demandé aux Syndics :
„ si cette délibération est écrite sur le Régistre
„ de l'Ordre ?" Répondu „ qu'elle n'a pas été
„ écrite, parce que l'Ordre n'a entendu que
„ faire une simple supplication, il n'a pas pré-
„ vu qu'elle pût avoir des suites.

3°. „ M. le Président a observé aux Syndics :
„ qu'au lieu des termes de supplication, ils
„ avoient parlé de sensibilité douloureuse & pé-
„ nible de la part de l'Ordre & de prendre des

„ mesures pour éviter que de pareils événemens „ n'arrivent plus. " — Ont répondu „ que „ l'Ordre assemblé témoigna qu'il avoit vu ou „ été instruit avec douleur, avec peine, & qu'il „ avoit été très sensible à l'événement dont il „ s'agit; qu'il chargea les Syndics de témoigner „ ses sentimens à M. le Président; ce qu'ils ont „ fait, & de suite la supplication tendante à „ prévenir les événemens de cette espece.

4°. M. le Président a demandé aux Syndics, „ comment & sur les plaintes de qui les „ délibérations ont été provoquées & quels en „ ont été les objets principaux?" — Ont répondu: „ qu'ils ont eu l'honneur de représenter à la Cour que, lorsqu'il y avoit des affai- „ res concernant l'Ordre, on les déféroit aux „ Syndics, qui délibéroient entre eux; c'est ce „ qui s'est passé dans l'affaire présente: les ré- „ pondans ne peuvent point nommer ceux qui „ les premiers se sont adressés à eux; c'est un „ dépôt qu'ils ne doivent pas violer. L'objet „ précis qui leur fût porté, fut l'événement „ dont il s'agit, avec priere de délibérer sur le „ parti le plus sage, qu'on croiroit devoir pren- „ dre. Nous avons eu l'honneur de faire part „ à M. le Président dans son tems, & à présent „ à la Cour, de la délibération qui a été prise, „ & de la maniere dont nous l'avons exécutée."

5°. M. le Président a demandé aux Syndics: „ ce qu'ils entendent par le mot d'événement?" — Répondent „ qu'ils entendent ce qui s'est

„ passé à une audience de relevée, & que Re„ vol plaidant & étant dans le sein de sa cause, „ il fut interrompu par un Magistrat & successivement par deux autres; c'est sur quoi ils „ ont porté les délibérations & supplications, „ dont ils viennent rendre compte à la Cour."

6°. „ La Cour ordonne auxdits Syndics de nommer ceux qui ont provoqué la délibération." — Répondent „ qu'ils supplient très humblement la Cour de vouloir les en dispenser: „ l'honneur, la probité, la délicatesse ne permettent jamais de trahir un secret confié, „ surtout en matiere gracieuse & telle que celle dont il s'agit; la violation du secret feroit „ que les Syndics ne seroient jamais instruits, & „ par-là seroient hors d'état de veiller à la discipline de l'Ordre.

7°. „ Vous devez savoir qu'en refusant de „ nommer ceux qui vous ont fait des dénonciations, vous vous en rendez responsables." — Répondent „ que la nomination des dénonciateurs est exigée par les Ordonnances vis à vis „ de MM. les Gens du Roi qui tiennent des „ livres à ce sujet; mais qu'il y a de la différence de ce cas à celui dont il s'agit: que d'un „ côté il n'y a point de secret confié & qu'il y „ en a de l'autre.

8°. Interrogés lesdits Syndics „ qu'en refusant de nommer les dénonciateurs, c'est convenir qu'ils ont tort?" — Répondent „ qu'ils „ n'entendent point convenir ou disconvenir;

„ mais feulement garder le fecret confié, que
„ mille motifs preffans ne permettent pas de
„ violer."

Après cela, la Cour a ordonné auxdits Chanel & le Maître de fe retirer dans la falle à côté, & qu'elle alloit délibérer. Lesdits Chanel & le Maître s'étant retirés & enfuite rentrés, M. le Préfident d'Ornacieux leur a dit: „ la Cour vous
„ ordonne d'être à fa fuite à cinq heures de re-
„ levée de ce jour."

Du lundi de relevée 10 Juillet 1780, les chambres affemblées; — les gens du Roi mandés, ouïs, & eux retirés, la matiere mife en délibération; — lesdits Chanel & le Maître, Syndics des Avocats, de nouveau mandés à la barre, M. le Préfident d'Ornacieux a prononcé: „ la
„ Cour, les Chambres affemblées, a déclaré la
„ délibération dont il s'agit, mal fondée & té-
„ méraire, contraire au refpect dû à la Cour &
„ aux droits de fes officiers; fait très expreffes
„ inhibitions & défenfes à l'Ordre des Avocats
„ d'en prendre de pareilles à l'avenir, ni aucu-
„ ne autre délibération autrement que par écrit,
„ fous telle peine qu'il appartiendra. Ordonne
„ que le préfent Arrêt fera tranfcrit dans le Ré-
„ giftre des délibérations dudit Ordre, à la di-
„ ligence du Procureur général du Roi, qui en
„ certifiera la Cour dans trois jours."

Du mardi 11 Juillet 1780, à l'audience, après une étiquette récitée.

La Cour, attendu l'abfence des Avocats, a

autorisé les Procureurs à conclure & plaider les causes de leurs parties.

Dudit jour le matin, les Chambres assemblées.

La Cour a mandé Maîtres Chanel, le Maître & Chenevas, Syndics de l'Ordre des Avocats, & étant à la barre, M. le Président leur a dit: „ pourquoi les Avocats ont-ils manqué à l'au„ dience?" Ledit Chanel, l'un d'eux, a répondu „ que les Avocats étoient assemblés de„ puis six heures du matin, & qu'ils n'étoient „ pas encore séparés."

Les gens du Roi mandés, ouïs & eux retirés, la matiere mise en délibération, M. le Président a prononcé:

„ La Cour désapprouve fort cette conduite, „ & vous défend expressement de vous assembler „ aux heures des audiences; ordonne que le pré„ sent Arrêt sera transcrit sur le Régistre des dé„ libérations de l'Ordre des Avocats, à la dili„ gence du Procureur général."

Dudit jour mardi matin.

La Cour ayant fait rentrer l'audience, M. le Président a prononcé:

„ La Cour, de l'avis des Chambres, vu les „ circonstances, déclare que l'Arrêt qu'elle a „ rendu pour autoriser les Procureurs à conclure „ & plaider, sera exécuté dans toutes les cham„ bres, sauf à pourvoir à l'audience de relevée „ de ce jour, à l'égard des affaires où les Avo„ cats ont donné parole."

Du 12, les chambres assemblées, M. J. Antoine Boisset, Greffier en la Cour, étant entré à la grand' chambre, a mis sur le Bureau le régistre des délibérations de l'Ordre des Avocats, qui fut remis le jour d'hier, à deux heures de relevée, au Greffe civil de la Cour, par M. Froment, Secrétaire dudit Ordre, qui en le remettant dit, qu'il faisoit ladite rémission par ordre dudit Ordre. Lecture faite par un de MM. de sa délibération prise par l'Ordre des Avocats: „ Nous soussignés déclarons, que nous ne „ pouvons plus continuer les fonctions d'Avo- „ cats, & avons signé ". La matiere mise en délibération, les gens du Roi présens, M. Colaud de la Salsette, Avocat général, portant la parole, ont dit:

„ Nous requérons acte de la déclaration faite „ par le Secrétaire de la Cour de la rémission à „ lui faite par M. Froment, Secrétaire de l'Or- „ dre des Avocats, du régistre contenant la dé- „ claration des Avocats, dont lecture vient d'ê- „ tre faite; qu'il soit inhibé au Secrétaire de la „ Cour de s'en dessaisir, jusqu'à ce que par la „ Cour soit ordonné. Au surplus, nous requérons „ que les Arrêts de la Cour des 10 & 11 de ce „ mois soient transcrits dans les Régistres de „ délibérations des Avocats par un des Secrétai- „ res, en exécution desdits Arrêts."

La Cour a donné acte de la rémission faite au Greffe dudit Régistre, ensemble du contenu en la déclaration du 11 de ce mois par les Signa-

taires de la délibération dudit jour, contenu audit Régiſtre. Ordonne que ledit Régiſtre reſtera dépoſé au Greffe de la Cour, juſqu'à ce qu'autrement par la Cour ſoit ordonné : ordonne au ſurplus, que les Arrêts des 10 & 11 de ce mois ſeront tranſcrits dans ledit Régiſtre par l'un deſdits Secrétaires en la Cour.

18 *Septembre* 1780. M. le Comte d'Artois, pour humilier davantage Madame de Châtillon, remplacée auprès de ſes Enfans, a ordonné qu'on lui donnât 150 livres de penſion.

18 *Septembre.* M. Souflot étoit né en 1714 près d'Auxerre : il commença à ſe faire connoître à Lyon, où il fût appellé pour conſtruire l'hôtel-Dieu ; il y a bâti ſucceſſivement la Bourſe, le Théâtre, la Salle de concert & pluſieurs autres édifices. Ayant été connu de M. le Marquis de Vandieres alors, depuis Marquis de Marigny & aujourd'hui Marquis de Menars, il en fût choiſi pour l'accompagner dans ſon voyage d'Italie. M. de Menars, devenu Directeur général des bâtimens du Roi, fit nommer M. Souflot pour conſtruire la nouvelle Baſilique de Sainte Genevieve, dont les fondations ont été jettées en 1756. La poſſibilité de la conſtruction du Dôme ayant été miſe en doute par M. Patte, cet habile homme fut étourdi de cette attaque de l'envie, & quoique ſa critique ait été pulvériſée par les calculs plus exacts de M. Ganthey, Ingénieur des ponts & chauſſées & par M. l'Abbé le Boſſut, de l'Académie des Sciences, quoiqu'il parût la dédaigner,

il en fut lui-même très affecté & ce chagrin n'a pas peu contribué à abréger ses jours.

Il cultivoit aussi les Lettres & a traduit en vers plusieurs morceaux de Metastase.

Il avoit quelque chose de brusque & de tranchant, par son habitude à commander à des ouvriers dès le plus jeune âge; mais il se repentoit de ses vivacités, en demandoit excuse le lendemain. Il aimoit la gloire, mais noblement & étoit incapable d'aucune bassesse pour l'obtenir.

19 *Septembre* 1780. Les éleves de la danse pour l'Opéra n'ont pu se soutenir plus longtems; les entrepreneurs n'étant point en état de satisfaire leurs créanciers & même ayant beaucoup de peine à payer les sujets, il est venu un ordre du Roi de fermer ce Spectacle. Il est même défendu à ces chefs de s'arranger avec d'autres & de vendre leur fond. Il paroît qu'ayant égard aux plaintes des grands spectacles, on est disposé à laisser éteindre ceux des Boulevards à mesure; ce qui seroit bien à desirer pour arrêter la corruption du goût, ainsi que l'a fait voir M. Rochon de Chabannes dans sa brochure judicieuse, sur la nécessité d'une seconde troupe.

20 *dudit*. La Reine, qui aime beaucoup le spectacle, encouragée par l'exemple de M. le Comte d'Artois, qu'on a dit être devenu très habile à danser sur la corde, a essayé de jouer la comédie avec ce Prince au petit Trianon. Madame Jules, Madame Diane de Polignac secondent S. M., qui, lasse de la représentation, a choisi les rôles de Soubret-

re. Outre le Comte d'Artois, M. Dillon, M. de Beuzenwald & d'autres jeunes Seigneurs sont choisis pour composer l'illustre troupe. Le public n'est point admis à ces représentations; il n'y a que des gens de l'intérieur & attachés à la famille Royale. On assure que le Roi très complaisant, mais peu content de ce genre d'occupation de son auguste compagne, se trouvant à un de ces spectacles, a sifflé la Reine; sans doute la chose s'est tournée en plaisanterie. Cela n'a pas empêché S. M. de continuer.

20 *Septembre* 1780. M. de Caraccioli, l'auteur des prétendues *Lettres de Ganganelli*, fait aussi des vers; il a célébré par ceux-ci la Déclaration du Roi portant établissement de nouvelles prisons:

Je l'ai baisé dix fois cet Edit précieux,
Qui sur les malheureux étend la bienfaisance,
Et des torrens de pleurs ont inondé mes yeux
Et de Necker mon ame a béni l'existence.
On n'ira plus parmi les morts
Chercher, en gémissant, des bons Rois un modele;
Dans l'ardeur des plus vifs transports
On dira *Louis Seize*, au lieu de Marc-Aurele.

21 *Septembre*. L'opéra devoit donner incessamment *le Bon Seigneur*, espece de drame lyrique en trois actes de M. Rochon de Chabannes & musique du Sieur Floquet. Des tracasseries survenues dans le tripot ont jetté de la mésintelligence entre les auteurs & de l'embarras dans l'exécution.

Le poëte regardant le rôle de son actrice prin-

cipale, comme exigeant plus de jeu que de chant, avoit choisi Mlle. Durancy & l'en avoit prévenu.

Le musicien, quoique d'accord à cet égard avec M. Rochon & plus flatté d'avoir une cantatrice qu'une actrice, l'avoit proposé à Mlle. la Guerre.

Enfin cédant ensuite à des considérations de faveur & de protection, il s'étoit laissé aller à écrire à Mlle. Rosalie pour le lui offrir.

Voilà donc trois actrices en concurrence, qu'il n'est pas aisé de concilier, & M. Rochon très piqué avec raison de se trouver compromis, qui ne veut pas manquer à sa parole, ni se mettre à dos les Demoiselles la Guerre & Rosalie, il en coûtera peut-être plus de tems pour faire l'arrangement, qu'il n'en a fallu pour composer le poëme.

22 *Septembre* 1780. Le Sieur Baudron, premier violon de la comédie françoise, s'est avisé de refaire la musique de *Pigmalion*, scene lyrique de Jean-Jacques Rousseau. Il a déclaré ne s'être permis cette tentative, que parce que la musique n'étoit pas de ce grand homme, mais d'un M. Coignet, négociant à Lyon, contre lequel il s'est cru permis de lutter. Il a conservé scrupuleusement le seul morceau de Jean-Jacques. Il paroît que son essai n'a pas eu de succès & sa musique n'a été jouée qu'une fois, le lundi 11 de ce mois.

Fin du quinzieme Volume.

DEC [illegible]